Digitized by Google

Pol. 23721 e 21

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

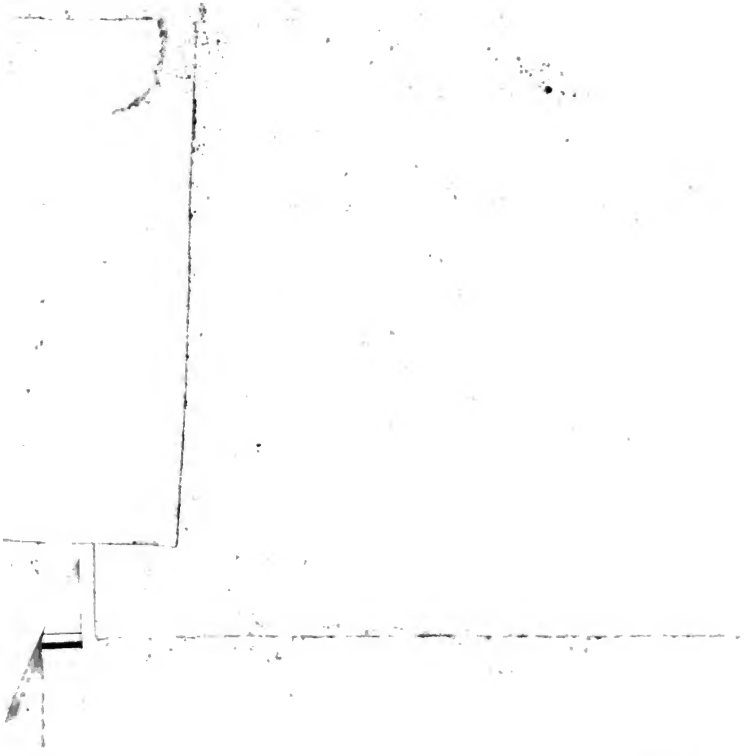

Digitized by Google

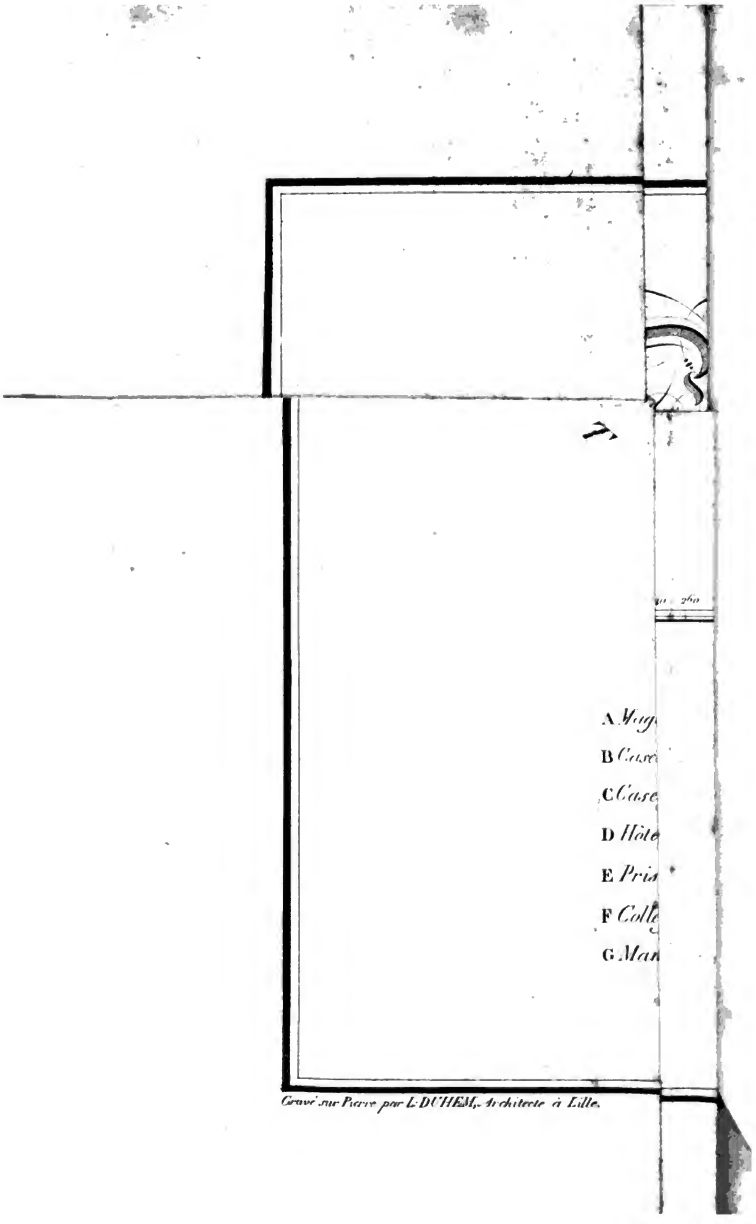

Digitized by Google

ANNUAIRE

STATISTIQUE

Du département du Nord,

RÉDIGÉ

PAR MM. DEMEUNYNCK ET DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

SE VEND A LILLE

Chez L. DANEL, Imprimeur, Grande-Place.
Chez VANACKERE fils, Libraire, place du Théâtre.

9.e ANNÉE. — 1837.

Digitized by Google

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

IMPRIMERIE DE L. DANEL, GRANDE-PLACE.

Digitized by Google

CALENDRIER.

Année de la période Julienne.....	6550.
de la fondation de Rome, selon Varron.....	2590.
de l'époque de Nabonassar.....	2584.
de l'ère des Chrétiens.....	1837.

L'année 1252 des Turcs a commencé le 18 avril 1836, et finira le 6 avril 1837, selon l'usage de Constantinople.

L'année 2613 des Olympiades, ou la 5.e de la 653.e Olympiade, commence en juillet 1837.

Comput Ecclésiastique.

Nombre d'or.....	14.
Épacte.....	XXIII.
Cycle solaire.....	26.
Indiction romaine.....	10.
Lettre dominicale.....	A.

Quatre-Temps.

Les 15, 17 et 18 février.
Les 17, 19 et 20 mai.
Les 20, 22 et 23 septembre
Les 20, 22 et 23 décembre.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 22 janvier.
Les Cendres, 8 février.
Paques, 26 mars.
Les Rogat., 1, 2 et 3 mai.
Ascension, 4 mai.
La Pentecote, 14 mai.
La Trinité, 21 mai.
La Fête-Dieu, 25 mai.
Premier dimanche de l'Avent, 3 décembre.

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année 1837 trois Eclipses de soleil et deux de lune.

Le 5 avril, Éclipse de soleil, invisible à Paris.

Le 20 avril, Éclipse totale de lune, visible à Paris. Commencement de l'Éclipse totale à 7 h. 59′ 8″ du soir; milieu à 8 h. 49′ 9″; fin de l'Éclipse à 9 h. 40′ 0″.

Le 4 mai, Eclipse de soleil, invisible à Paris.

Le 13 octobre, Eclipse totale de lune, visible à Paris. Commencement de l'Eclipse totale à 10 h. 39′ 9″ du soir; milieu à 11 h. 26′ 0″; fin de l'Eclipse totale, le 14 octobre, à 0 h. 12′ 1″ du matin.

Le 29 octobre, Eclipse de soleil, invisible à Paris.

Digitized by Google

JANVIER.

N. L. le 6, à 11 heures 36 m. du soir.
P. Q. le 13, à 5 heures 21 m. du soir.
P. L. le 21, à 7 heures 54 m. du soir.
D. Q. le 29, à 6 heures 40 m. du soir.

1	*Dim.*	Circoncision.
2	lundi.	s. Macaire.
3	mardi.	ste. Geneviève.
4	merc.	s. Rigobert.
5	jeudi.	s. Siméon Stylite.
6	vend.	L'Épiphanie.
7	sam.	s. Lucien, évêque.
8	*Dim.*	ste. Adèle.
9	lundi.	s. Julien, m.
10	mardi.	s. Guillaume.
11	merc.	s. Théodose.
12	jeudi.	ste. Césaire.
13	vend.	Baptême de N. S.
14	sam.	s. Hilaire, évêque.
15	*Dim.*	s. Nom de Jésus.
16	lundi.	s. Marcel, p.
17	mardi.	s. Antoine, abbé.
18	merc.	Ch. s. Pierre à R.
19	jeudi.	s. Omer, évêque.
20	vend.	s. Sébastien.
21	sam.	ste. Agnès, vierge.
22	*Dim.*	*Septuagésime.*
23	lundi.	ste. Emérence.
24	mardi	s. Babylas, évêque.
25	merc.	Conv. de s. Paul.
26	jeudi.	s. Polycarpe.
27	vend.	s. Jean Chrysostôme.
28	sam.	s. Charlemagne.
29	*Dim.*	*Sexagésime.*
30	lundi.	ste. Martine.
31	mardi.	s. Pierre Nol., conf.

FÉVRIER.

N. L. le 5, à 10 heures 17 m. du matin.
P. Q. le 12, à 9 heures 48 m. du matin.
P. L. le 20, à 2 heures 33 m. du soir.
D. Q. le 28, à 5 heures 40 m. du matin.

1	merc.	s. Ignace, martyr.	
2	jeudi.	Purification.	
3	vend.	s. Blaise, martyr.	
4	sam.	s. André C.	
5	*Dim.*	*Quinquagésime.*	
6	lundi.	ste. Dorothée.	
7	mardi.	s. Romuald.	
8	merc.	*Les Cendres.*	
9	jeudi.	ste. Apolline.	
10	vend.	ste. Scholastique.	
11	sam.	s. Sévérin, abbé.	
12	*Dim.*	*Quadragésime.*	
13	lundi.	s. Martinien.	
14	mardi.	s. Valentin.	
15	merc.	s. Faustin.	4 *T.*
16	jeudi.	ste. Reinelde.	
17	vend.	s. Donat, m.	4 *T.*
18	sam.	s. Siméon, m.	4 *T.*
19	*Dim.*	*Reminiscere.*	
20	lundi.	s. Eleuthère.	
21	mardi.	s. Pépin de Landon.	
22	merc.	Ch. s. P. à A.	
23	jeudi.	ste. Isabelle.	
24	vend.	s. Prétexta.	
25	sam.	s. Mathias, apôtre.	
26	*Dim.*	*Oculi.*	
27	lundi.	s. Léandre.	
28	mardi.	s. Romain.	

Digitized by Google

MARS.

N. L. le 6, à 8 heures 33 m. du soir.
P. Q. le 14, à 4 heures 17 m. du matin.
P. L. le 22, à 7 heures 5 m. du matin.
D. Q. le 29, à 1 heure 26 m. du soir.

1	merc.	s. Aubin.
2	jeudi.	s. Simplice.
3	vend.	ste. Cunégonde.
4	sam.	s. Casimir.
5	*Dim.*	*Lætare.*
6	lundi.	ste. Colette, v.
7	mardi.	s. Thomas d'Aq.
8	merc.	s. Jean de Dieu.
9	jeudi.	ste. Françoise.
10	vend.	Les 40 Martyrs.
11	sam.	s. Firmin.
12	*Dim.*	*La Passion.*
13	lundi.	ste. Euphrosine.
14	mardi.	ste. Mathilde.
15	merc.	s. Longin.
16	jeudi.	s. Alexandre.
17	vend.	s. Patrice, évêque.
18	sam.	s. Cyrille, d.
19	*Dim.*	*Les Rameaux*
20	lundi.	ste. Euphrasie.
21	mardi.	s. Benoit, abbé.
22	merc.	s. Basile, m.
23	jeudi.	*La Sainte Cène.*
24	vend.	Mort de N.-S.
25	sam.	s. Humbert.
26	*Dim.*	PAQUES.
27	lundi.	*Pâques.*
28	mardi.	s. Sixte, pape.
29	merc.	s. Jean Climaq.
30	jeudi.	ste. Balbine, v.
31	vend.	s. Benjamin, mart.

AVRIL.

N. L. le 5, à 7 heures 29 m. du matin.
P. Q. le 12, à 11 heures 23 m. du soir.
P. L. le 20, à 8 heures 49 m. du soir.
D. Q. le 27, à 7 heures 6 m. du soir.

1	sam.	s. Hugues.
2	*Dim.*	*Quasimodo.*
3	lundi.	Annonciation.
4	mardi.	s. Isidore de Sév.
5	merc.	s. Vincent.
6	jeudi.	s. Célestin.
7	vend.	ste. Waltrude.
8	sam.	s. Albert, évêque.
9	*Dim.*	Notre-Dame des 7 d.
10	lundi.	s. Macaire, martyr.
11	mardi.	s. Léon le Grand.
12	merc.	s. Jules, pape.
13	jeudi.	s. Herménégilde.
14	vend.	s. Tiburce, martyr.
15	sam.	ste. Anastasie.
16	*Dim.*	s. Druon, conf.
17	lundi.	s. Anicet, p.
18	mardi.	s. Parfait, martyr.
19	merc.	s. Théodore.
20	jeudi.	s. Sulpice.
21	vend.	s. Anselme.
22	sam.	s. Soter.
23	*Dim.*	s. George, martyr.
24	lundi.	s. Fidel.
25	mardi.	s. Marc. *Abst.*
26	merc.	ss. Clète et M.
27	jeudi.	s. Anthime.
28	vend.	s. Vital, martyr.
29	sam.	s. Pierre, martyr.
30	*Dim.*	ste. Catherine de S.

Digitized by Google

MAI.

N. L. le 4, à 7 heures 11 m. du soir.
P. Q. le 12, à 5 heures 49 m. du soir.
P. L. le 20, à 7 heures 37 m. du matin.
D. Q. le 27, à 0 heure 11 m. du matin.

1	lundi.	s. PHILIPPE. *Rog.*
2	mardi.	s. Athanase. *Rog.*
3	merc.	Ste. Croix. *Rog.*
4	jeudi.	ASCENSION.
5	vend.	s. Pie V, pape.
6	sam.	s. Jean à la P. L.
7	*Dim.*	s. Stanislas.
8	lundi.	s. Juste, évêque.
9	mardi.	Transl. de s. Nicolas.
10	merc.	s. Antonin.
11	jeudi.	s. Mammert.
12	vend.	s. Léopold, martyr.
13	sam.	s. Servais. *V.-J.*
14	*Dim.*	PENTECOTE.
15	lundi.	*Pentecôte.*
16	mardi.	s. Honoré d'A.
17	merc.	ste. Restitude. 4 *T.*
18	jeudi.	ste. Claudia, m.
19	vend.	s. Pierre Cel. 4 *T.*
20	sam.	s. Bernardin. 4 *T.*
21	*Dim.*	*La Trinité.*
22	lundi.	ste. Julie, vierge.
23	mardi.	s. Didier, arch.
24	merc.	ste. Jeanne.
25	jeudi.	Fête-Dieu.
26	vend.	s. Philippe.
27	sam.	s. Jules.
28	*Dim.*	s. Germain.
29	lundi.	s. Maxime.
30	mardi.	s. Félix, pape.
31	merc.	ste. Pétronille.

JUIN.

N. L. le 3, à 7 heures 53 m. du matin.
P. Q. le 11, à 10 h. 39 m. du matin.
P. L. le 18, à 4 heures 1 m. du soir.
D. Q. le 25, à 6 heures 9 m. du matin.

1	jeudi.	*Octave de la F.-D.*
2	vend.	s. Erasme, évêque.
3	sam.	ste. Clotilde.
4	*Dim.*	s. Quirin, év.
5	lundi.	s. Boniface, év.
6	mardi.	s. Norbert.
7	merc.	s. Robert.
8	jeudi.	s. Médard.
9	vend.	ste. Pélagie, vierge.
10	sam.	ste. Marguerite.
11	*Dim.*	s. Barnabé, apôtre.
12	lundi.	s. Basilide.
13	mardi.	s. Antoine de P.
14	merc.	s. Basile-le-G.
15	jeudi.	s. Modeste, mart.
16	vend.	ste. Lutgarde.
17	sam.	s. Avit, abbé.
18	*Dim.*	ste. Marine.
19	lundi.	s. Gervais.
20	mardi.	ste. Florence.
21	merc.	s. Leufroi, abbé.
22	jeudi.	s. Paulin.
23	vend.	s. Liébert.
24	sam.	*Nativité de s. J.-B.*
25	*Dim.*	Tr. de s. Eloi.
26	lundi.	ss. Jean et Paul.
27	mardi.	s. Ladislas.
28	merc.	s. Léon II. *V.-J.*
29	jeudi.	*ss. Pierre et Paul.*
30	vend.	s. Martial.

Digitized by Google

JUILLET.

N. L. le 2, à 9 heures 39 m. du soir.
P. Q. le 11, à 1 heure 19 m. du matin.
P. L. le 17, à 11 heures 0 m. du soir.
D. Q. le 24, à 2 heures 16 m. du soir.

1	sam.	s. Rombaut.
2	*Dim.*	Visitation de N.-D.
3	lundi.	s. Hyacinthe.
4	mardi.	Transl. de s. Martin.
5	merc.	s. Agathon.
6	jeudi.	ste. Godelive.
7	vend.	s. Willebaud.
8	sam.	s. Procope.
9	*Dim.*	Les 19 Martyrs de G.
10	lundi.	ste. Félicité.
11	mardi.	Transl. de s. Benoît.
12	merc.	s. Jean Gualbert.
13	jeudi.	s. Anaclet.
14	vend.	s. Bonaventure.
15	sam.	s. Henri, emp.
16	*Dim.*	N.-D. du M.-C.
17	lundi.	s. Alexis, c.
18	mardi.	s. Arnould.
19	merc.	s. Vincent de Paule.
20	jeudi.	ste. Marguerite.
21	vend.	ste. Praxède.
22	sam.	ste. Marie-Magdel.
23	*Dim.*	s. Apollinaire.
24	lundi.	ste. Christine.
25	mardi.	ss. Jacques et Ch.
26	merc.	ste. Anne.
27	jeudi.	ste. Natalie.
28	vend.	s. Nazaire.
29	sam.	ste. Marthe.
30	*Dim.*	s. Abdon.
31	lundi.	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

N. L. le 1, à 0 heure 29 m. du soir.
P. Q. le 9, à 1 heure 31 m. du soir.
P. L. le 16, à 5 heures 48 m. du matin.
D. Q. le 23, à 1 h. 25 m. du m.
N. L. le 31, à 4 h. 10 m. du m.

1	mardi.	s. Pierre ès-liens.
2	merc.	N.-D. des Anges.
3	jeudi.	ste. Lydie.
4	vend.	s. Dominique.
5	sam.	ste. Marie aux N.
6	*Dim.*	Transf. de N.-S.
7	lundi.	s. Gaëtan.
8	mardi.	s. Cyriaque.
9	merc.	s. Romain.
10	jeudi.	s. Laurent, martyr.
11	vend.	ste. Suzanne.
12	sam.	ste. Claire.
13	*Dim.*	s. Hippolyte.
14	lundi.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	mardi.	ASSOMPTION.
16	merc.	s. Roch.
17	jeudi.	s. Carloman.
18	vend.	ste. Hélène.
19	sam.	ste. Thècle.
20	*Dim.*	s. Bernard.
21	lundi.	ste. Jeanne.
22	mardi.	s. Gustave.
23	merc.	s. Philippe.
24	jeudi.	s. Barthélémi.
25	vend.	s. Louis, roi.
26	sam.	s. Zéphirin.
27	*Dim.*	s. Césaire.
28	lundi.	s. Augustin.
29	mardi.	Décol. de s. J.-B.
30	merc.	ste. Rose.
31	jeudi.	s. Raymond.

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

P. Q. le 7, à 11 heures 21 m. du soir.
P. L. le 14, à 1 heure 37 m. du soir.
D. Q. le 21, à 4 heures 4 m. du soir.
N. L. le 29, à 8 heures 12 m. du soir.

1	vend.	s. Gilles, abbé.
2	sam.	s. Lazare, roi.
3	*Dim.*	ste. Euphémie.
4	lundi.	ste. Rosalie.
5	mardi.	s. Bertin, abbé.
6	merc.	s. Eugène.
7	jeudi.	ste. Reine.
8	vend.	*Nativité de N.-D.*
9	sam.	s. Omer, évêque.
10	*Dim.*	s. Nicolas de Tol.
11	lundi.	ste. Vindicie.
12	mardi.	s. Silvain.
13	merc.	s. Aimé.
14	jeudi.	Exalt. ste. Croix.
15	vend.	s. Nicomède.
16	sam.	s. Cornil.
17	*Dim.*	s. Lambert.
18	lundi.	ste. Sophie.
19	mardi.	s. Janvier.
20	merc.	s. Eustache. 4 *T.*
21	jeudi.	s. Mathieu.
22	vend.	s. Maurice. 4 *T.*
23	sam.	s. Lin, pape. 4 *T.*
24	*Dim.*	N.-D. de la M.
25	lundi.	s. Firmin, évêque.
26	mardi.	ste. Justine.
27	merc.	ss. Côme et Damien.
28	jeudi.	s. Privat.
29	vend.	s. Michel, arch.
30	sam.	s. Jérôme.

OCTOBRE.

P. Q. le 7, à 7 heures 22 m. du matin.
P. L. le 13, à 11 heures 24 m. du soir.
D. Q. le 21, à 10 heures 5 m. du matin.
N. L. le 29, à 11 heures 42 m. du matin.

1	*Dim.*	ss. Remi et Piat.
2	lundi.	ss. Anges gardiens.
3	mardi.	s. Gérard.
4	merc.	s. François d'Ass.
5	jeudi.	s. Placide.
6	vend.	s. Bruno, confess.
7	sam.	s. Marc, pape.
8	*Dim.*	ste. Brigitte.
9	lundi.	s. Ghislain.
10	mardi.	s. François de B.
11	merc.	s. Germain.
12	jeudi.	s. Évagore.
13	vend.	s. Edouard.
14	sam.	s. Calixte, P.
15	*Dim.*	ste. Thérèse.
16	lundi.	s. Donatien.
17	mardi.	ste. Hedwige.
18	merc.	s. Luc, évangéliste.
19	jeudi.	s. Pierre d'Alcant.
20	vend.	s. Caprais.
21	sam.	ste. Ursule.
22	*Dim.*	s. Sévère.
23	lundi.	s. Sévérin.
24	mardi.	s. Magloire.
25	merc.	ss. Crépin et Crép.
26	jeudi.	s. Evariste.
27	vend.	s. Florent.
28	sam.	ss. Simon et Jude.
29	*Dim.*	s. Narcisse.
30	lundi.	s. Lucain.
31	mardi.	s. Quentin. *V.-J.*

Digitized by Google

NOVEMBRE.

P. Q. le 5, à 2 heures 33 m. du soir.
P. L. le 12, à 11 heures 39 m. du matin.
D. Q. le 20, à 6 heures 44 m. du matin.
N. L. le 28, à 2 heures 0 m. du matin.

1	merc.	TOUSSAINT.
2	jeudi.	*Les Trépassés.*
3	vend.	s. Hubert.
4	sam.	s. Charles.
5	*Dim.*	ste. Berthilde.
6	lundi.	s. Léonard.
7	mardi.	s. Ernest.
8	merc.	Les 4 Couronnés.
9	jeudi.	s. Denis.
10	vend.	s. Juste.
11	sam.	s. Martin, évêque.
12	*Dim.*	s. Liévin.
13	lundi.	s. Homobond.
14	mardi.	s. Clémentin.
15	merc.	s. Eugène.
16	jeudi.	s. Edmond.
17	vend.	s. Agnan.
18	sam.	s. Odon.
19	*Dim.*	ste. Elisabeth.
20	lundi.	s. Félix de Valois.
21	mardi.	Présentation N.-D.
22	merc.	ste. Cécile.
23	jeudi.	s. Clément.
24	vend.	s. Florimond.
25	sam.	ste. Catherine.
26	*Dim.*	s. Pierre d'Al.
27	lundi.	s. Maxime.
28	mardi.	s. Mansuet, évêque.
29	merc.	s. Saturnin.
30	jeudi.	s. André.

DÉCEMBRE.

P. Q. le 4, à 10 heures 2 m. du soir.
P. L. le 12, à 2 heures 27 m. du matin.
D. Q. le 20, à 4 heures 22 m. du matin.
N. L. le 27, à 2 heures 43 m. du soir.

1	vend.	s. Éloi, évêque.
2	sam.	ste. Bibiane.
3	*Dim.*	*Avent.* s. Franç.-X.
4	lundi.	ste. Barbe.
5	mardi.	s. Sabas.
6	merc.	s. Nicolas.
7	jeudi.	s. Ambroise.
8	vend.	*Concept. de N.-D.*
9	sam.	ste. Léocadie.
10	*Dim.*	s. Melchiade.
11	lundi.	s. Damase, pape.
12	mardi.	ste. Constance.
13	merc.	ste. Luce.
14	jeudi.	s. Nicaise, év.
15	vend.	s. Eusèbe.
16	sam.	ste. Adélaïde.
17	*Dim.*	ste. Olimpie.
18	lundi.	s. Lazare.
19	mardi.	s. Gatien.
20	merc.	s. Philogone. 4 *T.*
21	jeudi.	s. Thomas.
22	vend.	s. Flavien. 4 *T.*
23	sam.	ste. Victoire. 4 *T.*
24	*Dim.*	ste. Natalie.
25	lundi.	NOEL.
26	mardi.	*s. Etienne.*
27	merc.	s. Jean, évangéliste.
28	jeudi.	Les ss. Innocens.
29	vend.	s. Thomas.
30	sam.	s. Sabin.
31	*Dim.*	s. Sylvestre.

Digitized by Google

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal du Saint-Esprit.

✠, *les Chevaliers-Commandeurs.*

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(G. ✠), *les Grand'Croix.*
(C. ✠), *les Commandeurs.*
✠, *les Chevaliers.*

Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

(G. C. ✲), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✲), *les Grands-Officiers.*
(C. ✲), *les Commandeurs.*
(O. ✲), *les Officiers.*
✲, *les Chevaliers.*

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

(*Suite.*)

FAVRIL est situé sur le ruisseau de la Riviérette, à trois kilomètres de Landrecies, son chef-lieu de canton, et à dix-huit kilomètres d'Avesnes.

Par un accord en date de la Saint-Martin d'hiver de l'an 1330, Guillaume, comte de Hainaut, et Guy de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, convinrent que la ville de Landrecies et celles de *Favril* et d'Avesnes seraient tenues par le comte de Blois en un seul fief, du comte de Hainaut, consentant à ce que ces dites villes continuent de jouir des coutumes, franchises et libertés dont elles ont joui jusqu'alors, sauf le ressort et souveraineté.

Le Pape Innocent XII donna, en 1694, à l'église de Favril, plusieurs objets de culte pour lesquels les habitans conservent une grande vénération.

Le 28 avril 1794, la commune de Favril fut occupée par l'armée autrichienne qui vint faire le siége de Landrecies; les Russes et les Prussiens y cantonnèrent pendant plusieurs mois en 1814 et 1815, et un détachement de l'armée d'occupation y séjourna de 1816 à 1818.

La population de cette commune est de 807 habitans, dont 120 indigens et 2 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,142 hectares ainsi divisés : 373 en terres labourables, 570 en prés et pâtures, 9 en jardins, 153 en bois, 7 en contenance de propriétés bâties, 28 en routes, chemins, et 2 en rivières, lacs et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, le seigle, l'avoine, les féveroles et les vesces.

Sa principale industrie est la fabrication des fromages.

On trouve à Favril une brasserie et 4 moulins à blé, dont 2 mus par l'eau et 2 par le vent.

FEIGNIES, commune du canton de Bavay, est distant de huit kilomètres de son chef-lieu et de vingt-trois kilomètres d'Avesnes.

Par des lettres datées du lendemain de Noël de l'an 1235, Eusèbe, abbesse, et tout le chapitre de Sainte-Aldegonde, de Maubeuge, déclarent que pour terminer les difficultés existant entr'elles et Arnould d'Audenaerde, au sujet d'un bois situé sur le territoire de Feignies, elles lui donnent, par le conseil de gens

Digitized by Google

sages et dans la vue d'obtenir la protection d'Arnould et de ses hoirs, cinq bonniers de ce bois pour son usage, et le tiers du surplus; les deux autres tiers restant au chapitre, qui pourra en disposer comme bon lui semblera. La justice de ce bois fut dévolue à Arnould, ainsi qu'il en jouissait sur l'autre alleu de Feignies. (Ce bois, devenu propriété de l'Etat et nommé le bois l'Abbesse, a été vendu le 24 septembre 1832.)

Jean, sire d'Audenaerde, ayant déjà obligé envers Jean d'Avesnes sa ville de Feignies et ses appartenances, pour sûreté des lettres qu'il lui avait données précédemment au sujet de Flobecq et Lessines, et ayant depuis vendu audit Jean et à la comtesse de Hainaut, sa femme, ces mêmes ville et appartenances de Feignies, engage par acte du 12 juin 1285 tous les autres biens et héritages, fiefs, alleux, meubles et immeubles qui lui appartiennent en Hainaut, jusqu'à l'accomplissement des conventions qu'il a faites avec le comte, au sujet de ses villes de Flobecq et de Lessines.

Thomas et Guillaume de Mortagne, chevaliers, ayant avec leur sœur la garde du fief de Feignies, pour Marie, leur nièce, promettent, par lettres du 28 septembre 1288, qu'aussitôt que cette dernière sera en âge, elle donnera au comte de Hainaut l'adhéritement du fief de Feignies que Jean sire d'Audenaerde lui a vendu.

Un titre du mois de septembre 1288 mentionne que ce même Jean d'Audenaerde transporte au profit de Jean d'Avesnes 400 livrées de terre, à recevoir tous les ans sur les revenus des villes de Flobecq et de Lessines, pour lui tenir lieu de la terre de Feignies qu'il lui avait vendue et qui devait lui revenir moyennant le paiement de cette rente.

Le comte de Hainaut conserva la terre de Feignies jusqu'en 1300 et la rendit alors à Jean d'Audenaerde pour la tenir en fief de lui, sous la condition que si ce seigneur mourait sans enfans ou si ceux-ci n'avaient pas de postérité, la terre retournerait au comte et à ses hoirs. Le 30 août 1300, le comte de Hainaut commit son bailli pour adhériter Jean d'Audenaerde de la terre de Feignies et appendances, et l'acte d'adhéritement fut passé le 3 avril 1301.

Par mandement daté de la Pentecôte 1333, Guillaume, comte de Hainaut, enjoint aux habitans de Feignies de reconnaître pour seigneur légitime de cette ville le comte de Flandre, auquel il déclare l'avoir cédée, en exécution d'un accord fait entre eux.

Jean Li Dus, censier de Sainte-Croix de Cambrai, reconnaît par quittance du 1.er janvier 1379 avoir reçu de Jean Algambre, receveur du comte de Flandre, en sa terre de Feignies, quatre chapons pour une année de la redevance dont cette terre est chargée envers le chapitre de Sainte-Croix.

Digitized by Google

Feignies a une population de 1,769 habitans. Sur ce nombre 110 sont secourus par le bureau de bienfaisance, et 20 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 1,876 hectares, dont 1,216 en terres labourables, 98 en prés, 378 en pâtures, 49 en bois, 22 en jardins, 12 en superficie de propriétés bâties, 43 en routes, chemins, 7 en rivières, ruisseaux, et 51 en forêt royale.

Sa culture ordinaire est le froment, le méteil, l'avoine, le trèfle, les pommes de terre, le lin et le colza.

Sa culture principale est le froment.

Sa principale industrie est l'agriculture; il existe néanmoins dans cette commune 3 moulins à blé, une fabrique de poteries et une distillerie de genièvre.

FELLERIES, commune du canton d'Avesnes-Nord, est situé à sept kilomètres de cette ville, sur l'Helpe-Mineure.

Ce village, qui est aujourd'hui assez considérable, n'était au 16.e siècle qu'un hameau dépendant de Ramousies.

Le 18 mai 1835, des ouvriers occupés à abattre un hêtre dans le bois de Belleux ont trouvé, à la profondeur de 60 centimètres environ, un pavé en très-bon état, construit en grès et en pierres bleues. Les gardes-bois ont fait des fouilles et ont acquis la certitude que ce pavé se prolonge dans toute la longueur de la forêt, un peu plus d'un kilomètre, et que sa largeur est de dix pieds environ. On est porté à croire que cette route, qui doit remonter aux premiers siècles de notre ère, servait, du temps des Romains, de communication entre la forteresse de Ramousies, dont il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges, et Solre-le-Château.

La commune de Felleries compte 1,738 habitans, dont 226 indigens secourus et 52 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,929 hectares ainsi divisés : 177 en terres labourables, 429 en prés, 10 en vergers, 1,207 en bois, 3 en étangs, 56 en landes et marais, 6 en fonds d'habitations, 38 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est l'avoine, le seigle, l'épeautre et les pommes de terre, qui forment son principal produit.

La principale industrie de cette commune est la boisselleric.

Il existe à Felleries 3 moulins à blé, une brasserie, une tannerie, 2 fabriques de bonneterie, 2 fabriques de serge et 21 marchands boisseliers.

FÉRON est situé à six kilomètres de Trélon, son chef-lieu de canton, et à dix kilomètres d'Avesnes.

Thierry, comte d'Avesnes, ayant, en 1095, fait reconstruire

Digitized by Google

les bâtimens de l'abbaye de Liessies, donna aux moines qu'il avait établis dans ce monastère la terre de Féron et divers autres biens.

L'église de Féron fut incendiée, en 1636, par l'effet des évènemens de la guerre qui avait lieu à cette époque entre la France et l'Espagne.

Les Espagnols, ayant échoué devant Calais, en 1657, revinrent sur leurs pas. Arrivés au Câtelet le 27 juillet, ils le quittèrent le lendemain pour aller camper à Englancourt; ils vinrent de là à Féron le 8 août et se retirèrent le 10 près de Mariembourg.

Il existe à un kilomètre du centre de la commune de Féron et sur le chemin conduisant à Glageon, une redoute qu'on suppose antérieure à 1593 et qui, selon toutes les probabilités, a été établie autrefois pour la défense du village.

Le château du Pont-de-Sains, ainsi nommé à cause de sa situation, se trouve dans la commune de Féron, sur la route d'Avesnes à Glageon. Ce château, qui appartient à M. le prince de Talleyrand-Périgord, est construit près d'un vaste étang, dans un vallon, au milieu d'une masse considérable de bois. Ses jardins offrent d'agréables promenades et ses appartemens méritent d'être visités.

La population de la commune de Féron est de 639 habitans, dont 85 indigens secourus à domicile et 10 mendians.

Sa surface territoriale consiste en 1,325 hectares ainsi divisés: 333 en terres labourables, 442 en prés, 10 en terrains plantés, 488 en bois, 6 en étangs et terrains incultes, 5 en superficie de propriétés bâties, 37 en routes, chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, le seigle, l'avoine et le trèfle.

Sa culture principale est l'épeautre et l'avoine.

Sa principale industrie est l'agriculture.

Les seuls établissemens existant dans cette commune sont: une brasserie, un moulin à blé et une fabrique de bonneterie.

FERRIÈRE-LA-GRANDE est située sur la petite rivière de Solre et sur la route de Maubeuge à Mons, à trois kilomètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton, et à 18 kilomètres d'Avesnes.

Par lettres du mercredi après la Toussaint 1336, Jean de Hainaut, sire de Beaumont, donne à Jeanne, sa fille, la terre de Ferrière-la-Grande et autres biens, pour former la dot de 2,000 livres de rentes qu'il lui avait promise.

Le village de Ferrière-la-Grande fut réuni à la France par suite d'un échange conclu à Lille, le 3 décembre 1699.

Une découverte curieuse a été faite, en avril 1835, dans cette

Digitized by Google

commune, à 200 pas environ au levant de l'établissement de hauts-fourneaux de M. Dumont : des ouvriers en creusant les fondemens d'une maison trouvèrent, à la profondeur de 4 à 5 pieds, trois squelettes humains, dont deux formant par leur position un angle droit, et le troisième placé un peu plus loin. Près d'un de ces squelettes et parallèlement à sa cuisse, se trouvait une espèce d'épée à deux tranchans, longue d'environ trois pieds et large de deux pouces et demi, autour de laquelle étaient rassemblés quelques petits objets en cuivre, tels que boucle, crochets, etc., tous bien conservés et qui paraissent avoir appartenu à la garniture d'un ceinturon. On découvrit encore une espèce de coutelas ou de poignard, long d'un pied, une hache et les débris d'une dague triangulaire et d'une lame assez étroite. Ces derniers débris étaient tellement oxidés qu'on en reconnut difficilement la forme. L'épée elle-même n'a paru redevable de sa conservation qu'à son épaisseur qui a dû être telle qu'elle ne pût être maniée que par un homme d'une force plus qu'ordinaire. M. Lebeau, docteur en médecine, à Maubeuge, qui eut occasion de voir les squelettes, trouva, par l'inspection d'un fémur conservé entier, que l'individu auquel il avait appartenu était d'une taille d'au moins cinq pieds huit pouces.

Deux pots d'une terre grisâtre et légère et ne contenant que de la terre, au dire des ouvriers, furent aussi trouvés au même endroit. L'un d'eux tomba en éclats sous le coup de la pioche; l'autre, haut de sept pouces, très-renflé vers le milieu et présentant trois pouces de diamètre à son orifice, fut retiré parfaitement intact. Ce pot, ainsi que les débris d'armes, a été recueilli par M. Bernardon, régisseur de l'établissement de M. Dumont.

Il est présumable que ces débris appartiennent à quelque chef romain qui aura été enterré en cet endroit. Malheureusement on n'a pu découvrir aucune trace de pierre tumulaire ou d'inscription. Peut-être quelque antiquaire habile pourra-t-il, à l'aide des objets conservés par M. Bernardon, reconnaître à quelle nation ils ont appartenu et vers quelle époque ils ont été placés dans la terre. Les Commentaires de César parlent de différens camps sur les bords de la Sambre; quelques archéologues prétendent qu'un de ces camps aurait été établi à un endroit appelé Bois-de-la-Balize, situé entre Maubeuge et Bousies et à deux kilomètres de Ferrière-la-Grande. La découverte faite en 1835 pourrait fortifier cette opinion.

Ferrière-la-Grande a une population de 1,161 habitans; elle n'était que de 903 en 1822.

Son territoire contient 982 hectares, dont 695 en terres labourables, 143 en prés, 9 en terrains plantés, 53 en bois, 45 en

Digitized by Google

landes et marais, 6 en superficie de propriétés bâties, 25 en routes, chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en toutes espèces de céréales, pommes de terre, lin, colza et betteraves.

Sa culture principale est le blé blanc et l'avoine.

Cette commune, l'une des plus industrieuses du département, possède les usines de la manufacture d'armes de Maubeuge, les hauts-fourneaux de M. Dumont, des carrières de pierres de taille bleues d'une très-belle et très-bonne qualité; des carrières de marbre de différentes nuances, 1 moulin à blé, 2 fours à chaux, 2 brasseries et des ateliers de quincaillerie et de ferronnerie.

FERRIÈRE-LA-PETITE, commune du canton de Maubeuge, est située à cinq kilomètres de cette ville et à dix-huit kilomètres d'Avesnes.

Ce village existait en 1336, puisqu'il se trouve mentionné dans l'acte de donation de diverses terres, faite en ladite année par Jean de Hainaut à Jeanne, sa fille; lequel acte est cité dans l'article de Ferrière-la-Grande.

L'ancien château de Ferrière-la-Petite appartenait autrefois à la famille de Bousies. Les parties conservées de cet édifice servent aujourd'hui à l'usage de fabrique de faïence.

La population de Ferrière-la-Petite est de 718 habitans, dont 20 indigens et 4 mendians.

La superficie territoriale de cette commune est de 532 hectares ainsi divisés : 289 en terres labourables, 95 en prés, 4 en terrains plantés, 113 en bois, 7 en landes et marais, 5 en contenance de propriétés bâties, 15 en routes, chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'épeautre, le méteil, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé froment.

Sa principale industrie, après l'agriculture, est la fabrication de poteries et de faïence.

On trouve à Ferrière-la-Petite 1 moulin à blé, une fabrique de sabots, une fabrique de faïence et 11 fabriques de poteries.

FLAUMONT ET WAUDRECHIES. Ces deux villages réunis ne forment aujourd'hui qu'une seule commune située sur l'Helpe-Majeure, à deux kilomètres d'Avesnes.

La première partie de cette commune doit son nom aux Romains. M. Lebeau rapporte en effet que les soldats de cette nation, campés de l'autre côté de la rivière, ayant en perspective la hauteur de Flaumont, sur laquelle croissaient en abondance des genêts

Digitized by Google

qui couvraient la terre de fleurs d'un jaune éclatant, appelèrent ce lieu *Flavus Mons*.

D'après d'anciennes traditions, le village de Waudrechies aurait été entièrement détruit en 1521, par suite des guerres qui, à cette époque, désolaient le pays. Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés n'ont amené à la découverte d'aucun fait qui pût confirmer cette assertion. Néanmoins, des vestiges de construction que l'on remarquait naguère encore dans cette commune, et les nombreuses fondations que des fouilles font retrouver, permettent de supposer que ce village a été dévasté autrefois, soit par les événemens de la guerre, soit par quelque grand incendie.

La commune de Flaumont et Waudrechies eut beaucoup à souffrir, en 1792 et 1793, de l'occupation de son territoire par les armées ennemies; envahie par les Prussiens, le 22 juin 1815, elle fut abandonnée pendant dix-sept jours à leur merci, les habitans s'étant soustraits par la fuite aux mauvais traitemens dont ils étaient accablés.

La population de Flaumont et Waudrechies est de 422 habitans, dont 30 indigens secourus à domicile et 2 mendians.

Son territoire contient 562 hectares ainsi divisés : 312 en terres labourables, 199 en prés, 3 en vergers, 15 en landes et marais, 3 en superficie de propriétés bâties, 23 en routes, chemins, et 7 en rivières et ruisseaux.

Sa culture consiste en blé, épeautre, seigle, méteil, orge d'hiver, avoine et pommes de terre; elle a pour objets principaux le blé, l'épeautre et l'avoine.

Sa seule industrie est l'agriculture; il s'y fait un commerce assez considérable de beurre et de fromages.

Le seul établissement existant dans cette commune est un moulin à blé à deux tournans situé sur l'Helpe-Majeure.

FLOURSIES, commune du canton d'Avesnes-Nord, est situé à sept kilomètres de cette ville.

Nicolas, évêque de Cambrai, confirma, en 1162, la donation faite à l'abbaye de Liessies par Guillaume de Dompierre, des églises et des terres de Fissault, Dompierre, *Floursies*, etc. Ces terres formèrent les revenus du prieuré de Dompierre.

On conjecture qu'il y avait à Floursies un temple dédié à Flore, et le nom de la commune semble appuyer cette opinion.

Il existe à Floursies, au pied d'un rocher, une fontaine dont les eaux étaient autrefois amenées par un aqueduc de plusieurs milles de longueur dans la ville de Bavay, où elles servaient aux usages des habitans. Nous empruntons à M. Lebeau les renseignemens

Digitized by Google

suivans sur cette ancienne construction, dont on retrouve encore des vestiges.

Un bassin de forme circulaire, surmonté d'un mur à hauteur d'appui, renferme la fontaine. Cette maçonnerie est refaite à neuf et présente l'aspect d'un large puits. Le fond est rempli de vase jusqu'à la hauteur de plusieurs mètres. L'eau ayant un terrain inégal à parcourir, le canal dans les lieux élevés passait sous terre, et dans les fonds était supporté par des murs ou des piliers. Il s'enfonçait sous le lit de la Sambre et traversait ainsi cette rivière. Il ne reste que des débris des parties de l'ouvrage qui se trouvaient exposées à l'air, mais celles qui n'en ont pas éprouvé le contact se sont conservées jusqu'à présent. Le lit du canal était pavé d'épaisses et larges tuiles triangulaires.

Cette fontaine était environnée d'édifices dont on voyait encore des ruines dans le dix-septième siècle. On a découvert au nord du village, il y a quelques années, un pavé de larges dalles en pierres bleues. On remarque dans la petite église du lieu d'autres pierres taillées qui ont visiblement appartenu à des édifices plus anciens.

La population de Floursies est de 233 habitans, dont 20 seulement reçoivent des secours du bureau de bienfaisance.

La superficie totale de son territoire est de 469 hectares, dont 285 en terres labourables, 71 en prés, 2 en vergers, 94 en bois, 2 en fonds de propriétés bâties, 14 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est l'épeautre, le méteil, le froment et l'avoine.

Sa culture principale est l'épeautre.

L'agriculture est la seule industrie de cette commune, dans laquelle on ne trouve qu'un moulin à blé.

FLOYON fait partie du canton d'Avesnes-Sud et est situé à dix kilomètres de cette ville.

Floyon a donné le jour à saint Ursmer, qui succéda, en 686, à saint Landelin, abbé et fondateur de l'abbaye de Lobbes, sur la Sambre, diocèse de Cambrai et pays de Liége. La réputation de vertu et d'austérité de saint Ursmer engagea Pépin d'Héristal à confier à ce religieux le gouvernement de ce monastère et à le faire ordonner évêque régionnaire.

Gilles, fils de Michel de Floyon, adopta, en 1574, Charles de Berlaimont, qui fut créé comte de Berlaimont par Philippe II.

La guerre s'étant rallumée, en 1635, entre la France et l'Espagne, les hostilités commencèrent d'abord en Italie et eurent ensuite pour théâtre les Pays-Bas. En janvier 1637, Laborde

Digitized by Google

Boichard, lieutenant-colonel de la milice de Thiérarche, sous le sieur de Longueval, brûla le bourg de Floyon, qui était fortifié, et étendit ses ravages jusqu'au faubourg du Catteau-Cambrésis.

La forteresse de Floyon existait encore au commencement du 18.e siècle.

Les habitans de Floyon ont continué pendant de longues années un usage très-ancien consistant à allumer, le dimanche de la mi-carême, un énorme bûcher que l'on nommait *Behourdis*, autour duquel ils dansaient, chantaient et se livraient à toutes sortes de divertissemens.

La commune de Floyon a une population de 1,469 habitans, dont 6 mendians et 30 indigens secourus par le bureau de bienfaisance.

La surface totale de son territoire est de 1,724 hectares ainsi divisés : 539 en terres labourables, 992 en prés, 16 en vergers, 103 en bois, 2 en mares et étangs, 9 en contenance de propriétés bâties, 59 en routes, chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Sa culture a pour objets principaux l'épeautre, le blé, l'avoine et le trèfle.

Les habitans se livrent principalement à l'engrais des bestiaux et à la fabrication des fromages.

On trouve dans cette commune 3 moulins à blé, dont 2 sont mus par l'eau et 1 par le vent, 2 brasseries et 2 briqueteries.

FONTAINE-AU-BOIS est situé à quatre kilomètres de Landrecies, son chef-lieu de canton, à gauche de la route qui conduit de cette ville au Quesnoy, et à proximité du bois Lévêque.

Le 12 septembre 1793, un engagement eut lieu sur le territoire de Fontaine-au-Bois, entre les armées française et autrichienne, et fut suivi de l'incendie d'une partie de la commune. Un second combat y fut encore livré le 29 mars 1794. Les troupes ennemies occupèrent ce village pendant onze mois et s'y livrèrent à toutes sortes d'excès.

Il existe dans cette commune un bois nommé le Bois-de-Fontaine, qui appartenait autrefois à l'abbaye de Saint-André, du Catteau. Ce bois, qui a une surface de 133 hectares, a été vendu par l'Etat en 1832.

Fontaine-au-Bois a une population de 1,040 habitans, dont 50 indigens secourus à domicile et 6 mendians.

Son territoire contient 768 hectares, dont 408 en terres labourables, 188 en prés et pâtures, 64 en houblonnières, 6 en jardins, 36 en bois, 36 en marais communaux, 8 en superficie des propriétés bâties, et 22 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, le seigle et le houblon.

Digitized by Google

Sa culture principale est le blé et le houblon.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe à Fontaine-au-Bois 2 moulins à blé, une fabrique de bas et une brasserie.

FOREST fait partie du canton de Landrecies; il est distant de cette ville de neuf kilomètres et de vingt-neuf kilomètres d'Avesnes.

Ce village est fort ancien. L'un de ses seigneurs, Herbert de Forest, comparut en 1096 au tournoi d'Anchin, entre les chevaliers du Cambrésis. Watier, sire de Forest, l'un des descendans d'Herbert, donna en 1163, à l'abbaye de Saint-André, un muid de bois situé auprès de Hurtevent.

Le village de Forest se trouve rappelé dans un acte de donation faite en 1260, par la comtesse Marguerite, à Bauduin, son sergent, et à ses hoirs d'une terre à Croix, *près Forest*, pour la tenir du comte de Hainaut, à charge de 6 deniers de cens annuel, au receveur des briefs de Forest.

Par acte daté d'avril 1267, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne *à cense* à Mahieu Deflandre, bourgeois *de Forest*, toutes les terres à labour des sars de sa maison de Locquignol et tous les prés sans le sart, pour le terme de 12 ans, moyennant 40 sous blancs par an, par muid, à la mesure du bois.

Le comte de Hainaut ayant déclaré la guerre à la France, en 1340, le roi Philippe envoya contre lui une armée sous la conduite du duc de Normandie, son fils, et ce prince, après avoir traversé le Catteau, établit son camp à Forest.

Au mois d'août 1793, la commune de Forest fut envahie par l'armée des alliés, après le siége de Valenciennes. En avril 1794, une partie de cette même armée, ayant à sa tête l'empereur d'Autriche, le prince Charles d'Autriche, le prince d'Orange et plusieurs autres personnages de haut rang, traversa de nouveau cette commune pour aller bloquer Landrecies et attaquer les Français dans les environs de Catillon. En juin 1815, après la bataille de Waterloo, les armées étrangères passèrent également par Forest.

Cette commune a, depuis quelques années, été le théâtre d'incendies qui lui ont fait éprouver des pertes considérables. Le 4 octobre 1814, après la rentrée des récoltes, 80 maisons ont été la proie des flammes; en 1822, 23 habitations subirent le même sort, et enfin, le 17 mai 1836, 19 maisons ont encore été réduites en cendres.

La population de Forest est de 1,456 habitans. Sur ce nombre 500 environ reçoivent des secours du bureau de bienfaisance et 40 se livrent à la mendicité.

Digitized by Google

La superficie totale du territoire de cette commune est de 888 hectares, ainsi divisés : 753 en terres labourables, 41 en prés et pâtures, 34 en houblonnières, 9 en jardins, 9 en vaines pâtures, 4 en oseraies, 2 en landes, 7 en fonds de propriétés bâties, 28 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, le colza, les pommes de terre, les olliettes et le houblon.

Sa culture principale est le houblon.

Une grande partie des habitans sont employés à tisser des étoffes en laine pour la fabrique du Catteau.

Les seuls établissemens existant dans la commune de Forest sont 3 moulins à blé.

FOURMIES est situé sur l'Helpe-Mineure, à quatorze kilomètres d'Avesnes et à sept kilomètres de Trélon, son chef-lieu de canton.

Par un acte de l'an 1199, l'abbé de Liessies et Jacques, seigneur d'Avesnes, réglèrent d'une part l'exploitation et de l'autre l'exercice de la chasse dans les bois de Féron, *Fourmies*, Cartignies, etc., appartenant à cette abbaye.

Cette commune a une population de 2,450 habitans, dont 30 indigens et 8 mendians; elle n'en avait que 1,935 en 1822.

Son territoire contient 2,277 hectares, dont 70 seulement en terres labourables, 632 en prés, 14 en terrains plantés, 617 en bois, 23 en terrains incultes et étangs, 8 en superficie de propriétés bâties, 44 en routes, chemins, 3 en rivières et ruisseaux, et 866 en forêt royale.

Les 70 hectares de terres labourables qui se trouvent dans la commune de Fourmies sont cultivés en froment et épeautre.

Ses nombreuses prairies sont une des principales richesses des habitans, qui y engraissent au moins 700 bœufs chaque année.

Il existe à Fourmies 3 filatures de coton, 2 filatures de laine, un haut-fourneau, une verrerie, 6 fabriques de fil à dentelles, 2 moulin à blé, 2 brasseries et plusieurs fabriques de bonneterie.

FRASNOY, commune du canton du Quesnoy-Ouest, est situé à quatre kilomètres de cette ville et à trente-huit kilomètres d'Avesnes.

Ce village fut brûlé, en 1340, par le duc de Normandie, fils de Philippe, roi de France, auquel Guillaume, comte de Hainaut, avait déclaré la guerre.

La population de Frasnoy est de 479 habitans; sur ce nombre, 60 environ sont secourus par le bureau de bienfaisance.

Son territoire contient 573 hectares, dont 432 en terres labou-

Digitized by Google

rables, 93 en prés, 27 en bois, 4 en superficie des propriétés bâties, 15 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé froment, l'orge d'hiver, le seigle, l'avoine et les fourrages.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve dans cette commune 2 moulins à blé et une brasserie.

GHISSIGNIES est situé sur l'Écaillon. Cette commune fait partie du canton du Quesnoy-Est. Elle est distante de trois kilomètres de cette ville et de trente-trois kilomètres d'Avesnes.

La comtesse Marguerite, voulant récompenser les bons services de Jean de Ghissignies, son sergent, lui donne, ainsi qu'à sa femme, par acte daté du mois de mai 1262, la troisième gerbe et les trois quarts du terrage qu'ils doivent sur trois muids de terre à eux appartenant, tenus de ladite comtesse et situés en partie vers le chemin de Louvignies à La Maladrerie de Baudignies.

Ghissignies a une population de 460 habitans, y compris 10 mendians et 55 indigens secourus à domicile.

La superficie totale de son territoire est de 450 hectares ainsi divisés : 382 en terres labourables, 43 en prés, 4 en jardins, 3 en houblonnières, 3 en vaines pâtures, 1 en landes, 3 en contenance de propriétés bâties, 10 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le colza, l'avoine, l'orge, le seigle, les féveroles, les pommes de terre, les betteraves et le houblon.

Sa culture principale est le froment, les féveroles et les betteraves.

Ses principaux établissemens de commerce et d'industrie sont 2 moulins à blé, une brasserie et une fabrique de sucre indigène.

GLAGEON est situé à deux kilomètres de Trélon, son chef-lieu de canton, et à douze kilomètres d'Avesnes.

Ce village eut souvent à souffrir des attaques dirigées contre le château fortifié qui y existait.

Glageon fut pris, en 1543, par les troupes de François 1.er opérant contre celles de Charles-Quint.

En 1552, Henri II sortit de Sedan et vint assiéger le château de Glageon, qui fut pris, ainsi que celui de Trélon. Ces deux places, qui servaient de retraite à des brigands, furent emportées d'assaut et rasées; la garnison fut passée au fil de l'épée.

En 1554, le connétable de Montmorency revint dans le Hainaut à la tête d'une armée formidable. Il s'avança avec le duc de Ven-

Digitized by Google

dôme par Estrée-au-Pont, s'empara de Trélon, Glageon, Chimay et autres petites places que les habitans avaient abandonnées et qui furent entièrement détruites.

Le château de Glageon fut encore pris, en 1637, par le vicomte de Turenne, après une faible résistance.

Au mois de juillet 1653, après le siège de Réthel, Turenne fut informé qu'une partie des troupes espagnoles se trouvait à Chimay, Trélon et Glageon. Il se mit aussitôt en route pour les rejoindre, mais arrivé à Anor, il apprit que l'ennemi s'était retiré.

Glageon a une population de 1,211 habitans, dont 15 indigens et 4 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,166 hectares, dont 235 en terres labourables, 367 en prés, 8 en terrains plantés, 505 en bois, 9 en terrains incultes et étangs, 5 en fonds de propriétés bâties, 32 en routes, chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, l'orge, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie a pour principal objet l'exploitation des mines de fer et des bois, celle des carrières de marbre, des pierres à bâtir et du bois scié.

Il existe dans cette commune une forge où l'on fond la gueuse pour la convertir en fer en barres, 1 moulin à blé mû par l'eau, 2 scieries de marbre également mues par l'eau, 2 fours à chaux, 2 briqueteries et une brasserie.

GOGNIE-CHAUSSÉE, situé à l'extrême frontière, appartient partie à la France, partie à la Belgique. Cette commune, qui dépend du canton de Maubeuge, se trouve à six kilomètres de cette ville et à vingt-quatre kilomètres d'Avesnes.

Ce village fut un des apanages d'un puiné de la maison de Boussois. Jean de Gognie, chevalier, seigneur des Mottes-lez-Walincourt, vendit en 1160, à l'abbaye de St.-Aubert, deux mencaudées de terres sises à Elincourt.

Par lettres de l'an 1203, Clémence de Houdain donna au monastère de St.-Denis toutes les terres qu'elle possédait à Gognie-Chaussée.

Gognie-Chaussée est traversé par une des voies militaires partant de Bavay et nommée aujourd'hui chaussée Brunehaut.

La population de cette commune est de 723 habitans; sur ce nombre 21 se livrent à la mendicité et 123 sont secourus par le bureau de bienfaisance.

Son territoire contient 783 hectares, dont 553 en terres labourables, 121 en prés, 7 en terrains plantés, 27 en bois, 9 en landes,

Digitized by Google

marais, 4 en superficie des propriétés bâties, 22 en routes, chemins, 2 en rivières et ruisseaux, et 38 en forêt royale.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge, le colza et le lin.

Sa culture principale est le froment.

On ne trouve dans cette commune qu'un moulin à blé.

GOMMEGNIES est situé sur la rivière de la Rhonelle, à 38 kilomètres d'Avesnes et à 7 kilomètres du Quesnoy, son chef-lieu de canton.

Amand, seigneur de Gommegnies, fut un des chevaliers qui déposèrent dans l'enquête tenue à Laon, en 1249, par Pierre, évêque de Châlons, et Hugues, abbé de St.-Sépulchre, à Cambrai, relativement à la légitimation de Jean et Bauduin d'Avesnes.

Par lettres de 1314, Willaume de Jauche, sire de Gommegnies, et d'autres hommes du comte de Hainaut, déclarent que Jean, seigneur de Rayneval, a été adhérité de 7,000 livrées de terre, des châteaux du Quesnoy et de Bouchain, et de 3,000 livrées de terre par an sur la forêt de Mormal.

Un clerc, nommé Jean de Valle, que la dame de Gommegnies avait fait incarcérer dans les prisons de Guy, évêque de Cambrai, étant parvenu à s'en évader, le seigneur de Gommegnies dépêcha vers cet évêque Jean de Sommaing, Willaume de Sommaing, prévôt du Quesnoy, et Robert de Warigny, qui lui déclarèrent, le 1.er février 1345, que pour le punir d'avoir favorisé cette évasion, *le seigneur de Gommegnies prendrait tant des biens dudit évêque et de ceux de ses gens, que lui et sa mère en seraient satisfaits.*

En 1359, Edouard, roi d'Angleterre, qui prétendait à la couronne de France, venait d'être contraint d'abandonner Rheims après sept semaines de siège. Le sire de Gommegnies assemble 300 hommes à Maubeuge pour renforcer les troupes d'Edouard. Le sire de Roye, baron de Picardie, qui était en quartier à Rozoy-en-Thiérache, informé de la marche de Gommegnies, en donne avis à Robersart, chanoine de Laon, qui régissait à Marle la terre du jeune comte de Roucy. Robersart part avec 40 lances pour joindre le sire de Roye, qui en avait 300; ils poursuivent l'ennemi et lui dressent une embuscade à Herbigny, où il s'était arrêté pour rafraîchir. Gommegnies, jeune militaire inconsidéré, part sans ordre, accompagné de Christophe du Mur, qui portait sa bannière, et de 6 écuyers. Les Français se présentent tout-à-coup, en criant : *Roye, au seigneur de Roye.* Gommegnies veut se défendre, mais il est tué avec ses compagnons; les valets échappent seuls. Les Français entrent dans le village et font un grand nombre de prisonniers.

Digitized by Google

Par lettres du 13 juillet 1363, Aubert, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, gouverneur des comtés de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., déclare avoir donné à Jean, seigneur de Gommegnies, chevalier, en faveur de son mariage avec Cunghonde de Weischx de Bavière, et à leurs hoirs, 200 florins d'or au mouton de France, de rente, à recevoir sur toute la baie d'Artois, dite de Haourdiaul et sur le tiers denier que le comte de Hainaut avait en deux tailles des bois du seigneur de Gommegnies, dits les bois de Cuclempont.

Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, habitant continuellement son château du Quesnoy, fit bâtir, en 1440, une chapelle dans la paroisse, et y fit une fondation de six chapelains, dont les revenus furent affectés sur la terre de Gommegnies.

La terre de Gommegnies fut érigée en comté par les archiducs Albert et Isabelle. Précédemment les seigneurs de Gommegnies étaient chevaliers bannerets du Hainaut.

La commune de Gommegnies a une population de 2,960 habitans; elle n'en comptait que 2,604 en 1822.

La superficie totale de son territoire est de 1,531 hectares, dont 779 en terres labourables, 426 en prés, 258 en bois, 13 en contenance de propriétés bâties, 51 en routes, chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'avoine, les féveroles et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Les seuls établissemens industriels existant dans cette commune sont 7 moulins à blé et une brasserie.

GUSSIGNIES est situé sur l'Hogniau, à 6 kilomètres de Bavay, son chef-lieu de canton, et à 31 kilomètres d'Avesnes.

On trouve dans Jacques de Guise l'histoire merveilleuse *de la Royne des Belges Urse et de son très-grand couraige*, et l'origine de Gussignies, par Gurgontius, roi des Bretons, qui aida la reine à remporter sur les Trévériens une bataille sanglante dans laquelle la reine Urse et son armée de femmes firent des prodiges de valeur.

Par acte daté de novembre 1336, Jean de Hainaut, sire de Beaumont, se déshérite de tout ce qu'il possédait à Gussignies et d'autres biens, en faveur de Jeanne, sa fille, pour former la dot de 2,000 livres de rente qu'il lui avait promise.

La population de Gussignies est de 441 habitans, dont dix seulement sont secourus par le bureau de bienfaisance.

Son territoire contient 342 hectares ainsi divisés : 249 en terres labourables, 8 en prés, 27 en pâtures, 29 en bois, 4 en jardins,

Digitized by Google

4 en houblonnières, 1 en étangs, 3 en fonds de propriétés bâties, 11 en routes, chemins, 2 en rivières et ruisseaux, et 4 en autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le froment, l'orge, l'avoine, le houblon, le seigle et les fourrages.

Sa culture principale est le froment.

Il existe à Gussignies 1 moulin à blé, 1 four à chaux et une scierie de marbre.

HARGNIES est situé sur la Sambre, à huit kilomètres de Berlaimont, son chef-lieu de canton, et à 20 kilomètres d'Avesnes.

Il est fait mention du village d'Hargnies dans la notice de l'empire. *Præfectus classis Sambricæ in loco harnensi.* Les Romains y avaient leurs arsenaux pour la flotte destinée à garder la Meuse, qui avait son bassin dans le lit de la Sambre. Par ces préparatifs, les Romains tâchaient de se mettre en état de s'opposer aux cruelles dévastations des Saxons qui remontaient la Meuse jusqu'à des lieux éloignés de son embouchure.

Par lettres du mois de septembre 1314, Jean de Los, sire d'Agimont et de Wallehain, et Mahaut, sa femme, accordèrent aux habitans de la ville de Hargnies l'usage des bois et forêts dudit Hargnies.

Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, vendit, en 1334, la terre d'Hargnies au comte de Hainaut.

La voie militaire de Reims à Bavay passait par Hargnies.

Cette commune, dont la population était, en 1822, de 517 habitans, n'en compte plus aujourd'hui que 481.

Son territoire contient 511 hectares, dont 320 en terres labourables, 160 en prés, 6 en vergers, 3 en bois, 3 en contenance de propriétés bâties, 18 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge, l'épeautre, l'avoine et le trèfle.

Sa culture principale est le froment.

On trouve à Hargnies une clouterie et une brasserie.

HAUT-LIEU (avant la révolution Banlieue-Haute) est une commune du canton d'Avesnes-Sud, composée de sept hameaux, située à deux kilomètres d'Avesnes.

Ce village est arrosé par un ruisseau nommé Agrisve, qui se jette dans l'Helpe-Mineure.

Sa population est de 390 habitans, dont 12 seulement sont à la charge du bureau de bienfaisance.

La superficie totale de son territoire est de 912 hectares, dont

Digitized by Google

482 en terres labourables, 381 en prés, 4 en vergers, 5 en bois, 7 en landes et étangs, 4 en contenance de propriétés bâties, 28 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, l'avoine, le seigle et généralement toutes les céréales.

Sa culture principale est l'épeautre et l'avoine.

Sa principale industrie est, après l'agriculture, la fabrication des fromages.

HAUTMONT est situé sur la Sambre, à cinq kilomètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton, et à seize kilomètres d'Avesnes.

Un seigneur d'Austrasie, nommé le comte Mauger, bâtit sur la Sambre, près de Maubeuge, en 648, l'abbaye d'Hautmont, de l'ordre de Saint-Benoît. Ce comte, né au château de Strepy lez-Binch, d'un des plus puissans seigneurs du pays, avait épousé sainte Waudru. Il en eut quatre enfans qui sont tous honorés comme saints : Landry, Dentlin, mort en bas âge, Audru et Mauberte. Après avoir vécu à la cour et exercé les premiers emplois, il embrassa la continence du consentement de son épouse, et se retira dans la solitude d'Hautmont, où il construisit en trois ans un monastère, dont saint Aubert consacra l'église aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Il est probable qu'une partie de cette maison était destinée pour les hommes et une autre pour les femmes, puisque sainte Waudru et sainte Aldegonde, sa sœur, fondatrices des chapitres de Mons et de Maubeuge, y prirent le voile des mains de saint Amand et de saint Aubert. Ce monastère devint si célèbre que l'on y vit jusqu'à 300 religieux. Saint Vincent (le comte Mauger) le gouverna quelque temps; mais, fatigué par l'affluence du peuple que sa réputation lui attirait, il chercha une retraite plus profonde dans la forêt de Soignies, et y bâtit un autre monastère qui donna naissance à la ville de Soignies.

Saint Landry, son fils, maintint une grande régularité à Hautmont. Hadulphe, qui lui succéda, suivit son exemple et rendit toutes sortes de bons offices à saint Ansbert, archevêque de Rouen, que Pépin d'Héristal y avait exilé. La réputation de cette maison engagea le pape Léon III à l'aller visiter, en 804. Les Normands et autres barbares ruinèrent Hautmont, massacrèrent plusieurs religieux et dispersèrent les autres, de sorte que cette maison fut ensuite occupée par quelques ecclésiastiques qui en partagèrent les revenus avec les seigneurs. Il paraît que la réforme introduite, en 953, par saint Gérard de Brogne, n'y fut pas de longue durée, puisque Rathier, évêque de Vérone, eut cette abbaye en commande. Elle passa ensuite à Herman, comte de Hainaut, qui la donna en bénéfice à Arnoul, seigneur de Florenne. Les guerres

Digitized by Google

empêchèrent ce dernier d'y établir une bonne réforme, mais ses intentions furent remplies par ses fils Godefroy et Gérard, évêque de Cambrai. L'an 1016, ils en confièrent la direction à Richard. Celui-ci y laissa Fulcain, qui répara les lieux claustraux et donna tous ses soins au rétablissement du spirituel et du temporel. Leurs successeurs furent saint Pappon, Everhelure, son neveu, qui, avec le moine Onulphe, écrivit la vie de son oncle, et Ursion, qui découvrit, en 1054, le corps de saint Marcel qui avait été caché du temps des Normands. L'abbé Lejeune, originaire de Maubeuge, obtint du pape Urbain VIII, pour lui et ses successeurs, le droit de porter les ornemens pontificaux. Philippe Fromont, mort en 1636, a laissé les annales de ce monastère, dont les revenus, quoique modiques, suffisaient à l'entretien de 30 religieux, gouvernés par un abbé régulier.

L'église de l'abbaye d'Hautmont, qui était fort belle, a été démolie. Les bâtimens de cet ancien monastère existent encore, mais ils sont en mauvais état. Une partie est occupée par des cultivateurs; plusieurs établissemens industriels ont été placés dans l'autre partie.

Les fastes de la commune d'Hautmont contiennent la relation du supplice de plusieurs sorciers qui ont été brûlés vifs sur les lieux.

Hautmont faisait anciennement partie de la terre et pairie d'Avesnes.

Le 6 octobre 1804, un violent incendie dévora la ferme de Loiseau, à Hautmont. Trois jeunes hommes de la commune se sont signalés dans cette circonstance par leur intrépidité et leur dévoûment. Accourus au premier signal, ils se précipitèrent dans les flammes, enlevèrent les meubles les plus précieux et sauvèrent une partie de la récolte. Ces hommes courageux, nommés Jean et Marcel Gillet, et Jean-Joseph Maitrepierre, ne quittèrent le théâtre de l'incendie que couverts de brûlures et de plaies.

La population d'Hautmont est de 900 habitans; sur ce nombre 18 se livrent à la mendicité et 56 sont secourus à domicile par le bureau de bienfaisance.

Son territoire contient 1,213 hectares ainsi divisés : 593 en terres labourables, 285 en prés, 8 en terrains plantés, 40 en bois, 6 en terrains incultes et étangs, 6 en superficie des propriétés bâties, 26 en routes, chemins, 8 en rivières et ruisseaux, et 241 en forêt royale.

Sa culture ordinaire consiste en froment, épeautre, méteil, seigle, vesces, avoine, betteraves et pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Son industrie a pour principal objet la fabrication des bouteilles.

Digitized by Google

On trouve, dans cette commune 3 fours à verres, une scierie de marbre, 2 moulins à blé, 1 tordoir d'huile, une fabrique de bas, 3 clouteries et une brasserie.

HECQ est situé sur le bord de la forêt de Mormal, à huit kilomètres du Quesnoy et à vingt-sept kilomètres d'Avesnes. Cette commune dépend du canton du Quesnoy-Est.

Sa population est de 532 habitans.

Son territoire, l'un des moins étendus de l'arrondissement, ne contient que 135 hectares, dont 56 en terres labourables, 10 en prés, 47 en pâtures, 8 en houblonnières, 3 en jardins, 3 en contenance de propriétés bâties et 8 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, l'avoine, le houblon, le seigle et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Il existe dans cette commune un moulin à vent et une brasserie.

HESTRUD est situé à sept kilomètres de Solre-le-Château, son chef-lieu de canton, et à dix-huit kilomètres d'Avesnes: cette commune est arrosée par la petite rivière de Frasy.

En 1473, la terre d'Hestrud appartenait à Jacqueline de Moy, dame de Jeumont; elle constituait alors un fief dépendant de la pairie de Barbançon.

Ce village fut, en 1793, le théâtre de plusieurs combats entre les Français et les Autrichiens. Le 24 février 1794, vers onze heures du matin, deux fermes y ont été brûlées par une patrouille de dragons de Latour (Autrichiens) venant de Beaumont.

Hestrud a une population de 403 habitans, dont 2 mendians et 51 indigens secourus à domicile.

La superficie totale de son territoire est de 600 hectares ainsi divisés: 229 en terres labourables, 69 en prés, 246 en bois, 34 en landes et marais, 2 en contenance de propriétés bâties, 18 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, le seigle, le lin, l'avoine, le trèfle et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et l'avoine.

Il se fait dans cette commune un commerce assez considérable de marbre et de chaux.

Ses principaux établissemens industriels sont 1 moulin à blé, 4 fours à chaux, une carrière de marbre, une scierie de marbre et 2 chantiers pour le travailler.

HON-HERGIES est composé de deux sections, autrefois séparées et formant aujourd'hui une seule commune. Ce village, arrosé par

Digitized by Google

trois petits ruisseaux, est situé à vingt-neuf kilomètres d'Avesnes et à quatre kilomètres de Bavay, son chef-lieu de canton.

Le village de Hon existait au 9.e siècle et devint célèbre alors par les amours adultères de Lothaire II, roi de Lorraine, neveu de Charles-le-Chauve. Ce prince (ainsi que nous l'apprend Vinchant, dans les *Annales du Hainaut*), n'ayant point d'enfans de Thietberge, sa femme, qu'il avait épousée sans affection, donna un libre essor à la passion qu'il conservait pour Valdrade, jeune personne élevée avec lui auprès de sa mère, l'impératrice Ermengarde, dont elle était parente. Lothaire avait eu avec Valdrade, dans sa jeunesse, des relations intimes qui avaient été suivies de la naissance d'un fils nommé Hugues. Voulant parvenir à rompre son mariage, Lothaire fit convoquer à Aix-la-Chapelle un concile composé des archevêques de Cologne et de Trèves, et des évêques de Metz, de Toul et de Liège, devant lequel la reine Thietberge fut traduite comme accusée d'un commerce incestueux avec son frère. L'assemblée, trop soumise aux volontés du prince, condamna la reine et permit au roi de contracter d'autres nœuds. Lothaire épousa aussitôt Valdrade; mais Hubert, abbé, frère de la reine, adressa de suite de vives plaintes au pape Nicolas I.er, qui écrivit à l'empereur Charles-le-Chauve, lequel obligea Lothaire à reprendre Thietberge. Valdrade se rendit en Italie pour accomplir la pénitence que le pape lui avait imposée; mais Lothaire la rappela immédiatement et la plaça dans un château à *Hon-lez-Bavay*. Il la visita souvent dans cette retraite et en eut deux fils qui, étant décédés, furent inhumés dans l'église de ce village L'irrégularité de la vie de Lothaire parvint à la connaissance du pape, qui fit des remontrances à ce prince et le menaça d'excommunication. Alors celui-ci, comptant toujours sur la complaisance des archevêques de Cologne et de Trèves, sollicita la convocation d'un deuxième concile, ce qu'il obtint. Le Pape y envoya deux légats, que l'on parvint à corrompre, et l'assemblée cassa de nouveau le mariage de Thietberge. Les deux archevêques se rendirent à Rome pour faire confirmer la décision du concile; mais le pape, en ayant reconnu l'iniquité, déposa et excommunia les deux prélats, et fit ensuite subir le même sort aux deux légats. Lothaire fut de nouveau obligé de reprendre Thietberge, qu'il traita de la manière la plus dure. Il continua néanmoins de voir Valdrade, et cette liaison ne fut rompue que par sa mort, qui eut lieu à Plaisance quelques années après.

On croit qu'après la mort de Lothaire, Valdrade continua de résider dans le château de *Hon*. Il ne reste aujourd'hui aucune trace de cet ancien édifice.

Lothaire, à la sollicitation de Valdrade, donna, vers l'an 862,

Digitized by Google

le village de *Hon* au monastère de Lobbes, dont leur fils Hugues était abbé.

Hon-Hergies faisait autrefois partie de la prévôté de Bavay.

Cette commune possède 1,072 habitans, y compris 100 indigens secourus à domicile et 20 mendians.

Son territoire contient 1,102 hectares, dont 760 en terres labourables, 44 en prés, 230 en pâtures, 5 en bois, 11 en jardins, 3 en carrières, 3 en houblonnières, 11 en superficie de propriétés bâties, 30 en routes, chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé froment, le soucrion, l'orge, l'avoine, le colza, le lin, le houblon et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

On trouve à Hon-Hergies 7 carrières de pierres bleues, 5 carrières de marbre, 5 fours à chaux, 3 moulins à blé, 1 moulin à huile, une scierie de marbre et 3 brasseries.

HOUDAIN est situé sur la rivière de l'Hogniau et sur l'ancienne voie romaine de Bavay à Mardick, à deux kilomètres de Bavay et vingt-sept kilomètres d'Avesnes.

Mirœus rapporte que le seigneur de ce village était un des vingt-deux anciens barons ou chevaliers bannerets du comté de Hainaut.

Guido de Houdain partit en 1202 pour la croisade avec le comte Bauduin de Hainaut. L'année suivante, Clémence, sa femme, donna au monastère de St.-Denis toutes les terres qu'elle possédait à Gognie.

Une commission délivrée à la date du 24 avril 1354 par la comtesse Marguerite de Hainaut charge Nicole de Houdain, sieur d'Epinoy, et Pierre de St.-Amand, tous deux hommes de fief du comté, de traiter avec les commissaires du roi de France pour la séparation des parties de l'Ostrevent qui étaient tenues du royaume.

Le même Nicole de Houdain donna, en 1313, son hôtel de Mons avec d'autres biens, sous la condition d'y fonder un hôpital pour les pauvres.

Il existe sous ce village de très-vastes souterrains dont la construction est attribuée soit aux Druides, soit aux Romains.

Un fait qui témoigne un dévoûment bien rare à la chose publique s'est passé en ce lieu en 1793. Le général Ferrand, chargé de la défense de la place de Valenciennes, était propriétaire de l'ancien château féodal de Houdain. Craignant que les Autrichiens, en s'en emparant, n'y établissent un poste dangereux pour le pays, il commanda à un détachement de ses troupes d'aller y mettre le feu : cet ordre fut exécuté et le château fut complètement réduit en cendres.

Digitized by Google

Houdain dépendait autrefois de la prévôté de Bavay.

Ce village avait 130 habitans il y a un siècle et 306 au commencement de la révolution. Il en a aujourd'hui 805.

Sa superficie est de 1,211 hectares, dont 949 en terres à labour, 70 en prés, 98 en vergers, 40 en bois, 8 en jardins, 2 en houblonnières, 1 en pièces d'eau, 7 en fonds d'habitations, 32 en routes et chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Il existe en ce village une scierie de marbre, une blanchisserie de toiles, 2 brasseries et 2 moulins à farine.

JENLAIN est situé sur la route de Valenciennes au Quesnoy, à dix kilomètres de la première et sept kilomètres de la seconde de ces deux villes. Il est traversé par la Rhonelle, qui y reçoit les eaux de plusieurs ruisseaux.

En septembre 1244, Gauthier de *Genlayn* et plusieurs autres seigneurs de Flandre rendirent un jugement qui adjuge à Thomas et à Jeanne, sa femme, comte et comtesse de Flandre et de Hainaut, les terres de Crévecœur et d'Arleux *forfaites* sur Mathieu de Montmirail pour les dommages qu'il avait causés au comte et à la comtesse, et le condamne à 1,000 marcs d'argent.

Ce village est chef-lieu d'un bataillon de garde nationale; il y existe un relai de poste et deux relais de malle-poste.

Sa population, qui n'était en 1707 que de 181 individus et en 1789 que de 458, en comprend aujourd'hui 959, dont 43 indigens et 4 mendians.

Son territoire consiste en 584 hectares, savoir : 500 en terres labourables, 23 en prés, 30 en terrains plantés, 4 en bois, 8 en propriétés bâties, 18 en routes et chemins, et 1 en rivière.

On y cultive le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, les féveroles, l'hivernache, les pommes de terre et les betteraves.

Son produit principal est le froment.

La principale industrie des habitans, après l'agriculture, est le sciage du bois.

Jenlain possède une fabrique de chicorée, une teinturerie de toiles et cotons unis, 3 moulins à farine mus par l'eau et 4 brasseries.

JEUMONT est situé près de l'extrême frontière, sur la Sambre, à dix kilomètres de Maubeuge et vingt-huit kilomètres d'Avesnes.

Jean et Eustache de Jeumont furent du nombre des chevaliers qui suivirent, en 1202, le comte Bauduin dans les croisades et l'accompagnèrent à Constantinople, où il fut élu empereur. Jean périt en 1205 dans une bataille donnée entre les troupes du roi de Bulgarie et celles de l'empereur Bauduin, qui fut fait prisonnier dans cette affaire.

Digitized by Google

Le sieur Jean de Jeumont était en 1385 souverain bailli de Flandre ; c'est ce que nous apprend une quittance datée de Lille, le 10 janvier de cette année, par laquelle Clais-le-Lou déclare avoir reçu dudit sieur de Jeumont la somme de 160 livres, pour lui, son valet et deux chevaux entretenus à la suite de l'armée, et pour avoir mis à exécution 160 malfaiteurs, à raison de vingt gros chacun.

Le seigneur de Jeumont commandait, en 1395, une partie des troupes du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, lors de l'expédition de ce prince contre les Frisons.

En 1408, le seigneur de Jeumont alla, avec le comte de Hainaut, au secours de l'évêque de Liège, que les Liégeois tenaient assiégé dans Maëstricht. Ce même sieur de Jeumont fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

Des traces d'ouvrages militaires s'aperçoivent à Jeumont, près de l'une des rives de la Sambre. Des fouilles ont été faites dans ce lieu et l'on y a trouvé des ossemens et des armes anciennes, telles que haches, sabres courts, casques, etc.

On découvrit en 1820, dans une carrière, des urnes renfermant des cendres et des ossemens, des lances, des épées, des haches et des débris de casques, mais rien ne put faire reconnaître à quelle époque ces objets ont appartenu. Un laboureur trouva dans son champ, en 1824, des tuiles, un carrelage entier et un puits duquel on retira quelques objets, entr'autres une pièce de monnaie espagnole, d'après laquelle on supposa que cette construction datait du règne de Charles-Quint.

Le prince de Ligne possédait autrefois à Jeumont un château dont on voit encore les restes. Les parties demeurées habitables de cet édifice sont occupées par un fermier.

Ce village était anciennement dans le ressort de la prévôté de Maubeuge.

Sa population, qui n'était que de 145 habitans au commencement du dernier siècle, en comprend 729 aujourd'hui.

Il a une surface totale de 1,018 hectares ainsi divisés : 667 en terres à labour, 83 en prés, 7 en vergers, 149 en bois, 80 en terrains incultes, 4 en fonds de bâtimens, 21 en routes et chemins, et 7 en rivières et ruisseaux.

On y récolte le froment, le méteil, le seigle, l'orge, le colza, le lin, l'avoine, etc.

Ses produits principaux sont le lin et le froment.

Il existe à Jeumont une fonderie, une brasserie, un moulin à farine et 4 carrières de marbre, dont une est en exploitation.

Digitized by Google

JOLIMETZ est situé sur l'Ecaillon, contre la forêt de Mormal, et à trois kilomètres du Quesnoy, son chef-lieu de canton.

L'église de Jolimetz, suivant une inscription scellée dans le clocher, a été achevée en 1380; on peut en conclure que le village existait long-temps avant cette époque. Cette église possède deux cloches fondues l'une en 1406 et l'autre en 1574; la première porte pour inscription en lettres gothiques : « *Jehanne de Mont-* » *mort, comtesse de Noielles, me donna nom.* » Il est probable que cette dame était alors femme ou parente du seigneur du lieu.

L'empereur d'Autriche, se rendant au siège du Quesnoy, arriva au Jolimetz à la tête de son armée, le 17 juillet 1793. La commune fut saccagée et livrée au pillage pendant quatre jours, par ordre du commandant en chef autrichien, sous prétexte que quelques habitans avaient égorgé un de ses postes avancés. Quatre personnes furent tuées dans ce désastre et toutes les maisons furent dévastées; les habitans s'enfuirent avec leurs bestiaux au milieu de la forêt de Mormal.

En 1814, l'armée prussienne traversa Jolimetz.

En 1815, après la déplorable bataille de Waterloo, les armées prussienne, belge, hanovrienne et anglaise le traversèrent encore.

Enfin, au mois de juillet de la même année, Louis XVIII y passa lors de son retour de Gand.

Ce village justifie très-bien le nom qu'il porte, car il présente de fort jolis aspects. On y conserve dans les archives de la mairie une collection complète des registres de l'état-civil remontant jusqu'à l'année 1660.

Jolimetz a une population de 1,005 habitans; point d'indigens, point de mendians.

Sa superficie comprend 394 hectares, dont 118 en terres labourables, 245 en prés, 7 en jardins, 2 en bois, 7 en fonds d'habitations, 14 en routes et chemins, et 1 en rivière.

On y récolte le blé, le méteil, l'orge, le seigle, l'avoine, les fèves, les pommes de terre, le lin et les betteraves. Cependant on y cultive peu les céréales, parce que les terres ne sont pas favorables à leur production. On a vu par le détail qui précède que les deux tiers du territoire sont en pâtures et prairies.

L'industrie des habitans consiste dans le commerce de bois, la confection des sabots, le commerce de bestiaux, la vente du beurre et la culture et la vente des fruits.

Jolimetz possède une brasserie, 1 moulin à drèche et une fabrique de bleu d'azur.

LA FLAMENGRIE est située à l'extrême frontière, à six kilomètres de Bavay, son chef-lieu de canton, et à trente-un kilomètres

Digitized by Google

d'Avesnes. Son périmètre forme un enclavement dans le territoire belge.

Par acte du 8 juillet 1285, Gérard de la Flamengrie, sire d'Eclaibes, reconnait avoir reçu des mains de Guillaume de Melin, bourgeois d'Ypres, dix livres parisis que le comte de Flandre lui devait à la saint Jean-Baptiste.

Plusieurs auteurs modernes ont rapporté le fait ci-après comme s'étant passé à La Flamengrie, près Bavay :

« Edouard III, roi d'Angleterre, s'imaginant avoir des droits plus incontestables à la couronne de France que Philippe de Valois, qui cependant, à la mort de Charles-le-Bel, avait reçu le serment des grands du royaume et du peuple, se ligua avec le duc de Brabant, le comte de Hainaut et avec Artevelle, chef des révoltés de Flandre, et s'avança vers Cambrai, dont la possession était alors disputée entre la France et l'Allemagne. Il fit le siège de cette ville, mais Philippe avait jeté de braves gens dans la place, et les Anglais ne purent y entrer. Renonçant à cette entreprise, les ennemis pénétrèrent en Picardie, se présentèrent aux portes de St.-Quentin, s'emparèrent de Guise, et enfin, après avoir ravagé le pays de Thiérache, vinrent se poster en octobre 1339 à La Flamengrie pour y attendre Philippe de Valois et son armée qui les suivaient de près et vivement. Philippe s'avança jusqu'à Buironfosse, à deux lieues au plus d'Edouard. Les deux armées se mirent en ligne, et des hérauts furent échangés pour se proposer et accepter le combat. Le jour est pris, les rivaux sont en présence et tout annonce qu'on va en venir aux mains. Mais tout cet appareil de guerre se termine par une scène burlesque. Un lièvre part des bois de La Flamengrie et court vers ceux de Buironfosse. Nos sentinelles l'aperçoivent, s'élancent après, et font un grand tapage. Les éclats de rire sont pris de loin pour des cris d'alarme : tout le camp est debout ; tous nos guerriers sont en mouvement ; tous font bonne contenance et se rangent promptement au poste qui leur est assigné. A l'instant même, et pour récompense de leur courageuse démonstration, de jeunes gentilshommes reçoivent les éperons et l'accolade des chevaliers; mais ce fut là tout ce qui en résulta. Les deux rois n'en voulaient pas davantage pour le moment. Edouard se retira le premier ; Philippe suivit bientôt son exemple ; les hommes d'armes furent de part et d'autre remerciés et renvoyés, et les combats furent remis à une autre époque. »

Cette histoire était trop curieuse pour ne pas attirer notre attention. Nous l'avons vérifiée attentivement et nous avons reconnu qu'elle s'appliquait, non au village de La Flamengrie, près Bavay, mais bien à celui de même nom situé dans l'arrondissement de Vervins, département de l'Aisne. En effet, c'est après avoir pris

Digitized by Google

Guise et ravagé la Thiérache qu'Edouard alla camper à La Flamengrie, et c'est à Buironfosse, à environ deux lieues d'Edouard, que s'établit Philippe de Valois; or, le village de La Flamengrie dont nous parlons se trouve précisément dans la Thiérache, et il est situé, ainsi que celui de Buironfosse, à peu de distance de Guise. Nous pensons donc que les auteurs qui ont rapporté ce fait se sont trompés à cause de la similitude du nom sur le véritable lieu de l'événement.

La Flamengrie (Nord) a une population de 411 habitans, dont 20 indigens et 6 mendians.

Son territoire comprend une superficie de 201 hectares ainsi divisés : 96 en bois, 44 en terres labourables, 41 en vergers, 7 en prés, 2 en jardins, 3 en fonds d'habitations, et 8 en routes, chemins, etc.

On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, les fèves, le houblon et le trèfle.

Son produit principal est le blé.

La principale industrie des habitans consiste dans l'exploitation des bois.

LA LONGUEVILLE est située sur la route de Bavay à Maubeuge, à cinq kilomètres de Bavay et vingt-huit kilomètres d'Avesnes.

Jacques de Werchin, sénéchal du Hainaut, mort en 1323, possédait en son temps la terre de La Longueville; après lui elle échut à Gérard de Werchin, aussi sénéchal de Hainaut, qui, en 1341, fut grièvement blessé à Mons, dans un tournoi, et mourut la même année. Jean de Werchin, fondateur des chartreux de Tournai, en devint ensuite possesseur, puis elle passa à Philippe, héritière de Werchin, qui épousa Jean de Barbançon et transmit par ce mariage la seigneurie de La Longueville à la maison de Barbançon. A sa mort cette seigneurie échut à son fils, Jean de Barbançon, sénéchal du Hainaut, et après celui-ci, à Jean, seigneur de Verchain, lequel mourut en 1472.

Après cette époque nous voyons que la terre de La Longueville était le chef-lieu d'une des douze pairies du Hainaut instituées par la comtesse Richilde et son fils Bauduin, vers l'an 1076. Jacques de Ghistelle possédait cette pairie en 1473; elle consistait alors en terres, maisons, bois, moulins, rentes, et haute, moyenne et basse justice. Elle appartenait, en 1650, au comte d'Egmont, et en 1789, au sieur Bady, comte de Normond.

Après la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709, l'armée française passa à La Longueville, se rendant sous les murs du Quesnoy.

Digitized by Google

Une des voies romaines ayant leur point de départ à Bavay passe à La Longueville.

Ce village dépendait autrefois de la prévôté de Bavay.

Sa population, qui était, au plus, de 500 habitans au commencement du dernier siècle, en comprend maintenant 1,198, dont 112 indigens et 20 mendians.

Sa surface territoriale consiste en 1736 hectares, savoir : 715 en terres à labour, 647 en bois, 225 en terrains plantés, 77 en prés, 13 en jardins, 1 en pièces d'eau, 8 en superficie de bâtimens, 45 en routes et chemins et 5 en rivières et ruisseaux.

Le sol de ce lieu est très-humide. On y récolte le blé, le méteil, l'orge, le seigle, les féveroles, l'avoine, le trèfle, le colza et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

L'exploitation des bois et l'agriculture sont les seules branches d'industrie auxquelles se livrent les habitans. On trouve, toutefois, en ce village, une brasserie et 2 moulins à farine.

LANDRECIES est situé sur la Sambre et sur la route royale N.° 45, de Marles à St.-Amand, à dix-sept kilomètres d'Avesnes, quatorze du Quesnoy, vingt-cinq de Maubeuge et de Valenciennes, et quatre-vingt-quatre de Lille.

Cette ville n'était, au 11.e siècle, qu'un simple village. Nicolas d'Avesnes y construisit un château, en 1140, et accorda divers privilèges aux habitans du lieu.

Jacques, seigneur de Landrecies, augmenta et corrigea, en 1191, du consentement d'Adelive, sa mère, et de Wautier d'Avesnes, son frère, les privilèges que feu Nicolas d'Avesnes, son aïeul, avait accordés à la ville de Landrecies.

Cette charte, sur laquelle Jacques de Landrecies déclare avoir apposé son scel, n'est pas moins intéressante par son ancienneté que par les dispositions qu'elle renferme; aussi, et malgré son étendue, n'avons-nous pu résister au désir de la reproduire ici en son entier.

« La bourgeoisie de Landrecies sera accordée à tout homme » qui la demandera, de quelque pays et condition qu'il soit, » pourvu qu'il veuille se soumettre au jugement des échevins » contre tous ceux qui s'y opposeraient : les serfs et les serves » du seigneur d'Avesnes ne pourront y être admis, et si un serf » avait obtenu la bourgeoisie, il ne pourrait pas la conserver, dès » qu'il serait prouvé l'être.

» Celui qui sera trouvé dans les limites du territoire de Landrecies ne doit pas être arrêté avant d'avoir été jugé par la loi » de la ville.

Digitized by Google

» Les droits du seigneur seront expliqués dans ces lettres, » afin que lui et ses successeurs ne puissent exiger que ce qui » est juste.

» Chaque bourgeois paiera au seigneur de Landrecies, tous les » ans, le jour de Saint-Remi, seize deniers, dont douze pour la » bourgeoisie et quatre pour le tonlieu. Celui qui possèdera un » courtil paiera deux mencauds d'avoine, et s'il n'en a que la » moitié, il paiera seulement un mencaud. Il paiera encore pour » un courtil, le quatrième jour de la nativité du Seigneur, deux » chapons et deux pains d'épeautre, dont chacun est estimé deux » deniers, et s'il n'en a pas chez lui, il en achetera au marché et » les donnera à son seigneur; celui qui tiendra un demi-courtil » paiera à proportion, ainsi que celui qui en aurait plusieurs.

» Quant aux terrages, dîmes, moulins, cent des prêts, cent » des terrages et cent des fours, ces droits continueront d'être » perçus dans les endroits où ils se trouveront établis, mais le » meunier ne pourra prendre de farine et le boulanger de pâte, » que ce qui leur est dû par les réglemens.

» Le meunier sera tenu de moudre le grain des bourgeois » chacun à leur tour dans l'ordre de leur arrivée, à l'exception » de ceux du curé et du maire qui seront moulus dès qu'ils seront » apportés, ainsi qu'il est d'usage.

» Si faute d'eau, ou par quelque autre cause, un bourgeois » avait attendu plus d'un jour et une nuit pour avoir sa farine, il » pourra faire moudre son grain à un autre moulin sans forfait.

» Un cabaretier qui vendra du vin à broque (en détail) paiera » pour droit de forage un demi-setier de vin pour chaque char- » rette qu'on mènera chez lui, soit qu'elle contienne un seul ou » plusieurs tonneaux; mais si son vin lui arrive sur un chariot, » il paiera un setier.

» Un brasseur paiera pour droit de forage d'un brassin de cer- » voise deux setiers, mesure de cervoise : celui qui en vendra » paiera aussi un setier, mesure de ce qu'il débitera.

» Loix de l'étalage. Il sera payé pour la charge d'un homme » ou d'une jument qui portera marchandises à Landrecies une » obole pour l'étalage, excepté le pain, le sel et merce, pour » lesquels on ne paiera qu'une obolette.

» Quant au vinage, les droits seront perçus selon l'ancien » usage. Si un bourgeois de Landrecies demeure dans cette ville » et y fait le commerce, il paiera le vinage entier pour le vin seu- » lement, et pour toutes les autres marchandises, il n'en paiera » que la moitié. S'il ne fait pas le commerce, il pourra faire pas- » ser et repasser, sans payer vinage, toutes les choses nécessaires » à l'usage de sa maison et de sa famille.

Digitized by Google

» Si quelqu'un fraude le vinage ou le tonlieu, il paiera une » amende de 60 sols par-dessus tous les droits.

» Ceux qui ne paieront pas, au jour indiqué, les redevances en » deniers, avoine, chapons et pains pour les courtils, ou les » cents pour les prêts, les fours ou les terrages, payeront deux » sols d'amende au seigneur et douze deniers au maire.

» Si on réclame une dette et qu'elle soit niée, et si le créancier » prouve sa demande par témoins devant le juge, le débiteur » paiera, outre ce qu'il devra, une amende de cinq sols, dont » deux au demandeur, deux au seigneur et un au maire.

» Celui qui aura dit des injures à un autre et en sera convaincu » en justice, par témoins, paiera trois sols d'amende au seigneur, » douze deniers au maire et douze deniers à celui qu'il aura » injurié.

» Celui qui aura frappé quelqu'un, soit avec le poing, soit avec » un bâton ou une verge, sans qu'il s'en soit suivi perte de » membres ou sang répandu, de manière que le frappé ne tombe » point, paiera vingt sols d'amende, dont quinze au seigneur et » cinq au battu, et ensuite on leur fera jurer la paix entre eux » deux et leurs amis. Si l'un des deux s'y refuse, il y sera con- » traint par sentence. Mais si le sang est sorti, ou si le frappé est » tombé, l'amende sera de soixante sols, dont quarante au sei- » gneur et vingt à celui qui aura été blessé.

» S'il y a perte de membre, celui qui aura frappé subira la » même peine, savoir : un œil pour un œil, une dent pour une » dent, la mort pour la mort, à moins qu'à la considération » des échevins et des jurés, il ne paie un dédommagement pro- » portionné au mal qu'il aura fait, et ensuite on rétablira la paix » entre eux.

» On ne pourra arrêter personne sans la justice, pour paix » violée, dans les territoire et limites de Landrecies, qui sont les » limites de la Paix.

» Si quelqu'un qui est du territoire injurie un indigent ou un » étranger, il sera tenu de comparaître devant le maire et les » jurés, le quatrième jour après qu'il aura été ajourné, pour se » purger ou payer l'amende à laquelle il sera condamné; mais s'il » n'est pas du territoire ou de la Paix, il sera poursuivi par la » justice dans la quinzaine. Si on ne peut pas le forcer à compa- » raître en justice, il sera permis aux échevins et aux jurés de » se saisir de sa personne et de ses biens.

» Si une femme en injurie une autre et que la chose soit prou- » vée en justice, par le témoignage de deux hommes, ou d'un » homme et d'une femme, ou de deux femmes, elle donnera dix » sols ou elle portera sur son cou deux pierres destinées à cet

Digitized by Google

» usage, depuis l'entrée de la ville jusqu'à la sortie; mais si les » dix sols sont payés, ils seront employés aux besoins de la ville, » selon la volonté des bourgeois.

» Si le seigneur de Landrecies reçoit quelques injures, soit à » sa personne, soit en brûlant sa terre, soit en blessant ou tuant » ses hommes, tous les bourgeois seront obligés de se tenir prêts, » à tel jour et à telle heure que ce soit, à leurs dépens, pour le » venger, pourvu qu'il soit à leur tête.

» Si le seigneur d'Avesnes appelle celui de Landrecies, comme » son homme, à la défense de la patrie, les bourgeois seront obli- » gés de l'aider. Le seigneur de Landrecies pourra conduire ses » bourgeois contre les ennemis de ses voisins, trois fois par an, » et les garder six jours chaque fois, deux à leurs dépens et qua tre » à ceux du seigneur; ils pourront revenir chez eux si le seigneur » ne paie pas leurs dépenses. Quand il pourra finir son expédition » en moins de temps, il ne pourra plus exiger le surplus de cette » chevauchée.

» Le seigneur ne pourra appeler ses bourgeois dans ces che- » vauchées, à l'occasion de quelque exaction ou vexation, mais » seulement pour des causes justes et légitimes, et il ne pourra » rien exiger des bourgeois avec violence.

» Le seigneur ne pourra former aucune demande contre un » bourgeois, si ce n'est devant les échevins et les jurés.

» Celui chez qui l'on trouvera de faux poids ou de fausses » mesures paiera quinze sols d'amende; et il ne sera pas permis » au seigneur d'attraire quelqu'un en cause à ce sujet.

» Aucun domestique du seigneur ne sera admis en témoignage » contre un bourgeois, à moins qu'il ne soit bourgeois lui-même.

» Si le seigneur ou son sergent dépose un gage chez un bour- » geois pour quelque achat, il doit le garder quarante jours; ce » temps passé, il doit le présenter au seigneur ou à son maire, » devant témoin. Si on ne le retire pas, il lui sera permis de le » vendre ou de le mettre en gage. S'il n'a pas la valeur donnée, le » seigneur y suppléera; si, au contraire, il y a de l'excédant, le » bourgeois doit le rendre au seigneur ou à son sergent.

» Si un chevalier doit quelque chose à un bourgeois et s'il le » nie, il pourra se défendre par la loi, à moins que le bourgeois » n'ait des témoins idoines. Si la dette est reconnue et qu'il ne » veuille la payer, le bourgeois pourra s'emparer de tout ce qui » sera trouvé appartenir au chevalier, dans les limites de la paix, » tant en son absence qu'en sa présence, à moins qu'il ne le tienne » dans sa main. Si le bourgeois ne peut recouvrer son dû par ce » moyen, on défendra devant témoins de vendre à ce chevalier » ou de le loger en ville. Si quelque personne déroge à cette » défense, elle paiera au bourgeois la dette du chevalier.

Digitized by Google

» Si les bourgeois décident entre eux de faire quelque chose pour » l'utilité commune, personne ne pourra s'y opposer.

» On ne pourra vendre sa maison, à moins que ce ne soit pour » quitter la ville.

» Un habitant qui veut sortir de la ville peut vendre ce qui lui » appartient à qui bon lui semble, excepté à l'église, et après » avoir payé ses dettes et donné douze deniers au seigneur pour » sa sortie, il sortira librement et le seigneur devra lui donner un » sauf-conduit.

» Si un bourgeois s'en allait secrètement sans la permission du » seigneur et des bourgeois, et si quelqu'un s'emparait de lui, » il paiera d'abord ses dettes, s'il en a, et ensuite lui et ses biens » demeureront entre les mains du seigneur.

» Cependant si le seigneur vexait quelques bourgeois et enfrei- » gnait la loi, et si, étant requis par les autres de leur rendre jus- » tice, il refusait de les écouter, il sera permis alors à toutes » personnes de fuir et de se retirer dans d'autres villes, de deman- » der la protection et le secours des princes sans encourir de » forfait, et il sera juste qu'ils conservent leurs biens et en jouis- » sent paisiblement.

» Il sera permis à un bourgeois de Landrecies de donner en « mariage son fils ou sa fille, hors de la ville, sans que le seigneur » y mette obstacle, excepté aux personnes serves, parce qu'elles » ne peuvent demeurer ailleurs et sortir de la terre du seigneur. » Les serfs pourront cependant se marier à des femmes étran- » gères et il leur sera permis de sortir pour prendre l'habit de » religion et sauver leur ame; mais s'ils ne persistent, ils retour- » neront à leur premier état. Cependant ces serfs seront exempts » de toutes taille et exactions comme les bourgeois, dans les « limites de la Paix.

» Les bourgeois seront exempts de main-morte et de toute » vexation, c'est-à-dire que le seigneur ne pourra pas prendre » les chevaux, charrettes, chariots, lits, chaudrons, marmites et » autres ustensiles de bourgeois.

» Si quelqu'un meurt sans héritier, il pourra donner la moitié » de ses biens en aumône et l'autre moitié restera dans la main » des bourgeois, pendant un an et un jour, pour la remettre à » l'héritier qui se présentera quand il sera fait bourgeois. S'il ne » vient point d'héritier, ses biens seront employés aux usages » communs de la ville. Si quelqu'un meurt ab intestat et sans » héritier, les bourgeois feront des aumônes avec la moitié de son » argent et l'autre moitié sera employée comme ci-dessus.

» Un mari, après la mort de sa femme, retirera ce qui lui » appartient; il en sera de même pour la femme après la mort de » son mari.

Digitized by Google

» Quand de deux personnes mariées l'une vient à mourir, tous » ses biens demeureront au survivant, même l'acquisition qu'elles » pourraient avoir faite, à moins que le défunt n'en ait disposé » par testament. Il faut entendre cette loi de ceux qui meurent » sans héritiers.

» Celui qui aura possédé un héritage dans les limites de la paix, » pendant un an et un jour, sans aucun empêchement, le con- » servera, à moins qu'il n'ait contre lui le témoignage des éche- » vins et la réclamation d'un absent ou d'un pupille.

» Les successions seront partagées selon la loi et la coutume » de Prisches, et les biens seront vendus de même, excepté qu'un » homme adonné au jeu ou fréquentant les cabarets ne pourra » vendre son hérédité sans le consentement de sa femme et sans » l'avis des échevins et jurés.

» Les hommes de la Paix ne pourront être traduits hors la Paix, » à moins qu'ils n'aient forfait hors de la Paix. Si après avoir » forfait hors de la Paix, ils reviennent paisiblement, ils plaide- » ront dans les limites de la Paix.

» Si quelqu'un, par simplicité ou par ignorance, entreprenait » sur les droits du seigneur ou de ses chevaliers, on pourra l'amen- » der sans forfait dans les quinze jours après qu'on leur en aura » donné connaissance.

» Si un bouffon, un débauché, dit des injures à un bourgeois, » sur la place ou dans la rue; si le bourgeois n'a dans sa main, » ni bâton ni verge, il peut le frapper avec le poing jusqu'à trois » fois; mais s'il en a, il peut s'en servir aussi trois fois. S'il lui » dit de nouveau des injures, il le mènera devant le juge qui en » fera justice. Mais s'il injurie le bourgeois dans sa maison, il le » battra tant qu'il voudra, pourvu qu'il ne s'ensuive ni mort, ni » perte de membre, et ensuite il le jetera dehors, s'il lui plaît.

» Si on prend un voleur à Landrecies, il sera livré au seigneur, » qui le fera juger. Si le vol est de plus de cinq sols, le voleur » sera pendu.

» Le duel ne sera permis qu'en cas de meurtre et de trahison.

» Si un bourgeois est détenu pour son seigneur, le seigneur » sera obligé de le réclamer et de lui procurer la liberté.

» Le seigneur ne peut faire des bans dans la ville pour la » conservation des grains et autres fruits, sans le conseil des » bourgeois.

» Il ne sera permis au châtelain ni au collecteur des terrages » ou dîmes, ni à aucun des sergens des seigneurs, d'exiger des » bourgeois *glebam vel quamlibet aliam messem*. Cette rétribu- » tion est réservée à celui qui seul, d'ancienneté, est chargé de la » garde de la moisson.

Digitized by Google

» Si un bourgeois forfait contre le seigneur et qu'il lui offre, ou » à son sergent, cautions suffisantes ou assez de meubles pour » réparer le forfait, le seigneur ne pourra pas le faire emprisonner.

» Il ne sera permis à personne de demeurer dans les limites de » la Paix, à moins qu'il ne jure de conserver la paix avec les » autres bourgeois.

» Celui qui ne sera pas bourgeois ne pourra rien posséder ni » acquérir dans les limites et ne pourra jouir des communes ou » aisances de la ville qui seront conservées par les usages publics. » Le seigneur ne pourra pas les diminuer ni s'en approprier » quelques parties, ni en donner à cens ou autrement. Dans ces » termes ou limites est comprise toute la terre couverte par les » eaux lorsque l'écluse sera achevée.

» Si quelqu'un tient à cens, d'ancienneté, quelque portion de » ces aisances, il en restera en possession.

» Tous les pâturages communs et autres aisances qui n'auront » pas été partagés resteront dans leur ancien état sans pouvoir » être diminués.

» Tout bourgeois de Landrecies pourra prendre, dans les » limites de la Paix, toutes sortes d'oiseaux, lièvres, renards, » loutres et autres petits animaux, sans encourir de forfaits.

» Les bourgeois auront droit de se choisir, parmi eux, un » prévôt tous les ans, et ce prévôt jurera de conserver les droits » du seigneur, les privilèges et la liberté de la ville.

» Toutes les plaintes qu'il y aura dans la ville, tant des bour- » geois que des étrangers, seront portées devant le maire héré- » ditaire, qui rendra justice selon l'avis et le jugement des éche- » vins et des jurés. Mais, si le maire refuse ou néglige de faire » justice, le requérant peut en porter des plaintes au prévôt des » bourgeois, qui, après avoir constaté la négligence du maire, par » deux témoins, pourra juger avec les échevins et les jurés, et le » prévôt aura pour son profit tout ce qui aurait dû appartenir au » maire.

» Tous seigneurs de Landrecies seront tenus de jurer l'ob- » servation de ces privilèges, avant de recevoir le serment des » bourgeois.

» Le seigneur décide, du consentement des bourgeois, que si » quelque chose n'est pas prévu dans ces lettres, on aura recours » aux lois des échevins de Prisches. »

Par suite d'un traité passé, en 1330, entre Guillaume, comte de Hainaut, et Guy de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, il fut convenu que le comte de Blois tiendrait les villes de Landrecies, de Favril et d'Avesnes en un seul fief du comte de Hainaut, et que lesdites villes continueraient de jouir des coutumes,

Digitized by Google

franchises et libertés dont elles avaient joui jusqu'alors, sauf le ressort et la souveraineté.

Ce même Guy de Châtillon, seigneur d'Avesnes et de Landrecies, contribua puissamment à la trève de Tournai qui eut lieu, en 1340, entre la France, d'une part, le roi d'Angleterre et les princes souverains des Pays-Bas d'autre part.

Charles V, voulant faire reconnaître son fils comme son héritier par ses divers états, l'appela d'Espagne et le conduisit dans les provinces et les principales villes; ces deux princes arrivèrent ainsi à Landrecies dans le courant d'août 1549.

Cette ville faisait autrefois partie de la prévôté de Maubeuge. Elle avait deux paroisses, l'une de Saint-Pierre, l'autre de Sainte-Catherine; un état-major, un hôpital militaire, des casernes pour l'infanterie et la cavalerie, subdélégation, maréchaussée et bureau des traites foraines. Il s'y tenait des foires le 18 de chaque mois, sans compter les marchés de la semaine. L'instruction des jeunes filles y était confiée à des religieuses d'une congrégation de Paris et des pères carmes y enseignaient les humanités. Leur couvent, qui était de la province de France, n'était point nombreux. Il s'était formé d'abord de deux ou trois Carmes de Valenciennes qui s'établirent à Landrecies, en 1647, et se chargèrent d'enseigner les belles-lettres, emploi qui avait toujours été confié à l'abbaye de Maroilles.

Près de Landrecies, dans la forêt de Mormal, existait un couvent de récollets appelé l'Ermitage et qui dans le principe avait en effet été occupé par des ermites. Les récollets de la province de Saint-André en prirent possession, le 29 mai 1646, du consentement du grand bailli du Hainaut, et bâtirent insensiblement une maison propre à contenir une grande communauté.

La ville et le château de Landrecies subirent plusieurs sièges, furent souvent pris et repris et eurent, à diverses époques, beaucoup à souffrir des horreurs de la guerre.

En 1424, le duc de Glocester, époux de Jacqueline, comtesse du Hainaut et de Hollande, qui avait quitté pour lui Jean, duc de Brabant, son premier mari, entra avec une armée dans le Hainaut, pour s'emparer des propriétés de sa femme et mit une garnison anglaise dans la ville de Landrecies.

Sous le règne de Louis XI, en 1477, un prévôt de Paris et un maire de Bayonne, à la tête de 1,200 cavaliers, s'emparèrent de Landrecies; mais forcés de se retirer à l'approche des troupes du comte de Hainaut et des habitans de la campagne qui s'étaient rassemblés pour les attaquer, ils se vengèrent en mettant le feu à la ville et au château.

En 1521, le duc de Vendôme s'empara de la place de Landrecies, qu'il fit raser.

Digitized by Google

François I.er, n'ayant pu prendre Avesnes, se retira, en 1543, vers Landrecies, qui était alors sous la domination de l'Autriche. Les bourgeois, se voyant pressés, mirent le feu aux magasins de vivres et à la ville, puis se sauvèrent dans la forêt de Mormal. Le roi, logé à l'abbaye de Maroilles, fit occuper et fortifier la place par une partie de ses troupes sous les ordres du capitaine Lalande. L'empereur Charles-Quint, ayant soumis le duc de Clèves, se rendit au Quesnoy avec 50,000 hommes, dont il fit détacher une division pour attaquer Landrecies; repoussées du Quesnoy, ses troupes se retirèrent également sur le camp de Landrecies. François I.er apprit à La Fère l'extrémité où était cette place. Il fit ses dispositions pour la secourir. Les ennemis à son approche repassèrent la Sambre et affaiblirent leurs quartiers, ce qui permit aux Français de ravitailler la place et d'y introduire 1,500 hommes. La garnison fit si bien son devoir, qu'après six mois d'attaque et malgré la disette de vivres, elle obligea l'armée de l'empereur à lever le siége. Cette place fut rendue l'année suivante par le traité de Crépy; mais elle parut si importante à Charles-Quint qu'il proposa au duc d'Aerschot, à qui elle appartenait, d'en faire l'échange contre la seigneurie de Blaton. Le duc l'accepta, et le traité en fut passé le 1.er décembre 1545. Dès ce moment, Landrecies fut séparé de la terre d'Avesnes et demeura uni au comté de Hainaut.

Les Français, commandés par le cardinal de La Vallette, se rendirent de nouveau maîtres de Landrecies en 1637. La place fut investie le 19 juin et la tranchée ouverte le 11 juillet. Pendant le siége qui suivit ces dispositions, et qui dura quinze jours, l'attaque fut commandée d'un côté par le cardinal et de l'autre par M. de La Meilleraie. La France conserva pendant dix ans cette place, qui était alors protégée par cinq bastions bien revêtus et environnés de fossés pleins d'eau. Il est à croire que c'est pendant cette occupation que Louis XIII fit fortifier Landrecies de trois contregardes et de cinq demi-lunes sur les courtines, suivant le système du chevalier de Ville. Ces fortifications ont été augmentées de plusieurs ouvrages par le maréchal Vauban.

En juillet 1647, l'archiduc Léopold, frère de l'empereur, reprit Landrecies, que les maréchaux de Gassion et de Rantzau auraient cependant pu secourir si la mésintelligence ne se fût mise entre eux. L'empereur garda cette place jusqu'en 1657, époque à laquelle les maréchaux de Turenne et de La Ferté l'assiégèrent et s'en rendirent maîtres, après dix jours de tranchée ouverte, et quoiqu'elle fût protégée par l'armée d'Espagne, sous les ordres du prince de Condé.

Landrecies fut cédé à la France par le traité des Pyrénées, conclu le 7 novembre 1659.

Digitized by Google

Cette ville fut néanmoins encore attaquée par les alliés que commandait le prince Eugène de Savoie. Cette armée investit la place le 17 juillet 1712, avec 34 bataillons et 30 escadrons, et fut sur le point de l'emporter d'assaut; mais le maréchal de Villars s'étant emparé des postes de Denain, Saint-Amand et Marchiennes, où étaient les magasins des ennemis, ceux-ci furent contraints de lever le siége le 2 août suivant, et d'aller rejoindre les débris de leur armée battue à Denain le 24 juillet. Landrecies resta à la France par le traité d'Utrecht, signé en 1713.

Les Autrichiens firent le siége de Landrecies en 1793, et détruisirent presque entièrement cette ville, sur laquelle ils jetèrent, en une seule nuit, jusqu'à cinq cents bombes. Les habitans montrèrent une constance au-dessus de tout éloge. Les femmes, bravant les périls, relevaient, pansaient les blessés, et se signalèrent par les traits multipliés du plus admirable dévoûment. La ville, dépourvue de vivres et de munitions, et n'ayant plus d'espoir d'être secourue, capitula le 30 avril. La garnison fut prisonnière de guerre, et les habitans furent cruellement rançonnés. Cette place rentra l'année suivante au pouvoir des Français.

Une colonne érigée aux frais de l'Etat devait, d'après un décret, perpétuer le souvenir du dévoûment héroïque de ses habitans; mais ce décret n'a point été exécuté.

Landrecies ne comptait, en 1800, que 2,730 habitans; sa population s'est successivement accrue, et d'une manière sensible; elle était de 3,292 ames en 1818; le dernier recensement opéré en 1836 la porte à 3,679 habitans, ce qui donne depuis 36 ans une augmentation de 949 ames.

La superficie totale de son territoire est de 2,152 hectares, ainsi divisés : 568 en terres labourables, 1,341 en prés, 33 en houblonnières, 4 en jardins, 68 en bois, 3 en canaux, 2 en pièces d'eau, 17 en contenance de propriétés bâties, 65 en routes, chemins, 10 en rivières et ruisseaux, 38 en fortifications et redoutes, et 3 en autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé froment, l'épeautre, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, le colza, le lin, le houblon, les betteraves et les pommes de terre.

Il se fait à Landrecies un commerce assez considérable de houblon, de beurre et de fromages. Il existe dans cette ville une fabrique de chicorée, 2 moulins à blé, 4 blanchisseries d'étoffes, une clouterie, 4 brasseries, une raffinerie de sel, 2 tanneries, une fabrique d'huile, une fabrique d'hydromel, une briqueterie, 2 fabriques de chandelles.

Landrecies est aujourd'hui le chef-lieu du canton de ce nom. Cette ville, relevée de ses ruines, possède une église construite

Digitized by Google

depuis quelques années, des casernes, un bataillon communal de garde nationale, une justice de paix, une brigade de gendarmerie, un hospice pour les vieillards, un bureau de recettes de douanes, un bureau d'enregistrement, une direction de poste aux lettres et une compagnie de pompiers.

Les travaux de perfectionnement de la Sambre depuis la frontière belge jusqu'à Landrecies, qui viennent d'être exécutés, et la canalisation de cette rivière depuis Landrecies jusqu'à La Fère, où elle opérera sa jonction avec l'Oise, travaux qui s'effectuent en ce moment, seront d'un immense avantage pour le canton de Landrecies, et pour cette ville en particulier.

LA ROUILLIES est situé à neuf kilomètres d'Avesnes, entre cette ville et La Capelle, sur la route de Paris à Maubeuge.

Le roi de France ayant envoyé, le 16 mai 1635, un héraut d'armes à Bruxelles pour déclarer la guerre à l'Espagne, le héraut, après avoir notifié sa commission au cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, attacha, le 21, la déclaration à un poteau, à La Rouillies, près d'Etrœungt, et se rendit à Château-Thierry faire son rapport au roi.

La paroisse de La Rouillies avec celle de Féron et la baronie d'Etrœungt appartenait, avant la révolution, au duc d'Orléans. Les habitans de ce village étaient alors exempts de tous droits domaniaux et autres impôts établis par les criées de Mons, des contrôle des actes, courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boissons et aux boucheries, droits d'usage, etc.

La Rouillies a une population de 656 habitans, dont 25 sont indigens et 3 se livrent à la mendicité.

Son territoire se compose de 531 hectares, dont 210 en terres labourables, 293 en prés, 5 en vergers, 4 en fonds d'habitations, et 19 en routes et chemins.

La qualité du sol est peu favorable à la végétation; on n'y cultive qu'un peu de froment et d'épeautre.

Son produit principal est celui que fournissent les prés et pâtures.

Quelques habitans de cette localité se livrent à la vente du fromage et du beurre.

Ce village possède une brasserie.

LES FAYTS sont situés sur l'Helpe-Mineure, à neuf kilomètres d'Avesnes.

Il est probable que le village de Fayt doit son origine aux défrichans dirigés ou envoyés par saint Humbert, fondateur et abbé du monastère de Maroilles, ou à ceux qui, après lui, auront con-

Digitized by Google

tinué son œuvre. Ce lieu, situé dans le rayon des domaines de l'abbaye déterminé par le diplôme de Charles-le-Simple, de l'an 921 (voir ci-après la notice sur Maroilles), est repris nominativement dans une charte antérieure, mais de la même année, par laquelle ce prince affecte à perpétuité au service de la table des frères du couvent de Maroilles le village de Fayt, où se trouvaient alors cinq manoirs avec leurs dépendances. Le monastère ne paraît pas avoir conservé fort long-temps cette terre, puisqu'on la voit vers le milieu du 11.e siècle en la possession de Wederic ou Werric-le-Barbu, seigneur et fondateur d'Avesnes. Ce seigneur y bâtit un château sur une éminence entourée de bois, près des bords de l'Helpe. La forme et l'aspect des lieux ne sont plus les mêmes aujourd'hui; mais on voyait encore il y a peu d'années les restes du château détruit depuis fort long-temps.

La terre de Fayt appartenait au 13.e siècle à Philippe de Hainaut, seigneur de Sebourg et d'Angre, petit-fils de Bauduin-l'Edificur, comte de Hainaut.

Le comte Guillaume de Hainaut signa, le lendemain de Saint-Barnabé 1333, le déshéritement d'un fief situé au Fayt venant de Hue, dit Allemans, et l'adhéritement de ce même fief pour être tenu du comte de Hainaut par le sire de Chin et de Busigny.

Ce lieu formait autrefois deux villages, l'un nommé Fayt-la-Ville ou Grand-Fayt, et l'autre Fayt-le-Château ou Petit-Fayt.

Deux forts y existaient, l'un au Grand-Fayt, l'autre au Petit-Fayt; on en voyait encore les ruines en 1789; les dernières traces en ont depuis disparu.

Un pont très-ancien existait aussi à cette époque sur l'Helpe, au Grand-Fayt, et servait de communication entre Avesnes et Landrecies avant l'établissement de la chaussée qui passe aujourd'hui par Maroilles. Ce pont a été détruit par l'ennemi le 18 avril 1794; le même jour, un combat eut lieu aux Fayts entre les troupes autrichiennes et la division française commandée par le général Fromentin. L'ennemi, durant cette action, brûla deux hameaux voisins.

Les archives les plus anciennes de ce village remontent à la date de 1698.

Les Fayts ont une population de 991 habitans, dont 158 indigens et 6 mendians.

Ils ont en superficie 1,680 hectares ainsi divisés : 870 en terres labourables, 721 en prés, 8 en vergers, 1 en terrains incultes, 8 en fonds d'habitations, 50 en routes et chemins, et 11 en rivière.

On y cultive le blé, l'orge, le seigle et l'avoine.

Leurs produits principaux sont le froment et l'avoine.

Les habitans de ce lieu n'exercent aucune industrie. Il y existe toutefois un moulin à farine mû par l'eau et une brasserie.

Digitized by Google

LEVAL est situé sur la route départementale de Maroilles à Maubeuge, à trois kilomètres de Berlaimont, son chef-lieu de canton, et à dix kilomètres d'Avesnes.

Ce village, ainsi que son nom l'indique, se trouve dans un vallon. Un ruisseau nommé Tarcy le traverse et se jette dans la Sambre, rivière qui forme la limite du territoire vers Sassegnies.

On remarque à Leval les ruines d'un ancien château détruit depuis long-temps.

La population de ce lieu est de 498 habitans.

Sa superficie consiste en 587 hectares, savoir : 338 en terres à labour, 219 en prés, 4 en vergers, 1 en bois, 2 en fonds de propriétés bâties, 17 en routes et chemins, et 6 en rivière.

On y cultive le froment, l'épeautre, le seigle, l'orge, le houblon, les pommes de terre, etc.

Son produit principal est le froment.

Les prairies qui, comme on l'a vu ci-dessus, comprennent une grande partie du territoire, servent au pâturage des bestiaux.

On trouve à Leval 1 moulin à farine, 1 four à chaux et une brasserie.

LES FONTAINES est situé sur la route d'Avesnes à Philippeville, à onze kilomètres d'Avesnes et deux kilomètres de Solre-le-Château.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, par un acte de l'an 1290 déposé en minute aux archives départementales, déclare qu'*étant de nouveau venu à terre*, il jure solennellement, ainsi que ses prédécesseurs l'ont toujours fait, de conserver et maintenir les privilèges de la ville de Valenciennes. Il est écrit sur le dos de cet acte que le comte a prié Bauduin de Hennin, seigneur de Fontaines et autres, de sceller ces lettres et de l'obliger à les exécuter s'il y contrevient.

Ce même Bauduin de Fontaines possédait à Binch un fief dans la possession duquel il ne put se maintenir à cause de la puissance de ses ennemis ; dès-lors, par lettre du 21 juin 1297, il le rendit au comte de Flandre.

Bauduin de Fontaines était de la maison d'Hénin-Liétard ; Vinchant, dans les Annales du Hainaut, donne la généalogie de cette maison.

En 1823, une tombe romaine formée de six dalles de pierres fut trouvée dans un champ sur le haut d'un côteau, à proximité de Les Fontaines. Après avoir soulevé deux têtes qui retombèrent en poussière, on trouva au fond de ce monument, dans une poignée de cendres éparses, quelques ossemens à demi consommés

Digitized by Google

et une sorte de bouton d'émail couronné d'une guirlande d'un bleu d'albâtre sur un fond brun.

Ce village a une population de 411 habitans.

Son territoire se compose de 444 hectares ainsi divisés : 243 en terres à labour, 106 en prés, 5 en bois, 65 en terrains incultes, 2 en fonds de bâtimens, 22 en routes et chemins, et 1 en ruisseaux.

Le sol de ce lieu est très-peu fertile ; on n'y récolte que du seigle, de l'épeautre, du blé méteil et un peu de froment.

Les Fontaines ne possède aucun établissement d'industrie ou de commerce.

LIESSIES est situé sur l'Helpe-Majeure, à six kilomètres de Solre-le-Château et dix kilomètres d'Avesnes.

Lelong, dans son histoire du diocèse de Laon, donne des détails curieux sur la fondation, les vicissitudes et les accroissemens du monastère qui existait autrefois en ce village. Nous transcrivons ces détails textuellement :

« Wibert, comte de Poitou, que Gaifre, duc d'Aquitaine, persécutait, reçut de Pépin tout le pays situé sur l'Hèpre, depuis Vault jusqu'à Molhain. Il y bâtit un château à Merlemont, et ayant tué à la chasse un sanglier à Liessies, il trouva ce lieu propre à l'établissement d'un monastère. Il le fit construire en 751, après avoir obtenu des reliques de Saint-Lambert. L'évêque de Cambrai en consacra l'église sous l'invocation de ce saint. Wibert confia le gouvernement de cette maison à son fils Gontrad, qui faisait ses délices des lectures saintes et pratiquait dans une vie privée les devoirs et les austérités monastiques. Gontrad y assembla quelques disciples qu'il forma à la piété par son exemple et par ses discours.

» Hiltrude, l'une de ses sœurs, n'était pas moins portée que lui à fuir le monde et à consacrer à Dieu sa virginité ; ses parens la promirent à son insu à Hugues, seigneur de Bourgogne, et fixèrent un jour pour la célébration des noces ; mais elle leur déclara qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que Jésus-Christ, et se retira dans un bois voisin avec quelques compagnes. Hugues s'étant rendu au jour marqué, Wibert lui exposa la répugnance d'Hiltrude pour le mariage et lui offrit en sa place Berthe, sa seconde fille, qui avait les mêmes agrémens du corps et de l'esprit. Hugues accepta ses offres et emmena en Bourgogne sa jeune épouse, qui se fit religieuse quelque temps avant sa mort. On rappela ensuite Hiltrude ; elle reçut le voile des mains de l'évêque de Cambrai et se retira dans une cellule contiguë à l'église de Liessies. C'est là que la sainte passait ses jours dans la prière, les jeûnes et les veilles. Sa retraite n'était interrompue que par les visites de

Digitized by Google

son frère Gontrad, qui, dans ses instructions, lui expliquait les vérités de la religion. Son exemple donna lieu à la construction d'un monastère de filles qui subsistait encore à Liessies au 10.e siècle. Wibert légua toutes ses possessions depuis Molhain jusqu'à Vault à Hiltrude, qui accepta la donation à condition que ces biens retourneraient à sa mort au monastère de Liessies. Hiltrude mourut le 27 septembre 769. Son corps fut enterré avec celui de Gontrad dans l'église de Saint-Lambert. Ceux de Wibert et d'Ade, son épouse, reposent à l'entrée de la maison.

» Les guerres des fils de Louis-le-Débonnaire firent beaucoup de tort à ce monastère, ainsi que les courses des Normands qui, en 881, le ruinèrent, dispersèrent les religieux et en tuèrent même plusieurs. Tout fut saccagé, pillé, brûlé, à l'exception de l'église. Comme elle était déserte, les seigneurs voisins s'en emparèrent, ainsi que des biens; elle n'était desservie que par un prêtre, qui obligea l'évêque de Cambrai à l'interdire parce qu'il y avait enterré un brigand nommé Fragimaire. Cependant le respect que l'évêque avait pour cette maison l'engagea à y placer des chanoines et à lever de terre en 1003 le corps de sainte Hiltrude. Ces chanoines eurent beaucoup de peine à retirer les biens des mains des seigneurs, et surtout de Widric-le-Barbu, seigneur d'Avesnes, qui demeurait à Château-le-Fay (1). L'église tombant de vétusté, Ermentrade, femme d'Adelard, riche seigneur de Liessies, en construisit une nouvelle en l'honneur de sainte Hiltrude. Le corps de la sainte y fut déposé et conservé, même contre la fureur des brigands de Beaumont, qui étaient venus à dessein de piller l'église et d'y mettre le feu. Les guérisons procurées aux habitans de Rance, de Trélon, d'Anor et d'autres lieux voisins la rendirent célèbre; elle le devint encore plus lorsqu'en 1095 Thierry, comte d'Avesnes, touché de repentir de la faute qu'il avait commise en brûlant les abbayes de Sainte-Aldegonde et de Sainte-Waudru (2), rétablit celle de Liessies qu'il fit construire en entier, de concert avec Ade, sa femme, qui y termina ses jours. Thierry substitua des bénédictins aux chanoines et leur donna Féron et d'autres biens. En 1115, Barthélémy, évêque de Laon, en consacra l'église, et au 13.e siècle Thomas de Walcourt l'enrichit de beaucoup de reliques qu'il avait

---

(1) Vinchant, dans ses Annales du Hainaut, rapporte que les chanoines, pour justifier de leurs droits à cette revendication, tirèrent du tombeau de sainte Hiltrude le testament de cette sainte, gravé sur le plomb; mais que Widric parvint à le leur soustraire et le brûla.

(2) Sans doute aussi en réparation de la spoliation exercée par Widric-le-Barbu, son père.

Digitized by Google

rapportées de Constantinople. En 1118, Agnès, épouse de Goswin d'Avesnes, fit faire une châsse d'argent pour y renfermer le corps de sainte Hiltrude, et fit bâtir deux chapelles. En 1125, Ebles, sieur de Gozelies, fonda le prieuré de Saint-Michel du Sars-les-Moines, et en 1162 Guillaume de Dompierre jeta les fondemens de celui qui porte son nom.

» Le relâchement s'étant ensuite introduit à Liessies, Louis de Blois, élu abbé en 1530, s'appliqua à établir une stricte réforme dans sa maison et y parvint malgré quelques obstacles. L'an 1545, le pape Paul III approuva cette réforme de la règle Saint Benoit; elle prescrivait un silence rigoureux, de même que l'obéissance et la retraite. Les étrangers n'entraient point dans l'intérieur du cloître, ni les femmes dans l'église. »

Louis de Blois mourut en 1566 et a laissé plusieurs ouvrages de piété. Cet ecclésiastique était issu d'une maison illustre et avait été élevé avec l'empereur Charles-Quint. Il refusa l'évêché de Cambrai que ce prince voulut lui donner.

La maison religieuse de Liessies, par les diverses donations qu'elle reçut, et qui augmentèrent considérablement son importance, devint une des plus belles et des plus riches abbayes des Pays-Bas. Elle était surtout remarquable par l'étendue et la beauté de ses édifices, de ses jardins et des eaux qui l'avoisinaient. Lorsqu'elle fut supprimée à l'époque de la révolution, ses revenus s'élevaient à plus de 500,000 francs.

L'église de cette abbaye, qui existe encore, est fort belle ; elle a été rebâtie en dernier lieu par Louis de Blois; on y admire quatre colonnes en marbre que Louis XIV avait destinées au château de Versailles. Le quartier des Hôtes, construit au 13.e siècle par l'abbé Maurice de Rumigny, était aussi d'une grande beauté; il était très-spacieux et enrichi partout d'ornemens de marbre. Il se composait de quatre bâtimens formant carré. L'un d'eux était habité par l'abbé; les autres étaient destinés au logement de l'archevêque de Cambrai, de l'intendant de la province et des étrangers.

L'abbaye de Liessies a été vendue par l'état et est aujourd'hui démolie en grande partie. Il n'en reste plus que les bâtimens de la basse-cour et les débris du quartier de l'abbé. Cette dernière partie de l'édifice a été louée par le propriétaire, en 1815, pour le casernement des troupes russes.

En 1249, Hugues, abbé de Liessies, et Jean, abbé de Bonne-Espérance, furent chargés de faire publier la bulle du pape relative aux informations sur la naissance de Jean et Bauduin d'Avesnes.

Par lettres de l'an 1327 (la nuit de la Trinité), Guillaume, comte de Hainaut, abandonna au comte de Blois et à ses successeurs, seigneurs d'Avesnes, la garde de l'abbaye de Liessies.

Digitized by Google

En 1556, le corps de St.-Etton, qui reposait dans l'église de Dompierre, fut transféré à Liessies, en vertu d'une bulle du pape Paul IV. Nous avons dit, dans l'Annuaire de 1836, comment les habitans de Dompierre étaient allés le reprendre en 1789.

L'abbaye de Liessies possédait, en outre, un fragment du bras de saint Algis et un os de la mâchoire de saint Otbod, qui lui avait été donné, en 1648, par Philibert de Brichanteau, évêque de Laon.

Le 6 février 1651, Liessies fut ravagé par le général Rose, commandant des troupes allemandes au service de France, pendant la guerre de la Fronde.

Ce village dépendait autrefois de la prévôté de Maubeuge.

Liessies avait, en 1803, 808 habitans; il en a aujourd'hui 1,113.

Sa surface territoriale se compose de 1,732 hectares, dont 204 en terres à labour, 300 en prés, 91 en bois, 16 en canal, 13 en terrains incultes, 4 en fonds d'habitations, 33 en routes et chemins, 6 en ruisseaux, et 1,065 en forêt royale.

LIMONT-FONTAINE, situé à dix kilomètres d'Avesnes et neuf kilomètres de Maubeuge, se compose de deux hameaux qui formaient autrefois chacun un village. Ces deux hameaux doivent leur nom à deux ruisseaux qui les traversent et se jettent dans la Sambre à deux lieues de là.

Un registre ancien reposant dans les archives de ce lieu porte que le village de Limont fut pillé le 14 février 1654 par la garnison de Guise, pour n'avoir pas fourni une contribution à laquelle il avait été imposé, et que toutes les habitations en furent, dès-lors, abandonnées jusqu'en mars 1660.

Le village de Limont-Fontaine, qui dépendait du gouvernement d'Avesnes, fut réuni au gouvernement de Maubeuge par ordonnance royale de 1686.

Les troupes russes et prussiennes le pillèrent en 1814 et 1815, ce qui fit éprouver de grandes pertes aux habitans.

Un assassinat fut commis près de Limont-Fontaine, le 6 décembre 1835, sur la personne du sieur Vamée-Dumont, marchand de moutons, parti la veille de chez lui pour aller toucher une somme qui lui était due. Après de vaines recherches faites par ses amis, son chien, comme celui de Montargis, fit découvrir la fosse où son cadavre avait été enfoui par les assassins.

La population de ce village, qui n'était, il y a un siècle, que de 112 individus, en comprend aujourd'hui 504, dont 64 indigens; point de mendians.

Son territoire a une superficie de 668 hectares ainsi divisés : 486 en terres labourables, 94 en prés, 5 en vergers, 1 en oseraies,

Digitized by Google

53 en terrains incultes, 3 en fonds de bâtimens, 23 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Le sol de ce lieu, quoique d'une nature pierreuse, est cependant fertile ; il produit le froment, l'épeautre, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, les vesces et le trèfle.

Ses produits principaux sont le froment, l'épeautre et les fourrages.

Il y existe plusieurs carrières de pierres à bâtir et de pierres à chaux ; plus, une carrière de marbre noir en exploitation.

On trouve aussi à Limont-Fontaine un moulin à farine mû par l'eau, un autre mû par le vent, une brasserie, 5 ateliers de tisserand, 2 de sabotier et 1 four à chaux.

LOCQUIGNOL est situé au centre de la forêt de Mormal, à sept kilomètres du Quesnoy et trente-cinq kilomètres d'Avesnes.

En septembre 1277, la comtesse Marguerite donna à cens à Huart don Louskenet, bourgeois de Forest, moyennant 70 livres blanches par année, toutes les terres et prés de sa maison de Locquignol, consistant en 28 muids, un wisel et un boistel, pour 12 ans, à commencer avant l'Ascension 1277, à charge par lui de les bien cultiver, de ne pas les déroyer, d'en marner à ses dépens 12 muids pendant la durée de son bail, et 12 autres muids si la comtesse juge à propos de faire jeter la marne hors des fosses. Il est en outre stipulé que tout le fumier des bestiaux de la comtesse et dudit Huart sera jeté sur ces terres ; que si elle a besoin de paille elle pourra en avoir moitié de ce qui sera venu sur les mêmes terres, en payant 25 sous blancs par millier de bottes ; que le fermier jouira des jardins de la maison de Locquignol et des bois qui sont dans l'enclos, excepté des chênes qui s'y trouvent ; que la comtesse lui donnera ses maisons, manoir et granges bien clos et couverts ; qu'il les rendra de même ; qu'elle répond de la guerre, du feu, des inondations et des tempêtes ; qu'il pourra prendre dans le bois de quoi clore son jardin et sa maison, et qu'il aura un chemin pour aller au bois de Mormal avec ses bestiaux.

Ce document, peu important sous le rapport historique, intéresse néanmoins, en ce qu'il prouve que les usages relatifs à l'affermement des propriétés rurales étaient, il y a 600 ans, à peu près conformes à ce qui se pratique aujourd'hui.

Locquignol a une population de 683 habitans.

Son territoire se compose de 9,755 hectares, dont 9,021 en forêt royale (1), 39 en terres labourables, 479 en prés, 4 en vergers,

(1) La forêt de Mormal tout entière.

Digitized by Google

3 en fonds d'habitations, 192 en routes et chemins, et 16 en rivière.

Ce territoire, déduction faite de la forêt, des chemins qui la traversent et de la rivière de la Sambre qui en borde l'extrémité méridionale, se réduit à 550 hectares environ, dont une très-faible partie, comme on l'a vu ci-dessus, est consacrée à la culture, aussi n'y récolte-t-on qu'en petite quantité le blé, le méteil, le seigle, l'avoine, l'orge, l'hivernache, les pommes de terre, le lin, etc.

Presque tout le reste du territoire se compose de pâturages qui servent à l'engraissement des bestiaux. Les habitans de Locquignol se livrent généralement à ce genre d'industrie, dont ils tirent un grand produit.

Ce village ne possède aucun établissement d'industrie ou de commerce.

LOUVIGNIES-LEZ-BAVAY est bâti en partie sur les ruines de cette ancienne cité; il est situé sur le ruisseau d'Aulnoy, à un kilomètre de Bavay et vingt-quatre kilomètres d'Avesnes.

M.me Clément-Hémery, dans l'ouvrage qu'elle a publié sous le titre de *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, rapporte, d'après la tradition locale, que Louis XIV se trouvant à Louvignies, sur l'ancienne voie romaine qui le traverse (quelque temps sans doute avant la prise de Maubeuge, en 1655), s'assit sur un des côtés du chemin et joua aux cartes avec le comte d'Egmont à qui appartiendrait un bois situé au même lieu, dont ils possédaient chacun une partie; que le roi gagna et fit réunir le bois en question à la forêt de Mormal.

Cette anecdote paraît peu vraisemblable, car en admettant qu'un bois ait, autrefois, existé à Louvignies-Bavay, comment aurait-on pu le réunir à la forêt de Mormal, dont Louvignies était alors séparé, comme aujourd'hui, par les trois villages de Mecquignies, Obies et Amfroipret ?

La population de Louvignies-lez-Bavay est de 568 habitans, y compris 73 indigens et 3 mendians.

Sa superficie comprend 679 hectares, dont 500 en terres labourables, 60 en prés, 73 en pâtures, 13 en jardins, 1 en avenues, 1 en oseraies, 5 en fonds de bâtimens, 24 en routes et chemins, et 2 en ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre et le lin.

Son produit principal est le blé.

Ce village possède une fabrique de faïence et 1 moulin à farine.

Digitized by Google

LOUVIGNIES-LEZ-QUESNOY est situé sur l'Ecaillon, à trois kilomètres du Quesnoy, sur la route de cette ville à Landrecies, et à peu de distance de la forêt de Mormal.

Par lettres du mois de mai 1262, la comtesse Marguerite donna à Jean de Ghiseignies, son sergent, bourgeois du Quesnoy, et à Emmarie, sa femme, à cause de leurs bons services, la troisième gerbe et les trois quarts du terrage qu'ils devaient sur 3 muids de terre tenus par eux de la comtesse, situés en partie vers le chemin de *Louveignies* à la maladrerie de Beaudignies.

La population de Louvignies-Quesnoy s'est augmentée d'une manière remarquable depuis un siècle. Elle était, en 1707, de 174 habitans; en 1789, de 542, et elle est maintenant, d'après le recensement fait en 1836, de 1,060 individus.

Ce village a une surface totale de 834 hectares ainsi divisés : 628 en terres à labour, 77 en prés, 88 en vergers, 7 en jardins, 1 en houblonnières, 2 en bois, 6 en fonds de bâtimens, 23 en routes et chemins, et 2 en rivière.

Ses productions ordinaires sont le froment, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, les fèves, les vesces et le houblon.

Son produit principal est le froment.

On trouve à Louvignies 2 moulins à farine et 2 brasseries.

LOUVROIL est situé à deux kilomètres de Maubeuge et seize kilomètres d'Avesnes. Il est arrosé au nord par la Sambre et au midi par le ruisseau le Paradis.

Plusieurs maisons de ce village ont été abattues en 1791; leur emplacement a servi à la construction de redoutes pour la défense de la place de Maubeuge.

En 1815, après le désastre de Waterloo, Louvroil a été envahi, pillé et ravagé par les troupes prussiennes.

Ce village a une population de 727 habitans, 150 indigens et 4 mendians compris.

Son territoire comprend 597 hectares, dont 402 en terres à labour, 152 en prés, 7 en vergers, 8 en terrains incultes, 2 en propriétés bâties, 20 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en froment, méteil, orge d'hiver et d'été, avoine, féveroles, pois et vesces, pommes de terre et lin.

Sa culture principale est le froment.

La principale industrie des habitans s'exerce sur la fabrication des clous et la vente du charbon de terre.

Louvroil possède 4 clouteries, une fabrique d'enclumes, une briqueterie, 1 moulin à farine et 1 moulin à tan.

Digitized by Google

C'est à Louvroil que se trouve la magnifique pépinière de M. Fiévet, composée de plus de 100,000 arbres fruitiers, et dont les produits sont l'objet d'envois considérables, tant en Belgique que dans l'intérieur de la France.

MAIRIEUX est situé sur la route de Maubeuge à Mons, à cinq kilomètres de Maubeuge et vingt-quatre kilomètres d'Avesnes. Son territoire est traversé par un ruisseau nommé Hairon.

Ce village existait au 7.e siècle; c'est ce que nous apprend la vie de sainte Aldegonde, dans laquelle il est dit que cette sainte s'y rendit pour conférer avec sa sœur, sainte Waltrude, sur la mort de saint Amand, qui eut lieu en 680.

Les habitans de Mairieux furent autorisés en 1628 à emprunter une somme de 1,200 livres et à imposer des droits sur les objets de consommation, afin de pourvoir aux frais de la construction d'une partie de la chaussée qui traverse le hameau de Gliswelles. Il leur fut conféré en outre un droit de péage dont ils obtinrent le renouvellement en 1701 et 1760.

Ce village fut, en 1792, le théâtre d'un combat sanglant entre les Français et les Autrichiens. Le général Gouvion, commandant l'avant-garde de l'armée sous les ordres du général Lafayette, y périt en ordonnant la retraite de ses troupes acharnées contre l'ennemi.

Un corps russe fut cantonné à Mairieux en 1815.

Ce lieu n'avait que 83 habitans en 1709. Sa population est aujourd'hui de 485 individus, dont 20 indigens et 10 mendians.

Son territoire a une surface de 645 hectares, dont 496 en terres labourables, 112 en prés, 6 en vergers, 3 en fonds de bâtimens, 20 en routes et chemins, et 8 en ruisseau.

On y cultive le froment, le méteil, le seigle, le scourgeon, l'avoine, les féveroles, les pommes de terre, le trèfle, le colza et le lin.

Son produit principal est le froment.

Il n'existe à Mairieux aucun établissement industriel.

MARBAIX est situé sur l'Helpe-Majeure, à droite de la route d'Avesnes à Landrecies, à sept kilomètres de la première et dix kilomètres de la seconde de ces deux villes.

Le village de Marbaix est très-ancien. Il y a lieu de croire qu'il doit son origine aux défricheurs qui, à l'instar ou sous la direction des moines des monastères de Maroilles et de Fissiaux, se sont établis çà et là dans la contrée, jadis toute couverte de bois et de broussailles. Il est présumable que Marbaix se trouvait compris parmi les 22 manses données à l'abbaye de Maroilles par Louis-

Digitized by Google

le-Débonnaire, ce que semble justifier la charte de Charles-le-Simple, de 921, qui confirme cette donation. La communauté de Marbaix, comme les autres qui avaient pour seigneur l'abbé de Maroilles, a eu souvent des procès à soutenir contre ce maître, dont les exigences injustes et continuelles l'ont fait abhorrer par ses vassaux. La révolution de 1789 a heureusement brisé ce joug de fer. (Voyez ci-après la notice sur Maroilles.)

Par lettres du mois de mars 1288, Pierre, abbé, et les religieux du couvent de Maroilles, donnèrent au comte de Hainaut et à ses successeurs, la moitié des prairies et pâturages de Renaut-Folie et de Marbaix, moitié de la pêche dans la Sambre et dans l'Helpe, à condition que le comte leur garantirait la conservation de l'autre moitié.

Jeande Marbaix, qui mourut en 1270, était abbé du monastère de Cambron, fondé en 1148 par saint Bernard.

Une forteresse, reste des temps de la féodalité, existait à Marbaix et a été détruite il y a un siècle. L'époque de son érection est inconnue. Cette construction était établie sur la place publique, près de l'église. L'entrée en était défendue par deux tours très-élevées que l'on voyait encore entières et bien conservées en 1749.

L'église et le clocher de Marbaix ont été construits en 1576, sur un terrain cédé par l'abbaye de Maroilles dans le voisinage de leur ferme, qui existe encore et qui fut aussi bâtie dans le même siècle. Cette église a été agrandie, en 1750, par l'adjonction de deux nefs latérales formées avec les matériaux des deux tours du fort dont il vient d'être parlé.

D'après la tradition fortifiée par une ancienne notice détruite, en 1825, dans un incendie, il paraît qu'au 11.e siècle, l'église du lieu, qui n'était à proprement parler qu'une simple chapelle, était au hameau de *Batiste*, où se trouvait, sans doute, le centre du village.

Ce hameau de Batiste possède encore aujourd'hui une chapelle construite en 1681 et dédiée à Notre-Dame de Halle. Un petit clocher ou auvent, dont elle était surmontée, a été supprimé. Les inscriptions chronographiques ci-après se trouvent sur le mur principal de cet édifice :

NOE MoVsronhasæ DICVLas eXeqVebatVr. 1681.

DVM petrV LebrVn VIgebat CVratVs.

La commune de Marbaix a souffert beaucoup de la présence des

Digitized by Google

troupes en 1793, 1814 et 1815. C'est surtout pendant cette dernière année que les charges ont été onéreuses pour la population.

En 1825, un incendie a détruit la maison du maire et 8 autres maisons et bâtimens ruraux. Les archives du village, qui, à défaut de maison-commune, se trouvaient en dépôt chez le maire, ont été la proie des flammes.

Marbaix a une population de 890 habitans; 100 indigens et 20 mendians compris.

Sa superficie est de 652 hectares, dont 339 en terres labourables, 253 en prés, 6 en vergers, 17 en bois, 7 en carrières, 3 en terrains incultes, 5 en fonds de bâtimens, 17 en routes et chemins, et 5 en rivière.

La culture ordinaire de ce lieu est le blé et l'avoine. On y récolte aussi cependant le scourgeon, l'épeautre, les pommes de terre, etc.

Sa culture principale est le blé.

Les carrières de pierres bleues existant en ce village jouissent d'une grande renommée et forment la principale industrie de la localité. La plupart des habitans valides sont employés à l'exploitation de ces carrières, qui a lieu à ciel ouvert.

Marbaix possède en outre 2 carrières de marbre, 3 fabriques de crics renommés, 2 brasseries, 1 moulin à farine mû par l'eau et 2 fours à chaux, dont les produits sont de qualité supérieure.

Les cultivateurs de cette localité se livrent à la fabrication et au commerce du fromage et du beurre.

MARESCHES est situé sur la rive droite de la Rhônelle, à huit kilomètres du Quesnoy et sept kilomètres de Valenciennes.

Ce village, qui a aujourd'hui 761 habitans, n'en comptait que 559 en 1789.

Son territoire présente une surface de 473 hectares, ainsi divisés : 404 en terres à labour, 23 en prés, 18 en vergers, 6 en bois, 4 en landes, 4 en fonds de bâtimens, 12 en routes et chemins, et 2 en rivières.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'ollette, les betteraves, le trèfle, la luzerne et les fourrages d'hiver.

Sa culture principale est le blé.

Il existe à Maresches 3 moulins à farine et une brasserie.

MAROILLES est situé sur l'Helpe-Mineure, à droite de la route de Landrecies à Avesnes, à six kilomètres de la première et douze kilomètres de la seconde de ces deux villes.

Une abbaye importante existait autrefois en ce village.

L'origine de cette maison est attribuée à Chombert, comte de

Digitized by Google

Famars, qui la construisit en 652 (1). Saint Humbert l'agrandit considérablement, la dota de tous ses biens en 667 et défricha le terrain, de sorte qu'il en est regardé comme fondateur et premier abbé. Ce saint naquit au château du Hamel, à Mézières, de parens nobles et vertueux. Sa mère se nommait Popitte et son père Evrard. Humbert, dès son jeune âge, leur parut destiné au service de l'église; ils lui firent prendre à Laon l'habit ecclésiastique et la tonsure, et le mirent ensuite dans le monastère de Saint-Vincent, à Hautmont, qui était une école célèbre. Il y fut élevé dans les sciences et la piété; ses progrès lui méritèrent le sacerdoce. Il demeura à Hautmont quelque temps encore après son ordination; mais la mort de ses parens le rappela à Mézières pour recueillir leur succession et mettre ordre à ses affaires. Il y menait une vie austère et retirée lorsque saint Amand, après s'être démis de l'évêché de Maëstricht, y passa pour aller à Rome, accompagné de Nicaise, religieux d'Elnone (aujourd'hui Saint-Amand, près Valenciennes). Humbert les suivit et conçut une telle satisfaction de ce voyage qu'il eut la dévotion de l'entreprendre seul une seconde fois. De retour, il se rendit à Elnone, auprès de saint Amand, et prêcha avec succès l'évangile au peuple brutal et mi-sauvage de la contrée, qui l'avait repoussé jusques-là. Saint Amand, à la prière de Chombert, l'engagea à se fixer dans le voisinage de la Sambre; il s'y retira en effet et choisit pour son séjour un lieu désert qui lui appartenait par succession, où, avec la permission de saint Aubert, évêque de Cambrai, il bâtit un monastère, dont il prit la direction comme abbé. Mais bientôt, pour des motifs que l'on ignore, étant obligé de quitter cette retraite, il construisit un nouveau cloître, à une demi-lieue de l'autre, auprès d'une chapelle récemment établie vers la petite Helpe par le comte Chombert, et qui devint ainsi le noyau de la maison religieuse de Maroilles. Humbert donna, comme nous l'avons dit, tous ses biens à ce monastère. En outre il fonda sur la Sambre une chapelle en l'honneur de la Vierge. Les vertus de ce pieux abbé n'étaient pas renfermées dans l'intérieur du cloître; il annonçait encore l'évangile au peuple en qualité d'évêque régionnaire, et se livrait avec la plus grande activité au défriche-

(1) Le pays ou comté de Famars comprenait Valenciennes et ses dépendances, et s'étendait à l'est jusques vers le lieu où fut bâtie plus tard la ville d'Avesnes. Un acte de saint Humbert, de Maroilles, désigne cet endroit comme faisant partie dudit comté.

Cette dénomination de pays de Famars, qui paraît remonter à l'arrivée des Francs, s'est insensiblement perdue sous la 2.e race des rois de France, époque à laquelle le nom de Hainaut lui fut substitué.

Digitized by Google

ment des bois et au desséchement des marais qui avoisinaient le monastère. Les chroniques religieuses rapportent que travaillant un jour à essarter dans les bois environnans, un cerf vivement poursuivi par les chiens du comte Odran, seigneur de Chimay, alla se réfugier sous son manteau, et qu'Odran, touché de vénération pour le saint abbé, autant qu'édifié de cet événement, qu'on regarda comme miraculeux, donna au monastère la ferme de Linières, sise au territoire de Prisches.

La haute réputation d'Humbert lui attira la visite de sainte Aldegonde, qui vint à lui pour profiter de ses instructions.

Saint Humbert mourut à l'âge de 52 ans, le 25 mars 682, après avoir recommandé son abbaye à la piété de ses parens et reçu de sainte Aldegonde les linges nécessaires à sa sépulture. Son corps, déposé dans la chapelle de Saint-Pierre, fut exhumé en 835 et transféré dans l'église du monastère, que l'on venait de réparer, ainsi que les bâtimens claustraux. Le comte Arnould avait contribué à cette réparation par des bienfaits; à sa sollicitation, l'empereur Louis-le-Débonnaire avait donné à cette maison, par une charte de l'an 821, vingt-deux manses ou fermes, entr'autres Sassegnies.

Plusieurs évêques de Cambrai avaient pris la petite abbaye de Maroilles sous leur protection, et avaient même considérablement augmenté ses revenus, de sorte qu'elle était en voie de prospérité quand les Normands vinrent fondre sur le pays en l'an 882. Ces barbares, après avoir pillé et dévasté le monastère, y mirent le feu, tuèrent plusieurs religieux et dispersèrent ceux qui purent échapper à leurs coups. A partir de ce désastreux événement, la maison jusqu'au onzième siècle n'eut plus d'abbé régulier; elle fut d'abord assez long-temps délaissée; puis, elle passa entre les mains de divers seigneurs qui, sous le titre d'abbés-comtes (*abbates-comites*), jouirent de tous ses biens et y mirent quelques clercs pour le service divin.

Cependant, dès l'an 921, Charles-le-Simple, roi de France, fit don de cette maison à l'église de Notre-Dame de Cambrai, avec les divers villages qui l'avoisinaient, dans le rayon d'une lieue, et toutes leurs dépendances, telles qu'églises, édifices, bois, prés, pâtures, terres, eaux, cours d'eau, moulins, étangs, vignes, serfs, etc. Ce territoire formait probablement alors le domaine de l'abbaye; Sassegnies, situé hors de la limite déterminée, n'en faisait plus partie.

Nonobstant la puissance du titre qui assurait à l'église de Cambrai la possession de ce monastère, elle ne put en jouir paisiblement que long-temps après. Isaac, comte de Cambrai, s'était emparé par force ouverte du revenu de la maison, ce qui donna

Digitized by Google

naissance à de graves et longues difficultés que Fulbert, évêque du diocèse, réussit enfin à terminer en 947 par l'intervention de l'empereur Othon.

Pendant ce temps, les chanoines ou clercs séculiers chargés par les abbés-comtes de desservir le monastère, s'étaient fait remarquer par leur conduite licencieuse et leurs dissipations. La négligence apportée par eux ou par leurs maîtres dans l'administration des biens avait eu pour effet l'aliénation ou l'engagement d'une grande partie des possessions et propriétés de cette maison, qui, dès-lors, fut en pleine décadence.

En 1020, Gérard 1.er, évêque de Cambrai, ayant, dans une visite qu'il faisait de son diocèse, reconnu combien était grand le scandale donné par les clercs, se décida à les chasser, et après avoir réparé les lieux, retiré et désengagé beaucoup de domaines, les remplaça, conformément à la première institution, par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

Mais les chanoines dissolus et irrités se vengèrent de cette mesure rigoureuse; profitant du temps où la plupart des religieux étaient absens, ils pénétrèrent dans la maison, s'emparèrent de tout ce qui s'y trouvait de plus précieux, notamment du corps de saint Hubert, qu'ils cachèrent dans les bois, bien résolus de ne le rendre qu'à la condition d'être réintégrés, sinon de le porter dans les villes et villages afin de tirer argent de la piété des fidèles. C'est ce qu'ils firent en effet; mais ils furent bientôt arrêtés dans leurs courses par les évêques voisins, qui les forcèrent à la restitution de ces précieux restes.

La réforme importante opérée dans l'administration et le régime de l'abbaye la remit sur un pied respectable et lui fit promptement recouvrer la considération morale qu'elle avait perdue précédemment. De long-temps, toutefois, le couvent ne prospéra. Il était très-endetté, et ses revenus, considérablement affaiblis, suffisaient à peine au service ordinaire des moines. Cette situation difficile empira encore par la mauvaise administration de quelques abbés, tellement qu'au commencement du 13.e siècle le monastère était à deux pas de sa ruine. Les moines, obligés de célébrer leurs offices dans une très-petite chapelle où ils n'étaient pas même à l'abri des intempéries, se trouvèrent réduits à vivre de la libéralité de parens et d'amis qui les recevaient chez eux par charité.

La misère de cette maison était si grande à la fin de ce même siècle, qu'en 1291, Godefroi, abbé, et les religieux du monastère supplièrent le comte de Hainaut de prendre l'administration de leurs biens pour satisfaire leurs créanciers, en leur laissant seulement de quoi pourvoir à leurs besoins.

Quelques années après, de vives difficultés s'élevèrent entre

Digitized by Google

Wautier, successeur de Godefroi dans la dignité d'abbé, et les religieux du couvent, qui tentèrent de le déposer. Guy de Colmieu, évêque de Cambrai, fut délégué en 1302 par le comte de Hainaut pour terminer ces dissentions. Une nouvelle réforme était devenue nécessaire; il fut également chargé d'en proposer les bases ; mais sa mission n'eut guère de succès. Ce prélat, entre autres choses peu remarquables, déclara dans sa sentence que la maison de Renaut-Folie, située dans les bois, était, à cause de la facilité de son accès, plus à charge qu'utile au monastère et qu'il était convenable d'en faire un échange contre des terres d'un meilleur revenu. La communauté se crut sans doute obligée de se soumettre à ce conseil, car, par un acte du mois d'avril 1304, les moines de Maroilles, ainsi que Wautier, leur abbé, resté en possession de son office, cédèrent à Jean, comte de Hainaut, la maison de Renaut-Folie avec ses terres et dépendanues, et reçurent en échange des prés et un vivier nommé le Roc, à Forest, tenus du comte par plusieurs seigneurs et par les pauvres et l'hôtellerie de Forest.

Cet échange, loin d'être favorable au monastère, lui fut évidemment désavantageux; les biens qu'il obtint étaient arides, peu productifs et situés hors de sa surveillance, tandis que la cense de Renaut-Folie était en plein rapport et tout-à-fait dans le voisinage. C'est ce que sentirent plus tard les moines lorsque, vers la fin du 15.e siècle, ils sollicitèrent l'empereur Maximilien et Philippe, archiduc d'Autriche, de leur rendre leur ancienne propriété moyennant la restitution des terres de Forest, ce qui leur fut accordé en 1495.

Ainsi, les opérations faites en 1302 et 1304 ne mirent pas la maison dans un état plus prospère. Long-temps encore les religieux vécurent dans le dénûment, ce qui apparemment les détermina à renouveler la requête présentée en 1291. Le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, accueillit enfin leur demande par lettres du 26 juin 1368. Ce prince déclara que, pour remettre en état le monastère de Maroilles, il prenait sous sa sauve-garde les biens de cette maison; qu'un receveur institué par lui serait chargé d'en percevoir les revenus, de délivrer à l'abbé et aux religieux ce qui serait nécessaire à leur subsistance et d'employer le surplus au paiement des dettes de l'abbaye.

La fortune du monastère, essentiellement compromise jusqu'à la fin du 15.e siècle, se rétablit petit à petit durant les 16.e et 17.e siècles, peu favorables cependant à de grands développemens, puisque l'intendant de Roisies, dans un rapport général daté de 1697, n'évaluait le revenu de ce couvent qu'à 30,000 livres. Mais ce fut dans le 18.e siècle que cette fortune prit un grand accrois-

Digitized by Google

sement, car il est constant que les revenus de l'abbaye s'élevaient dans les derniers temps de 80 à 100 mille livres par année.

Le village de Maroilles fut érigé en commune dans le 12.e ou dans le 13.e siècle. L'époque de cette institution n'est pas connue d'une manière précise, mais il est constant que les privilèges concédés à ce sujet aux habitans existaient dès avant 1245, puisqu'ils se trouvent rappelés et confirmés dans une loi de police consentie en décembre de cette année devant Guy, évêque de Cambrai, entre les abbé et religieux de Maroilles et les hommes des quatre *villes* de Maroilles, Noyelles, Taisnières et Marbaix.

Cette loi de police ou concordat avait principalement pour objet de régler l'exercice de la justice dans les terres dépendant de l'abbaye de Maroilles, ainsi que les compositions pécuniaires et autres auxquelles étaient assujettis les coupables, et de déterminer le nombre et le mode d'élection des échevins et jurés de chacune des quatre communes de la circonscription.

C'est de cette époque que date le commencement des contestations survenues entre les moines de Maroilles et leurs vassaux sur des droits de propriété, de pâturage, et de redevances seigneuriales, et qui se renouvelèrent successivement pendant plus de cinq siècles. Le premier acte que l'on trouva à ce sujet est une sentence arbitrale rendue par l'évêque Guy en décembre 1245, sur une difficulté déjà réglée par un de ses prédécesseurs à l'occasion de droits revendiqués par les habitans. Voici la substance de cette sentence, à laquelle les parties étaient convenues de se rapporter :

1.° Les habitans n'ont aucun droit sur la pêche, tant dans la rivière que dans les réservoirs;

2.° Ils ne peuvent conduire leurs bestiaux au pâturage dans les bois pendant les huit années qui suivent la coupe, à peine d'amende;

3.° Il leur est permis de les faire paître dans les parties plus anciennement coupées, mais ils ne peuvent y mener des porcs pendant le temps de la glandée;

4.° Il leur est libre de conduire leurs bestiaux dans les autres pâturages communs, notamment dans ceux de Renaut-Folie, quand bon leur semble;

5.° Ils sont assujettis à payer la poule dite de l'évêque (1), savoir : ceux de Maroilles dans l'octave de la Saint-Remi de chaque année, et ceux des trois autres villages dans les vingt jours qui suivent la Noël;

---

(1) Redevance d'un chapon primitivement due à l'évêque et que celui-ci abandonna au monastère. Cette redevance était due par les propriétaires de maisons, pour chaque occupant, et ne pouvait pas être exigée pour les habitations vides.

Digitized by Google

6.° Les habitans ne sont tenus à fournir des matelas pour l'évêque que quand ce prélat est sur les lieux (1).

Mais les religieux, peu satisfaits de la sentence ci-dessus analysée, ne s'y soumirent qu'avec répugnance ou peut-être ne s'y soumirent aucunement. Bientôt ils en demandèrent la réformation à Nicolas Desfontaines, évêque de Cambrai, qui, après avoir examiné les justifications et entendu les témoins respectifs des parties, débouta les quatre communautés et leur imposa à cet égard *silence perpétuel*.

Cette nouvelle décision fut précisément la source des procès longs et dispendieux qui surgirent d'époque à autre, et notamment en 1296, 1356, 1412, 1516 et 1775.

Il serait trop long de rappeler ici toutes les procédures successivement intentées, soit par l'abbaye, soit par les habitans, et dans lesquelles ceux-ci furent presque toujours immolés à la puissance des moines.

Les pièces encore existantes de l'une de ces instances font connaître qu'en 1354 les vassaux de Maroilles payaient aux religieux les redevances ci-après :

1.° Tout le lait donné par leurs vaches la veille de la St.-Jean et de la St.-Remi ; lequel lait ils étaient obligés de convertir en fromages et de porter ou envoyer à l'église de chaque village pour être remis aux commis députés à cet effet par l'abbé ;

2.° Une maille pour chaque bête *wiseuse* (oiseuse), femelle (génisse, hasse) ;

3.° Un denier pour chaque *brouvelet* (jeune bœuf ou veau) ;

4.° Quatre deniers cambrésiens payables dans l'année de leur naissance seulement, pour chaque *poultrain* (poulain), le tout indépendamment de la poule à l'évêque dont nous avons parlé ci-dessus, et d'autres droits imposés aux habitans des villages de Taisnières, Noyelles, etc.

Les bâtimens du monastère de Maroilles, qui avaient été construits sur la rive gauche de la Petite-Helpe, furent entièrement ruinés et détruits en 1521, lorsque le duc de Vendôme s'empara de Landrecies, qu'il fit raser, ainsi que Maroilles et plusieurs autres places ouvertes du voisinage. Les moines prirent alors des mesures pour le reconstruire et recoururent en cette circonstance à la charité des fidèles. Ils n'en obtinrent que de faibles sommes ; néanmoins, la réédification eut lieu en 1523, mais elle obligea le

(1) Les habitans étant obligés de fournir le mobilier de la chambre à coucher de l'évêque dans le monastère, il s'était élevé la question de savoir si ces effets étaient dus à titre permanent ou s'ils ne devaient être livrés qu'en cas de la présence du prélat.

Digitized by Google

couvent à contracter des emprunts qu'il ne put rembourser que long-temps après. Le nouveau monastère fut bâti dans de grandes proportions, à proximité de l'ancien, mais sur la rive opposée de la rivière, où la situation était beaucoup plus agréable et où cependant il n'existait encore aucune habitation, ce côté n'étant alors couvert que de terrains boisés et de prairies fangeuses qui ont fait place avec le temps au beau village de Maroilles.

De 1521 jusque vers le milieu du 18.e siècle, la guerre, avec tous les maux qu'elle entraîne, a presque continuellement exercé ses ravages sur le territoire qui avoisinait le monastère de Maroilles, et semble ne pas avoir laissé le temps de respirer aux habitans de cette petite contrée, qui avaient tout à souffrir de la proximité des frontières de France. Voici l'analyse des évènemens militaires dont ce lieu fut le théâtre :

François I.er, ayant renouvelé la guerre avec Charles V, en 1543, vint établir ses troupes devant Landrecies et se logea, lui-même, à l'abbaye de Maroilles.

L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, établit son quartier-général à Maroilles, lors du siège qu'il fit, en 1647, de la place de Landrecies.

Pendant les guerres de la Fronde, en 1651, Maroilles fut pillé par le général Rose, commandant des troupes allemandes au service de France.

Le 22 octobre 1655, l'armée française, commandée par Turenne, passa à Maroilles après le rétablissement des fortifications de Condé, et se dirigea ensuite sur Saint-Quentin.

Pendant les campagnes suivantes de Louis XIV dans le Hainaut jusqu'à la paix des Pyrénées, la contrée, alternativement livrée à la merci des puissances belligérantes, fut accablée d'impôts, de réquisitions et de logemens militaires, à tel point qu'une grande partie des habitans émigra, abandonnant le pays où l'on ne trouvait plus ni repos ni sécurité. En effet, pour ne citer que quelques faits isolés, il suffira de dire qu'en 1665, il arriva en masse à l'abbaye de Maroilles, pour y loger et séjourner, vingt-trois régimens complets de Lorrains, commandés par le duc François, nouvellement attaché au service de France ; et qu'en 1657, l'armée de don Juan d'Autriche, s'étant arrêtée, du 8 au 16 août, dans le village de Maroilles, causa des torts incalculables aux malheureux cultivateurs de cette localité et des villages voisins, qui n'obtenaient quelque repos qu'au moyen de sauves-gardes chèrement payées.

Les guerres de 1706 à 1713, terminées par la paix d'Utrecht, désolèrent encore cette contrée. Les Hollandais, sous les ordres du prince Eugène de Savoie, la ravagèrent en 1712. Le village de

Digitized by Google

Maroilles fournit seul durant cette période désastreuse, plus de 100,000 livres de France, somme énorme pour ce temps-là.

Pendant la campagne de 1730, 10,000 hommes cantonnèrent à Maroilles et dans les environs, du 1.er au 4 juillet, avant de se rendre à Aymeries, où ils campèrent. L'abbaye fut alors occupée par l'état-major de cette troupe.

Un autre fléau, la peste, ravagea, en 1718, Maroilles et les villages environnans.

Enfin, lors du siège de la place de Landrecies, qui, en 1794, fut prise et reprise successivement, Maroilles fut saccagé et eut une partie de ses habitations incendiée, principalement dans la rue Basse.

Les habitans de cette commune, exaspérés des exigences, des vexations et tracasseries de tout genre que leur avaient fait subir depuis long-temps les religieux, et plus encore de la perte des derniers procès soutenus à grands frais et terminés en 1780, ne se soumirent que forcément au paiement des droits exigés d'eux. Ils appelaient hautement de tous leurs vœux une occasion favorable pour s'affranchir de cette charge et pour se venger même de l'humiliation qu'ils éprouvaient. Cette occasion ne se fit pas long-temps attendre : la révolution de 1789 leur prépara une revanche qu'ils ne laissèrent pas échapper. Le 28 juillet de cette année, la populace, autant par ressentiment que par l'appât du butin, se transporta en masse, armée de fusils, de fourches, de bâtons, etc., à l'abbaye de Maroilles, qu'elle dévasta, pilla et saccagea, tout en poursuivant à outrance l'abbé et les religieux, qui n'échappèrent que par miracle à la colère de ces furieux. Cette attaque, que l'on nomme vulgairement le *vacarme de l'abbaye*, était dirigée par quelques fauteurs de Taisnières, notamment par Jean Fiévet, qui expia son exaction dans la prison jusqu'au mois d'avril 1790, époque à laquelle on obtint son élargissement.

Le décret rendu le 13 février 1790 par la Constituante délivra enfin les habitans du joug des moines. L'abbaye, supprimée comme tous les autres établissemens religieux, fut vendue en 1791 et ses bâtimens démolis en 1794. Quelques locaux seulement ont échappé au marteau des acquéreurs ; ce sont la blanchisserie, la menuiserie, une portion du quartier des étrangers, le comptoir, la laiterie et l'habitation du portier. Les bâtimens qui ont servi, en 1815, au casernement des troupes russes sont maintenant occupés par différens particuliers.

Le monastère de Maroilles a produit quelques savans : l'abbé don Simon Bosquier, qui a donné en vers latins la vie de saint Humbert ; un religieux anonyme, qui a aussi composé en latin la vie de ce saint ; don François Blancart, qui a traduit ce dernier

Digitized by Google

ouvrage en français ; l'abbé Yves, qui a recueilli des mémoires pour servir à l'histoire de son temps; don Humbert de Briastre, auteur de divers écrits, etc.

D'après le dictionnaire historique, critique et bibliographique, publié en 1823, chez Ménard et Désenne, le P. Wastelain, jésuite, auteur de la description de la Gaule-Belgique, serait né à Maroilles, en 1694. Son acte de naissance n'a cependant pas été trouvé dans les registres de baptêmes de la commune, compulsés avec soin, de 1692 à 1696. Il y a erreur, au moins, dans la date indiquée par ce dictionnaire.

Un militaire, natif de Maroilles, s'est honoré par un acte d'intrépidité rare pendant les guerres de la révolution. Navaux (François), caporal à la 77.e demi-brigade d'infanterie de ligne, se trouvant, le 13 brumaire an VIII, à l'affaire de Guchem, fut enveloppé avec son détachement par 2,000 chouans et s'ouvrit un passage à travers l'ennemi, après avoir perdu tous ses officiers et rallié les débris du détachement, qu'il ramena à Vannes. Ce trait de bravoure valut à Navaux un fusil d'honneur, dont le brevet lui fut délivré le 29 fructidor an X.

On voit encore à Maroilles des débris des forts ou forteresses construites dans les anciens temps pour la défense du village et de ses habitans. Le fort dit du *Blocus* était bâti en forme de demi-lune sur un terrain fangeux bordant l'Helpe-Mineure. Les eaux entouraient ses murs, que surmontaient trois grosses tours massives. Un seul côté, à l'occident, était abordable au moyen d'un pont-levis que l'on levait en cas d'attaque. Un autre fort existait à un quart de lieue du premier, sur la rivière de l'Helpe.

Maroilles possède un hôtel-de-ville, bâti en 1704, et une église paroissiale reconstruite partie en 1729 et partie en 1768. Cette église fut dévastée, en 1793, par les troupes cantonnées en ce village et qui y tenaient leur club. De riches tableaux provenant de l'abbaye ont alors été brûlés.

Un arc-de-triomphe, érigé en 1812, décore la place publique de Maroilles. Ce monument a été construit avec les matériaux du portail de l'ancien monastère.

La population de ce village était, en 1800, de 2,170 ames. Ce nombre d'habitans n'a guères augmenté depuis lors, le dernier recensement opéré en 1836 ne portant que 2,183 individus.

Maroilles a une superficie de 2,193 hectares, dont 1856 en prés, 209 en terres à labour, 15 en jardins, 2 en oseraies, 4 en digues, 14 en propriétés bâties, 72 en routes et chemins, et 21 en rivières.

On y cultive le blé, l'avoine, le scourgeon, l'épeautre et les pommes de terre.

Digitized by Google

Le sol de cette localité est peu favorable à la production des céréales; aussi les neuf-dixièmes du territoire sont-ils en nature d'herbage, comme l'annonce le détail qui précède.

Maroilles a obtenu par un décret du 21 septembre 1812, l'autorisation d'établir une foire le premier lundi de chaque mois. Cette foire est assez fréquentée et l'on y vend principalement des bestiaux, ainsi que beaucoup de menus objets de mercerie, quincaillerie, boissellerie, etc.

Cette commune est une des plus prospères de l'arrondissement d'Avesnes; elle est le centre de l'immense fabrication de ces excellens fromages qui se consomment dans une grande partie de la France.

Il existe à Maroilles 3 brasseries et 2 moulins à farine mus par l'eau.

MARPENT est situé sur la Sambre, à sept kilomètres de Maubeuge et vingt-six kilomètres d'Avesnes.

Guy de Laon, évêque de Cambrai, confirma, en 1244, l'établissement de l'abbaye de la Thure que Nicolas, seigneur de Barbançon et Elisabeth de Soissons, sa femme, venaient de construire à Marpent, sur la Sambre, en l'honneur de la Vierge. Cette maison, destinée à des filles de l'ordre de Saint-Augustin, était petite, pauvre et située dans un lieu mal-sain; mais douze ans après, Nicolas, y ayant fait recevoir deux de ses filles, la transféra à la Thure.

Une chapelle, fondée en 1442 et également dédiée à la Vierge, est en possession d'attirer à Marpent de nombreux et fréquens pélerinages. Une confrérie pieuse, attachée à cette chapelle, a reçu l'institution par une bulle du pape Innocent XI, du 7 octobre 1684.

On voit encore en ce village les restes déserts de l'ancien château féodal qu'habitaient les seigneurs du lieu.

La population de Marpent est de 502 habitans, dont 80 indigens et 12 mendians.

Son étendue territoriale comprend 482 hectares, savoir : 313 en terres labourables, 48 en prés, 5 en vergers, 88 en bois, 6 en terrains incultes, 2 en fonds de bâtimens, 16 en routes et chemins, et 4 en rivières.

On y récolte le blé, le scourgeon, l'avoine, les fèves, le colza, le lin et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

La principale industrie des habitans consiste dans l'agriculture.

Ce village possède néanmoins une scierie de marbre à quatre armures mue par la vapeur, 6 carrières de pierres bleues, une fabrique de chicorée et 1 moulin à farine.

Digitized by Google

MAUBEUGE, ville forte, la plus considérable de l'arrondissement d'Avesnes, est située sur la Sambre, à vingt-six kilomètres de Landrecies, dix-huit d'Avesnes, trente-trois de Valenciennes, vingt-quatre de Mons et quatre-vingt-quatre de Lille.

Maubeuge doit son origine au monastère fondé par sainte Aldegonde, en 657 ou 658. Cette sainte, d'une naissance illustre, voulant se soustraire aux poursuites d'un seigneur qui la recherchait en mariage, s'enfuit de chez ses parens, qui habitaient Cousolre; se réfugia dans le lieu où est aujourd'hui Maubeuge, et qui était alors couvert de bois; elle y dressa un petit oratoire et y vécut dans la retraite la plus profonde. Après la mort de ses auteurs, elle se rendit à Hautmont, où elle prit le voile, et revint à Maubeuge, où elle bâtit, sous l'invocation de la vierge et des apôtres, une maison de filles Bénédictines et un monastère de prêtres réguliers chargés de desservir l'église des religieuses. Sainte Aldegonde fit, en 661, un testament par lequel elle légua aux sœurs et aux frères des deux couvens toutes les terres dont elle avait hérité de ses parens. Retirée dans l'asile qu'elle avait ouvert aux personnes de son sexe, elle y fut éprouvée par des persécutions et de longues maladies qui la rendirent un modèle de patience, d'humilité et de toutes sortes de vertus. Elle mourut à Maubeuge le 30 janvier 684 (1), et fut inhumée à Cousolre, auprès de ses parens. Sainte Adeltrude, sa nièce, qui lui avait succédé en qualité d'abbesse, fit lever son corps en 690 et le fit transférer à Maubeuge, où il demeura depuis lors.

En 881 les Normands, qui exerçaient leurs ravages dans le Hainaut, ruinèrent l'abbaye et le bourg de Maubeuge, dont les accroissemens étaient déjà considérables. Cet événement produisit un tel relâchement parmi les religieuses, qu'une réforme était devenue indispensable. Les mêmes désordres existant, d'ailleurs, dans la plupart des maisons de la Flandre et du Hainaut, le pape résolut d'en arrêter le cours par une restauration générale. Brunon, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Othon, chargé par lui de cette mission, vint dans le pays en 963. Quand ce prélat vit les biens dont il pouvait disposer, et qu'il considéra d'un autre côté l'état de misère dans lequel un grand nombre de familles nobles étaient tombées; quand il reconnut (disent les chartes) la difficulté qu'éprouvaient les filles de condition pour se marier ou pour vivre honnêtement quand elles ne se mariaient pas, il institua les maisons de chanoinesses, dont la plupart existaient encore dans la Flandre et dans le Hainaut au commencement de la révolution.

(1) Les auteurs diffèrent sur la date de la mort de sainte Aldegonde, qui, selon les uns, eut lieu en 664, et selon les autres en 684.

Digitized by Google

C'est ainsi que par lettres du 10 avril 963, le monastère de Maubeuge fut converti par Brunon en un chapitre de filles nobles (1). Le nombre des prébendes fut fixé à quarante; chacune d'elles valait 4,500 livres à l'époque de la suppression du chapitre; elles n'étaient que de 200 livres en 1368, non compris les objets que ces dames recevaient en nature. L'abbesse, comme les autres titulaires, n'en possédait qu'une, mais elle percevait les prébendes des jeunes chanoinesses pendant les trois premières années de leur entrée. On ne recevait dans ce chapitre que des personnes de grande naissance et pouvant faire preuve de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle. Quand la première charge, celle d'abbesse, était vacante, il fallait un ordre du souverain pour procéder à l'élection nouvelle; des commissaires chargés de présider l'assemblée étaient envoyés sur les lieux; trois chanoinesses étaient désignées comme candidats et le monarque faisait son choix entre elles.

Les dames de Maubeuge avaient un manteau noir plissé, attaché sur les épaules et plus ou moins long, selon l'âge ou la dignité. La queue du manteau de l'abbesse était doublée d'hermine.

L'église collégiale de Sainte-Aldegonde était desservie par vingt chanoines, y compris le prévôt nommé par le roi et un doyen électif. Les six premiers chanoines étaient appelés chanoines-prêtres et avaient la préséance sur les douze autres, dont six étaient chanoines-diacres et six chanoines sous-diacres. Leurs prébendes étaient à la nomination du pape et de l'abbesse qui conférait plus de vingt autres bénéfices.

L'archevêque Brunon, en réformant le monastère de Maubeuge, avait imposé la clôture aux chanoinesses, mais elles ne tardèrent pas à s'y soustraire. Environ un siècle après, Ansoalde, abbesse, sœur de saint Thierry, abbé de St.-Hubert, les obligea à l'observation de cette partie de leurs statuts; elles s'y soumirent pendant quelque temps, l'enfreignirent de nouveau et secouèrent enfin le joug de la règle et des vœux. Dans les derniers temps les dames habitaient toutes des corps de logis séparés et avaient leurs domestiques particuliers, de sorte qu'elles vivaient dans une liberté presque complète.

L'abbesse de Maubeuge jouissait de grands privilèges. Elle était dame de la ville et de quelques-uns des villages qui dépendaient de sa prévôté; elle avait le droit de patronat tant sur les canonicats

---

(1) In villâ Malbodiensi, in ecclesiâ quæ nunc Aldegondis dicitur, canonicales ordinavit præbendas seculares de sanctimonialibus canonicos et canonicas seculares ordinans, bonis et provenientibus à prædictis sanctis et aliis defunctis de relictis eas adstipulans.

De Guise, t. 2, l. 14, c. 35.

Digitized by Google

que sur les cures situées dans le ressort de l'abbaye. Au temps des comtes de Hainaut, elle faisait battre au coin de sainte Aldegonde une petite monnaie en plomb qui avait cours dans tout le Hainaut.

Nous avons cru devoir narrer en premier lieu les faits relatifs au monastère de Maubeuge. Nous nous occuperons maintenant de ceux qui se rapportent particulièrement à l'histoire de la ville.

Le bourg de Maubeuge échut à Charles-le-Chauve lors du partage du royaume de Lothaire, qui eut lieu le 8 août 870, entre ce prince et son neveu Louis-le-Débonnaire.

Nous avons déjà dit dans le cours de cette notice que les Normands saccagèrent et détruisirent Maubeuge en 881. Cette petite ville ne tarda pas à se relever de ses ruines, et acquit même une plus grande importance dans les siècles suivans, car on la voit en 1182, résister à Philippe, archevêque de Cologne, et à Godefroy, duc de Louvain, venus pour s'en emparer à la tête de 2,900 hommes d'armes et d'une nombreuse troupe de cavaliers et d'infanterie.

Marguerite, comtesse de Flandre, avait sollicité le secours de la France contre Guillaume, roi des Romains, qui appuyait les prétentions de Jean d'Avesnes, fils de la comtesse, à la possession du comté de Hainaut. Charles, comte d'Anjou, frère du roi, fut envoyé sur les lieux avec une armée, en 1254.

Il assiégea d'abord Valenciennes, qu'il ne put prendre, et se dirigea ensuite sur Maubeuge, Le Quesnoy, etc., qui lui ouvrirent leurs portes et le reconnurent pour leur prince. Charles d'Anjou renonça à cette souveraineté en 1256, lors de la paix conclue par suite de la mort de Guillaume.

Nous ne saurions désigner l'époque précise à laquelle Maubeuge obtint ses lois, coutumes et franchises; mais il y a toute apparence que ce fut dans le courant du 13.e siècle. Son organisation communale est mentionnée pour la première fois dans la circonstance que nous allons rapporter.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, ayant en 1293 demandé de nouvelles taxes pour faire face aux frais de la guerre, et se trouvant à cette occasion dans Maubeuge, avec Philippe, sa femme et ses enfans, éprouva un refus de la part des habitans, qui se soulevèrent contre lui et l'insultèrent. Le comte se retira irrité, rassembla des troupes avec lesquelles il vint devant la ville, à dessein de punir les rebelles; mais le peuple, à son approche, se soumit. Les échevins et jurés-contaux de Maubeuge se rendirent hors des murs et comparurent devant le comte, qui leur octroya son pardon, moyennant les restrictions et les conditions suivantes, auxquelles ils souscrivirent par lettres du 22 décembre de la même année :

« Aucun habitant de Maubeuge ne pourra porter la main ni

Digitized by Google

» aller en procession avec la fierte (châsse) de sainte Aldegonde, » et ce, pour l'avoir portée le jour de la rébellion.

» Le comte bannit à toujours hors du pays 31 personnes des » plus coupables de la commune.

» Les échevins, contaux et commune de Maubeuge ne pour- » ront lever tailles et assises dans leur ville, sans le consentement » du comte.

» Tout ouvrier et ouvrière de cette ville paiera au comte à » toujours une maille le samedi de chaque semaine.

» Chaque fois que les comte et comtesse de Hainaut viendront » à Maubeuge, la ville sera tenue de livrer à ses dépens cinquante » *keutes* (pots) pour y mettre le vin et la bière qui leur seront » nécessaires, ainsi que la vaisselle de cuisine, et on les rendra » aux prud'hommes lors du départ.

» Celui qui mettra la main sur les sergens du comte ou sur » quelqu'un de sa maison sera à la volonté du comte.

» Tout drapier paiera au comte et à ses hoirs à toujours, pour » un grand drap trois deniers, pour une *biffe* (sorte de drap) » trois deniers, pour un petit drap deux deniers, et un denier » pour un demi-drap. »

Par acte du 7 mai 1311, les échevins et jurés de Maubeuge s'engagèrent, au nom de la ville, à payer tous les ans une rente de 150 livres, à titre de rachat de la *maille* que chaque ouvrier était tenu de donner par semaine au comte de Hainaut. Cette rente devait être appliquée aux cinq chapelles fondées par le comte et la comtesse.

La ville de Maubeuge prit part à plusieurs traités souscrits par le comte, son souverain : en 1322, les députés de cette ville signèrent le traité de paix conclu à Paris entre Louis, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Hainaut, par lequel le premier renonça à l'hommage de la Zeelande. En 1336, la ville de Maubeuge appliqua son scel au traité d'alliance fait à Tenremonde entre Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Luxembourg, Louis, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Hainaut.

Le même comte Guillaume permit en 1323 aux échevins de Maubeuge de lever un impôt sur les boissons, denrées et marchandises, afin de pourvoir au paiement des rentes viagères auxquelles la ville était obligée.

Les habitans, voulant entourer leur ville de remparts, sollicitèrent à cette fin l'agrément du comte. Les lettres qu'ils en obtinrent, à la date du 2 novembre 1339, augmentèrent leurs privilèges et usages. En voici la teneur :

« 1.° Le comte veut qu'il y ait bourgeoisie en la ville de Mau- » beuge, et que nul ne puisse être bourgeois que par l'accord du

Digitized by Google

» prévôt et de quatre échevins ; que tous ceux qui seront reçus » bourgeois paient à leur entrée cinq sous, et que ceux qui voudront sortir (de bourgeoisie) le pourront en payant 10 sous.

» 2.° Les valets appelés *geugon*... ne pourront être bourgeois ni » porter témoignage contre les bourgeois.

» 3.° Tous ceux qui voudront demeurer en ladite ville seront » de pareille franchise que les autres bourgeois après qu'ils auront été admis à la bourgeoisie, à moins qu'ils ne soient serfs, » bâtards, aubains ou attachés au comte ou à autrui par mortemain ou par meilleur catel.

» 4.° Celui qui dirait vilénie au prévôt de la halle ou aux sept » hommes à l'occasion de leur office, paiera soixante sous d'amende au profit du comte.

» 5.° Le bourgeois ne pourra forfaire son armure telle qu'il » l'aura, pour son corps, pour quelque cause que ce soit, si ce » n'est pour homicide.

» 6.° On pourra prendre les héritages qui sont autour de la » forteresse, en en payant la juste valeur.

» 7.° Et pour aider à la construction de la forteresse, le comte » permet de créer 200 livres de rente viagère sur ladite ville, de » lever pendant dix ans une taille de 400 livres sur les héritages » qui sont au jugement des échevins de cette ville, et règle les » impôts qui seront levés pendant le même temps sur les denrées » et marchandises qui se débitent et fabriquent en ladite ville. »

Un violent incendie éclata à Maubeuge en 1387. Les flammes dévorèrent les deux premières églises avec le marché, et s'avancèrent jusqu'au-delà de la Sambre.

En 1424, Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, ayant quitté le duc de Brabant, son mari, pour épouser le duc de Glocester, celui-ci entra avec une armée dans le Hainaut et mit garnison anglaise dans Maubeuge, ainsi que dans Avesnes, Landrecies et Le Quesnoy.

La convention que nous avons rapportée plus haut, à la date de 1293, prouve que Maubeuge possédait à la fin du 13.e siècle des fabriques de drap. Il existe au dépôt des archives du département un projet de réglement présenté vers l'an 1355 aux échevins de cette ville par les marchands d'Allemagne, de Portugal, d'Arragon et de Plaisance, pour la fabrication et le commerce de la draperie (1). Cette industrie prit à cette époque une extension consi-

(1) La ville avait été autorisée en 1314, par le comte Guillaume de Hainaut, à construire une halle pour la vente des laines.

Digitized by Google

dérable, mais la mauvaise foi de quelques fabricans discrédita leurs produits au point que l'introduction en fut défendue à Francfort, à Anvers, etc., ce qui obligea une partie des ouvriers à se disperser. La fabrication des draps étant tombée, il ne resta que celle d'une espèce d'étoffe en laine appelée *cazée*, qui se soutint jusque dans les derniers temps. Cette fabrication était encore assez importante quelques années avant la révolution; mais il n'en reste plus de traces aujourd'hui.

La chute des manufactures de draps détruisit la prospérité de Maubeuge et diminua considérablement le nombre de ses habitans. Philippe, duc de Bourgogne, voulant en favoriser le repeuplement, lui accorda une extension de privilèges par lettres du mois de décembre 1466, et notamment dispensa du droit de bâtardise les personnes de naissance illégitime, moyennant, cependant, le paiement de deux meilleurs catels à leur décès et de deux sous tournois de reconnaissance annuelle.

Cette mesure, comme on va le voir, n'eut guère le temps de produire son effet.

Après la mort du duc Charles de Bourgogne, qui eut lieu devant Nancy en 1477, Louis XI, au lieu de protéger la jeune princesse Marie, fille du duc, qui était sa parente, lui fit la guerre au mépris de la trêve qu'il avait solennellement jurée l'année précédente. Le roi s'empara de plusieurs places du Hainaut, et entre autres de Maubeuge, qu'il fit brûler. La maison-de-ville et l'église de Notre-Dame-de-la-Croix échappèrent seules à l'incendie. Les archives, qu'on avait cru mettre en sûreté en les transportant du greffe de la ville dans une chapelle, devinrent la proie des flammes.

Ainsi, Maubeuge fut alors presque totalement détruit; mais il ne tarda pas à se relever, car en 1486 Maximilien d'Autriche donna de nouvelles lettres-patentes relativement à la foire qui se tient en cette ville dans le mois de septembre.

Maubeuge n'était cependant pas à la fin de ses vicissitudes.

François 1.er, ayant de nouveau déclaré la guerre à Charles-Quint, en 1543, se ligua avec le duc de Clèves, entra dans l'Artois et dans le Hainaut et s'empara de Landrecies. Pendant ce temps, le dauphin, son fils, se rendit maître de Maubeuge et y fit mettre le feu.

Dix ans après, le 21 juillet 1553, la plus grande partie de la ville fut encore incendiée par le roi de France Henri II.

Le cardinal de La Valette, commandant des troupes françaises, après avoir pris Landrecies en août 1637, s'était emparé de Maubeuge, y avait mis une forte garnison, avait ensuite ravagé le pays du côté de Mons et était allé mettre le siège devant La Capelle. Pendant cette dernière opération, le cardinal-infant, gou-

Digitized by Google

verneur des Pays-Bas, s'avança pour combattre un corps français aux ordres du duc de Candale, qui s'était retranché sous le canon de Maubeuge. Celui-ci, à son approche, enferma ses troupes dans la place, où commandait le vicomte de Turenne. Alors l'infant fit attaquer la forteresse par 30 pièces de canon. Ayant appris que La Capelle était rendue et que La Valette venait à lui, il fit donner un assaut général; mais Turenne se défendit vaillamment, repoussa l'ennemi et le força à lever le siège, avec une perte considérable d'hommes tués ou noyés au passage de la Sambre.

En 1641, Henri de Lorraine, duc de Guise, le duc de Bouillon et le comte de Soissons, s'étant ligués contre le cardinal de Richelieu, traitèrent avec l'empereur et le roi d'Espagne. Il en résulta une nouvelle guerre, dans laquelle Maubeuge fut pris par don Francisco de Mello, devenu gouverneur des Pays-Bas par la mort du cardinal-infant.

Le roi de France se résolut, en 1649, à continuer la guerre contre l'Espagne et donna le commandement de ses troupes au duc d'Harcourt. Celui-ci, ayant commencé le siège de Cambrai et y éprouvant de la résistance, l'abandonna et alla se retrancher au Catteau, afin de provoquer les Espagnols au combat; voyant qu'ils n'osaient l'attaquer, il alla à leur rencontre, défit plusieurs corps de leurs troupes, et après s'être rendu maître de Condé, s'empara de Maubeuge et d'un château voisin rempli de vivres et de munitions.

L'année suivante, en 1650, la ville de Maubeuge était encore au pouvoir des Français. Elle fut alors sur le point d'être incendiée et n'échappa à ce désastre que par le paiement d'une forte contribution.

Cette ville fut prise de nouveau en 1655 par Louis XIV, qui y laissa pour garnison 500 dragons, 200 cavaliers et 900 hommes d'infanterie. Jusqu'en 1674 elle fut encore plusieurs fois et alternativement envahie par les troupes françaises et espagnoles.

Enfin, le traité conclu à Nimègue en 1679 ayant terminé la guerre, Maubeuge fut définitivement cédé à la France par l'Espagne.

En 1680, Louis XIV, visitant les conquêtes que ses armes lui avaient assurées, vint à Maubeuge avec la reine. Le gouverneur et le magistrat reçurent LL. MM. à la porte de la ville et leur en présentèrent les clefs à genoux.

Cette ville était alors beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, mais ses murs étaient complètement délabrés par l'effet des sièges qu'elle avait subis. Le maréchal de Vauban, chargé de la mettre en état de défense, garnit la place de sept bastions et d'autant de cavaliers revêtus de bons murs entourés de fossés. Le terrain né-

Digitized by Google

cessaire à ces fortifications fut pris dans la ville même, dont l'enceinte se trouva ainsi diminuée d'environ deux tiers.

Le roi Louis XV fit son entrée à Maubeuge le 8 mai 1744, accompagné du duc de Chartres, du comte de Clermont, du maréchal duc de Noailles, du duc de Penthièvre, du duc d'Argenson, ministre de la guerre, et de plusieurs autres personnages. Le magistrat, un genou en terre, lui fit une harangue. Le roi se rendit à l'église collégiale de Sainte-Aldegonde et y fut reçu par les chanoines et les chanoinesses qui le complimentèrent par l'organe de leur abbesse, la princesse de Croï. A son départ, le monarque fut reconduit en cortège, mais au bout de la nef il s'arrêta et embrassa toutes les dames du chapitre.

Le prince de Conti passa à Maubeuge le 6 juin 1746, se rendant au quartier-général des troupes employées au siège de Mons.

Dans la nuit du 21 au 22 juin 1791, le comte de Provence, frère de Louis XVI, passa près de Maubeuge, accompagné du comte d'Avaray. Il quittait la France et se rendait à Mons.

La ville de Maubeuge fut assiégée, en 1793, par les troupes autrichiennes; mais bloquée et cernée de toutes parts par des forces considérables, elle jura de ne pas se rendre. Il y eut de très-vifs combats sous ses murs; les bois et la redoute du Tilleul furent plus d'une fois jonchés de cadavres. Dans une sortie de la garnison, une partie de nos braves qui s'était portée en avant fut mitraillée par nos propres artilleurs.

La redoute du Loup existe encore sur le chemin d'Avesnes : occupée par nos volontaires, elle était en face de la cense du Château, ancienne ferme, où étaient les ennemis. La ferme et la redoute se livrèrent plus de vingt assauts, et l'on retrouve en creusant un peu la terre des ossemens et des tronçons d'armes qui attestent la fureur de ces engagemens. Ce n'était pas assez du nombre de troupes qui entouraient Maubeuge, il fallait encore que, pour ajouter au danger de la situation, les vivres vinssent à manquer dans la ville. Ce fut en effet ce qui arriva. On craignit la famine et même on la ressentit. Les privations décourageaient le soldat; les généraux commençaient à désespérer du salut de Maubeuge, lorsque Jourdan qui, après le rappel d'Houchard, avait été mis à la tête de l'armée du Nord, rassembla des troupes à Guise, et arrivant par La Capelle établit son quartier-général à Avesnes, prêt à s'élancer sur Wattignies où l'ennemi était en position.

Le prince de Cobourg, témoin de ces mouvemens, se flatta de les rendre inutiles, et il se crut en un poste si sûr, qu'à la veille d'en venir aux mains, il dit tout haut : « J'avoue que les Français » sont de fiers républicains, mais je le deviens moi-même s'ils me

Digitized by Google

» chassent d'ici » (1). Ces paroles furent répétées à Jourdan; il eut soin de les recueillir et de les faire courir dans tous les rangs de l'armée. Elles excitèrent l'ardeur de nos soldats qui s'écriaient en riant : « Jurons de nous conduire de manière à rendre républi- » blicain le prince de Cobourg. » Ce prince fut délogé et ne tint pas parole. On s'attaqua et on se battit avec acharnement ; le terrain fut disputé pied à pied ; mais, enfin, les soldats de l'indépendance l'emportèrent sur ceux de la coalition, et les divisions ennemies virent le déblocus de Maubeuge s'opérer pendant qu'elles se repliaient par échelons sans pouvoir y apporter de remède. Cobourg, dans cette défaite, fut heureux de l'inaction de la garnison et du camp de Maubeuge; il est certain que si cette armée l'avait attaqué sur ses derrières il n'aurait pu opérer sa retraite sans laisser une partie de son matériel et de ses troupes en notre pouvoir.

Les représentans du peuple, Bar, Hem et Drouet, envoyés en mission à Maubeuge, y étaient arrivés quelques jours avant le blocus de la place, qui eut lieu le 28 septembre 1793. Drouet, ayant voulu franchir les lignes ennemies, fut pris par les Autrichiens, tandis que son escorte tout entière les traversa.

Les habitans de Maubeuge montrèrent un rare dévouement pendant ce siége. Plusieurs furent tués, soit aux batteries qu'ils manœuvraient, soit en attaquant l'ennemi à l'extérieur. On cite dans ce nombre le sieur Deleschaux, officier municipal, atteint mortellement dans une sortie où il conduisait un détachement de garde nationale chargé de porter des munitions aux tirailleurs et relever les blessés. La Convention, par un décret du 10 prairial an II, ordonna que le nom de ce citoyen serait inscrit sur une colonne placée dans le lieu de ses séances.

Maubeuge, en 1795, fut sauvé du plus imminent péril par l'intrépidité de plusieurs de ses habitans : le 4 octobre de cette année (11 vendémiaire an IV) le feu prit aux poudres servant à confectionner des cartouches et artifices dans une salle au-dessus de la porte de France. L'explosion fit sauter toute la couverture de l'édifice dont elle creva les murs en plusieurs endroits. Le feu s'y déclara et fit des progrès assez rapides pour donner des inquiétudes d'autant plus vives que des dépôts de poudres se trouvaient dans les salles du rez-de-chaussée, notamment dans celle située au-dessous du lieu de l'explosion.

L'imminence du danger fit prendre la fuite à une grande partie des personnes accourues d'abord sur les lieux; beaucoup d'habi-

(1) Rapport du général en chef Jourdan au comité de salut public.

Digitized by Google

tans sortirent même de la ville. Une seconde catastrophe, bien plus terrible que la première, devenait inévitable, car plus de 40 milliers de poudre étaient entassés dans le corps de garde, à droite de la voûte de sortie, et le résultat de l'explosion aurait été cette fois la destruction d'une grande partie de la ville.

C'est alors que M. Luce (Edouard), l'un des citoyens les plus notables de Maubeuge et qui commandait la place, prit la résolution de pénétrer dans le dépôt le plus menacé, celui au-dessous de la salle d'artifices. Il s'en fit ouvrir les portes, y entra le premier, et aidé des sieurs Gosset, directeur d'artillerie; Bailly, maire de la commune; Monfort, officier du génie; Schladdenof, chef de bataillon; Magnus fils aîné; Bernier; Demoulin; Cofin et Philippe Restandeur, habitans de Maubeuge; Saint-Martin, commandant d'artillerie; Lenoir, sergent-major, et Tranche, fourrier de mineurs, parvint à retirer tous les barils de cartouches et de poudre qui s'y trouvaient et sur lesquels des matières enflammées tombaient déjà par la voûte percée à plusieurs places.

Un décret de la Convention du 18 vendémiaire an IV mentionna honorablement ces braves citoyens pour leur conduite et leur courage dans cette périlleuse circonstance.

Par suite des événemens politiques et militaires de 1812 et 1813, la place de Maubeuge, dont le commandement supérieur était confié à M. Schouler, commandant d'artillerie, fut investie, puis bloquée au mois de mars 1814, par un corps saxon, sous les ordres du duc de Weimar, qui la fit sommer à plusieurs reprises de se rendre.

Bien que les moyens de défense fussent incomplets, sous le rapport du matériel et sous celui de la garnison, qui était très-faible, ces sommations furent rejetées. L'ennemi fit alors ses dispositions pour s'en emparer de force, et des batteries élevées particulièrement sur le camp de Falize, furent destinées à en faire le siége.

Le 23 au matin, les assiégeans commencèrent le feu de toute leur artillerie et jetèrent dans la ville une grêle de bombes et de boulets. Les batteries de la place, servies presque exclusivement par les canonniers de la garde nationale de Maubeuge, répondirent avec un avantage soutenu pendant toute la journée. Le lendemain, une sortie dirigée par le commandant Schouler eut pour résultat la destruction des ouvrages de l'ennemi et l'enlèvement de quelques munitions. Dès lors, les assiégeans se bornèrent à observer la place sans se livrer à de nouvelles attaques.

Les habitans, les canonniers bourgeois et la garnison donnèrent encore en cette circonstance des preuves de leur courage. Le

Digitized by Google

blocus leur fournit l'occasion de se signaler par des sorties multipliées et les coups de main les plus hardis. Ils ne cessèrent enfin d'inquiéter et de harceler l'ennemi, nonobstant leur infériorité numérique.

Une de ces sorties mérite surtout d'être rapportée : le commandant, informé qu'une colonne de prisonniers français devait loger à Beaumont et en partir le lendemain pour Mons, résolut de la faire enlever, malgré l'éloignement du lieu de son passage et la surveillance du corps d'investissement. Un fort détachement chargé de cette expédition, sous les ordres de M. le major Reinhart, sortit de la ville pendant la nuit et arriva à la pointe du jour sur la route de Beaumont à Mons. Dès l'apparition de la colonne, l'escorte ennemie fut attaquée, culbutée et mise en fuite, et les prisonniers ramenés à Maubeuge au nombre d'environ 400. Ce fait d'armes, en rendant la liberté à de braves militaires au moment où ils touchaient le sol étranger, procura à la garnison un renfort qui contribua puissamment à la défense et à la conservation de la place.

Maubeuge, sauvée alors de l'invasion, devait être bientôt l'objet de nouvelles attaques. Située à l'extrême frontière et distante seulement de 12 lieues de Waterloo, cette place était une des premières dont l'ennemi devait chercher à s'emparer à la suite de la déplorable affaire du 18 juin 1815.

La ville, en effet, fut cernée, dès le 20 juin, par le 2.e corps de l'armée prussienne, sous les ordres du prince Auguste. Le 29, le feu des assiégeans commença et fut vivement continué pendant toute la journée et la nuit suivante. Les projectiles lancés par l'ennemi atteignirent le clocher de l'église paroissiale, et cet ancien monument, jusques là respecté par les siècles, devint en peu d'heures la proie des flammes, ainsi que les approvisionnemens qui y étaient déposés. Les maisons qui l'avoisinaient subirent le même sort.

Les opérations du siège furent continuées de la part de l'ennemi par la prise des ouvrages extérieurs que nos troupes durent successivement abandonner; enfin, une nouvelle attaque dirigée contre le corps de la place, et plus encore l'état moral de la garnison, composée de retraités et de gardes nationaux mobilisés qui désertaient chaque jour en grand nombre, décidèrent les chefs militaires à demander une capitulation. Les articles en ayant été proposés et acceptés le même jour, la garnison sortit de la ville avec tous les honneurs de la guerre, et les troupes prussiennes en prirent possession le 14 juillet.

L'ennemi ne fut pas plutôt maître de la place, qu'il dépouilla les établissemens militaires et fit éprouver aux habitans toutes sortes de vexations. Cet état de choses dura jusqu'au 1.er janvier 1816,

Digitized by Google

époque à laquelle la ville fut remise aux Russes, qui devaient y tenir garnison aux termes du traité du 20 novembre.

Le corps d'armée russe, sous les ordres du comte de Woronzow et composé d'environ 35,000 hommes, fut cantonné depuis Valenciennes jusques et compris Givet. Le quartier-général de ce corps d'occupation fut fixé à Maubeuge.

La discipline sévère des troupes russes rendit le calme à la ville de Maubeuge et permit aux habitans de se relever peu à peu des pertes qu'ils avaient éprouvées par l'effet du siège et du séjour des Prussiens. Le commerce et l'industrie y prirent même un certain essor à cause de la présence des officiers généraux, supérieurs et autres de l'état-major et des fonctionnaires et employés français attachés aux différens services de l'armée russe.

Le quartier-général du comte de Woronzow fut visité par un grand nombre de personnages de distinction, parmi lesquels nous citerons l'empereur Alexandre et ses frères les grands-ducs Constantin, Nicolas et Michel; le roi de Prusse; le prince Charles de Prusse; le prince de Mecklenbourg-Strelitz; le prince Frédéric de Hesse; le prince royal des Pays-Bas; le duc et la duchesse de Kent; le duc de Devonshire; lord Wellington; le général anglais Congrève; le général Rostopchin, gouverneur de Moscou en 1812; l'ambassadeur de Russie Pozzo di Borgo, le ministre russe Koutchouboi, etc., etc.

Enfin, après trois ans d'occupation, Maubeuge fut délivré de la présence des étrangers. Le quartier-général et la garnison russes quittèrent cette ville le 18 novembre 1818.

Maubeuge fut, en 1831, le théâtre d'autres appareils militaires. Le quartier-général de l'armée du Nord, destinée à la première expédition de la Belgique, y fut établi. Les ducs d'Orléans et de Nemours y arrivèrent à cette occasion, ainsi que le maréchal Gérard, commandant en chef. Les princes et le maréchal assistèrent à un bal qui leur fut offert par la ville, la veille de l'entrée des troupes sur le territoire belge.

Le roi Louis-Philippe fit son entrée à Maubeuge le 8 janvier 1833, après le retour des corps de l'armée qui avaient pris part au siège de la citadelle d'Anvers. S. M. fut reçue avec tous les honneurs dus à sa personne et descendit à l'hôtel de M. de Saint-Leger, maire, où elle admit les autorités civiles et militaires à lui présenter leurs hommages. A six heures, le roi, accompagné des princes, des maréchaux et d'un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs, se rendit à l'hôtel de la mairie, où un banquet avait été préparé. La soirée se termina par un bal donné par la ville.

Le lendemain, le roi, suivi d'un nombreux et brillant cortège,

Digitized by Google

se transporta sur le glacis de la porte de Mons, où les troupes étaient rangées en bataille. S. M. les passa en revue et décerna les récompenses dues aux braves qui s'étaient le plus particulièrement distingués dans la courte et glorieuse campagne qui venait de s'accomplir.

Le roi, après avoir visité l'hôpital militaire et laissé à M. le maire des témoignages de son souvenir et de sa bienveillance, partit de Maubeuge le 9 janvier, à trois heures du soir. Une somme de 2,000 francs fut remise par ses ordres à deux canonniers de la garde nationale, grièvement blessés lors de son entrée, en tirant des salves d'honneur.

Nous avons suivi jusqu'à présent l'ordre chronologique dans la relation de ces divers événemens; nous aborderons maintenant quelques spécialités.

Maubeuge possédait autrefois plusieurs fondations de bienfaisance.

La plus ancienne était l'hôpital Saint-Nicolas, qui avait pour destination de loger les passans; l'époque de sa création, toutefois, est inconnue.

La Maladrerie, hôpital pour les lépreux, était située dans le faubourg du même nom. Son existence dans le 13e siècle est constatée par des lettres du 10 juin 1298, déposées aux archives du département (1). On y recevait alors des pensionnaires.

L'hôpital Saint-Jacques, dont la fondation remonte, dit-on, à l'an 1400, était établi pour y recevoir les pélerins.

L'hôpital Bliart, espèce de Béguinage comme il en existait dans presque toutes les villes de la Flandre, avait été fondé par Pierre Bliart pour quatorze femmes qui avaient chacune une petite maison et un jardin, et recevaient en outre une légère pension en argent et un demi-muid de blé par année.

L'hôpital Saint-Macaire, fondé en l'an 1620 par les libéralités de plusieurs chanoinesses et habitans de la ville

Enfin, l'hôpital Notre-Dame-des-Grâces, institué en 1562 et richement doté par le doyen Jean Gippus, pour sept filles âgées ou veuves.

---

(1) Ces lettres sont assez curieuses pour être rapportées. Elles portent que « M.me l'abbesse de Maubeuge et les échevins jurés et contaux de cette ville ont accordé à Jean, fils de Jean Rivart, de Maubeuge, la permission de demeurer dans la maladrerie, toute sa vie, d'y être nourri comme les frères de cette maison, d'avoir tous les ans une paire de draps *laignez* (de laine) pour son habillement, ainsi qu'un *tabaret* (espèce de manteau), ou *cotte hardie* (vêtement commun aux hommes et aux femmes), ou *perlicheniel* ou *coteriel* à son choix et cinq sous tournois pour faire ses *estoffelettes*, moyennant 6 livres de blanc par an à recevoir à toujours sur le moulin de Rivart en deux termes. »

Digitized by Google

La destination des hôpitaux Saint-Nicolas, Saint-Macaire et de la Maladrerie étant devenue sans objet, le magistrat, au 17.e siècle, en appliqua les revenus à l'entretien de 18 à 20 malades sous la direction de quelques religieuses. Cette restauration dura peu, car les bâtimens de Saint-Nicolas, où étaient placés les malades, n'existaient plus en 1679. D'un autre côté, ceux des fondations Saint-Macaire et Bliart ayant été démolis en 1680, lors de la construction des nouveaux murs de la ville, il en résulta l'anéantissement de presque tous ces établissemens. Ils furent bientôt rétablis, cependant, sous une autre forme. Un arrêt du conseil du roi, du 28 janvier 1701, ordonna la restitution des biens et revenus des hôpitaux Saint-Nicolas, Saint-Macaire, Bliart et de la Maladrerie, pour l'établissement de dix lits destinés aux malades pauvres de la ville. Quant à l'hôpital Saint-Jacques, affecté vers l'an 1620 à l'entretien des orphelins des deux sexes, il fut maintenu dans cette spécialité par l'arrêt de 1701; mais les bâtimens en furent vendus pendant la révolution, et selon toute apparence sa dotation fut annexée en l'an 5 à celle de l'hôpital.

Ainsi, ce dernier établissement, auquel on a transmis le nom de Saint-Nicolas, comprend, sauf l'hospice Gippus, la réunion de toutes les fondations charitables de la ville; il est maintenant placé dans l'ancien couvent des Sœurs-Grises, et contient 28 vieillards, 13 malades et 13 orphelines.

L'hospice Gippus, dit de Notre-Dame-des-Grâces, est le seul qui subsiste encore dans son état primitif; il renferme aujourd'hui 22 vieilles femmes ou filles qui, outre le logement, y reçoivent une pension pour leur nourriture et leur entretien.

Ces deux hospices ont ensemble un revenu de 28 à 30,000 fr.

Un assez grand nombre de maisons religieuses existait en outre en cette ville.

En 1484, Marie de Gravelinge y établit des Sœurs-Grises, ou religieuses du tiers-ordre de Saint-François; elles étaient au nombre de 28 en 1770, et se livraient à l'instruction des jeunes filles. Leur établissement fut confirmé par lettres-patentes du roi, du mois d'avril de cette même année.

Un couvent de Sœurs-Noires, de l'ordre de Saint-Augustin, y fut aussi formé au 15.e siècle. Comme les précédentes, elles instruisaient la jeunesse et tenaient des pensionnaires.

En 1611, quelques capucins se fixèrent à Maubeuge et y firent bâtir une église, dont la première pierre fut posée le 13 juin 1613 par Gaspard Hanot, abbé d'Hautmont. Cette église et le couvent, se trouvant situés dans le terrain destiné aux fortifications, furent démolis en 1680 et rebâtis dans l'intérieur de la ville.

Digitized by Google

Marguerite-Françoise Bruneau, veuve de Hugues Bourgeois, fonda, au commencement du 17.e siècle, un collège pour les jésuites, qui y arrivèrent le 17 juin 1616 et ouvrirent leurs classes le 1.er octobre 1619. Leur église fut consacrée le 4 août 1624. Le roi, en confirmant l'existence de cet établissement par lettres-patentes du 12 décembre 1767, y affecta une rente de 2,000 livres à payer par le collège de la ville de Lille.

En 1627, plusieurs prêtres de l'Oratoire furent chargés de desservir l'unique paroisse de la ville, dont l'église, bâtie par les soins et la libéralité d'un habitant nommé Pierre Dubois, fut consacrée le 21 mai 1628. Le supérieur de cette congrégation était curé de Maubeuge, en vertu d'une bulle du pape Urbain VIII.

Ces divers établissemens religieux ont été supprimés pendant la révolution, ainsi que le fut lui-même le chapitre des Chanoinesses. Leurs bâtimens furent vendus et en partie démolis. Ce qui en reste encore est affecté à des usages civils, ou occupé par des particuliers.

La commune de Maubeuge était administrée anciennement par un mayeur et par sept échevins, dont la nomination appartenait par moitié au souverain et à l'abbesse du chapitre de Sainte-Aldegonde. Ce nombre d'officiers municipaux, ayant été jugé trop considérable, fut réduit à quatre en vertu d'un arrêt du conseil d'état du 29 août 1681; lequel disposa, en outre, que les fonctions des échevins dureraient quatre années, qu'ils seraient renouvelés par moitié tous les deux ans, et qu'à chaque nomination l'abbesse pourvoirait à l'un des deux offices vacans.

La justice était exercée au nom du roi, à Maubeuge, par un prévôt dont la juridiction s'étendait sur la ville, à l'exception du cloître des Chanoinesses et de quelques maisons, et sur 72 villages environnans. La justice dans le ressort du cloître appartenait à l'abbesse, au nom de qui elle était rendue par des officiers spéciaux.

La manufacture royale d'armes de Maubeuge fut créée en vertu de lettres-patentes du roi Louis XIV, du 15 avril 1704. Cet établissement, déjà considérable avant la révolution, le devint encore plus dès que la guerre eut été allumée entre la France et les puissances coalisées. On y fabriqua jusqu'à 36,000 armes dans une seule année; mais les événemens de 1814 et 1815 diminuèrent de beaucoup son activité. Les ateliers, qui occupaient jusqu'à 1,200 ouvriers dans le temps des plus fortes commandes, n'en comptaient plus que 4 à 500 il y a quelques années. Le gouvernement, ayant annoncé l'intention de supprimer la manufacture, ne différa que sur les vives et instantes réclamations des habitans et des autorités l'adoption définitive de cette mesure, dont l'exécution cependant eut lieu le 6 décembre 1835.

Digitized by Google

La ville de Maubeuge est aujourd'hui le chef-lieu d'une justice de paix, d'un décanat, d'un comité d'instruction primaire, d'une principalité de douanes et d'une brigade de gendarmerie. Elle possède un bataillon de garde nationale, un collège communal, deux hospices civils, un bureau de bienfaisance, un hôpital militaire, quatre notariats, un bureau de recette de l'enregistrement et des domaines, une sous-intendance militaire, un bureau de poste aux lettres, un relai de poste aux chevaux ; elle est la résidence d'un ingénieur en chef militaire, d'un capitaine-commandant d'artillerie et d'un contrôleur des contributions indirectes.

La population de Maubeuge est de 6,363 habitans, au nombre desquels on compte 1,257 indigens; il n'y existe point de mendians.

Son territoire, tant extérieur qu'intérieur, comprend 1,878 hectares, dont 886 en terres à labour, 165 en prés, 261 en pâtures, 72 en jardins, 10 en bois, 328 en forêt royale, 2 en terrains incultes, 28 en propriétés bâties, 57 en routes, chemins, rues et places, 11 en rivière et 57 en fortifications.

On y cultive le froment, le méteil, l'orge d'hiver et d'été, l'avoine, le lin, les pommes de terre et les plantes à bestiaux. Sa culture principale est le blé.

L'industrie de cette ville a pour objet spécial la fabrication de la quincaillerie et de broches et autres articles nécessaires aux filatures qui y sont traités dans une grande perfection. On y trouve trois moulins à farine, dont deux mus par l'eau et un par le vent ; trois scieries de marbre, sept brasseries, deux fabriques de chandelles, deux fabriques d'huile, deux tanneries, une saline, deux savonneries, deux fabriques de broches et de quincaillerie, quatre fabriques de clous, une fabrique de sucre indigène, une fabrique d'armes de luxe et deux ateliers où le lin se travaille en grand.

MECQUIGNIES est situé près de la forêt de Mormal, à trois kilomètres de Bavay et vingt-deux kilomètres d'Avesnes.

Le P. Lambiez, dans son *Histoire monumentaire des Gaules*, nous donne une étymologie du nom de ce village. Dans les anciens temps, dit-il, les femmes que l'on voulait disposer à la fécondité étaient envoyées sous le chêne, *missa sub quercum ;* de là elles furent nommées Mesquènes, appellation qui, par la suite, s'appliqua au village de Mecquignies. Cette explication nous paraît fort peu solide. En général, les étymologies de noms de lieux ne reposent que sur des suppositions vagues, incomplètes et dénuées de vraisemblance.

Mecquignies dépendait autrefois de la prévôté de Bavay.

Digitized by Google

Ce village n'avait que 315 habitans au commencement du dernier siècle ; il en compte aujourd'hui 945.

Sa superficie consiste en 477 hectares, ainsi répartis : 285 en terres à labour, 41 en prés, 109 en vergers, 7 en jardins, 15 en terrains vagues, 5 en propriétés bâties, 13 en routes et chemins, et 2 en ruisseaux.

La qualité du sol y est médiocre. On y cultive le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, les féveroles et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

On trouve à Mecquignies 1 fabrique de clous, 1 brasserie et 1 moulin à farine.

MONCEAU-SAINT-VAAST est situé à gauche de la route d'Avesnes à Berlaimont, à six kilomètres de Berlaimont et à huit kilomètres d'Avesnes.

On remarque en ce village les ruines d'un ancien monument féodal, que la tradition locale désigne sous le nom de château d'Engrefin. Il appartenait au seigneur de Saint-Vaast ; on en attribue la destruction à Jean d'Avesnes.

Le 15 octobre 1793, veille de la bataille de Wattignies, la division du général Fromentin fut détachée sur Monceau-Saint-Vaast par le général en chef Jourdan, avec ordre de marcher entre la Sambre et la droite de l'ennemi. Fromentin s'empara de Monceau-Saint-Vaast ; mais n'ayant pas pris la précaution de longer le bois pour se tenir à l'abri de la cavalerie autrichienne, il fut assailli et rejeté dans le ravin de Saint-Remy-Chaussée.

Monceau est arrosé par le ruisseau de Floursies, qui va se jeter dans la Sambre. Un petit étang, dit la Fontaine aux Loups, produit, en temps de pluie, trois ruisseaux, dont l'un tombe au sud dans l'Oise ; l'autre au nord dans l'Helpe, et le troisième à l'orient dans la Blanche.

La population de ce village a suivi pendant quelque temps une marche décroissante ; elle était en l'an II de 680 habitans ; en 1827, de 620 ; en 1831, de 551. Elle est aujourd'hui de 599, y compris 80 indigens et 60 mendians.

Son territoire se compose de 592 hectares, dont 337 en terres à labour, 209 en prés, 8 en vergers, 10 en bois, 2 en terrains incultes, 3 en fonds de bâtimens, 21 en routes et chemins et 2 en ruisseaux.

On y cultive le blé, l'épeautre, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le houblon.

Son produit principal est le blé.

La principale industrie des habitans consiste dans l'engrais des

Digitized by Google

terres et des pâtures, dans la fabrication des fromages et dans l'élève des arbres à fruits.

Il existe à Monceau 1 moulin à farine

MOUSTIER est situé à l'extrême frontière, sur l'Helpe-Majeure, à dix-huit kilomètres d'Avesnes et sept kilomètres du bourg de Trélon.

Un prieuré dépendant de l'abbaye de Lobbes existait en ce village. Voici les circonstances de sa fondation :

Saint Dodon, ayant été baptisé et instruit par saint Ursmer, quitta le monde, en 697, à la persuasion de saint Hydulphe, et se retira à l'abbaye de Lobbes, après avoir donné au prieuré de Wallers, qui en dépendait, ses biens consistant en la terre de Moustier, Baives, etc. Dodon devint peu de temps après abbé du monastère de Wallers, qui avait été récemment fondé avec le produit des donations faites par le roi Dagobert ; mais voulant se soustraire aux visites qu'il y recevait et passer le reste de sa vie dans une profonde solitude, il se retira à Moustier, dans la Fagne, où il se fit construire une cellule qui devint dans la suite un prieuré dépendant de l'abbaye de Lobbes. Ce prieuré fut détruit, puis rebâti par Théodoric, évêque de Cambrai, en 844, mais peu de temps après, il fut entièrement brûlé par les Normands et ne se releva plus de ses ruines.

Arnould de Harchies, seigneur de la Motte, auquel appartenait la terre de Moustier, mourut sans héritiers en 1643.

Les habitans de Moustier jouissent, ainsi que ceux de Baives, d'un droit de fagotage, de pâturage et de glandée dans le bois de Neumont, situé sur ces deux territoires. Ce droit leur a été concédé par une transaction passée le 3 février 1616, entre le prieur de Moustier, pour l'abbaye de Lobbes, et les mayeur, échevins et manans de Baives et Moustier.

Ce village faisait autrefois partie du marquisat de Trélon.

Moustier a une population de 263 habitans.

Sa superficie comprend 709 hectares, dont 60 en terres labourables, 298 en prés, 2 en vergers, 196 en bois, 1 en fonds de bâtimens, 13 en routes et chemins, 4 en rivières et ruisseaux, et 135 en forêt royale.

Ses productions consistent en froment, épeautre, seigle, avoine, orge, pommes de terre, etc.

Son produit principal est le froment.

Il n'existe à Moustier aucun établissement d'industrie ou de commerce.

Digitized by Google

POPULATION.

Naissances. — 1835.

ARRONDISSEM.	Enfans legitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque...	1621	1662	63	64	62	64	3536
Hazebrouck..	1758	1595	10	13	95	85	3556
Lille.	5063	4777	178	176	434	445	11073
Cambrai.....	2524	2342	70	78	155	189	5358
Avesnes.....	1730	1609	37	38	85	108	3607
Douai.....	1394	1418	74	75	101	105	3167
Valenciennes.	2071	1888	109	95	115	106	4384
TOTAL....	16161	15291	541	539	1047	1102	34681

Mariages. — 1835.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque.....	584	50	116	33	783
Hazebrouck.....	607	34	116	30	787
Lille.....	1979	125	236	54	2394
Cambrai.....	1140	49	141	50	1380
Avesnes.....	955	24	104	19	1102
Douai.....	722	48	90	22	882
Valenciennes.....	950	57	113	44	1164
TOTAL.....	6937	387	916	252	8492

Digitized by Google

Décès. — 1835.

ARROND.ᵉ	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque..	995	573	506	629	103	12	»	2818
Hazebrouck.	809	434	519	781	152	19	»	2714
Lille.....	2428	2054	1835	2059	346	22	»	8744
Cambrai....	814	854	746	912	210	18	»	3554
Avesnes....	467	421	481	723	217	37	»	2346
Douai.....	452	694	470	530	121	16	»	2283
Valenciennes...	798	831	645	714	149	12	»	3149
TOTAL...	6763	5861	5202	6348	1298	136	»	25608

La comparaison des tableaux 1 et 3 donne le résultat ci-après :

ARRONDISSEMENS.	Naissances en 1835.	Décès en 1835.	Excédant des naissances sur les décès.
Dunkerque.....	3536	2818	718
Hazebrouck.....	3556	2714	842
Lille.....	11073	8744	2329
Cambrai.....	5358	3554	1804
Avesnes.....	3607	2346	1261
Douai.....	3167	2283	884
Valenciennes.....	4384	3149	1235
	34681	25608	9073

Ces détails établissent que la population du département s'est augmentée, en 1835, de 9073 individus, c'est-à-dire de 9 pour 1000 habitans, ou d'un pour 113.

Cet accroissement se répartit dans les proportions suivantes entre les divers arrondissemens : Cambrai, 1 sur 87; Avesnes, 1

Digitized by Google

sur 105; Valenciennes, 1 sur 105; Douai, 1 sur 107; Hazebrouck, 1 sur 126; Lille, 1 sur 123, et Dunkerque, 1 sur 135.

L'augmentation de population amenée par le mouvement de 1835 se fait remarquer en ce que le chiffre des naissances est de 15 à 1600 plus fort que le terme commun, et que les décès sont inférieurs de près de 2500 à leur moyenne ordinaire.

Les enfans naturels figurent dans les naissances pour 3229, plus du dixième des enfans légitimes, et se divisent à peu près par égale portion entre les deux sexes. Le nombre des filles est un peu supérieur à celui des garçons.

La moyenne annuelle des décès, calculée sur les neuf dernières années, est, pour le département, d'un sur 34 habitans. Prise séparément pour chacun des sept arrondissemens communaux, elle présente des différences très-sensibles; c'est ainsi qu'elle est d'un sur 30 individus dans l'arrondissement de Dunkerque, d'un sur 37 dans celui de Cambrai, et d'un sur 47 dans celui d'Avesnes; d'où il résulte que la durée moyenne de la vie est de plus de moitié plus longue dans ce dernier arrondissement que dans le premier.

Dans la plupart des arrondissemens les décès d'enfans au-dessous d'un an et d'un an à 15 présentent ensemble à peu près moitié du total des extinctions annuelles, et ces décès se divisent d'une manière presque égale entre les deux classes indiquées. Cette dernière proportion n'existe pas pour les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck; la mortalité des enfans au-dessous d'un an est beaucoup plus grande dans ces localités que dans les autres, mais, en revanche, celle des enfans d'un an à 15 est considérablement moindre.

L'arrondissement de Douai offre constamment le phénomène contraire. Dans celui d'Avesnes, le nombre des décès d'enfans au-dessous d'un an et d'un an à 15 présente souvent un chiffre à peu près égal; mais là, ces deux catégories d'individus sont loin de fournir, comme dans les autres parties du département, moitié de la totalité des extinctions. La proportion en est toujours beaucoup au-dessous, comme on peut le voir par les tableaux que nous avons donnés.

Ces différences, selon nous, doivent être attribuées aux influences climatériques et aux mœurs des habitans des lieux qu'elles concernent.

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Un nouveau recensement de la population générale du département a été fait, en 1836, conformément aux ordres de M. le ministre de l'intérieur. Ce travail constate le résultat ci-après.

Digitized by Google

ARRONDISSEM.	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ.			TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	
Dunkerque.....	20064	15922	1822	29310	15902	4838	96858
Hazebrouck....	32819	10689	2348	32786	16648	4589	105879
Lille.....	95107	49926	6344	95029	49456	13487	309349
Cambrai.....	45899	28465	3213	45254	28204	6267	157302
Avesnes.....	37815	25052	2856	36231	24858	5523	132335
Douai.....	28658	15754	2069	28030	15623	4439	94573
Valenciennes..	39341	22620	2822	37296	22436	5546	130061
TOTAUX.....	308703	174428	21474	303936	173187	44689	1,026,417
	504,605			521,812			

Ainsi, la population du département du Nord est aujourd'hui de 1,026,417 habitans. Déjà sa richesse industrielle, sa savante agriculture, sa position frontière, ses places fortes et ses ports assignaient à ce département une première place parmi les 86 divisions territoriales du royaume. Son immense population seule lui donnerait le droit d'y prétendre, à défaut des autres conditions de son importance. L'accroissement qu'acquiert le nombre de ses habitans tient du merveilleux. Si l'on compare le résultat obtenu par le dénombrement nouveau avec ceux des recensemens opérés en 1806 et 1822, on trouvera, sur la première de ces deux époques, l'énorme différence de 186,584 individus, et sur la seconde celle de 120,656. En 1831 la population était de 989,938 habitans; elle s'est accrue depuis lors de 36,479, et cette augmentation s'est répartie de la manière suivante entre les sept arrondissemens : Dunkerque, 1,287; Hazebrouck, 1,872; Lille, 14,808; Cambrai, 4,918; Avesnes, 4,982; Douai, 1,823; Valenciennes, 6,789.

Quelque prodigieux que puisse sembler cet accroissement, nous ne pensons point qu'il soit arrivé à son apogée. Les établissemens nouveaux qui s'élèvent de toutes parts, les bras qu'ils réclament, les développemens donnés chaque jour à une industrie apparue depuis peu sur notre sol et qui promet d'en tirer de si riches trésors, les voies rapides de communication déjà possédées par nos voisins et qui ne tarderont pas à étendre leurs branches jusqu'à nous, l'état prospère du pays, tout nous fait croire à un avenir plus brillant encore.

Digitized by Google

Comme on le voit, les deux arrondissemens de Lille et de Valenciennes ont apporté dans le mouvement progressif de la population un large contingent. Les exploitations houillières, les établissemens métallurgiques de ce dernier arrondissement, lui ont acquis une importance que le premier doit depuis long-temps aux manufactures qui le couvrent. Telle commune de l'arrondissement de Valenciennes a eu sa population quintuplée. Des champs de bataille naguère illustrés par Villars surgira bientôt une ville riche et populeuse. Denain, dont le nombre d'habitans était en 1831 de 1,601, réclame aujourd'hui, avec ses 3,200 ames, un maire à la nomination du roi; la commune d'Hasnon revendique le même honneur. Sebourg, qui n'avait que 1,441 habitans, en compte 1,699; Lourches, misérable hameau de 184 ames, en renferme maintenant 739. Douchy, Bruille, sièges de compagnies houillières, Rœulx et Thun, ont reçu de considérables accroissemens.

Dans l'arrondissement de Lille, les deux cités déjà si fortes en population de Roubaix et Tourcoing l'ont vue s'augmenter encore; Roubaix s'est accru de 1,248 habitans, Tourcoing de 1,993. Roncq, par suite du nouveau dénombrement, monte au rang des communes de 3,000 ames (1).

Nous indiquons dans le tableau qui va suivre les différences les plus remarquables résultant de la comparaison du nouveau recensement avec le précédent.

ARRONDISSEM.	NOMBRE de communes où la population se trouve		OBSERVATIONS.
	augmentée.	diminuée	
Dunkerque.....	41	18	La population de la ville de Dunkerque est diminuée de 1,129 habitans; celle de Gravelines est augmentée de 349. Les autres accroissemens sont d'un à 100 dans 32 communes et de 100 à 200 dans 8 communes. Les diminutions, beaucoup moins nombreuses comme l'annonce la colonne qui précède, sont dans les mêmes proportions.

(1) Extrait d'un article dû à la plume d'un de nos collègues et inséré dans *le Nord* du 16 octobre 1836.

Digitized by Google

ARRONDISSEM.	NOMBRE de communes où la population se trouve		OBSERVATIONS.
	augmentée.	diminuée	
Hazebrouck....	35	18	La population est augmentée de 606 individus à Merville, de 261 à Cassel, de 158 à Nieppe, de 153 à Estaires, de 152 à Hazebrouck, de 152 à Méteren et de 148 à Morbecque. Elle a varié de 1 à 100 en plus dans 28 communes et de 1 à 100 en moins dans 18 autres.
Lille.....	107	23	Cet arrondissement est celui où les accroissemens ont été le plus considérables et le plus nombreux. Lille est augmenté de 2,932 habitans, Tourcoing de 1,993, Roubaix de 1268, Wazemmes de 990, Wattrelos de 509, Halluin de 490, Les Moulins de 441, Loos de 327, Cysoing de 242 et Marcq-en-Bar. de 216. Quatre-vingt-dix-sept communes ont eu des additions de 1 à 200 individus. Les diminutions qui ont eu lieu sont de peu d'importance.
Cambrai.....	92	23	Les augmentations se répartissent dans cet arrondissement sur un grand nombre de communes. Les plus fortes sont celles ci-après : Troisvilles, 281; Elincourt, 261; Bertry, 267; Rumilly, 211; Cambrai, 200. Des différences en moins peu sensibles ont eu lieu dans 23 communes. La population est restée stationnaire dans deux localités.
Avesnes.....	123	29	Cet arrondissement ne présente en détail que de faibles différences. La plus forte augmentation proportionnelle est celle de la commune d'Hestrud, dont la population n'était que de 265 habitans en 1831, et est aujourd'hui de 403. Avesnes est diminuée de 136 habitans; Landrecies de 47. Maubeuge et Le Quesnoy, en revanche, ont reçu quelques additions peu importantes.

Digitized by Google

ARRONDISSEM.ᵗ	NOMBRE de communes où la population se trouve		OBSERVATIONS
	augmente.	diminuée	
Douai.....	49	16	La population de la ville de Douai est augmentée de 380 habitans ; celle de Flines de 230, celle d'Alnes de 243. Cette dernière différence est due à la réunion à Alnes de la commune de Warlaing. Quarante-trois communes ont un accroissement de 1 à 100 individus, et trois, de 100 à 200. Quinze sont diminuées de 1 à 100 individus. Aniche se trouve réduit de 119 habitans.
Valenciennes...	61	19	Les développemens de l'industrie ont amené de fortes augmentations dans cet arrondissement. Les localités qui ont reçu les principaux accroissemens sont celles de Denain, augmentée de 1,599 habitans, et dont la population est ainsi doublée, et Lourches, qui a la sienne plus que quadruplée par l'addition de 555 individus. La population est en outre augmentée a Valenciennes, de 536 ames ; à Hasnon, de 374 ; à Sebourg, de 258 ; à Rœulx, de 248 ; à Bruille, de 237 ; à St.-Amand, de 222, et à St.-Saulve, de 208. Elle a varié en plus de 1 à 200 dans 52 communes, et en moins de 1 à 200 dans 19 communes. Anzin, Fresnes et Vieux-Condé sont au nombre de ces dernières ; leur diminution est attribuée à la transmigration des ouvriers mineurs passés des fosses de la compagnie d'Anzin dans celles des exploitations nouvelles.

Villes et communes ayant une population de plus de 3,000 *habitans et dont les maires sont à la nomination du roi.*

Lille.....	72005	Valenciennes.....	19499
Dunkerque.....	23808	Roubaix.....	19455
Tourcoing.....	19966	Douai.....	19173

Digitized by Google

Cambrai	17846	Hondschoote	3902
Bailleul	9911	Wormhoudt	3895
Saint-Amand	8956	Fresnes	3693
Hazebrouck	7674	Linselles	3681
Wattrelos	7300	Landrecies	3679
Wazemmes	6932	Iwuy	3557
Estaires	6657	Vieux-Berquin	3552
Armentières	6512	Orchies	3484
Maubeuge	6363	Flines-lez-Raches	3471
Merville	6258	Wambrechies	3403
Le Catteau	6015	Nieppe	3379
Bergues	5968	Marcq-en-Barœul	3348
Comines	5418	Le Quesnoy	3281
Condé	5297	La Gorgue	3228
Solesmes	4997	Catillon	3201
Steenwerck	4784	Denain	3200
Gravelines	4542	Caudry	3193
Cassel	4495	Annœullin	3178
Halluin	4240	Les Moulins	3120
Quesnoy-sur-Deûle	4207	Roncq	3098
Anzin	4182	Hasnon	3059
Morbecque	4127	Avesnes	3030
Steenvoorde	4023		

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le lieutenant-général comte Guilleminot.
M. le comte d'Haubersart.
M. le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✲).

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissemens électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissemens et celle des députés élus dans chacun d'eux en 1834 :

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. le baron de Brigode, ✲, maire, à Annappes.

Digitized by Google

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. Hennequin, avocat, à Paris.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin fils, ✲, ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. le comte Roger (Édouard), à Paris.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. de Lamartine, à Paris.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. d'Haubersart, maître des requêtes au conseil d'Etat.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. le comte d'Estourmel, ministre de France en Colombie.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. Dumont, ✲, manufacturier, à Raismes.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. le lieutenant-général Eugène Merlin, commandant la 18.e division militaire.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Warein, propriétaire, à Hazebrouck.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1837 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 7,068 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 6,486 électeurs et se divise comme suit :

1.er	arrond.t électoral....	584	7.e	arrond.t électoral....	555
2.e	idem.....	753	8.e	idem.....	328
3.e	idem.....	1101	9.e	idem.....	442
4.e	idem.....	400	10.e	idem.....	622
5.e	idem.....	182	11.e	idem.....	593
6.e	idem.....	373	12.e	idem.....	734
				TOTAL.....	6667

La seconde partie de la liste comprend 306 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 95 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

Digitized by Google

ARRONDISSEM.s	CANTONS.	Liste générale du jury. 1re partie. — Électeurs	Liste générale du jury. 2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires (1).	Total des électeurs départementaux.
Dunkerque.	Bergues.....	211	5	»	216
	Bourbourg.....	87	5	»	92
	Dunkerque-Est..	195	18	»	213
	Dunkerque-O...	178	8	2	188
	Gravelines.....	30	1	19	50
	Hondschoote...	90	2	»	92
	Wormhoudt....	137	1	»	138
Hazebrouck.	Bailleul-N.-E....	97	2	»	99
	Bailleul-S.-O....	110	2	»	112
	Cassel.....	139	4	»	143
	Hazebrouck-N..	129	3	1	133
	Hazebrouck-S...	74	5	»	79
	Merville.....	131	2	»	133
	Steenvoorde....	54	5	»	59
Lille.....	Armentières....	119	5	»	124
	Cysoing.....	74	»	»	74
	Haubourdin	110	5	»	115
	Lannoy.....	61	1	»	62
	La Bassée.....	108	4	»	112
	Lille-Centre....	318	9	»	327
	Lille-Nord-Est..	286	11	»	297
	Lille-Ouest.....	266	9	»	275
	Lille-Sud-Est...	196	4	»	200
	Lille-Sud-Ouest.	271	27	»	298
	Pont-à-Marcq...	62	1	»	63
	Quesnoy-sur-D..	93	5	»	98
	Roubaix.....	195	»	»	195
	Seclin.....	74	1	»	75
	Tourcoing-Nord.	84	2	»	86
	Tourcoing-Sud..	114	1	»	115

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

Digitized by Google

ARRONDISSEM.ᵗ	CANTONS.	Liste générale du jury. 1re partie. — Électeurs	Liste générale du jury. 2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	Total des électeurs départementaux.
Cambrai....	Cambrai-Est....	154	6	»	160
	Cambrai-Ouest..	174	6	»	180
	Carnières.....	52	3	»	55
	Clary.....	70	7	»	77
	Le Catteau.....	119	8	»	127
	Marcoing.....	133	3	»	136
	Solesmes.....	68	4	»	72
Avesnes....	Avesnes-Nord..	64	7	»	71
	Avesnes-Sud ...	73	7	3	83
	Bavay.....	70	1	»	71
	Berlaimont.....	51	3	»	54
	Landrecies.....	45	6	»	51
	Le Quesnoy-E..	49	6	»	55
	Le Quesnoy-O..	45	2	3	50
	Maubeuge.....	128	9	»	137
	Solre-le-Château.	42	2	6	50
	Trélon.....	26	1	23	50
Douai.....	Arleux	64	3	»	67
	Douai-Nord....	121	13	5	139
	Douai-Ouest....	143	7	3	153
	Douai-Sud	136	8	1	145
	Marchiennes....	31	4	15	50
	Orchies.....	87	»	»	87
Valenciennes.	Bouchain.....	74	»	»	74
	Condé.....	46	20	»	66
	St.-Amand riv. d.	37	»	13	50
	St.-Amand riv. g.	44	5	1	50
	Valenciennes-E.	191	6	»	197
	Valenciennes-N.	130	6	»	136
	Valenciennes-S.	100	5	»	105
	Total....	6667	306	95	7068

Digitized by Google

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Électeurs.....	1 sur 154 habitans.
Jurés (1.re et 2.e partie.).....	1 sur 147
Électeurs départementaux.....	1 sur 145

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissemens de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. le baron Méchin, conseiller-d'état, grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. Boisset, ✲.

Conseil de préfecture.

MM. le Préfet, président.
Duburque, ✲, doyen.
Lorain père, ✲.
Vanhœnacker-Luiset, ✲.
Grodée.
Bernos, ✲.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissemens : Dunkerque, 3; — Hazebrouck, 4; — Lille, 8; — Cambrai, 4; — Avesnes, 4; — Douai, 3; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. Dupouy aîné, ✲, négociant, à Dunkerque.
De Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues.
Ferrier, ✲, directeur des douanes, à Dunkerque.
Cleenewerck, propriétaire et maire, à Hazebrouck.
Behaghel, Louis, maire de Bailleul.

Digitized by Google

MM. De Lencquesaing, ✠ ✲, propriétaire et maire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.
Delesalle-Desmedt, négociant, à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✲, propriétaire, à Lille.
Lorain fils, ✲, vice-président du tribunal civil de Lille.
Defontaine, Louis, ✲, ancien notaire, à Lille.
Coget, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Comte de Brigode, propriét. et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Bossut fils, négociant, à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✲, anc. présid., propriétaire, à Marquette.
François-Deloffre, maire de Cambrai.
Béry, ✲, propriétaire, à Cambrai.
Lobry-Deloge, maire de Solesmes.
Deudon de l'Avantage, propriétaire, au Catteau.
Culhat, ancien sous-préfet, propriétaire, à Avesnes.
Marchant, notaire, à Maubeuge.
Baillon, propriétaire et maire, au Quesnoy.
George, juge de paix et propriétaire, à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✲, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.
Leroy de Béthune, avocat, à Douai.
Houdart, fabricant de sucre indigène et maire, à Villers-au-Tertre.
Hamoir, Edmond, négociant, à Valenciennes.
Le baron Lahure, lieutenant-général en retraite, à Wavrechain-sous-Faulx.
Dubois, ✲, ancien sous-préfet et propriétaire, à Mortagne.
Lecuyer, président du tribunal de première instance, à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement. Cette opération a donné les résultats suivans.

Nota. La première série, ayant été renouvelée au mois de décembre 1836, est devenue maintenant la troisième.

Digitized by Google

DEUXIÈME SÉRIE,

Devenue première, à renouveler en 1839.

CANTONS DE BERGUES, HONDSCHOOTE ET WORMHOUDT, M. de Staplande.
——— CASSEL et STEENVOORDE, M. de Lencquesaing.
——— LILLE SUD-OUEST et HAUBOURDIN, M. Lorain.
——— LANNOY et ROUBAIX, M. Bossut.
——— TOURCOING NORD et SUD, M. E. Defontaine.
——— LE CATTEAU, M. Deudon.
——— LANDRECIES, LE QUESNOY EST et OUEST, M. Baillon.
——— SOLRE-LE-CHATEAU et TRÉLON, M. George.
——— DOUAI-SUD et ARLEUX, M. Houdart.
——— CONDÉ, M. Lecuyer.

TROISIÈME SÉRIE,

Devenue deuxième, à renouveler en 1842.

CANTONS DE DUNKERQUE EST et OUEST, M. Dupouy.
——— MERVILLE, M. Degruson.
——— LILLE CENTRE et OUEST, M. Delesalle-Desmedt.
——— ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine.
——— CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Coget.
——— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
——— AVESNES NORD, SUD et BERLAIMONT, M. Culhat.
——— DOUAI NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
——— VALENCIENNES EST et NORD, M. Hamoir.
——— SAINT-AMAND, rive droite et rive gauche, M. Dubois.

TROISIÈME SÉRIE,

A renouveler en 1845.

CANTONS DE GRAVELINES et BOURBOURG, M. Ferrier.
——— BAILLEUL NORD-EST et SUD-OUEST, M. Behaghel.
——— HAZEBROUCK NORD et SUD, M. Cleenewerck.
——— LILLE NORD-EST et SUD-EST, M. Smet.
——— LA BASSÉE et SECLIN, M. le comte de Brigode.
——— CARNIÈRES et SOLESMES, M. Lobry-Deloge.
——— CLARY et MARCOING, M. Béry.
——— BAVAY et MAUBEUGE, M. Marchant.
——— DOUAI OUEST et ORCHIES, M. Leroy de Béthune.
——— VALENCIENNES SUD et BOUCHAIN, M. le baron Lahure.

Digitized by Google

La session de 1836 du conseil général s'est ouverte le 22 août et s'est terminée le 5 septembre. Le conseil a nommé pour président M. Ferrier, directeur des douanes, à Dunkerque, et pour secrétaire M. Leroy de Béthune, avocat à la cour royale, à Douai.

Nous donnons ci-après l'analyse des délibérations prises par ce conseil pendant ladite session.

LÉGISLATION.

1. *Codes de procédure et de commerce* (92. (*a*). Le conseil général demande la révision des codes de procédure et de commerce en ce qui concerne l'expropriation forcée, la vente des biens des mineurs et les faillites. — 2. *Système hypothécaire* (92). Réclame également la révision et la réforme du système hypothécaire. — 3. *Ventes à l'encan* (119). Prie M. le préfet de reproduire les justes plaintes du commerce à l'égard des ventes à l'encan par des marchands ambulans et de solliciter la suppression d'une faculté qui a dégénéré en abus préjudiciable non seulement aux marchands sédentaires, mais encore aux consommateurs. — 4. *Emancipation des esclaves dans les colonies françaises* (131). Demande au Gouvernement de présenter aux chambres un projet de loi tendant à arriver à l'émancipation des esclaves sans transitions trop brusques et sans secousses. — 5. *Ouvriers agriculteurs et forestiers* (92). Demande que ces ouvriers soient obligés de se munir de livrets. — 6. *Réduction de la rente* (121). Le conseil vote en faveur de cette réduction. — 7. *Demande d'un second député pour l'arrondissement de Valenciennes* (92). Déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette demande.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

8. *Instruction secondaire. — Projet de loi* (299). Le conseil, consulté sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, est d'avis de son adoption avec les amendemens de la commission de la chambre des députés, sauf les modifications et additions suivantes : 1.° la limitation à trois années de la durée des fonctions des membres de la commission d'examen ; 2.° l'abolition de l'obligation imposée jusqu'ici aux aspirans au baccalauréat d'avoir fréquenté pendant un an un cours de philosophie dans l'un des colléges ou institutions de l'Université ; 3.° l'assimilation des petits séminaires aux écoles privées ; 4.° la suppression de l'impôt universitaire. Il exprime en outre le vœu que l'enseignement soit

(*a*) Ce numéro indique celui de la page du registre aux délibérations.

Digitized by Google

parfaitement libre ; qu'ainsi, tout en conservant les moyens de surveillance indispensable sur l'éducation, la loi laisse aux institutions particulières une entière liberté en tout ce qui concerne la matière des études, le choix des méthodes et des maîtres. — 9. *Instruction primaire.* — *Budget* (285). Le conseil vote les dépenses ci-après au budget de l'instruction primaire : complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales ; dépenses ordinaires de l'école normale, des comités d'arrondissement, des commissions d'examen ; fournitures d'imprimés pour le service de l'instruction..... 31,819f 40c

Subvention aux communes pour acquisition, construction, réparation de maisons d'école.....	35,000	»
Achat de mobilier pour l'école normale primaire.	5,116	58
Achat de livres pour la bibliothèque de cette école.....	150	»
Achat d'instrumens pour ladite école.....	107	50
Achat de livres pour la distribution des prix à la même école.....	107	50
Don à la caisse d'épargne et de prévoyance établie en faveur des instituteurs.....	1,500	»
Indemnité aux instituteurs qui fréquentent les cours ouverts pour eux à l'école normale.....	2,000	»
Subvention aux communes pauvres pour leur donner les moyens de fournir gratuitement des livres aux élèves indigens.....	6,000	»
Encouragemens, prix et récompenses aux instituteurs, et à ceux de leurs élèves qui se sont le plus distingués.....	1,200	»
Pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile.....	1,000	»
Pour l'établissement et l'entretien des classes d'adultes.....	1,000	»
Subvention spécialement affectée aux écoles de filles.....	6,000	»
Encouragemens pour les institutrices qui se sont le plus distinguées.....	1,000	»
TOTAL.....	92,000	98

Le conseil général vote une imposition d'un centime deux dixièmes sur les quatre contributions directes pour les dépenses de l'instruction primaire en 1837. Il arrête en outre que les 21 demi-bourses fondées par le département à l'école normale primaire de Douai seront désormais divisées en huit bourses entières et cinq demi-bourses ; que le budget de l'instruction primaire

Digitized by Google

sera à l'avenir imprimé à la suite des autres budgets départementaux; que le projet de budget de l'instruction primaire sera remis au conseil général à l'ouverture de chaque session, accompagné de tous les documens qui s'y rattachent. — 10. *Sourds-muets* (125). Le conseil, adoptant les propositions qui lui ont été faites par M. le préfet et prenant en considération les soins que le célèbre professeur Massieu donne à l'établissement qu'il a formé à Lille, porte de 8 à 14 le nombre des bourses entretenues à cet établissement par le département, et vote à cet effet un crédit de 8,750 fr. — 11. *Jeunes aveugles* (133). Accorde une somme de 2,700 francs pour l'entretien de quatre élèves à l'institution des jeunes aveugles à Paris. — 12. *Ecoles des arts et métiers de Châlons* (163). Arrête qu'une somme de 2,375 francs sera portée au budget de 1837 pour l'entretien de huit demi-bourses à la charge du département, et pour rendre entièrement gratuites les places à demi-bourse et trois quarts de bourse affectées au département par l'Etat. — 13. *Secours au jeune Duquesne, élève architecte* (130). Accorde une somme de 800 francs à titre d'encouragement au jeune Duquesne, de Lille, qui paraît appelé à devenir un jour un artiste distingué et à faire honneur à son pays. — 14. *Réclamation du sieur Boulanger, élève à l'école des beaux-arts* (130). Rejette la demande du sieur Boulanger, tendant à obtenir un supplément de secours de 300 francs.

ART DE GUÉRIR ET SALUBRITÉ.

15. *Jury médical* (269). Vote 5,800 francs pour les dépenses de 1837. — 16. *Conseils de salubrité* (179). Le conseil, considérant que, d'après les développemens de l'industrie, il s'élève chaque jour de nouveaux établissemens sur lesquels les conseils de salubrité sont appelés à donner leur avis, rétablit au budget de 1837 le crédit de 1,200 francs précédemment accordé pour frais de bureau de ces conseils. — 17. *Etablissemens insalubres* (122). Le conseil s'associe au vœu exprimé par l'arrondissement de Valenciennes pour demander la révision de la législation sur les établissemens insalubres. — 18. *Vaccine* (132). Le conseil a reconnu avec plaisir, par le rapport de M. le préfet, que le nombre des enfans vaccinés en 1835 a surpassé de 1,707 celui de l'année 1834. Il vote une somme de 1,500 francs à titre d'encouragement pour la propagation de la vaccine. — 19. *Elèves sages-femmes* (99). Vote une somme de 5,579 francs pour l'entretien, à l'école de la Maternité de Paris, de quatre élèves à bourse entière et de six à demi-bourse, en décidant qu'aucune élève ne pourra obtenir la subvention que pendant une année. — 20. *Aliénés indigens.* — *Dépenses* (269 *et* 285). Adopte la base proposée par M. le préfet, en vertu

Digitized by Google

de l'article 6 de la loi du 18 juillet 1836, pour faire concourir les communes au paiement de la dépense des insensés pauvres. Refuse le paiement de la dépense arriérée; vote 15,000 francs pour la part contributive du département dans la dépense des insensés indigens en 1837. — 21. *Artistes et élèves vétérinaires* (133). Vote une somme de 4,960 francs pour le traitement des artistes vétérinaires du département et le paiement de deux demi-bourses à l'école vétérinaire d'Alfort. — 22. *Maison de santé de Lille* (150) Le conseil ajourne jusqu'au 1.er janvier 1838 l'évacuation et l'aliénation de cette maison de santé, et vote une somme de 1,600 francs pour la portion de dépense afférente au département. Il vise les comptes de recettes et dépenses pour l'année 1835 et approuve la mesure que M. le préfet a prise de ne plus admettre dans cette maison de santé de vénériennes du Pas-de-Calais, sans l'autorisation du préfet de ce département et la promesse de paiement.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

23. *Assiette de l'impôt* (314). Le conseil d'arrondissement de Cambrai ayant demandé le rétablissement de l'impôt somptuaire et l'augmentation du tarif de l'impôt mobilier sur les loyers qui dépassent 2,400 francs, le conseil général passe à l'ordre du jour sur la première demande, qui est du ressort de la législature, et il émet le vœu que la répartition des impôts en général soit faite de la manière la plus juste et la plus équitable possible. — 24. *Machines à vapeur.* — *Demande en exemption d'impôt.* (341). Le conseil général demande que les machines à vapeur, sans distinction d'emploi, soient désormais exemptées de l'impôt foncier et du droit proportionnel des patentes, et que cette disposition soit incessamment consacrée par une loi spéciale. — 25. *Répartement des contributions directes* (281). Le conseil arrête le répartement entre les arrondissemens des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres de 1837, en imposant sur l'arrondissement de Lille, conformément à la décision précédemment prise, le dégrèvement de 28,150 fr. accordé à ceux de Dunkerque et d'Hazebrouck. — 26. *Budget cadastral* (313). Le conseil arrête qu'il sera perçu sur la contribution foncière 1 centime 30 centièmes par franc pour subvenir aux dépenses cadastrales suivantes :

1.° Déficit sur 1836.....	3,854f	79c
2.° Somme à payer à l'inspecteur pour expertises cadastrales des cantons de Bourbourg et de Gravelines.....	355	55
3.° Dépenses pour mutations en 1837.....	5,500	»
A reporter.....	9,710	34

12

Report.....	9,710	34
4.° Dépenses pour renouvellement des matrices, division des bases de cotisation, et insertion des noms des fermiers et locataires dans les rôles de 1837.....	13,500	»
5.° Idem pour 1838.....	13,500	»
6.° Impression de 800 bulletins de division....	800	»
7.° Confection de 660 cartons.....	825	»
8.° Retranscription de 400,000 parcelles.....	8,000	»
9.° Réparations aux reliures des matrices cadastrales.....	1,200	»
10.° Complément de la somme demandée pour amener à fin le travail de répartition de l'impôt foncier.....	4339	50
TOTAL.....	51874	84

27. *Indemnité à M. Lefebvre* (308). Le conseil arrête que M. Lefebvre, contrôleur des contributions directes, qui a fait le cadastre de Valenciennes, recevra l'indemnité de 400 francs créditée au budget cadastral de 1835. — 28. *Vente de vieux papiers* (314). Le conseil vote l'allocation au département d'une partie du produit de la vente prochaine des anciens papiers de la direction des contributions directes, pour rembourser les frais d'impression qu'il supporte dans l'indemnité qu'il accorde au directeur. — 29 *Commissaires-répartiteurs* (92). Demande la prolongation de la durée des fonctions de ces commissaires et leur renouvellement annuel par tiers. — 30. *Matrices de rôles* (314). Le conseil exprime le vœu qu'à l'avenir les matrices de rôles ne soient plus déplacées pour être envoyées à la direction générale à l'effet d'opérer les mutations. — 31. *Dégrèvement demandé par les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck* (277). Les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck sont dégrevés de 28,150 francs, montant des nouvelles matières imposables constatées dans l'arrondissement de Lille. — 32. *Dégrèvement demandé par la commune de Wattrelos* (272). Renvoie la demande à l'examen du conseil d'arrondissement.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES, DOUANES, TABACS ET POSTES.

33. *Sucre de betteraves* (358). Emet le vœu formel qu'il ne soit frappé aucun impôt sur le sucre de betteraves. — 34. *Exportation des sucres coloniaux* (364). Sur la demande formée par les colonies françaises, à effet d'être autorisées à exporter leurs sucres à l'étranger, le conseil général émet le vœu que cette faculté leur soit accordée, mais sous la condition que les exportations ne

Digitized by Google

pourront s'opérer que par navires français ou nationalisés dans un port français. — 35. *Tabacs. — Monopole.* Le conseil ne peut se dispenser d'exprimer le regret qu'il a eu de voir diminuer, pour la récolte de 1836, et par une exécution anticipée de la loi du 12 février 1835, la quantité des terres affectées habituellement dans le département du Nord à la culture du tabac, et de voir réduire les prix d'environ 11 p. %, puisque ces mesures ont presque anéanti la culture dans les arrondissemens planteurs. Il espère que M. le ministre des finances augmentera les prix pour la récolte de 1837, et il prie à cet égard M le préfet de faire le plus promptement possible les plus vives et les plus pressantes instances. Le conseil émet d'ailleurs le vœu que le monopole soit aboli. Que, dans le cas où faute de pouvoir le remplacer par un mode d'impôt qui, étant aussi avantageux au trésor, rendrait tout-à-fait libres la culture, la fabrication et la vente du tabac, il soit apporté des adoucissemens à la loi du 12 février 1835, par une élévation du prix des feuilles indigènes, une diminution dans l'emploi de celles exotiques et un mode d'expertise qui mette le planteur à l'abri de toute erreur préjudiciable. Qu'à cette fin, et conformément à ce qui se pratiquait avant la loi du 12 février 1835, les dix plus forts planteurs soient appelés à présenter une liste de candidats, parmi lesquels M. le préfet choisira leurs deux experts. Que les planteurs aient la faculté d'exporter et partant de livrer au commerce, à charge d'exportation, les tabacs non marchands, mais propres encore à la fabrication, quand les prix proposés par la régie ne leur conviendront pas. Qu'enfin, la faculté de planter soit étendue à ceux des arrondissemens du département où la culture est aujourd'hui interdite, quand cinq communes ou un plus petit nombre voudront s'entendre pour cultiver ensemble au moins quinze hectares de tabac. Le conseil désire voir donner de l'extension à la culture pour l'exportation, et il appelle toute l'attention du commerce sur les spéculations dont le tabac peut encore être aujourd'hui l'objet, malgré le monopole.— 36. *Tabacs. — Commission pour la culture* (32). Le conseil nomme membres de cette commission en 1837 M. Louis *Defontaine* pour l'arrondissement de Lille; M. *Degruson* pour l'arrondissement d'Hazebrouck; déclare que le conseiller par lui désigné l'année dernière pour en faire partie avait eu raison de ne point prendre part à ses travaux, d'après la conviction qu'il avait acquise que le ministre donnait à la loi du 12 février 1835 une exécution anticipée. — 37. *Tabacs. — Réclamation des communes de Bailleul et Méteren* (39). Le conseil émet le vœu le plus formel que les communes de Bailleul et Méteren soient relevées de l'interdiction de cultiver du tabac, attendu qu'il est reconnu que leurs produits ne

Digitized by Google

sont pas de mauvaise qualité; que la surveillance de la régie à l'égard des plantations de ces deux communes ne saurait être ni plus difficile, ni plus coûteuse que celle qui s'exerce aujourd'hui à Hazebrouck, Steenwerck et Vieux-Berquin, et qu'enfin, si la part afférente à l'arrondissement d'Hazebrouck, dans la quantité de tabac demandée par la régie, doit éprouver une réduction, il semble conforme à l'équité de faire peser cette réduction proportionnellement sur toutes les communes en possession du droit de planter. — 38. *Graines oléagineuses.* Le conseil, afin de conserver aux ports du littoral de ce département l'importation des graines oléagineuses, demande : 1.° Que les graines oléagineuses importées de l'étranger soient admises à jouir de la faculté de l'entrepôt fictif; 2.° Qu'une ordonnance, en l'absence des chambres, modifie le tarif des douanes, en ce qui concerne les graines oléagineuses, ainsi qu'il suit :

Graines de lin.

Par navire français,	»	50c	le quintal.
Par navire étranger,	1	50	id.
Par terre,	1	50	id. droit actuel.

Autres graines oléagineuses.

Par navire français,	1f	50c	le quintal.
Par navire étranger,	2	»	id.
Par terre,	2	50	id. droit actuel.

39. *Charbons belges.* (49 et 370). Le conseil, considérant que les houillières du département ne suffisent pas aux besoins de l'industrie et à la consommation toujours croissante du charbon fossile, et que l'intérêt national bien entendu réclame que l'on encourage de préférence en France, et particulièrement dans les ports du littoral, l'emploi des charbons de la Belgique, puisque ceux-ci acquittent des droits de navigation sur nos cours d'eau, et que le transport s'en opère, tant à l'intérieur que sur mer, par bateaux et bâtimens français, demande que les charbons de la Belgique s'embarquant dans les ports de France, à destination d'autres ports de France, ne soient soumis qu'au droit imposé à l'importation de ce combustible par la Moselle. Demande en outre que le droit d'importation en France des charbons belges soit réduit de 33 à 11 centimes par quintal métrique, à partir de la ligne de la Meuse jusqu'à la commune frontière de Gussignies, canton de Bavay. — 40. *Droits d'entrée sur le sable* (316). Le conseil appelle l'attention des ministres de l'intérieur, du commerce et des finances, sur une demande exprimée dans son sein pour obtenir la réduction ou l'exemption des droits d'entrée sur les sables nécessaires à la confection des chemins. — 41. *Toiles de lin* (353).

Digitized by Google

Demande qu'une ordonnance royale supprime les nouvelles catégories introduites dans la nouvelle loi des douanes en ce qui touche la vérification des toiles de lin, et rétablisse la perception des droits sur les bases posées dans le dernier projet de loi présenté par le gouvernement, bases dont la combinaison a reçu la sanction d'une longue expérience. Que dans tous les cas le commerce conserve le droit de discuter l'opération des vérificateurs, et, en cas de différend, puisse en appeler à la décision d'employés supérieurs de l'administration. Qu'enfin il ne soit apposé sur les toiles aucune empreinte dont l'indélébilité, en tarant la marchandise, occasionerait un préjudice notable au commerce. — 42. *Tissus de coton et fil* (298). Le conseil émet le vœu que les tissus de coton et de fil et coton soient admis en transit aux bureaux des douanes de Lille. — 43. *Fabrication du tulle* (165). Le conseil général ne peut prendre en considération la réduction proposée par le conseil d'arrondissement de Cambrai des droits imposés par le tarif des douanes à l'importation des fils de coton retors. Il ne reconnaît pas non plus la nécessité de modifier l'institution du jury attaché au ministère du commerce. Mais il appuie la demande de l'admission en France des différentes parties intérieures des métiers mécaniques à fabriquer le tulle, et la recommande à toute l'attention de M. le ministre du commerce, en émettant l'avis que le droit d'entrée soit aussi modéré que le permet la protection due aux mécaniciens français. — 44. *Postes* (48). Le conseil s'associe aux vœux exprimés par les conseils d'arrondissement de Dunkerque et de Cambrai pour qu'un service direct soit établi entre Dunkerque et St.-Omer, et que les communes de Bantouzelle, Honnecourt, Vaucelles, Gouzeaucourt, Villers-Guislain, Villers-Plouich et Gonnelieu, reçoivent directement leurs lettres du bureau de Cambrai, au lieu de faire passer leur correspondance par Le Catelet, ce qui occasione un retard de trois jours.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

45. *Frais d'administration*. (39 et 297). Le conseil, ayant reconnu notamment par l'examen du budget de l'instruction primaire le surcroît de travail qui surcharge chaque année les bureaux de la préfecture, émet l'avis qu'un supplément soit ajouté aux frais d'administration de la préfecture du Nord, et que le gouvernement s'occupe de la répartition à faire entre les préfectures et les sous-préfectures qui y ont droit de l'augmentation de crédit accordée par la loi de finances de 1837. — 46. *Ouvrages d'administration*. (56). Vote une somme de 200 fr. pour l'achat de différens ouvrages d'administration. — 47. *Carte du département* (28). Le

Digitized by Google

conseil invite M. le préfet à faire l'acquisition, au nom du département, des parties publiées et de celles qui le seront successivement de la carte des divers arrondissemens du département du Nord, dressée par le département de la guerre. — 48. *Carte géologique du département* (63). Le conseil regrette de ne pouvoir voter les fonds nécessaires pour l'exécution de cette carte. — 49. *Evêché de Cambrai.* — *Mobilier* (320) Le conseil nomme MM. Béry et François-Deloffre, deux de ses membres, pour procéder au récolement de ce mobilier. — 50. *Saint-Amand.* — *Demande en séparation de trois hameaux* (350). Ajourne indéfiniment la proposition de distraire de la commune de Saint-Amand les trois hameaux de La Bruyère, Wimberque et Saubois, sous condition qu'il sera fait droit à leurs réclamations pour la vérification des sections en ce qui concerne l'élection des conseillers municipaux, pour l'institution d'un garde-champêtre spécial et pour l'établissement d'une école de filles et de garçons. — 51. *Hameau de Frais-Marais.* — *Demande en création de commune* (98). Le conseil ajourne à la prochaine session la demande des habitans de ce hameau, tendant à obtenir leur séparation de la ville de Douai et leur érection en commune particulière. — 52. *Délimitation de la Chapelle de St.-Aybert, hameau de Crespin* (351). Renvoie au conseil d'arrondissement de Valenciennes une demande des habitans du hameau de la Chapelle de St.-Aybert, relative à la fixation des limites entre ce hameau et la commune de Crespin, dont il doit être distrait. — 53. *Délimitation des communes d'Arleux et de Cantin* (134). Rejette la demande du conseil municipal d'Arleux, tendant à obtenir la réunion à son territoire d'une section de celui de la commune de Cantin, contenant 108 hectares 55 ares. — 54. *Délimitation des communes de Felleries, Solre-le-Château et Clerfaits* (131). Le conseil arrête qu'il ne sera rien changé aux limites de ces trois communes, qu'à la condition formelle que la commune de Felleries contribuera à la réparation des chemins passant sur son territoire et utiles aux autres communes. — 55. *Foire de Landrecies* (307). Sur la demande du conseil municipal de Landrecies et les conseils municipaux des autres lieux de marché entendus, le conseil estime qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la foire mensuelle de cette ville soit transférée le troisième mardi ou mercredi du mois, pourvu qu'il ne se rencontre pas avec le 19, jour de foire de la ville de Maubeuge. Le conseil, néanmoins, renvoie la demande à l'avis du conseil d'arrondissement.—56. *Foire d'Hazebrouck* (307). Sur la demande du conseil municipal d'Hazebrouck, et d'après le consentement des autres localités intéressées, le conseil général exprime le vœu que la foire de cette ville, qui se tient le 12 juin de chaque

Digitized by Google

année ; soit transférée au 1.er *lundi du même mois*. — 57. *Foire de Clary* (307). Le conseil ajourne son avis sur l'établissement d'une foire à Clary jusqu'à plus ample instruction, et après que le conseil d'arrondissement aura exprimé son vœu sur cette demande.

COMPTABILITÉ DÉPARTEMENTALE.

58. *Recouvrement des revenus de l'État* (152). Le conseil, après avoir pris communication d'un rapport sur la situation des recettes du département, reconnaît avec plaisir que la prospérité du département s'accroît et que le bien-être se répand de plus en plus dans toutes les classes de la population.—59. *Budgets et comptes départementaux* (104). Vote une somme de 400 francs pour les frais d'impression de ces budgets. — 60. *Frais de la session* (349). Alloue à l'expéditionnaire du conseil général une indemnité de 100 francs sur les fonds départementaux, outre les 300 francs affectés aux frais de la session sur l'abonnement du préfet, et à charge par l'employé de payer toutes les fournitures de bureau et la gratification due à l'huissier.—61. *Dépenses départementales* (178). Ouvre différens crédits s'élevant à la somme de 70,630 francs pour les loyers des tribunaux et sous-préfectures, les menues dépenses et frais de parquet; les gratifications pour traits de courage; les subsides accordés aux sociétés d'agriculture; les frais d'impression de la liste générale du jury, etc., etc., etc.— 62. *Fournitures de guerre dans la place de Douai, en* 1815 *et* 1816 (346). Vote la prompte répartition, entre les communes reconnues créancières, d'une somme de 55,889 francs 58 centimes, provenant de réquisitions faites à Douai, en 1815 et 1816, pour la subsistance des troupes étrangères, et l'emploi de ces fonds, sur les demandes à former par les conseils municipaux, en travaux d'utilité communale. — 63. *Fonds commun des départemens* (352). Attendu l'insuffisance de la part attribuée au département dans le fonds commun, insuffisance résultant surtout de l'énormité des dépenses des enfans-trouvés, le conseil général demande qu'il lui soit fourni un tableau exact des excédans de revenus des hospices sur leurs dépenses ordinaires, comme aussi des fonds qu'ils auraient en réserve, afin de reconnaître s'il n'y a pas lieu d'augmenter leurs contingens dans les dépenses des enfans trouvés.— 64. *Secours pour grêle et incendie* (152). Demande que M. le préfet fasse les plus vives instances près de M. le ministre de l'intérieur pour qu'il veuille bien augmenter l'allocation des fonds destinés aux secours en cas de grêle, incendie, etc. —65. *Chapitre diocésain* (103). Vote une indemnité de 17,400 fr. en faveur de MM. les membres du chapitre diocésain. — 66. *Archives*

Digitized by Google

du département (267). Vote un crédit de 8,100 francs pour le service des archives départementales en 1837. — 67. *Indigens voyageurs* (136). Alloue une somme de 2,500 francs pour secours de route aux indigens voyageurs.—68. *Secours à la ville de Bailleul* (64). Arrête qu'il sera porté au budget de 1837 une somme de 4,415 francs pour compléter le secours accordé à la ville de Bailleul pour la construction de l'aqueduc du Mont-Noir.—69. *Marly. — Secours pour la reconstruction de l'église* (108). Le conseil, attendu la position toute exceptionnelle de cette malheureuse commune, deux fois brûlée pendant les siéges que la ville de Valenciennes a dû soutenir, lui accorde un secours de 3,000 francs, payable en deux ans et sous la condition de réaliser des ressources suffisantes pour la réédification de son église. 70. *Orchies.—Vente d'une maison* (107). Autorise la vente de l'ancienne maison du pont-à-bascule d'Orchies.—71. *Ochtezeele. — Demande de secours* (159). Le conseil ne peut admettre la demande de la commune d'Ochtezeele tendant à obtenir un secours pour faire réparer son église. — 72. *Houtkerque. — Registres de l'état civil.* Le conseil refuse de prendre à sa charge les frais auxquels donnerait lieu l'exécution d'une copie des registres de l'état civil d'Houtkerque, depuis 1737 jusqu'en 1789. Il pense néanmoins que ces registres doivent être déposés au tribunal civil de l'arrondissement d'Hazebrouck, conformément au décret du 18 juin 1811. — 73. *Secours à madame veuve Bailly* (28). Le conseil, sans vouloir établir de précédent à cet égard, accorde un secours de 100 francs à la dame Bailly, veuve d'un employé de la préfecture.

ÉTABLISSEMENS ET MONUMENS DÉPARTEMENTAUX.

74. *Monumens publics.—Conservation* (120). Le conseil exprime le vœu qu'il soit pourvu par des moyens plus efficaces que ceux employés jusqu'à ce jour à la conservation des travaux d'art et des monumens, dont la prompte détérioration accroît les charges de l'État. — 75. *Entretien des édifices départementaux* (155). Alloue une somme de 12,800 francs pour cet entretien.—76. *Bâtiment des archives départementales* (153). Vote une somme de 4,000 francs pour le loyer de la partie du bâtiment du Lombard occupée par les archives, sous la condition que le cours de chimie sera transféré dans un autre local avant le 1er janvier 1838. — 77. *Loyers des sous-préfectures* (60). Vote les fonds nécessaires pour le paiement des loyers des sous-préfectures de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai et Valenciennes en 1834. — 78. *Entretien des bâtimens des hôtels des sous-préfectures*

Digitized by Google

de Douai et d'Avesnes (215). Vote 500 francs pour la sous-préfecture d'Avesnes et 922 francs 74 centimes pour celle de Douai. —79. *Sous-préfecture de Valenciennes* (37). Le conseil rejette, par les motifs suivans, les vœux émis par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour qu'il soit pourvu aux frais du département: 1.° A l'acquisition d'un hôtel de sous-préfecture; 2.° A la fourniture d'un mobilier pour cet hôtel; 3.° A l'établissement d'une caisse de retraite des employés des sous-préfectures. Le département n'est pas tenu de fournir des bâtimens pour les sous-préfectures, et en votant, chaque année, une indemnité de 1,200 francs pour le loyer de la sous-préfecture de Valenciennes, le conseil général satisfait à tout ce qui peut lui être convenablement demandé. Aucun mobilier n'est dû aux administrations des arrondissemens, et le conseil général n'a jamais consenti des dépenses de cette nature. Les employés des sous-préfectures ne peuvent être assimilés à ceux des préfectures; ils n'ont pas la même stabilité dans leurs fonctions. On ne pourrait donc les faire participer à la caisse des retraites établie à la préfecture, sans injustice et sans accroître considérablement la dotation de cette caisse. — 80. *Palais-de-Justice et maison d'arrêt à Lille* (271 *et* 137). Vote 17,057 francs 38 centimes pour restituer l'emprunt fait sur le fonds spécial du Palais-de-Justice. Le conseil, considérant que le travail du fronton de ce palais n'est pas encore commencé, ajourne à l'année prochaine l'allocation du second tiers de la somme promise.—81. *Bâtimens du haras de Lille* (72). Autorise la vente des objets mobiliers appartenant au département qui sont déposés dans ces bâtimens.—82. *Thermes de Saint-Amand* (158). Le conseil arrête qu'une somme de 25,000 francs sera affectée à titre de prime à la restauration des thermes de Saint-Amand et réunie à pareille somme déjà votée en 1834, pour être payée au concessionnaire par annuité de 10,000 francs, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, conformément aux plans et devis dressés par M. Malet. De plus, vu l'urgence des travaux et considérant d'ailleurs que deux adjudications ont eu lieu déjà sans succès, le conseil émet le vœu que M. le préfet soit autorisé à passer outre sur la publicité de l'adjudication et à traiter de gré à gré. — 83. *Tour de Dunkerque* (315). Le conseil exprime le vœu que le gouvernement accorde à la ville de Dunkerque la somme de 4,000 francs, reconnue nécessaire pour la restauration de la tour de Dunkerque. — 84. *Tour de Saint-Amand* (107). Ajourne toute nouvelle allocation de crédit pour la restauration de cette tour, jusqu'à ce qu'il ait été justifié de l'emploi des premiers fonds accordés.—85. *Pyramide de Denain* (96). Vote l'allocation demandée pour réparer le logement du gardien de cette Pyramide.—86. *Cession gratuite*

Digitized by Google

d'un terrain à la ville d'Avesnes (145). Le conseil consent à l'abandon, au profit de la ville d'Avesnes, du terrain qui se trouve entre le Palais-de-Justice et la maison d'arrêt, sous la condition que la ville devra assainir, par des plantations, la place concédée et qu'elle se chargera des dépenses d'entretien et de réparation des murs de soutenement.

COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICULTURE ET POLICE RURALE.

87. *Tribunaux et chambres de commerce* (168). Demande la révision des articles 618, 619, 622 et 623 du Code de commerce, relatifs à la nomination et à la durée des fonctions des membres des tribunaux et chambres de commerce.—88. *Etablissement d'une chambre de commerce à Valenciennes* (96). Le conseil appuie vivement la proposition de M. le préfet de créer une chambre de commerce à Valenciennes et demande que l'on attribue dix membres à l'arrondissement de Valenciennes et cinq à celui d'Avesnes. — 89. *Pêche de la morue en Islande* (54). Le conseil considérant: 1.° Que la pêche à la morue en Islande est celle qui forme pour le service de la marine militaire les marins les plus habiles, les plus aguerris aux dangers de la mer et aux intempéries du climat, puisque cette pêche se fait dans les latitudes boréales les plus élevées, et les bâtimens restant continuellement sous voile; 2.° Que cette pêche, dite improprement *petite pêche*, emploie proportionnellement à la portion de substance alimentaire que contiennent ses produits un personnel aussi nombreux que la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et des Iles-St.-Pierre, désignée sous la dénomination de *grande pêche*, et que le matériel qu'exige la première est bien plus considérable que celui de la seconde; demande que la pêche de la morue en Islande soit traitée à l'égal de la pêche aux côtes de Terre-Neuve, de St.-Pierre et de Miquelon; que les ports où la pêche d'Islande rapporte la morue et l'y fait sécher soient considérés comme lieux de pêche, et qu'ainsi la morue sèche de cette pêche jouisse, à son importation directe aux colonies desdits ports, de la prime de 26 francs par quintal métrique. — 90. *Agriculture* (164). Le conseil, après avoir pris connaissance d'une circulaire de M. le ministre du commerce sur les encouragemens à donner à l'agriculture, déclare que l'agriculture du département est dans une situation telle qu'elle ne réclame d'autres frais d'amélioration que ceux déjà votés par le conseil. — 91. *Code rural* (185). Le conseil adopte le travail de la commission chargée par lui de l'examen de diverses questions qui lui ont été soumises en 1835 et qui sont relatives à la préparation d'un projet de code rural. — 92. *Parcours et vaine pâture* (78). Le

Digitized by Google

conseil estime que le projet de loi tendant à la suppression du parcours et de la vaine pâture doit être adopté avec la modification suivante : Dans tous les cas, la vaine pâture continuera à subsister dans les arrondissemens où le conseil d'arrondissement et le conseil général seront d'avis de son maintien et cela aussi long-temps que ce concours de volonté subsistera. — 93. *Biens communaux* (73). Le conseil général exprime les vœux suivans : 1.° Que la loi nouvelle consacre le principe du droit de propriété des communes sur les biens qu'elles possèdent, en déclarant qu'elles sont propriétaires des biens communaux aux mêmes titres que l'Etat et les particuliers possèdent les biens qui leur appartiennent ; que les lois qui protègent la propriété privée protègent les propriétés des communes aussi bien que celles des citoyens. 2.° Que la loi du 10 juin 1793, relative aux partages des biens communaux, soit formellement abrogée. 3.° Que les formalités actuellement prescrites pour les ventes et échanges de biens communaux soient maintenues. 4.° Que l'autorisation nécessaire pour procéder aux ventes et échanges ne soit accordée que pour cause d'une nécessité absolue ou d'un avantage évident. L'autorisation ne sera pas cependant nécessaire lorsque la valeur de l'immeuble n'excèdera pas 3,000 francs. En ce cas, le droit d'autoriser appartiendra aux préfets, après l'accomplissement de toutes les formalités préalables, et l'adjudication aura lieu avec publicité et concurrence. 5.° Que la loi ordonne l'amodiation au profit des caisses municipales, des biens abandonnés au pâturage des bestiaux, lorsque ces biens seront reconnus susceptibles d'être mis en culture d'une manière avantageuse ; que les moyens de constater la préférence à accorder à ce nouveau mode de jouissance consisteront dans une expertise et une enquête *de commodo et incommodo ;* que cette expertise et cette enquête seront précédées de l'avis des conseils municipaux, qui devront prononcer sur l'utilité et les inconvéniens de la mesure ; que dans le cas où les conseils municipaux ne croiraient pas devoir consentir à l'amodiation des biens dont il s'agit, le préfet puisse cependant, dans chaque département, provoquer la mise en location, de l'avis conforme des conseils d'arrondissement et du conseil général, et sans qu'il soit besoin d'ordonnance. 6.° Enfin, en ce qui concerne les aliénations ou locations des terrains excédant la largeur des chemins vicinaux et les terrains vagues appartenant aux communes, le conseil émet le vœu que les formalités soient simplifiées, afin d'éviter les frais et les lenteurs qui pourraient nuire à la vente, ces biens étant généralement de peu d'importance. — 94. *Amélioration des races de chevaux* (128). Ajourne toute décision relative à l'achat et à l'entretien d'étalons

Digitized by Google

jusqu'à ce que les ressources du département lui permettent d'adopter une mesure plus complète pour l'amélioration de la race des chevaux. Rejette la demande du conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à obtenir des fonds pour se procurer le local nécessaire à la station des étalons royaux dans ladite ville de Valenciennes, attendu que cette charge ne peut concerner le département.—95. *Braconnage* (372). Réclame des lois plus sévères contre le braconnage de nuit, soit avec armes à feu, soit avec filets et autres engins. — 96. *Délits de chasse des douaniers* (372). Demande que les directeurs des douanes soient invités à donner tous leurs soins pour que les préposés sous leurs ordres respectent strictement les lois qui leur interdisent le port d'armes de chasse et le braconnage à l'affût, de nuit ou autrement.—97. *Chasse aux lévriers* (135). Demande la prohibition de la chasse aux lévriers, attendu les dégâts que cette chasse occasione à l'agriculture et aux récoltes.

COUR ROYALE ET TRIBUNAUX.

98. *Palais-de-justice de Douai* (43 et 68). Ouvre un crédit, 1.° de 691 fr. 51 cent. pour travaux d'entretien à exécuter aux bâtimens du palais-de-justice; 2.° De 1,510 fr. 36 cent. pour diverses réparations à exécuter à la salle des assises et aux bâtimens occupés par le tribunal de police correctionnelle; 3.° de 400 francs pour l'éclairage et le chauffage du corps-de-garde. — 99. *Mobilier de la cour royale* (67). Alloue une somme de 888 fr. 80 cent. pour l'établissement de deux calorifères et divers changemens à faire au mobilier de la cour royale. — 100. *Tribunal civil de Douai* (42). Accorde une somme de 1,301 fr. 35 cent. pour diverses réparations à faire aux bâtimens occupés par ce tribunal. — 101. *Tribunal civil de Cambrai* (90). Ouvre un crédit de 1,760 francs pour divers travaux à exécuter au tribunal de Cambrai. — 102. *Tribunal civil de Valenciennes* (95). Vote une somme de 1,294 fr. 65 cent. pour divers travaux à exécuter à la salle d'audience et à celle des conférences, et pour remplacer quelques meubles hors de service. 103. *Palais-de-justice d'Avesnes* (138). Alloue une somme de 6,695 francs imputables sur les exercices 1837 et 1838, pour travaux à exécuter à la salle du tribunal d'Avesnes. — 104. *Menus frais des justices de paix* (175). Maintient la décision prise en 1835 relativement à ces menus frais

PRISONS.

105. *Dépenses des prisons* (38 et 136). Le conseil arrête le chapitre des dépenses ordinaires des prisons départementales à la

Digitized by Google

somme de 130,518 fr. 25 cent. Approuve le compte de l'année 1834 et vise celui de 1835. — 106. *Demande d'indemnité formée par le sieur Marchand, ancien fournisseur des prisons* (344). Renvoie à M. le préfet et au conseil de préfecture la demande du sieur Marchand en allocation d'une indemnité de 2,153 fr. 57 cent., en raison de l'augmentation du prix du blé pendant la durée de son marché. — 107. *Maison de justice de Douai* (42 et 154). Arrête qu'une somme de 1,513 fr. 82 cent. sera portée au budget des dépenses variables pour travaux d'amélioration et d'entretien des bâtimens de cette prison, et vote une somme de 254 fr. 90 c. pour faire un essai de dix hamacs. — 108. *Maison d'arrêt de Dunkerque* (65). Ouvre un crédit de 1,739 fr. 05 cent. au budget de 1837 pour travaux de réparation à exécuter à cette prison. — 109. *Maison d'arrêt de Cambrai. — Acquisition* (100). Vote l'acquisition, payable en trois ans, de la maison d'arrêt de Cambrai, et ouvre un crédit de 15,448 fr. 33 cent. au budget de 1837 pour couvrir le montant, avec intérêt, de la première annuité — 110. *Dépôt de sûreté de Cassel* (138). Vote une somme de 9,500 francs pour la reconstruction de ce dépôt de sûreté, et prie M. le préfet de vouloir bien, après avoir entendu M. le maire de Cassel et les architectes Leplus et Gervais, désigner l'emplacement où cette reconstruction aura lieu. — 111. *Dépôt de sûreté de Bouchain* (142). Vote une somme de 200 francs pour le paiement du loyer de ce dépôt de sûreté. — 112. *Dépôt de sûreté d'Orchies* (106). Vote une somme de 766 fr. 29 cent. pour divers travaux à exécuter à ce dépôt de sûreté. — 113. *Dépôt de sûreté de Steenvoorde* (238). Ajourne sa décision sur le secours demandé jusqu'à plus ample informé. — 114. *Traitement de l'aumônier de la maison d'arrêt de Valenciennes.* Déclare qu'il n'y a pas lieu à accueillir la demande en augmentation de ce traitement. — 115. *Secours au sieur Ignon, guichetier, à Dunkerque* (270). Accorde un secours de 50 francs à ce guichetier. — 116. *Secours pour la veuve d'un guichetier* (59). Rejette la demande d'un secours formé en faveur de la veuve d'un guichetier de la maison de justice de Douai.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

117. *Gendarmerie. — Casernement* (102). Vote une somme de 13,127 fr. pour les frais de casernement de la gendarmerie pendant l'année 1837, et renouvelle le vœu qu'il a déjà exprimé dans plusieurs sessions pour l'établissement d'une brigade à Bonavis. — 118. *Caserne de gendarmerie de Lille* (46). Vote une somme de 1,000 francs destinée à divers travaux de réparation de cette caserne. — 119. *Caserne de gendarmerie, à Douai* (266). Vote un

Digitized by Google

crédit de 985 fr. pour placer des persiennes à la caserne de gendarmerie de Douai. — 120. *Caserne de gendarmerie de Roubaix* (44). Vote une somme de 600 francs pour l'exécution des travaux nécessaires à la conduite des eaux pluviales dans un puits qui existe au centre de la cour de cette caserne. — 121. *Caserne de gendarmerie de Bouchain* (70). Vote une somme de 700 fr. pour travaux à exécuter à cette caserne. — 122. — *Caserne de gendarmerie de Cassel* (41). Accorde une somme de 305 fr. 93 cent. pour les réparations à faire à cette caserne. — 123. *Caserne de gendarmerie de Solesmes.* — *Contributions* (39). Vote une somme de 35 fr. pour solde de ces contributions.

ROUTES ET PONTS.

124. *Chemins de fer.— Chemin de fer de Dunkerque à Lille* (365). Le conseil général reconnaît que le projet d'un chemin de fer de Lille à Dunkerque avec embranchement sur Calais est éminemment utile au développemment du commerce et de l'industrie, et exprime le vœu formel que ce projet reçoive les encouragemens du gouvernement. — 125. *Chemin de fer d'Abscon à Marchiennes* (143). Le conseil, considérant l'utilité publique de ce chemin de fer, est d'avis qu'il y a lieu de permettre l'emprunt de l'accotement de la route départementale N.° 4, sous la condition expresse que la compagnie d'Anzin sera tenue d'élever entre le *rail-way* et la bordure du pavé une muraille de briques haute de trois mètres ; de planter sur le côté opposé de la route une haie vive ; de se charger de l'entretien de la mur-grille, des haies et de la portion de la route qui longera le chemin, et de se conformer à toutes les mesures d'ordre et de police que l'administration croirait utile de prescrire.— 126. *Routes royales* (216). Appelle l'attention de l'administration sur le mauvais état de quelques routes royales, demande que les matériaux approvisionnés ne soient déposés que sur l'un des côtés des routes. — 127. *Route de Lille à Cambrai* (91). Réclame l'élargissement de cette route, principalement jusqu'à son embranchement avec la route de Valenciennes. — 128. *Route de Cambrai à St.-Quentin* (90). — Demande de nouveau le pavement de la partie de cette route qui se trouve en gravier. — 129. *Route de Morbecque à St.-Venant* (94). Le conseil a appris avec plaisir, par un rapport de M. le préfet, que le projet de redressement de la route de Morbecque à Saint-Venant allait recevoir son exécution. Il remercie ce magistrat des soins qu'il a donnés au succès de cette affaire. — 130. *Routes départementales* (204). Le conseil général vote les crédits nécessaires à l'entretien des quatorze routes départementales en 1837. Il reconnaît la nécessité d'augmenter le nombre des

Digitized by Google

cantonniers et demande un travail sur l'organisation de ces agens et exprime les vœux suivans : 1.° faire en sorte que les dégradations de l'hiver soient réparées dès les premiers mois de la belle saison; 2.° prévenir les dégradations des accotemens par le roulage; 3.° réprimer les encombremens des routes aux approches des villes et dans la traverse des villages; 4.° inviter le génie militaire à faire pendant la nuit les réparations qui nécessitent l'interruption du passage aux portes des villes. — 131. *Route départementale de Pont-à-Marcq à Valenciennes* (71). Prie de nouveau M. le préfet de vouloir bien se rendre l'organe du conseil général près de M. le ministre du commerce et des travaux publics, et d'insister de tout son pouvoir pour qu'enfin cette route cesse d'être à la charge du département.—132. *Route de Lille à Roubaix.* — *Elargissement* (45). Vote une somme de 8,300 francs, formant le quatrième dixième de la subvention consentie par le département, pour les frais d'élargissement de cette route.—133. *Route de Cambrai à Guise* (40). Le conseil vote une somme de 39,200 francs pour solde de la quatrième annuité des frais de construction de la route de Cambrai à Guise.—134. *Route départementale N.°* 8, *de Condé à St.-Amand* (141). Arrête qu'une somme de 27,000 francs sera portée au budget de 1837, à l'effet de compenser l'insuffisance des crédits précédemment votés pour cette route, et de ramener les annuités subséquentes à la limite ordinaire de 21,000 francs pour chacune des sept années suivantes.—135. *Route départementale N.°* 9, *de Lille à St.-Omer* (109). Alloue la somme de 88,992 francs pour être affectée à l'amortissement de la dette arriérée du département dans les frais de construction des 1.re et 3.e parties de cette route, et celle de 38,820 francs pour la 5.e annuité des fonds votés pour la 2.e partie. — 136. *Route départementale N.°* 10, *de Valenciennes au Catteau* (180). Le conseil est d'avis que le prolongement de la route départementale N.° 10 se fasse, s'il y a lieu, par Saint-Benin, Saint-Souplet et Busigny, conformément au tracé N.° 3 présenté par les ingénieurs des arrondissemens de Cambrai et Valenciennes. Prie M. le préfet d'inviter les communes du Catteau et de Busigny à maintenir leurs votes, s'élevant à 170,000 francs; celle de Saint-Souplet à porter le sien à une somme plus élevée, et celle de Saint-Benin à s'imposer un sacrifice proportionné, en leur faisant connaître qu'il ne sera fait d'allocation pour le surplus de la dépense que lorsqu'elles auront fait des offres convenables. Demande aussi la levée de l'opposition mise par le génie militaire. Vote une somme de 49,460 francs pour le paiement de la quatrième annuité des frais de construction de cette route. — 137. *Routes départementales N*os 12 *et* 13, *d'Avesnes à Berlaimont, de*

Digitized by Google

Maroilles à Maubeuge (160). Le conseil ouvre un crédit de 59,935 francs 72 cent. pour subvenir au paiement de la quatrième annuité des routes départementales N.os 12 et 13, et pour couvrir la moitié de l'excédant des dépenses de construction; la seconde moitié de cet excédant sera portée au budget de 1838. Il prie M. le préfet de vouloir bien engager MM. les ingénieurs à apporter à l'avenir dans leurs projets et devis une exactitude plus scrupuleuse, afin que les votes du conseil soient pris en connaissance de cause.—138. *Chemins vicinaux.— Centimes additionnels* (357). Vote cinq centimes additionnels aux quatre contributions directes de 1837, pour subvenir aux frais de construction et d'entretien des chemins vicinaux.—139. *Répartition entre les arrondissemens des fonds disponibles pour les chemins communaux* (351). Prie M. le préfet d'avoir égard, dans la répartition des fonds affectés aux chemins vicinaux de grande communication, aux sommes que chacun des arrondissemens reçoit annuellement sur le budget facultatif à titre de secours en faveur de ses chemins, sans désignation de classe, en sorte que ces allocations soient considérés comme *avant-part* sur le contingent que le préfet assignera à chacun. Demande en outre qu'il soit tenu compte aux arrondissemens de Lille, Cambrai et Douai, dans cette même répartition, des sommes qui leur revenaient avant tous autres, dans l'emploi des centimes facultatifs qui seraient restés libres cette année. — 140. *Réglement sur les chemins vicinaux* (354). Propose quelques modifications au réglement arrêté par le préfet, pour l'exécution de la loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux.—141. *Chemins vicinaux.—Prestations* (113). Fixe la valeur en argent des différentes journées de prestations en nature.—142. *Chemins vicinaux de grande communication.* Prononce, sur la proposition de M. le préfet, le classement des chemins suivans au rang des chemins vicinaux de grande communication: *Arrondissement de Lille* (227). 1.° De Lille à Lannoy, selon son tracé actuel; 2.° De Roubaix à St.-Amand, avec embranchement sur Tournai, par Toufflers; 3.° De Lille au Risquons-Tout, par Marcq-en-Barœul, Mouveaux et Tourcoing; 4.° De Roubaix à la frontière, par Wattrelos; 5.° De Douai à Seclin, avec les embranchemens, par Attiches et Phalempin; 6.° De Lomme à Fournes. *Arrondissement de Dunkerque* (220). 1.° De Dunkerque à St.-Omer; 2.° De Bergues à St.-Omer, par Bierne; 3.° D'Hondschoote à Watten, le long de la Colme; 4.° De Bergues à Furnes. *Arrondissement d'Hazebrouck* (219 *et* 240). 1.° De Cassel à Gravelines; 2.° De Bailleul à Merville et Estaires, par Outersteene et Vieux-Berquin, se divisant au cabaret de la Couronne, d'une part sur Merville, d'autre part sur Estaires, par Neuf-Berquin; 3.° De Blaringhem au chemin de Bailleul à Mer-

Digitized by Google

ville, par Sercus, Hazebrouck, Borre, Pradelles, Strazeele et Merris. *Arrondissement de Cambrai* (224). 1.° Le chemin de Cambrai à Solesmes, par St.-Waast; 2.° le chemin de Walincourt à Solesmes, par Clary; 3.° le chemin de Cambrai à Fins, par Marcoing. *Arrondissement d'Avesnes* (253). 1.° Le chemin de Maubeuge à Hirson, par Ferrière-la-Grande, Damousies, Dimechaux, Les Fontaines, Solre-le-Château, Liessies, Trélon, Ohain, Anor et Fourmies, d'où il sera dirigé vers Hirson jusqu'à la limite du département de l'Aisne; 2.° chemin de Gussignies à Etrœungt, par Houdain, Bavay, Louvignies, Pont-sur-Sambre, etc.; 3.° Chemin de Maubeuge à la frontière, dans la direction de Binch. *Arrondissement de Douai* (253). Le chemin d'Arleux à Orchies, par Cantin, Lewarde, Montigny, Pecquencourt, Vred et Marchiennes.— *Arrondissement de Valenciennes* (248). 1.° Le chemin de Valenciennes au pavé de Marchiennes, vers Somain, par Petite-Forêt, Aubry, Hérin, Bellaing, Wallers et Hélesmes, Hornaing, Erre et Fenain; 2.° le chemin de St.-Amand à Bouchain, par Millonfosse, Hasnon, Wallers, Rœulx, etc. — 143. *Chemin d'Hondschoote à Wormhoudt* (222). Ajourne le classement de ce chemin.— 144. *Budget des routes vicinales* (272). Vote les crédits destinés à payer les contingens du département dans la dépense d'entretien des diverses routes vicinales subventionnées. — 145. *Route de Lille à Douai, par Phalempin* (350). Entend un rapport sur la situation de l'affaire relative aux réclamations formées par les communes intéressées à ce chemin. — 146. *Route de Douai à Saint-Amand, par Marchiennes* (174). Maintient la résolution prise en 1834 et refuse de mettre à la charge du département les sommes restant dues pour l'exécution de cette route. — 147. *Chemin de Cassel à Gravelines* (264). Vote un crédit de 13,292 fr. à-compte du contingent du département dans les frais d'achèvement de ce chemin. Prie le préfet d'insister près du gouvernement pour obtenir la main-levée de l'opposition du génie militaire. Demande qu'une loi statue sur les servitudes militaires, si funestes aux départemens frontières. — 148. *Route de Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin* (62 et 213). Vote une somme de 9,500 francs pour paiement de la 5.e annuité du département dans les frais de construction de cette route, et un crédit supplémentaire de 2,565 francs pour subvenir au déficit des indemnités de terrain. — 149. — *Route de Lille à Dottignies* (82). Vote une somme de 3,000 fr. pour la 3.e annuité de la somme accordée par le département pour la construction de cette route. — 150. *Chemin de Bavay à Condé* (103). — Arrête qu'une somme de 2,500 fr. sera portée au budget de 1837, pour 3.e tiers du secours accordé pour l'amélioration de ce chemin. — 151. *Chemin du Quesnoy à Cambrai* (104). Alloue une somme de

Digitized by Google

1,000 francs pour compléter le secours accordé pour l'amélioration de ce chemin.— 152. *Route d'Hondschoote à Wormhoudt* (85). Vote une somme de 2,000 francs, second tiers du secours de 6,000 fr. accordé pour la construction de la route d'Hondschoote aux Cinq-Chemins, première partie de celle qui doit lier Hondschoote à Wormhoudt. — 153. *Route de Berlaimont au Quesnoy* (344). Ajourne pour complément d'instruction la proposition de classer au nombre des routes départementales le chemin de Berlaimont au Quesnoy, comme faisant suite à la route d'Avesnes à Berlaimont, déjà classée sous le N.° 12.— 154. *Route de Steenvoorde à la frontière* (238). Ajourne sa décision jusqu'à ce qu'il ait été statué par le gouvernement sur la dénomination de ce chemin. — 155. *Secours à la commune de Templeuve* (81). Accorde une somme de 2,000 fr. à la commune de Templeuve pour second tiers du secours de 6,000 francs voté en sa faveur en 1835.— 156. *Secours à la commune d'Allennes-lez-Marais* (81). Alloue une somme de 500 fr. à la commune d'Allennes-lez-Marais pour complément du secours qui lui a été accordé. — 157. *Secours à la commune de Bersée* (80). Vote une somme de 500 francs pour le second tiers du secours de 1,500 francs accordé à la commune de Bersée, par délibération du 22 septembre 1835, et payable en trois ans. — 158. *Féron et Fourmies.* — *Secours* (105). Vote une somme de 1,000 francs pour second tiers du secours accordé à ces deux communes. — 159. *Projet de route d'Avesnes à Willies* (36). Le conseil alloue une somme de 579 francs, complément des honoraires accordés aux ingénieurs, en 1835, pour ce projet de route. — 160. *Projet de route de Mouchin à St.-Amand.* — *Honoraires des ingénieurs* (36). Le conseil vote une somme de 1,260 francs pour solde de ces honoraires, à charge de retenue au profit du département, dans le cas où ce projet de route recevrait son exécution. — 161. *Chemins vicinaux.* — *Secours demandés par plusieurs communes* (147, 239, 111, 276, 106, 69). Le conseil regrette de ne pouvoir franchir les bornes posées par la loi du 21 mai 1836 et rejette les demandes de subvention formées par les communes de Hon-Hergies, Recquignies, Baudegnies, Gussignies, Eth, Felleries, Ellesmes, Ebblinghem, Lynde, Crévecœur, Marchiennes, Merville, Neuf-Berquin et Gruson, pour la réparation de leurs chemins communaux. Toutefois, il appelle l'intérêt de M. le préfet sur plusieurs de ces communes. — 162. *Secours réclamé par la commune de St.-Jans-Cappel* (140). Rejette la demande d'un secours formée par la commune de Saint-Jans-Cappel pour la reconstruction d'un batardeau et pour l'achat de pierres de pas qui seraient placées sur le chemin conduisant à Bailleul, attendu que la première dépense est communale et que d'après la loi du 21 mai 1836 les demandes de secours pour les

Digitized by Google

chemins et routes ne peuvent être accueillies par le conseil général. — 163. *Demande d'un ingénieur pour l'arrondissement de Valenciennes* (128). Ajourne toute proposition à cet égard, attendu que les ressources mises à la disposition de M. le directeur-général des ponts et chaussées ne permettraient pas d'y donner suite. — 164. *Agens-Voyers* (63). Le conseil invite M. le préfet à procéder le plus promptement possible à la nomination de ces agens. Fixe provisoirement leur traitement à 1,500 francs par an. — 165. *Pont-Rouge sur la Lys* (47). Alloue une somme de 4,250 francs pour paiement de la moitié des frais de restauration de ce pont, la seconde moitié se trouvant à la charge du gouvernement belge. — 166. *Pont de la porte de Paris, à Valenciennes* (214). Rejette la demande d'une allocation sur les fonds départementaux, mais il appuie le projet. — 167. *Hazebrouck. — Secours pour paver une rue* (112). Consent à contribuer pour un tiers dans les frais de pavement de cette rue, sous la condition que ce tiers ne dépassera pas la somme de 2,000 fr.

NAVIGATION ET CANAUX.

168. *Port de Dunkerque. — Bassin à flots* (61). Le conseil réclame avec instance l'exécution d'un bassin à flots sous la condition qu'il ne devra, dans aucun cas, mettre obstacle à l'écoulement des eaux du pays, c'est-à-dire que si, pour l'établir, il faut s'emparer du débouché qui leur est maintenant ouvert, il en sera créé un nouveau qui subvienne au moins aussi avantageusement à ce puissant intérêt. — 169. *Ports de Dunkerque et de Gravelines — Phares* (61). Sur la proposition du conseil d'arrondissement de Dunkerque, le conseil demande que l'exécution de ces phares ne soit pas différée davantage. — 170. *Canal de Roubaix — Annuités votées par le département* (318). Le conseil général déclare que la promesse de 250,000 francs, par lui faite en 1822 au canal de Roubaix, ne s'applique nullement au canal qui doit être mis en adjudication en vertu de la loi du 9 juillet dernier. Il ordonne néanmoins la transcription du contre-projet de la minorité qui a combattu le projet de résolution ci-dessus adopté. — 171. *Rivière de la Scarpe* (137). Demande que M. le préfet fasse les démarches nécessaires auprès de M. le directeur-général des ponts et chaussées pour obtenir que la navigation de la Scarpe, entre le fort de ce nom et la ville de Douai, soit améliorée, cette partie étant restée en dehors de toute concession. — 172. *Basse-Colme. — Construction d'un barrage* (82). Le conseil ajourne toute décision à prendre sur cette construction, attendu que le devis des dépenses à faire n'a pas été produit. — 173. *Rivière de l'Aa* (85). Appuie les vœux exprimés par l'arrondissement de Dunkerque pour la prompte restauration de

Digitized by Google

cette rivière, et demande, si les travaux doivent être mis en concession, qu'une commission représentant les divers intérêts du pays soit chargée de présenter un projet de réglement dont l'exécution serait confiée à une autorité unique. — 174. *Jonction de la Sambre à l'Escaut* (92). Prie M. le préfet de vouloir bien user de tous les moyens en son pouvoir pour obtenir et presser l'exécution de cette jonction, qui serait pour le département une source de prospérités nouvelles. — 175. *Canal belge de la Sambre ou canal de Mons* (86). Le conseil, après avoir entendu un rapport sur l'établissement projeté en Belgique de ce canal, dont l'exécution ne peut avoir lieu qu'au moyen du détournement et de l'absorption entière de *la Trouille*, rivière française, et doit amener conséquemment une violation de la propriété française, qu'aucune loi n'autorise et que proscrivent les rapports de peuple à peuple, remercie M. le préfet des soins qu'il a donnés à cette affaire, et le prie de la recommander avec les plus vives instances à M. le ministre des affaires étrangères, comme intéressant au plus haut point la prospérité d'une partie du département et les droits et la dignité du pays. — 176. *Vallée de la Scarpe. — Secours.* (60). Arrête que la somme de 33,332 fr. 67 cent., formant le troisième tiers du secours de 100,000 fr. accordé à la vallée de la Scarpe, sera créditée au budget de 1837. — 177. *Réclamation de la commune de Bachant contre la suppression d'un gué sur la Sambre* (209). Vote un secours de 1,200 francs pour concourir, avec les fonds de la commune et du concessionnaire, à l'établissement d'un pont en remplacement du gué.

ENFANS TROUVÉS ET ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE.

178. *Enfans trouvés* (175). Alloue une somme de 300,000 francs pour le service des enfans trouvés pendant l'année 1837; émet le vœu que la loi sur le mode de réception des enfans trouvés dans les hospices soit rigoureusement exécutée. — 179. *Etablissemens de bienfaisance. — Conversion des rentes* (28). Le conseil, après avoir entendu la lecture d'un rapport de M. le préfet, qui fait connaître, 1.° que les établissemens charitables du département ont en revenus,

Pour les hospices.....	1,355,371	»
Pour les bureaux de bienfaisance.....	1,167,036	»
TOTAL.....	2,522,407	»

Digitized by Google

2.° Que les communes contribuent dans ces revenus pour une somme de 417,965 francs.

3.° Que le montant des rentes 5 pour 100 sur l'État possédées par lesdits établissemens est de 333,878 francs, savoir :

Hospices.....	186,174	»
Bureaux de bienfaisance.....	147,704	»

ce qui, au pair, donne un capital de 6,677,560 francs.

Emet le vœu que si la conversion des rentes s'opère les établissemens de bienfaisance soient exemptés de la mesure aussi longtemps qu'ils resteront détenteurs de ces rentes. — 180. *Etablissemens de bienfaisance.* — *Revenus* (92). Demande que les établissemens de bienfaisance soient autorisés à employer la totalité de leurs revenus, en laissant trois années seulement en réserve.

GARDE NATIONALE ET RECRUTEMENT.

181. *Recrutement* (173). Renouvelle le vœu de faire concourir à la loi du recrutement de l'armée les étrangers propriétaires établis ou exerçant une industrie en France depuis cinq ans; ainsi que celui de modifier l'art. 10 de la loi sur la garde nationale dans le sens énoncé ci-dessus. Demande aussi que les engagemens volontaires et les devancemens d'appel soient permis pour tous les corps et que ces engagemens dispensent un nombre égal de jeunes gens appelés qui ont les numéros les plus élevés. — 182. *Garde nationale* (170). Le conseil, considérant que la loi du 22 mars 1831 sur la garde nationale est l'objet de plusieurs observations dont il reconnaît la justesse, exprime le vœu formel que cette loi soit soumise, dans la prochaine session des chambres, à une révision dont la nécessité est généralement sentie. — 183. *Sapeurs-pompiers* (118). Le conseil ajourne l'allocation demandée de fonds qui seraient accordés à titre d'encouragement aux communes pauvres pour la création de compagnies de sapeurs-pompiers et l'établissement de pompes à incendie. — 184. *Caserne dite du Hâvre à Dunkerque* (64). Le conseil réclame la prompte restauration de cette caserne. — 185. *Porte St.-Sépulchre à Cambrai* (91). Appuie auprès de M. le ministre de la guerre le vœu du conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à obtenir l'exhaussement de cette porte.

Digitized by Google

BUDGET

Des dépenses variables ordinaires, imputables, conformément aux votes du conseil général et aux approbations du ministre, 1.° *sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition de chaque département;* 2.° *sur la somme accordée dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires ci-dessus;* 3.° *sur les ressources éventuelles appartenant au département.*

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE 1.er	
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL.	
Hôtel de la Préfecture.	
ART. 1.er. Loyer de l'hôtel de la Préfecture, ou des bâtimens occupés par les bureaux, lorsque ces édifices ne sont pas des propriétés départementales.....	4,000 »
ART. 2... Frais de chauffage et d'éclairage du corps-de-garde de la Préfecture.....	400 »
ART. 3... Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture...	2,000 »
TOTAL du chapitre I.er.....	6,400 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE II.			
Dépenses ordinaires des prisons départementales. (Maisons d'arrêt, de justice ou de correction.)			
ART. 1.er — *Administration.*			
Indemnités aux aumôniers; Traitemens des officiers de santé, concierges; Salaires des guichetiers et autres.			
TRAITEMENS sujets à la retenue de 5 p. % pour les pensions de retraite.	Maison de justice de Douai..	2,700 »	
	d'arrêt de Lille.....	1,100 »	
	Prison de Dunkerque.....	1,100 »	
	d'Hazebrouck... .	900 »	
	de Cambrai.....	900 »	12,500 »
	d'Avesnes.....	950 »	
	de Valenciennes....	1,000 »	
	de Lille (Raspuck)..	1,100 »	
	Pour onze dépôts de sûreté..	2,750 »	
non sujets à la retenue.	Maison de justice de Douai..	1,090 »	
	d'arrêt de Lille.....	1,230 »	
	Prison de Dunkerque.....	600 »	
	d'Hazebrouck.....	1,020 »	5,490 »
	de Cambrai.....	600 »	
	d'Avesnes.....	400 »	
	de Valenciennes....	550 »	
ART. 2. — *Nourriture, entretien de tous les détenus sans distinction, et autres dépenses y relatives.*			
Maison de justice de Douai, p.r environ 130 détenus.		19,533 »	
d'arrêt de Lille, p.r 92 détenus.		12,929 »	
Prison de Dunkerque, p.r 33 détenus.		4,637 »	
d'Hazebrouck, p.r 81 détenus.		11,383 »	
de Cambrai, p.r 43 détenus.		6,043 »	78,320 »
d'Avesnes, p.r 25 détenus.		3,513 »	
de Valenciennes, p.r 62 détenus.		8,713 »	
de Lille (Raspuck), p.r 47 détenus.		6,605 »	
Dépôts de sûreté et maisons de pol. mun.le, 14 détenus.		2,555 »	
Enfans en état de détion d'après l'art. 66 du C. pénal..		2,409 »	
TOTAL *à reporter*.....			96,310 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report.....		96,310 »
Chauffage et éclairage; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service; médicamens et autres menues dépenses du régime intérieur.		
Maison de justice de Douai.....	3,000 »	
d'arrêt de Lille.....	2,000 »	
Prison de Dunkerque.....	1,500 »	
d'Hazebrouck.....	1,300 »	12,800 »
de Cambrai.....	1,000 »	
d'Avesnes.....	1,500 »	
de Valenciennes.....	1,000 »	
de Lille (Raspuck).....	1,500 »	
ART. 3. — *Loyer des bâtimens; menus travaux d'entretien ou d'appropriation.* (Dépenses annuelles ordinaires.)		
Maison de justice de Douai.....	» »	
d'arrêt de Lille.....	3,721 25	
Prison de Dunkerque.....	» »	
d'Hazebrouck.....	» »	
de Cambrai.....	1,200 »	9,687 25
d'Avesnes.....	» »	
de Douai.....	» »	
de Valenciennes.....	1,766 »	
Travaux d'entretien pour toutes les prisons.....	3,000 »	
ART. 4. — *Objets divers.*		
Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.		
Frais de translation de prisonniers d'une prison à une autre, ou d'une prison départementale, après condamnation, à la maison centrale de détention. (*Circulaire du 30 juillet 1817.*) Frais de translation des condamnés aux travaux forcés.....	3,500 »	
Fers pour les condamnés.....	200 »	
Frais de nourriture des condamnés du département du Nord dans les départemens étrangers.....	2,000 »	14,721 »
Frais de greffe.....	400 »	
Frais d'inhumation de détenus décédés.....	100 »	
Frais de vêtemens pour les détenus.....	7,621 »	
Frais de chauffage et d'éclairage des corps-de-garde établis près des prisons.....	900 »	
TOTAL du chapitre II.....		133,518 25

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE III.	
Dépôt, secours et ateliers pour remédier à la mendicité.	
Néant.	
CHAPITRE IV.	
Frais ordinaires du casernement de la gendarmerie départementale.	
ART. 1.er. Éclairage des casernes ; loyers, frais des baux et contributions de celles qui n'appartiennent pas au département	12,477 »
2... Indemnité de logement aux gendarmes non casernés..	» »
3... Menus travaux annuels d'entretien ou d'appropriation des bâtimens	2,000 »
4... Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé	650 »
TOTAL du chapitre IV	15,127 »
CHAPITRE V.	
Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.	
ART. 1.er. Loyers des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	10,800 »
2... Menus travaux d'entretien et d'appropriation des bâtimens	2,500 »
3... Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux..	2,000 »
4... Améliorations ou complément du mobilier pour la cour royale	888 80
Id. pour le tribunal de Valenciennes	1,294 65
5... Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux	18,870 »
6... Menus frais de parquet des justices de paix	» »
7... Frais d'entretien du corps de garde du palais de justice de Douai	400 »
TOTAL du chapitre V	36,753 45

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE VI.	
Travaux de bâtimens.	
Réparations ou construction des bâtimens des préfecture, tribunaux, prisons, dépôt de mendicité, maison de secours, casernes de la gendarmerie et autres édifices départementaux, acquisition de terrains ou de bâtimens pour ces objets. (Voir sur ces travaux la circulaire du 10 juin 1822.)	
Traitemens fixes, honoraires ou indemnités aux architectes chargés de ces travaux.	
ART. 1.er. Traitemens des architectes du département.....	5,000 »
2... Entretien des bâtimens de la préfecture.....	3,300 »
3... Entretien des bâtimens de la sous-préfecture d'Avesnes.	500 »
4... Entretien des bâtimens de la sous-préfecture de Douai.	922 74
5... Renouvellement et peinture des châssis à la caserne de gendarmerie de Lille.....	1,000 »
6... Travaux d'entretien aux bâtimens de la cour royale..	691 50
7... Renouvellement des châssis de huit lanterneaux de la salle des assises au palais de justice de Douai.....	985 24
8... Réparation aux bâtimens du tribunal de police correctionnelle de Douai.....	525 12
9... Travaux de réparation aux bâtimens du tribunal de 1.re instance de Douai.....	1,301 35
10... Travaux aux bâtimens du tribunal civil de Cambrai..	1,760 »
11... Construction d'un 2.me étage au-dessus du bâtiment des dépendances du tribunal d'Avesnes.....	3,348 »
12... Travaux supplémentaires pour l'exhaussement du mur d'enceinte de la maison d'arrêt de Dunkerque.....	472 92
13... Travaux de conservation et d'amélioration de la maison d'arrêt de Dunkerque.....	1,266 13
14... Travaux au dépôt de sûreté d'Orchies.....	766 29
15 .. Travaux à la caserne de gendarmerie de Douai.....	985 »
16... Travaux à l'écurie de la caserne de gendarmerie de Bouchain.....	700 »
17... Travaux à la caserne de gendarmerie de Cassel.....	305 93
18... Réparation et entretien du logement du gardien de la pyramide de Denain.....	75 »
19... Travaux à la caserne de gendarmerie de Roubaix....	600 »
20... Travaux à la maison de justice de Douai.....	1,513 82
TOTAL *à reporter*.....	26,019 04

Digitized by Google

	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
	Report.....	26,019 04
ART. 21...	Achat de la maison d'arrêt de Cambrai.....	7,424 56
22...	Secours à la commune de Marly pour son église....	1,500 »
23...	Pavé en face de la maison d'arrêt d'Hazebrouck....	2,000 »
24...	Reconstruction du dépôt de sûreté de Cassel.....	9,500 »
25...	Loyer du dépôt de sûreté à Bouchain, pour 1836 et 1837.....	200 »
26...	Essai de lits hamacs dans la prison de Douai.....	254 90
27..	Eaux et boues de St.-Amand, 50,000 fr. en cinq ans.	10,000 »
	TOTAL du chapitre VI.....	56,898 51

CHAPITRE VII.

Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées; indemnités de terrains pour dépossessions en 1837.

ART. 1.er.	Route départementale N.° 1, de Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq et St.-Amand.....	16,500 »
2...	Route N.° 2, de Lille à Ypres.....	11,500 »
3 ..	Route N.° 3, de Douai à Tournai.....	5,500 »
4...	Route N.° 4, de Bouchain à Tournai.....	13,000 »
5...	Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville.....	4,500 »
Id..	Construction de la lacune existant depuis Solre-le-Château jusqu'à la frontière.....	10,000 »
6...	Route N.° 6, de Landrecies à Chimay.....	20,500 »
Id..	Continuation des travaux de prolongement vers la frontière.....	3,000 »
7...	Route N.° 7, de Condé à Mons.....	2,100 »
8...	Route N.° 8, de Condé à Saint-Amand.....	800 »
9...	Route N.° 9, de Lille à Saint-Omer, l'entretien ordinaire est évalué à.....	16,450 »
Id..	2.e partie de Merville à Hazebrouck.....	3,000 »
Id..	3.e partie d'Hazebrouck à Renescure.....	9,000 »
10...	Route N.° 10, de Valenciennes au Catteau.....	1,800 »
11...	Route N.° 11, de Cambrai à Guise.....	1,500 »
12...	Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont.....	4,000 »
	TOTAL *à reporter*.....	123,150 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				VOTES approuvés par le ministre.
	Report.....			123,150 »
ART. 13...	Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....			6,000 »
14...	Route N.° 14, de Lille à Tourcoing par Roubaix...			11,000 »
15. .	Reconstruction du Pont-Rouge.....			4,250 »
16...	Solde des frais de rédaction du projet de route de Willies, non exécuté.....			579 »
17...	Solde des frais de rédaction du projet de route de Mouchin à Saint-Amand.....			1,260 »
18...	Reconstruction du pont de la Lys, à Estaires.....			3,000 »
19...	Traitemens des agens attachés à ces routes, y compris ceux des préposés aux ponts à bascule.....			9,100 »
20...	Frais de lever de plan. (Rejeté).....			» »
21...	Dépenses imprévues, réparation de ponts, etc.....			1,598 »
22...	Indemnités allouées aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales.....			2,702 »
	TOTAL du chapitre VII.....			162,639 »

CHAPITRE VIII.

Dépenses ordinaires des Enfans trouvés ou abandonnés.

ARTICLE UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 3,750 enfans, et à raison de quatre-vingts francs pour les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1837, de..... 300,000 »

DÉDUIRE:

1.° Le produit présumé des amendes ou autres affectés à cette dépense.....	2,000 »		
2.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des villes appelées à concourir au paiement de ces dépenses.....	94,500 »	232,148 18	
3.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs..	133,884 »		
4.° Fonds disponibles sur ceux versés par les communes en 1835.	1,764 18		
Reste, ou subvention du département....		68,346 21	68,346 21
TOTAL du chapitre VIII.....			68,346 21

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE IX.	
Encouragemens et secours.	
ART. 1.er. Indemnité temporaire pour dépouillement extraordinaire d'archives.	8,100 »
2... Secours à d'anciens employés de la préfecture. A la veuve Laine.	600 »
2... Secours à d'anciens employés de la préfecture. A la veuve Bailly.	100 »
3... Société d'agriculture (*Circulaire du 14 août 1819*) et encouragement à l'agriculture.	8,800 »
4... Artistes vétérinaires.	4,600 »
5... Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon.	360 »
6... Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la maternité, à Paris, pour y suivre les cours d'accouchement. (*Circulaire du 28 juillet 1802.*)	5,579 »
7... Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine.	1,500 »
8... Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers.	2,375 »
9... Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales.	8,750 »
10... Frais de bureau des conseils de salubrité.	1,200 »
TOTAL du chapitre IX.	41,964 »
CHAPITRE X.	
Dette départementale, ou complément de dépenses appartenant aux exercices 1835 et antérieurs.	
Néant.	
CHAPITRE XI.	
Dépenses diverses et dépenses imprévues.	
L'allocation de ce chapitre a pour objet de pourvoir, 1.° aux frais de voyage des préfets nouvellement installés; 2.° aux frais d'illumination de l'hôtel de préfecture, les jours de fête publique; 3.° aux gratifications pour belles actions, jusqu'à concurrence de 100 francs seulement; 4.° aux dépenses relatives aux planches en cuivre destinées à recevoir l'empreinte des poinçons des fabricans	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
orfèvres ; 5.° aux tables décennales ; 6.° aux frais d'expertise pour la vérification des voitures publiques ; 7.° aux primes pour destruction de loups ; 8.° aux 15 centimes par lieue accordés aux voyageurs indigens ; 9.° aux frais de route et de séjour des forçats libérés ; 10.° aux frais de translation de mendians et vagabonds français ou étrangers, conduits au lieu de leur domicile ou à la frontière ; 11.° aux frais d'épidémie ou de médicamens dans les cantons ruraux ; 12.° aux frais d'épizootie, en se conformant à la circulaire du 18 octobre 1819 ; 13.° aux frais de transport, de traitement et d'entretien d'insensés appartenant à des familles pauvres ; 14.° aux secours à des sourds et muets ; 15.° aux frais d'impression des budgets et comptes du département.	
On imputera en outre sur ce fonds de réserve, *mais après l'approbation du ministre*,	43,860 »
1.° Les frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement des mémoires de l'imprimeur (*Circulaire du 3 novembre 1828*) ;	
2.° Les frais de tenue des collèges électoraux ;	
3.° Le déficit des frais de session du jury de médecine ;	
4.° Les indemnités aux membres du jury de médecine, pour frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes, épiciers et herboristes ;	
5.° Les frais de déplacement des gardes nationales (*Circulaire du 12 août 1816*) ;	
6.° Les dépenses accidentelles ou imprévues, non comprises au chapitre IX.	
TOTAL du chapitre XI.....	43,860 »

RÉCAPITULATION.

CHAP. I.er..	Hôtel de la préfecture.....	6,400 »
II..	Prisons départementales.....	133,518 25
III..	Mendicité.....	» »
IV..	Casernement de la gendarmerie.....	15,127 »
V...	Cours et tribunaux.....	36,753 45
VI..	Bâtimens.....	56,898 51
VII..	Routes départementales.....	162,639 »
VIII.	Enfans trouvés ou abandonnés.....	68,346 21
IX..	Encouragemens et secours.....	41,964 »
X...	Complément des dépenses des exercices 1835 et antérieurs.....	» »
XI..	Dépenses diverses et imprévues.....	43,860 »
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	565,506 42

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Fonds à affecter au paiement de ces dépenses.		
Produit des 8 centimes 1/8 additionnels ordinaires..	413,235 88	
Ressources éventuelles.		
Produits d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives. (*Circulaire du 16 avril 1816.*).....	200 »	
Revenus particuliers des prisons départementales..	2,500 »	
Excédant du produit des droits d'examen et de réception des candidats qui se présentent devant le jury de médecine.....	1,407 »	
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et herboristes, pour la visite de leur établissement.....	8,572 »	428,506 42
Vente ou cession de terrains, bâtimens ou autres propriétés du département.....	1,453 53	
Loyers ou fermages de maisons, terrains ou locaux appartenant au département.....	400 »	
Remboursement d'avances faites par le département pour le péristile de l'église de Saint-Eloi, à Dunkerque.....	717 37	
Montant des ordonnances de remboursement d'avances faites par e département sur les centimes variables, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les centimes centralisés.....	20 64	
Excédant des dépenses sur le produit de ces fonds, à couvrir avec la somme accordée par le ministre, sur le fonds commun de 5 centimes.....		137,000 »

Approuvé, conformément aux résultats ci-contre, les dépenses votées par le conseil général du département au présent budget, sauf à avoir égard aux restrictions mises en regard.

Paris, le 13 décembre 1836.

Le Pair de France, Ministre Secrétaire-d'État de l'intérieur,

Signé, GASPARIN.

Digitized by Google

BUDGET

Des dépenses facultatives et extraordinaires d'utilité départementale, imputables sur les centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi de finances, et sur les centimes extraordinaires imposés conformément aux lois des 28 juin 1833, 4 juin 1834, 19 avril 1835, 6 et 9 juillet 1836.

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE I.er	
Ateliers de charité.	
Néant.	
CHAPITRE II.	
Réparations aux édifices départementaux, acquisitions, etc.	
Indemnités aux villes de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai, Valenciennes, à raison des bâtimens qu'elles fournissent aux sous-préfets pour leur logement et le placement de leurs bureaux.	4,800 »
TOTAL du chapitre II.....	4,800 »
CHAPITRE III.	
Travaux des routes départementales.	
1.° Construction de la 2.e partie de la route départementale N.° 9, de Lille à St.-Omer, 5.e dixième, intérêts compris.....	25,264 39
TOTAL *à reporter*..	25,264 39

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report.....	25,264 39
2.° Élargissement de la route de Lille à Roubaix et construction d'un embranchement, 4.e dixième de la subvention de 83,000 fr.	8,300 »
TOTAL du chapitre III.....	33,564 39

CHAPITRE IV.

Secours aux communes pour travaux neufs, réparations ou autres causes.

1.° Route de Cassel à Gravelines, entretien des parties confectionnées.....	1,275 »
2.° Route de St.-Omer à Bergues, le long de la Colme, entretien.	1,800 »
3.° Route de Bergues à Hondschoote et Dunkerque, entretien..	2,700 »
4.° Route de Dunkerque à Saint-Omer, par Loon et Bourbourg, entretien.....	2,550 »
5.° Route de Bergues à Saint-Omer, par Bierne, 5.e dixième des frais de construction.....	9,500 »
6.° Contingent du département dans le déficit des indemnités de terrain pour la même route.....	2,565 »
7.° Contingent du département dans l'entretien de la route d'Ascq à Mouchin.....	2,500 »
8.° Secours pour l'entretien de la route de Courchelettes.....	800 »
9.° Secours pour l'entretien du chemin de Valenciennes à Bavay.	400 »
10.° Secours pour le chemin de Trélon à Solre-le-Château.....	400 »
11.° 2.e tiers du secours de 6,000 francs accordé à la ville d'Hondschoote, pour la construction d'une chaussée conduisant au lieu dit les Cinq-Chemins.....	2,000 »
12.° Complément du 2.e cinquième du secours de 25,000 fr. accordé à la ville de Bailleul pour l'aqueduc du Mont-Noir...	4,415 »
13.° Solde du secours de 1,000 francs accordé à la commune d'Allennes lez-Marais, pour construction de pavés.....	500 »
14.° 2.e tiers du secours de 1,500 francs accordé à la commune de Bersée, pour construction d'un pavé.....	500 »
15.° 3.e dixième de la subvention de 30,000 francs accordée pour le chemin de Roubaix à Dottignies.....	3,000 »
16.° 2.e tiers du secours de 6000 francs accordé à la commune de Templeuve, pour construction d'un pavé.....	2,000 »
17.° 3.e tiers du secours accordé à la commune de Bavay, pour l'amélioration du chemin de Bavay à Condé.....	2,500 »
TOTAL *à reporter*.....	39,405 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report.....	39,405 »
18.° 2.e tiers du secours accordé aux communes de Féron et Fourmies, pour l'amélioration d'un chemin.....	1,000 »
19.° 3.e tiers du secours accordé à la ville du Quesnoy, pour l'amélioration du chemin du Quesnoy à Cambrai.....	1,000 »
20.° Route de Lille à Lannoy.....	1,500 »
21.° Route de Bergues à Saint-Omer, par Bierne.....	6,000 »
22.° Route de Douai à Bapaume.....	1,500 »
23.° Route de Lomme à Fournes.....	1,500 »
24.° Route de Lille à Tourcoing, par Mouveaux.....	7,500 »
25.° Portion à la charge du département dans le traitement des commissaires-voyers.....	» »
TOTAL du chapitre IV.....	59,405 »

CHAPITRE V.

Supplément pour les enfans abandonnés.

Solde du contingent du département dans les dépenses des enfans trouvés et abandonnés, pour 1837.....	133,389 61
TOTAL du chapitre V.....	133,389 61

CHAPITRE VI.

Secours et encouragemens de toute nature, y compris les caisses de retraite et les caisses d'épargne.

1.° Pension de quatre élèves à l'école des aveugles.....	1,200 »
2.° Pension du jeune Hollin, d'Iwuy, élève peintre.....	800 »
3.° Traitement du gardien de la pyramide de Denain.....	200 »
4.° Pension du sieur Duquesne, de Lille.....	800 »
5.° Secours à la commune de Bachant, arrondissement d'Avesnes	1,200 »
6.° Secours au sieur Ignon, ancien concierge de la prison de Dunkerque.....	50 »
TOTAL du chapitre VI.....	5,750 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE VII.	
Clergé et édifices diocésains.	
1.° Indemnité à monseigneur l'évêque.....	6,000 »
2.° Indemnité aux deux vicaires-généraux.....	2,400 »
3.° Indemnité aux neuf chanoines, à raison de 1,000 fr. chacun..	9,000 »
TOTAL du chapitre VII.....	17,400 »
CHAPITRE VIII.	
Dépenses diverses.	
Néant.	
RÉCAPITULATION.	
CHAPITRE I.er.....	» »
II.....	4,800 »
III.....	33,564 39
IV.....	59,405 »
V.....	133,389 61
VI.....	5,750 »
VII.....	17,400 »
VIII.....	» »
TOTAL.....	254,309 »
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	
Les dépenses comprises à la présente section sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois des 28 juin 1833, 4 juin 1834, 19 avril 1835, 6 et 9 juillet 1836, et qui doit continuer pendant l'année 1837.	
SAVOIR :	
2.° Le département, 2 centimes sur toutes les contributions, pendant 4 ans, à partir de 1834 (*Loi du 28 juin 1833*), dernier terme..	138,323 »
TOTAL *à reporter*.....	138,323 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report.....	138,323 »
2.° L'arrondissement de Cambrai, 3 centimes pendant 17 ans, à compter de 1834 (*Même loi*), 4.e terme.....	26,248 »
3.° L'arrondissement de Valenciennes, 3 centimes pendant 4 ans, à compter de 1834 (*Même loi*), dernier terme.....	23,284 »
4.° L'arrondissement d'Hazebrouck, 200,000 francs, en 10 ans, à partir de 1834 (*Même loi*), 4.e terme.....	20,000 »
5.° L'arrondissement d'Avesnes, 3 centimes pendant 5 ans, à partir de 1835, sur les contributions foncière, mobilière et des portes et fenêtres (*Loi du 4 juin* 1834), 3.e terme....	22,608 »
6.° L'arrondissement de Valenciennes, 70,000 francs, en 10 ans, sur toutes les contributions, à partir de 1835 (*Lois des 4 juin* 1834 *et 9 juillet* 1836), 3.e terme.....	8,000 »
7.° L'arrondissement de Lille, 2 centimes pendant 2 ans, et 1 centime pendant la 3.e année, à compter de 1836 (*Loi du 19 avril* 1835), 2.e terme.....	45,852 »
8.° Le département, 2 centimes en 1838 (*Même loi*), pour mémoire.....	» »
9.° Le département, 1 centime pendant 5 ans, à partir de 1837 (*Loi du 6 juillet* 1836), 1.er terme.....	69,161 »
10.° L'arrondissement de Dunkerque, 2 centimes pendant 4 ans, à partir de 1837 (*Loi du 9 juillet* 1836), 1.er terme.....	16,416 »
TOTAL des ressources.....	369,886 »
PROPOSITIONS D'EMPLOI.	
1.° Construction de la route départementale N.° 8, de Condé à Saint-Amand, 3.e dixième.....	27,000 »
2.° A-compte sur la dette arriérée relative à la construction de la route N.° 9, de Lille à Saint-Omer.....	88,992 »
3.° Construction de la route N.° 10, de Valenciennes au Catteau, 4.e dixième.....	49,460 »
4.° Construction de la route N.° 11, de Cambrai à Guise, 4.e dixième.....	39,200 »
5.° Construction de la route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont, 4.e cinquième.....	20,607 »
6.° Construction de la route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles, 4.e cinquième.....	39,328 72
7.° A-compte sur les travaux de construction d'un palais de justice et d'une maison d'arrêt, à Lille.....	45,108 »
TOTAL *à reporter*.....	309,695 72

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report.....	309,695 72
8.° Secours accordé pour les frais de dessèchement de la vallée de la Scarpe, solde.....	33,332 67
9.° Construction de la route départementale de Dunkerque à Furnes, non alloué.....	» »
10.° 2.e tiers du fronton du palais de justice de Lille, ajourné...	» »
11.° Nouvel à-compte sur la dette relative à la construction de la route départementale N.° 9, de Lille à Saint-Omer.....	» »
12.° Nouvel à-compte pour la construction de la route de Gravelines à Cassel.....	13,292 »
13.° Complément de l'annuité pour la construction de la 2.e partie de la route N.° 9, de Lille à Saint-Omer.....	13,385 61
TOTAL.....	369,886 »
REPORT des dépenses extraordinaires (2.e section).....	369,886 »
REPORT des dépenses facultatives (1.re section).....	254,309 »
TOTAL GÉNÉRAL.....	624,195 »

Le pair de France, Ministre Secrétaire-d'État de l'intérieur,

Vu 1.° la loi des finances de 1837, en date du 18 juillet dernier;

2.° Celles des 28 juin 1833, 4 juin 1834, 19 avril 1835, 6 et 9 juillet 1836, qui ont autorisé diverses impositions extraordinaires de centimes, tant sur la généralité du département, que sur les arrondissemens en particulier, pour travaux de routes départementales et chemins, constructions d'édifices et autres, désignés dans la délibération du conseil général;

Alloue les dépenses portées par ce conseil au présent budget, sauf à se conformer aux observations et restrictions mises en regard, ainsi qu'à la diminution de 180 francs nécessitée par le taux effectif du produit des centimes.

Paris, ce 13 décembre 1836.

Signé, GASPARIN.

Digitized by Google

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Chef de division, M. Deblock.

Expéditionnaires, MM. Laine, — Basselet, — Strub, — Breton.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement, à l'arrivée et au départ, des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères; — renseignemens à donner au public sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du Bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des élémens de la session du conseil général, et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires; délégations. = Cérémonies religieuses; — fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie; — bouquinistes, étalagistes; — déclarations d'imprimer; — dépôts; — délivrance de brevets; — gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques; — théâtres; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement; — annonces d'ouvrages par souscription; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement; — récompenses; — médailles et décorations. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France, sollicitées par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections; — formation et révision des listes électorales et du jury; — convocation des jurés. = Ports d'armes; — passeports à l'étranger; — mercuriales.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebranecq.

Bureau des finances.

Chef, N.....

Expéditionnaires, MM. Fiévet, — Delemer, — Lauridant.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds

Digitized by Google

de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac, droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Chambres et tribunaux de commerce ; — chambres consultatives des manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Sociétés d'agriculture ; primes pour l'amélioration des chevaux et des bêtes à laine. — Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Duhamel.
Sous-chef, M. Biencourt.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitemens administratifs et des dépenses départementales ; — traitemens des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

2.e DIVISION.

Chef, M. Pallette.

Bureau de police.

Chef, M. Carez.
Expéditionnaires, MM. Delhaye, — Lechien, — Hochart.

ATTRIBUTIONS. Police des cultes. = Instruction publique ; — collèges ; — collations de bourses communales ; — écoles primaires ; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles-nés, à l'école des arts et métiers. = Police générale ; municipale ; rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigens. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépôts de sûreté ; — maison centrale de détention de Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires

Digitized by Google

des ports de Dunkerque et Gravelines. = Commerce et manufactures ; — exposition publique des produits de l'industrie ; — encouragemens ; — sociétés d'assurances ; — foires et marchés ; — police de la boulangerie.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.
Expéditionnaires, MM. Dehau, — Butin.

Attributions. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacemens ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; — vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Ordres royaux et militaires. = Renseignemens. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnemens de siège ; — vivres et fourrages ; — abattage et transports de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — son service dans les places fortes. = Subsistances ; — produits des récoltes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Thierry.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Demeunynck.
Sous-chef, M. Petit.
Expéditionnaires, MM. Daillier, — Landrieux.

Attributions. Routes royales et départementales. = Navigation ; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police, poids des voitures ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignemens ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts et

Digitized by Google

chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Etablissemens insalubres ou incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 28 juillet 1824. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuites des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Postes et messageries; — correspondance; — exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Correspondance relative à l'établissement des lignes télégraphiques; — comptabilité.

4.e DIVISION.

Chef, M. Grodée.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, M. Devaux.
Expéditionnaires, MM. Joly, — Dufresne.

ATTRIBUTIONS. Le contentieux des affaires domaniales; — les ventes de biens nationaux; — les ventes de coupes de bois de l'État et des établissemens publics; — l'exécution des lois et réglemens sur l'administration forestière; — la dette publique. = Le contentieux de tous les hospices et bureaux de bienfaisance; — les enfans trouvés et abandonnés; — réglement des budgets et apurement des comptes de ces établissemens. = Exécution de la loi du 27 avril 1825, relative à l'indemnité due aux anciens propriétaires dépossédés pour cause d'émigration.

Archives du département.

M. Leglay, archiviste en chef.

Digitized by Google

Imprimeur de la préfecture

M. Danel, imprimeur du Roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel.

Audiences de M. le préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Édouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé à un tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1836.

La 2.e le sera en 1839.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. A. Randouin, ✻.

Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

2.me série. 1.re série.

- Bergues, M. Minaert-Minaert, propriétaire, à Bergues.
- ——— M. Delaroyère, notaire, à Bergues.
- Hondschoote, M. Delaroyère, doct.r en méd.ne, à Hondschoote.
- Wormhoudt, M. Vandenkerckhove, maire de Bollezeele.
- Dunkerque-Est, M. Lemaire, Paul, maire de Dunkerque.
- ——— M. Hovelt, avoué, à Dunkerque.
- Dunkerque-Ouest, M. Regodt, négociant, à Dunkerque.
- Bourbourg, M. Vercoustre, Adolphe, prop.re, à Bourbourg.
- Gravelines, M. Torris, juge de paix, à Gravelines.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Dequeux St.-Hilaire, ✲.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- HAZEBROUCK-NORD, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
- HAZEBROUCK-SUD, M. Warein, Louis, membre de la chambre des députés, à Hazebrouck.
- MERVILLE, M. Salomé, Jean-Fr., ancien notaire, à Estaires.
- ——— M. Duquesne, César, maire, à La Gorgue.
- STEENVOORDE, M. Revel, Germain, prop re, à Steenvoorde.

2.me série.
- BAILLEUL-NORD-EST, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
- BAILLEUL-SUD-OUEST, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
- CASSEL, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.
- ——— M. Dhont, Angelus, notaire, à Rubrouck

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- LILLE-CENTRE, M. Verley, Charles, négociant, à Lille.
- LILLE-OUEST, M. Tilloy-Casteleyn, négociant, à Lille.
- LILLE-NORD-EST, M. Delespaul, substitut du procureur du roi et membre de la chambre des députés, à Lille.
- LILLE-SUD-EST, M. Richebé, Auguste, négociant, à Lille.
- LILLE-SUD-OUEST, M. Bocquet-Bernard, négociant, à Lille.
- ARMENTIÈRES, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
- TOURCOING-NORD, M. Wattinne-Dervaux, négociant, à Tourcoing.
- TOURCOING-SUD, M. Defontaine, notaire, à Tourcoing.

2.me série.
- LA BASSÉE, M. Alavoine père, propriétaire, à La Bassée.
- CYSOING, M. Poutrain, juge de paix du canton de Cysoing.
- HAUBOURDIN, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
- LANNOY, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
- PONT-A-MARCQ, M. Parrayon, propriétaire, à Mérignies.
- QUESNOY-SUR-DEULE, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
- ROUBAIX, M. Delaoutre, Achille, négociant, à Roubaix.
- SECLIN, M. le comte du Maisniel, propriétaire et maire, à Wattignies.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. F. Petit de Bantel, ✲.
Secrétaire, M. Bruyelle.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Marcoing, M. Crepin, Augustin, maître de poste, à Bonavis.
- Solesmes, M. Bernard Canonne, cultivateur, à Saulzoir.
- Clary, M. Maroy, Jean-Baptiste, propriétaire et maire, à Ligny.
- ——— M. Mouton, avocat, à Cambrai.
- Carnières, M. Telliez, juge de paix, à Carnières.

2.me série.
- Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.
- Cambrai-Ouest, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
- Le Catteau, M. Sartiaux-Morcrette, maire et brasseur, au Catteau.
- ——— M. Bera aîné, Constant, marchand de bois, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✲).
Secrétaire, M. Victor Houzé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Avesnes-Nord, M. Devise, propriétaire, à Avesnes.
- Avesnes-Sud, M. Clavon, avocat, à Avesnes.
- Bavay, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.
- Berlaimont, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
- Maubeuge, M. Walrand père, propriétaire, à Maubeuge.

2.me série.
- Le Quesnoy-Est, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
- Le Quesnoy-Ouest, M. Boy, Casimir, prop.re, au Quesnoy.
- Trélon, M. Hufty, Louis, maître de forges, à Glageon.
- Solre-le-Château, M. Evrard, Emile, cultivateur, à Aibes.
- Landrecies, M. Dollez père, ✲, médecin et propriétaire, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Morand.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Arleux, M. Lepeuple, notaire, à Arleux.
- Marchiennes, M. le baron de Bouteville, ✲, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
- Marchiennes, M. Remy de Campeau, propriétaire, à Villers-Campeau.
- Orchies, M. Guilbert Estevez, juge de paix, à Orchies.
- ——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

Digitized by Google

2.me série.
- Douai-Nord, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
- Douai-Ouest, M. Bommart-Dequersonnière, propriétaire, à Douai.
- Douai-Sud, M. Pieron, Charles, conseiller à la cour royale de Douai.
- Douai-Sud, M. Monnier, Alexandre, maître de la poste aux chevaux, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. A. Jaussaud.
Secrétaire, N....

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Condé, M. Benezech de St.-Honoré, propriétaire, à Vieux-Condé.
- Condé, M. Degbeugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
- Saint-Amand, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
- ———— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller-auditeur à la cour royale, à Douai.

2.me série.
- Valenciennes-Est, M. Cavrois père, négociant, à Valenciennes.
- Valenciennes-Nord, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
- Valenciennes-Sud, M. de Mathieu, Léopold, propriétaire, à Valenciennes.
- Bouchain, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
- ———— M. Delinsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1831 et 1834.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

Les noms des conseillers municipaux élus en 1834 sont précédés

Digitized by Google

d'un astérisque * , pour distinguer ces membres de ceux dont l'élection a eu lieu en 1831.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Paul Lemaire, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Gallois; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Général Thévenet.	Chaverond, Raymond.	*Herrewyn, Pierre.
Vandewalle, Aug.	Bigorgne, Joseph.	*Poulain, Joseph.
Bonvarlet aîné.	*Lemaire, Paul.	1835. Caron fils.
*Dupouy, Guillaume.	*Cavrois, Pierre.	1835. Cuenin, Louis.
Morel, Benjamin.	*Aubert, Marc.	1835. Lefebvre, P.re
*Gourdin, François.	Féron, Hector.	1835. Pol-Morel.
*Gallois, Arnould.	*Philippe aîné.	1835. Papgay.
Carlier, Robert.	*Buffin, Camille.	1835. Meneboo.
*Hovelt, Bertrand.	Fontemoing, Joseph.	1835. Delattre fils.

Secrétaire de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

M. Demeezemacker, maire.

Adjoints.

MM. Fockedey; — Vermullen.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delabaere, Jean.	*Minart, Jean.	Verleye, Charles.
Demeezemacker.	*Wenys, Jean.	Vangraefschepe, Fr.
Fockedey, Jean.	*Taverne, Louis.	*Delabaere, Anthyme.
Vermullen, Jacques.	Demeunynck, Franç.	*Zylof-d'Obigny.
*Dehau de Staplande.	Vandewynckel, L.	Beyaert, Winoc.
*Vernaelde, Philippe.	Christiaens, Laurent.	*Desnick, Louis.
Modewyck, Benjam.	*Lauwereyns, Louis.	*Delaroyere, Charles.
Pluvier, Jean.	*Caigniez-Philippe.	

Secrétaire de la mairie, M. Deschamps.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Cleenewerck, maire.

Adjoints.

MM. Prévost; — Pasquier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Vandewalle, Louis.	Huyghe, Aimable.	*Leroy, Jean.
*Smagghe, Louis.	Delbecq, Pierre.	Duvet, Joseph.
*Warein, Louis.	*Tiffret, Philippe.	Massart, Dominique.
*Podevin, Léonard.	Cleenewerck, Henri.	Lemetter, François.
*Dehaine, Henri.	*Loingeville, Benoît.	Pasquier, Jean-Jos.
*Prévost, Henri.	Debaecker, Augustin.	Houcke, Philippe.
*Clodorez, Dominiq.	*Duriez, Louis.	N....
*Spetebroot, Balthaz.	Massiet-Dubiest.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Béhaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé; — Bieswal.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Louf-Bels.	Soots, Charles.	Behaghel, Jacques.
Vanuxem-Smagghe.	Berteloot-Baumal.	*Colpaert-Vanlerberghe.
Flahault-Decool.	Cortil, Benoît.	*Decoussemacker, Fr.
*Behaghel, Louis.	*Plichon, Ildephonse.	*Flahault-Debruyne.
*Decoussemacker, Ch.	Fine, Joseph.	Dehaene, Jean.
*Lotthé-Vandewalle.	*Declercq, Louis.	N.....
*Bieswal, Charles.	*Hennion, Louis.	
Devos, Chrétien.	*Delangre, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez-Thyrant, ✲, maire.

Digitized by Google

Adjoints.

MM. Duflos ; — Detournay.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Robichez-Thyrant.	*Hernout, Alexandre.	Boulenguier, Pierre.
Lemaire, Augustin.	Decleene, Auguste.	Dumont, Louis.
*Salomé, Jean-Franç.	*Lesage, Aimable.	Teinturier-Dubois.
*Taffin-Liénart.	*Notteau-Dubaele.	*Guise, Louis.
*Hennion, Edouard.	Turbié-Tabon.	Detournay, François.
*Quennelle, Jean-B.	Lerouge, Xavier.	Bourel-Osten.
*Ridez, Jean-Bapt.	Duflos-Deschodt.	*Hennion-Becue.
*Vieren, François.	Vienne, Jean-Bapt.	

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaghe-Ledien, maire.

Adjoints.

MM. Delassus ; — Boudeville-Wiscart, ✲.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Verhaghe-Ledien.	Dupont, Célestin.	*Boudeville-Wiscart.
Delassus-Vanderberghe.	*Clarisse-Piat.	*Lotte-Soisse.
Roussel, Prosper.	*Senellaert-Pannier.	*Olivier, Alphonse.
Yon-Hadou.	*Courdent, Antoine.	*Hugues, Jean-Bapt.
Degruson, Benjamin.	*Deroo-Caulier.	*Chevalier, François.
Arnould, Célestin.	Leturgie, Mathieu.	*Hue, Maurice.
Tacquet, Delbarre.	Mabriez, Benoît.	*Arnould, Henri.
Malvache-Porcq.	*Duvette, Jean-Bapt.	

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Bigo-Danel, maire.

Adjoints.

MM. Roussel, Bocquet-Bernard, Ch. Verley, Richebé.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Roussel.	Heurté-Mahieu.	*Josson, Louis-J., ✲.
Bocquet-Bernard.	*Poirel, Antoine, ✲.	Delesalle-Desmedt.
Tilloy-Casteleyn.	Lecreux, Henri.	*Legrand, Pierre.
Ovigneur, Emmanuel.	Brame, Jos. (O. ✲).	*Doyen, Théophile.
Verley, Charles.	Carpentier-Leperre.	*Brame, Louis.
Champon-Dubois.	*Blocquel, Simon.	Vanackere-Cornillié.
Lorain, Charles, ✲.	*Dambricourt, Alex.	Dumon, Edouard.
Smet, Jean-Bapt., ✲.	*Gentil-Descamps.	*Bernard-Rouzé.
*Masurel, Jean-Bapt.	*Merlin-Hovelacque.	*Mille-Mathieu.
*Delerue, Jean-Bapt.	Richebé, Auguste.	Pascal, Jean-Bapt.
Saint-Léger, Philippe.	Bigo-Danel.	N....
*Grodée-Alavoine.	*Duméril, Augustin.	
*Bonte-Pollet.	*Révoire, Louis, ✲.	

Secrétaire de la mairie, M. Marteau.

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints.

MM. Butin ; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Leblon, Charles-L.	Roussel, Constant.	Theeten, Louis.
Butin, Louis.	*Walckiers, Pierre.	*Joire, Pélérin.
Ghesquier, Edouard.	*Parent, Alexandre.	*Lescornez, Louis.
*Beghin, Antoine.	*Musin, Melchior.	*Annoite, Jean-P.
Butruy-Regis.	Mahy, Adolphe.	*Brame, Pierre-Alb.
Loridan, Julien.	Dillies, Jean-Bapt.	*Loridant, Pierre.
*Castrique, Jean-B.	Parent, Jean-Bapt.	*Pollet, Charles.
*Mahieu, Auguste.	Nottelle, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt ; — Cuvelier.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Vaché-Bernard (O. ✲)	Desbonnets, Pierre-F.	*Cappelle-Ghesquière.
Hassebroucq-Lecointe.	Dumortier, Louis.	Delbecque, Aimé.
Lambin, Louis.	Desbonnets, Jean-B.	*Lesaffre-Brel.
*Cuvelier, Edouard.	Meurillon, Augustin.	Herrengt, Albert.
*Catteau-Lauwick.	*Cuvelier-Pagès.	*Montaigne, Apoll.
*Goeman, Pierre.	Thery, Liénart.	*Marcotte-Ghesquière.
Roussel, Hubert.	*Reumaux-Villers.	*Berten, Henri.
*Desprez-Damase.	*Delbecque, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Delvaux.

ROUBAIX.

N...., maire.

Adjoints.

N.... ; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Wattinne-Wattel.	Ducatteau-Destombes.	Werquin, Désiré.
Lepers-Delebecque.	*Roussel-Dazin.	*Pennel, Alexandre.
Mimerel, Auguste.	Defrenne-Bonami.	*Hertogh, Camille.
Salembier-Bulteau.	*Cavrois-Grimonprez.	*Dellebecq-Desfontaines.
Motte-Bredart.	*Delaoutre, Achille.	*Lanvin, Louis.
Cocheteux, Florentin.	*Duthoit-Ferret.	*Motte-Duthoit.
Delannoy, Pierre.	Vouzelle, François.	*Duhamel-Housez.
Notte-Lefort.	*Cuvru-Desurmont.	*Galisset, Alexandre.
Bossut fils.	*Lecomte-Delerue.	N.....

Secrétaire de la mairie, M. H.te Lemaire.

TOURCOING.

M. Cordonnier, maire.

Adjoints.

MM. Desurmont, Louis ; — Masurel fils.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delahaye, André.	Cordonnier, Auguste.	Desurmont, Louis.
*Desurmont, Antoine.	Defontaine, Franç.	*Lemaire-Requillart.
*Destombes-Rousselle	*Delannoy, Joseph.	Delobel, Antoine.
Six-Lerouge.	Duriez, Benjamin.	Delannoy, Floris.
Vandebeulque-Rouzé	Crombez, Aimable.	*Wattinne-Dervaux.
*Dewavrin, Charles.	*Caulliez-Nollez.	*Desurmont, Henri.
Motte fils aîné.	*Leloir, Chrysostôme.	*Cospain, Fidel.
Masurel fils.	*Duquennoy-Delepoulle.	*Delepoulle-Houzet.
Tiberghien-Delcourt.	Wattine, Louis.	*Delobel-Dewitte.

Secrétaire de la mairie, M. Dujardin-Clarisse.

WAZEMMES.

M. Sarazin-Moreau, maire.

Adjoints.

MM. Lecherf; — Mullié.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Sarazin, Antoine.	Leclercq-Grandel.	*Rameau, Charles.
*Duchange, Alexand.	*Nauwelaerts, Pierre.	*Crombet, Hippolyte.
*Collette-Rousselle.	*Dejaeghere, Charles.	*Jonckèere, Pierre.
Lecherf, Romain.	*Lefebvre, Lambert.	Splette, Louis.
*Coisy, Jean-Franç.	*Petit, Delphin.	N...
Merlin, Louis.	Mullié, Eugène.	N...
Spineux, Auguste.	Dubus-Bonnel.	N...
Leroy, Julien.	*Dutemple, Aimé.	

Secrétaire de la mairie, M. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. François-Deloffre, maire.

Adjoints.

MM. Leroy, — Déjardin.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Déjardin, Clément.	Boone-Parsy.	*Bris, Aimé.
*Faille, Casimir.	*Douay, Fénélon.	François-Deloffre.
Callory, Alexandre.	Casiez-Dehollain.	1835. Duchange père.
*Vallez, Bonnaire.	Andral, Grégoire.	1835. Durieux.
Bricout, François.	*Farez, Fénélon.	1835. Legrand.
*Leroy, Henri.	*Lobry, Aristide.	1835. Boitelle.
*Toussaint-Laprairie.	*Lenglet, François.	1835. Proyart.
Lepot-Deloffre.	Defremery aîné.	1835. Podevin, Louis.
*Buzin aîné.	Savary, Dieudonné.	1835. Béthune.

Secrétaire de la mairie, M. Wilbert père.

LE CATTEAU.

M. Sartiaux, maire.

Adjoints.

MM. Colomb ; — Lozé.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Ternant-Renuart.	Jacquemart, Hubert.	Flayelle, Antoine.
*Deudon, Charles.	*Mollet, Adolphe.	*Passet-Crinon.
*Bricout, Maximil.	Cousin-Chantreuil.	*Mouton, Napoléon.
*Boudart-Horrie.	Lefebvre-Leroy.	Hanequand, Célestin.
*Desmaretz, François.	*Goffart, François.	Bonnaire, Hubert.
Lozé, Jean-Baptiste.	Colomb, Antoine.	Deudon, Placide.
*Besville, Augustin.	Crinon-Thuileux.	
Sartiaux, Isidore.	*Rodriguez, Hipp.	

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Guillemin, maire.

Adjoints.

MM. Bernard ; — Davoine.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Pasqual, Jean-Bapt.	George, Célestin.	*Rigot, Zéphir.
Devise, César.	Paul, Frédéric.	*Calonne, Damas.
*Lavice, André.	Hennebert, Charles.	*Maurice, Bernard.
Guillemin, Joseph.	*Hannoye, Désiré.	Durœulx, Pierre.
Grossier, François.	Leloup, Antoine.	Davoine, Florent.
*Bernard, F.-O.-Sam.	*Tordeux, Constant.	*Ducarne, Henri.
*Clavon, Augustin.	*Pillot, Edmond.	*Hannoye, Prosper.

Secrétaire de la mairie, M. Maherenne.

MAUBEUGE.

M. de Saint-Léger, ✲ ✲, maire.

Adjoints.

MM. Broisa, ✲, Bottieau.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Decarnières, Ladislas.	Walrand, Emilien.	Marchant, Ferdin.
*Horrie, Hector.	Gobert, Louis.	*Darche, Valentin.
*Broisa, Auguste.	De Cuvilers, Benoît.	*Dehon, Louis.
Berteau, Philippe.	*Marchant, Philibert.	Deharvengt, Jean-B.
De St.-Leger, Ferdin.	Colson, Augustin.	Lenclud, Placide.
Bottieau-Rupert.	*Colnion, Victor.	*Letessier, Michel.
*Delgorge, Augustin.	*Giguet, Pierre.	N....
*Demanest, Xavier.	*Autier, Joseph.	

Secrétaire de la mairie, M. Levecque père.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. A. de Guerne, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Delecroix, ✲; — Bois.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Courtray, Louis.	*Chartier, Prosper.	Dablaing, Théophile.
*Deguerne, Auguste.	*Cocqueau, Philippe.	Corne, Hyacinthe.
Delecroix, Ignace.	*Bommart, Anachars.	Becquet de Mégille ✲.
*Gronnier, ✲, Chrét.	Taffin, Alexis.	Paix, Antoine-Jos.
*De Bailliencourt.	*Butruille, Joseph.	Deforest de Quartdeville.
*Preux, Auguste.	Minart, Pierre-Paul.	Duquesne, Louis.
*Pinquet, Philippe.	*Bois, Constant.	Bris, Arthur.
*Lequien, Xavier.	*Fouquai, Albert.	Emon, Robert, ✲.
*Danel, Paul.	Honoré, Adrien.	Demasur, Hubert.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

M. Leper-Lardinois, maire.

Adjoints.

MM. Dedeuxville; — Delemer.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delemer, Louis.	Carlier-Caby.	*Lemaire-Couteau.
Baucq, Guislain.	Duhem, François.	*Bombled, Emile.
Dedeuxville, Jean-B.	Dellaine, Edouard.	*Caucheteux, Aug.
Gruyelle-Mallet.	*Simon-Tréca.	*Josson, Gilbert.
Herbo, Jean-Bapt.	*Tréca-Tréca.	*Leper, Victor.
Descamps, Philippe.	*Cornaille, Hubert.	*Delille, Pierre.
Lubrez, Louis.	*Bernard-Delporte.	*Jacquart-Depéry.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Flamme, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Dupont; — Bultot.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM	MM.	MM.
Flamme, Jean-Bapt.	Lelièvre, Bernard.	*Boca, Louis.
Courouble, François.	Cavrois, Jean-Bapt.	*Leclercq, Jean-B.
Hamoir, Edmond.	*Rhoné, Auguste.	*Hallette-Hyolle.
*Miot, Charles.	*Bultot, Jacques-Jos.	*Gellé, Charles.
Debailliencourt, J.m	*Dupire, Adolphe.	*Lebret, Jean.
Dupont-Duquesne.	Dubois, Jean-Bapt.	*Charpentier, Dom.
Girard, Louis-Jos.	Paillard, Hippolyte.	*Serret, Georges.
Pierard, André.	*Vast, Louis-Joseph.	*Brabant, François.
Legrand, Louis.	*Verdavainne-Hazard	N....

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Caudron; — Pureur.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Dervaux, Jean-Ph.	*Charles, Henri.	Duhot, Albert.
Deschamps-Rueff.	Caudron père, Ch.-J.	Tacquet-Flament.
*Caudron-Jorion.	*Blanchart-Houzet.	Garret, Jean-Baptiste.
Miroir, François.	*Petit-Lefebvre.	*Kaille, Désiré.
Langlet-Cardon.	Pureur, Pierre-Jos.	Dubruille, Pierre-A.
*Mention-Bourgogne.	*Darthois, Emman.	*Lefèvre, Jacques.
*Warocquier, Am.	*Douchement, Ant.	*Dugnolle, Éloi.
Mention, Alexis.	Adam-Sarot.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Pilette; — Debettignies.

Digitized by Google

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Desespringalle, C.	*Desmoutier, César.	*Delcourt-Hornez.
*Sterlin-Dubois.	Laby, Pierre.	Bouchart-Museux.
Havez, Pierre-Franç.	*Druon, Ch.-Isidore.	Vanlooy, Henri.
*Debettignies, Max.	*Lecœuvre, Marcelin.	*Plichon, Eloi.
*Goudemant, Rom.	Davaine-Vanautrève.	André, Xavier.
Delrue, Pierre-Fr.	Delcourt-Legrand.	*Talmant, Louis.
*Saudo-Gorez.	Pilette, Amand.	Nicolle, Louis-Ant.
*Waché, Séraphin.	Bieussart, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints des communes ayant moins de 3,000 ames sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Lefebvre ; — Portenart. — A Bergues, M. Houzé. — A Gravelines, N....

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Massaert. — A Bailleul, M. Flahaut. — A Estaires, M. Perrey. — A Merville, M. Deresme. — A Cassel, M. Vanbambeke.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Nicolle, commissaire central.

MM.	MM.
Noé.	Longhaye.
Faille aîné.	Houzé.
Lambry, ✠.	

A Armentières, M. Delhomel. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Deladerrière. — A Tourcoing, M. Martin. — A Wazemmes, M. Cotelle.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✠.
Au Catteau, M. Egret-Tilmant.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Demaline.
A Maubeuge, M. Arnoust.

Digitized by Google

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Lavoix.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Boduin. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Tissier.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 660 communes dont se compose le département, 557, n'ayant pas eu de revenus suffisans pour couvrir leurs dépenses de 1835, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire et pour faire face aux travaux urgens et aux autres objets d'intérêt local.

De ces 557 communes, 54 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 52 à celui d'Hazebrouck; 114 à celui de Lille; 110 à celui de Cambrai; 130 à celui d'Avesnes; 46 à celui de Douai, et 51 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1835 se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres, à	145,671	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à	286,322	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	81,212	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction primaire	76,997	»
5.° Travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	116,403	»
TOTAL	706,605	»

Cette somme, comparée à la masse du principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 3,559,558 francs, présente un taux moyen de 22 centimes additionnels; ce chiffre était de 20 en 1834.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque.	Lille.	Cambrai.	Valenciennes.
Bergues.	Armentières.	Maubeuge.	St.-Amand.
Hazebrouck.	Roubaix.	Douai.	
Bailleul.	Tourcoing.	Condé.	

Digitized by Google

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *francs.*

Bourbourg.	Steenvoorde.	Wazemmes.	Trélon.
Gravelines.	Haubourdin.	Le Catteau.	Coutiches.
Hondschoo'e.	La Bassée.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Cassel.	Les Moulins.	Avesnes.	Marchiennes.
Estaires.	Quesnoy-sur-Deûle.	Fourmies.	Orchies.
Merville.		Landrecies.	Sin.
Morbecque.	Seclin.	Le Quesnoy.	Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Noms des Receveurs.
	MM.
Dunkerque	Versmée.
Bergues	Verleye.
Gravelines	Demarle-Catrice.
Hazebrouck	De Taverne.
Bailleul	Van Merris.
Estaires	Vermersch.
Merville	Barizel.
Lille	Jouffroy.
Armentières	Boussemaer.
Roubaix	Daguin-Bulteau.
Tourcoing	Debuigne.
Cambrai	Delcroix.
Maubeuge	Levecque fils.
Douai	Courtrai.
Condé	Douchemant.
Marchiennes	Foulon.
Saint-Amand	Dumoulin.
Valenciennes	Mallet-Dufresnoy.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1835.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	Recev. principaux.	PRODUITS.
Bergues	Huyche	Lemaire	36400 »
Bourbourg-Ville	»	Sailly	12476 »
Bourbourg-Campagne	»	Cocquillier	4938 »
Coudekerque-Branche	»	Maeght	3692 »
Dunkerque	Dalinval	Prudhomme	168899 »
Gravelines	»	Demarle-Huberl	19096 »
Hondschoote	»	Haeghens	10676 »
Bailleul	»	Leroy	47389 »
Cassel	Ruyssen	Bon	22185 »
Estaires	Deman	Charles	22421 »
Hazebrouck	Dupré	Debaecker	41507 »
La Gorgue	»	Beun	7761 »
Merville	»	Deroide	20312 »
Morbecque	»	Delangue	9576 »
Steenvoorde	»	Vanbambèke	9568 »
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	786 »
Annœullin	»	Panckoucke	4240 »
Armentières	Camblain	Héron	34024 »
Bassée (La)	»	Pollet	5298 »
Croix	»	Delbecq	1917 »
Esquermes	»	Duchastelle	10175 »
Lannoy	»	Semet	4581 »
Les Moulins	»	»	17930 »
Lille	Flament	Loth fils	904992 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	7822 »
Roubaix	A. Grimonprez	Boyaval	125967 »
Seclin	»	Olivier	13044 »
Tourcoing	Decool	Duprez	104719 »
Wazemmes	Danvin	Bonnet	33158 »
Cambrai	D'hailly	Lanthier	186957 »
Catteau (Le)	Bernier	Thiéry	27202 »
Avesnes	Dubois	»	24784 »
Bavay	»	Pouillaude	6789 »
Landrecies	»	Laurent	15215 »
Maubeuge	Alexandre	»	42527 »
Quesnoy (Le)	Degré	Tessier	22939 »
Solre-le-Château	»	Gérard	4609 »
Douai	Deberckem	Vanhacken	248990 »
Amand (St.)	Waché-Deroo	Derecq	29136 »
Anzin	»	Guertin	7676 »
Condé	Dequevauvillers	Houzé	23185 »
Valenciennes	Lafuite	Debaralle	202010 »
Vieux-Condé	»	Decout	2833 »

Digitized by Google

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1835 ont donné lieu à une dépense de 619,045 francs; savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	151,598	»
Idem	d'Hazebrouck	31,203	»
Idem	de Lille	182,844	»
Idem	de Cambrai	29,135	»
Idem	d'Avesnes	77,561	»
Idem	de Douai	92,936	»
Idem	de Valenciennes	53,768	»
	TOTAL	619,045	»

Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1834 a été de ..... 724,440 »

Différence en moins en 1835 ..... 105,395 »

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Une maison d'école à Saint-Aubin.
Une maison d'école à Haut-Lieu.
Un presbytère à Salesches.
Une maison commune à Raillencourt.
Une maison commune à Bousignies.
Une maison commune à Somain.

Les travaux de construction de pavés neufs exécutés par quatorze communes se sont élevés à 135,658 francs.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1835 s'élèvent à 185,421 fr., suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque	3,537	»
Idem	d'Hazebrouck	4,510	»
Idem	de Lille	144,388	»
Idem	de Cambrai	»	»
Idem	d'Avesnes	»	»
Idem	de Douai	29,686	»
Idem	de Valenciennes	3,300	»
	TOTAL	185,421	»

Digitized by Google

Une somme de 7,000 francs a été assignée, en 1835, au département du Nord par M. le ministre de la justice et des cultes, pour aider les communes légalement érigées en cures, succursales ou chapelles vicariales, dans les dépenses relatives aux constructions, réparations et acquisitions d'églises et de presbytères. Cette somme a été répartie de la manière suivante :

Éringhem	400	»
Les Moëres	400	»
Boeschêpe	400	»
Ebblinghem	400	»
Attiches	400	»
Forest (Lille)	500	»
Faches	500	»
Bertry	200	»
Boursies	300	»
Malincourt	300	»
Salesches	200	»
Locquignol	200	»
Forest (Avesnes)	1600	»
Rieulay	400	»
Arleux	800	»
TOTAL	7000	»

GARDE NATIONALE.

MOBILISATION.

Conformément à l'article 2, deuxième alinéa, de la loi du 19 avril 1832, relative aux corps détachés de la garde nationale, le tableau des citoyens mobilisables du département du Nord a été complété et rectifié au mois de janvier 1836, d'après les éliminations et accroissemens survenus depuis la première formation du travail.

La révision toutefois n'a été appliquée qu'à la première classe, celle des célibataires; voici quel en est le résultat :

Digitized by Google

1.re CLASSE. — *Célibataires.*

Arrondissem.s	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE															
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	30 ans.	31 ans.	32 ans.	33 ans.	34 ans.	Totaux.
Dunkerque..	387	485	412	344	323	254	181	198	193	214	198	170	149	128	118	3754
Hazebrouck.	419	626	456	321	305	303	271	283	286	250	245	196	191	181	158	4491
Lille.....	1459	1660	1367	1108	1078	905	757	755	708	698	575	570	485	431	397	12953
Cambrai....	918	1184	924	495	439	330	288	236	263	220	174	187	125	131	107	6021
Avesnes....	647	754	507	387	383	362	343	268	266	260	227	202	179	171	140	5096
Douai.....	407	540	426	344	375	310	260	218	222	214	209	154	197	145	124	4145
Valenciennes.	580	691	553	443	356	339	315	247	224	190	172	155	177	142	107	4691
Totaux..	4817	5940	4645	3442	3259	2803	2415	2205	2162	2046	1800	1634	1503	1329	1151	41151

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des mobilisables de la première classe est de..... 41,151

Nous ajouterons à ce chiffre le nombre d'hommes appartenant à chacune des autres classes d'après le travail de 1832; savoir:

2.e classe. —	Veufs sans enfans.....	120
3.e ———	Citoyens remplacés à l'armée.....	1,496
4.e ———	Mariés sans enfans.....	2,950
5.e ———	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145.....	3,920
6.e ———	Veufs ou mariés avec enfans.....	10,814
	Total des mobilisables.....	60,451

Ce nombre, qui équivaut à peu près au dix-septième de la population générale du département, se divise entre les arrondissemens de la manière suivante :

Arrondissement de Dunkerque.....	5,382
——— d'Hazebrouck.....	6,124
——— de Lille.....	18,546
——— de Cambrai.....	9,506
——— d'Avesnes.....	7,718
——— de Douai.....	5,970
——— de Valenciennes.....	7,205
	60,451

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de six légions, cent vingt-trois bataillons, seize compagnies isolées, soixante-seize subdivisions de compagnies isolées, comprenant le tout un effectif d'environ quatre-vingt-six mille hommes, dont vingt-huit mille armés, treize mille habillés et dix mille équipés.

Une instruction a été donnée par M. le préfet le 17 décembre 1834, sur la formation des contrôles d'armement prescrits par l'article 5 de l'ordonnance royale du 24 octobre 1833.

Par arrêté de M. le préfet du 29 octobre 1834, les gardes nationales des communes rurales sont tenues de faire des patrouilles de nuit pendant l'hiver pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

Digitized by Google

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Parmentier, colonel.
Laurent Coppens, lieutenant-colonel.
Herwyn, Jean-Philippe, major.
Vernaelde, Pierre-Laurent, chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. Taverne, commandant.
——— cantonnal de Pitgam. — M. Bouten, commandant.
——— de Quaëdypre. — M. Baert, Médard, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, commandant.
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Dubois, comm.t
——— de Watten. — M. Quaisin, commandant.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. MM. Dupouy aîné, colonel.
Bigorgne père, lieutenant-colonel.
Desticker, major.
Meneboo, Pierre, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Lemaire, André, commandant.
2.e ——— — M. Féron, commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines, — M. Decarpentry, N., comm.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Salomez, commandant.
——— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✱, comm.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Deswaerte, comm.t
——— de Bollezeele. — M. Vandercolme, comm.t

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Berteloot-Baumal, comm.t

Digitized by Google

Bataillon cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Charlet, Auguste, commandant.
——————— de Merris (B.-S.-O.) — M. Gombert, Constantin, commandant.

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. Behaghel, commandant.
——————— de Noordpeene. — M. Duvet, Hippolyte, c.t

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, comm.t
——— cantonnal de Staple (H.-N.)—M. Cauwel, Louis, comm.t
——————— de Morbecque (H.-S.) — M. Coget, ✻, comm.t

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville.—M. Degruson, B., commandant.
——————— d'Estaires.—M. Vienne, J.-B., commandant.
——— cantonnal de La Gorgue. — N..., commandant.

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Revel, Germ., comm.t
——————— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Cordonnier, colonel.
Bayart-Selosse, lieutenant-colonel.
Bayart, Charles, major.
Dansette, chirurgien-major.

Bataillon communal d'Armentières.—M. Deloince-Boutry, comm.t
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Fliniaux, commandant.

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., command.t
——————— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, comm.t

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing.—M. Depienne, P., commandant.
——————— de Templeuve.—M. Castelain, Aimable, c.t

Digitized by Google

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin.—M. Cottignies, ✠ ✲, c.t
——————— d'Ennetières.—M. le comte d'Hespel, c.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy.—M. Duthoit, Louis, comm.t
——————— d'Ascq.—M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major. { MM. Montigny-Champon (O. ✲), colonel.
Wacrenier, César, lieutenant-colonel.
Castain, ✲, major.
Degland, chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, command.t
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ——————— — M. Fréville-Delange, commandant.
3.e ——————— — M. Desquiens, commandant.
4.e ——————— — M. Saint-Leger, commandant.
5.e ——————— — M. Delattre-Dupont, commandant.
Corps de sapeurs-pompiers. — M. Poirel, ✲, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Fives (L.-N.-E.)—M. Corman, J.-B., c.t
——————— de Wambrechies (L.-O.) — M. le vicomte Obert, commandant.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal d'Ennevelin. — M. Thevelin, commandant.
——————— de Thumeries. — M. Rose, Henri, command.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
——————— de Comines. — M. Coustenoble, command.t

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, comm.t
——— cantonnal de Croix. — M. Spriet, Jean-Bap., command.t

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Dhenin, Henri, command.t
——————— de Camphin-en-Carembault.—M. Couvreur, c.t

Digitized by Google

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Defontaine, command.t
——— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, comm.t
——— cant. de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Mullo, Louis, c.t

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Jacot, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. Raverdy, comm.t
——— d'Escaudœuvres (id.) — M. Teillier, Jos., c.t
——— d'Abancourt (Cambrai-O.) — M. Dubreuil, c.t
——— de Raillencourt (id.) — M. Liefquin, comm.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Claisse, commandant.
——— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Canonne, c.t
——— de Quiévy. — N..... commandant.

CANTON DU CATTEAU.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Seydoux, Charles, colonel.
Béra, lieutenant-colonel.
Hiolin, major.
Pestel, Pierre, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Catteau. — M. Cousin, commandant.
——— de Catillon. — M. Bera, commandant.
——— de St.-Souplet. — M. Mathian, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — N..... commandant.
——— de Walincourt. — M. Millot, Ph., command.t

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Boulanger, commandant.
——— de Masnières. — M. Trocmet (O. ✻), comm.t
——— de Gouzeaucourt. — M. Leroy, Jacq., comm.t

Digitized by Google

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Froment-Sartiaux, c.t
——————— de Bermerain. — M. Moreau, commandant.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES.

Bataillon communal d'Ayesnes. — M. Devise, commandant.
——— cantonnal de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Wable, ✲, c.t
——————— de Felleries (id.) — M. Dhénin, ✲, comm.t
——————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, comm.t
——————— d'Étrœungt (id.) — M. Trotin, commandant.

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
——————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Lion, comm.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, commandant.
——— cantonnal de Maroilles. — M. Vendois, commandant.
——————— de Bousies. — M. Dutemple, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Giguet, commandant.
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, commandant.
——————— de Colleret. — M. Ouverlaux, commandant.
——————— de Beaufort. — M. Trempont, commandant.

CANTON DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Cantineau, c.t
——— communal de Gommegnies (id.) — M. Dazin-Quentin, c.t
——————— de Louvignies-Quesnoy. (Quesnoy-Est). — M. Flament, commandant.
——————— d'Englefontaine (id.) — M. Pavot-Dumat, c.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. George, comm.t
——————— de Cousolre. — M. Walrand, ✲, command.t

Digitized by Google

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant
———————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
———————— de Fressin. — M. Petit, ✲, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-major. { MM. Desfontaines-d'Azincourt (O. ✲), colonel.
Mollier, ✲, lieutenant-colonel.
Desmons, major.
Gronnier, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✲, commandant.
2.e ———————— — M. Guilbert, ✲, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, c.t
———————— de Roost-Warendin (Douai-O.) — M. Dumon, Auguste, commandant.
———————— de Lauwin-Planque (id.) — M. Locoge, c.t
———————— de Lewarde (Douai-S.) — N....., command.t

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — N...., commandant.
———————— de Somain. — M. Duquesnes, commandant.

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
———————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, comm.t

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — N...., commandant.
———— cantonnal de Raismes (r.-d.) — M. Dumont, command.t
———————— de Lecelles (r.-g.) — M. Dherbomez, c.t

Digitized by Google

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Tampan, commandant.
——————— de Denain. — M. Lepoivre, commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur, commandant.
——— cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, commandant.
——————— de Vieux-Condé. — M. Benezech, comm.t

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — N...., command.t
——— cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Castiaux, comm.t
——————— d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Freville, comm.t
——————— de Maing (Valenc.-S.) — M. Dupont, comm.t

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la Cour royale.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville, E.-A.-N., (C. ✻).

Digitized by Google

Premier président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O. ✲).
Présidens, MM. Delaetre, Philippe-Joseph, ✲.
Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé, ✲.
Farez, Maximilien, ✲.
Lambert, Pierre-Joseph Marie, ✲.

Conseillers.

MM.	MM.
Ducrez, Jean-Bapt.-Jos., ✲.	Durand-d'Elecourt, Georg.-L.-J.
Devinck, Henri-Franç.-Marie.	Quenson, Fr.-Louis-Joseph.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.	Le Roux de Bretagne, Auguste.
Asselin, Albert-Marie-Joseph.	Petit, Pierre-Félic.-V.-A., ✲.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-François-Joseph.	Debaillion, Benoît.
Courtin, Félix-Louis-Br.-J.	Dumoulin, Pierre-M.-Ph.-J., ✲.
Baumal, Philippe, ✲.	Piéron, Charles-Philippe-Réné.
Enlart de Guémy, Th.-Ed.-A.	Maurice, Noël-Aug.-L.-Jos., ✲.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.	Vanvincq, Franç.-Jos.-Isid., ✲.
Delepouve, Engelbert-Just.-J.	Bigant, François-Constant.
Duriez, Louis-Joseph.	Tailliar, Eugène.
Gavelle, Antoine-Aug.-Jos.	De Warenghien, Charles.
	Leroy, Louis-Amand.

Conseillers-auditeurs.

MM. Cotteau, — Souquet, — Grimbert, — Maniez.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Nepveur, Alex.e-Dom.-Franç., ✲.
Avocats-généraux. MM. Hibon, premier avocat-général, — Preux, — Sénéca.
Substituts pour le service du parquet, MM. Pillot, — Vanderwallen.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, — Deusy-Danel, Dupuis.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1836.

Première chambre civile.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville.
Président, M. Lambert.

Digitized by Google

Conseillers, MM. Ducrez, — Enlart de Guémy, — Delepouve, — Gavelle, — Pieron, — Vanvincq, — Tailliar.
Conseiller-auditeur, M. Cotteau.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Farez.
Conseillers, MM. Lefebvre de Troismarquet, — Courtin, — Quenson, — Petit, — Debaillion, — Maurice, — Bigant, — Leroy.
Conseiller-auditeur, M. Maniez.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Delaetre.
Conseillers, MM. Devinck, — Asselin, — Baumal, — Duriez.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Gosse de Gorre.
Conseillers, MM. Vigneron, — Dubrulle, — Durand-d'Élecourt, Le Roux de Bretagne, — Dumoulin, — De Warenghien.
Conseiller-auditeur, M. Souquet.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Delecroix, Ign.-J., bâtonnier, ✲.
Roty, Val.-M.-J., anc. bâtonn.
Duquesnes, Ch.-Godef.-Fr.-Jos.
Laloux, Léon-Ange-Joseph.
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Honoré, Adrien-Amé.
Danel, Paul-Liévin-Joseph.
Wagrez, Amable-Marie.
Fouan, Jean-B.-Aristide-Jos.
Bruneau, César-Ernest-Joseph.
Huré, Louis-Michel.
Dumon, J.-B.-Augustin-Jos.
Dennetier, Adolphe.
Leroux du Chatelet, E.-M.-L.-C.
Leroy, Emile.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv.

MM.
Chevalier, Joseph-Boniface.
Delebecque, Marie-Pierre-A.
Decoussemacker, Ch.-Ed.-H.
Remy de Campeau, Alfred-A.
Devemy, Louis-Joseph.
Eloi-Devicq, Léon-Bonav.
De Bonijol-Dubrau, Ben.-Al.-G.
Parmentier, Hector-Eug.-Jos.
Becquet de Mégille, Léon-J.-T.
Dupont, Alfred-Math.-Ch.-J.
Boduin, Charles-Louis-Narc.
Thery, Alphonse-Auguste.
Druon, Edouard-François-J.
Morel, Alexandre-Aubert.
Lambrecht, Pierre-Gust.-Ad.

Digitized by Google

Avocats admis au stage.

MM.	MM.
Gardin, Hipp.-Jacques-Chrét.	Pigault de Beaupré, Alex.-H.-M.
Hamille, Fr.-Eug.-Victor-Aug.	Lucas, Henri-Joseph.
Houzel, Guislain-Adolphe.	Thelliez. J.-Armand-Henri.
Bottin, Jean-François-Michel.	Pinchon, J.-Jules-Alfr.-Guislain.
Waternau, Hippolyte-Jos.	Capon, Alex.-Eug.-Jos.
Cressent, Adrien-Joseph-P.	Barbieux, Ant.-Michel-Jos.
Dubus, Ulric-Th.-Jos.	Proyart, Joseph.
Deledicque, Adolphe-H.-J.	Desclaibes, Léon-Ch.-Ant.
Lemaire de Marne, Vict.-Jul.-J.	Desclaibes, Edouard-Alex.-Ad.
Dronsart, Ch.-Ernest-Jos.	Imbert de la Phalecque, V.-A.-J.

Avoués près la cour.

MM.	MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.	Pla-Wacrenier, Joseph-Charles.
Delegorgue, Louis-Augustin.	Barbedienne, Ferdinand-Léop.
Debeaumont, Romain-Joseph.	Peltier, Charles-Emile-Joseph.
Guilmot, Ant.-Philippe-Joseph.	Soins-Contrejean, Louis-Aug.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.	Mallet, Alex.-Louis-Joseph.
Cuvelle, François.	Duchochois, Louis-Pierre-Guill.

Huissiers audienciers.

MM.	MM.
Biencourt, Alexandre-Joseph.	Cuny, Louis-Joseph.
Boniface, Philippe-Augustin.	Dubois.
Boulanger, Camille-Antoine.	Sailly.
Braeq, Pierre-Aimé.	N.....

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, — Verleye; — Buffin, juge d'instruction.
Juges suppléans, MM. Vandewynckel, — Lemaire, — Hovelt.
Procureur du Roi, M. Dekytspotter.

Digitized by Google

Substitut, M. Artaud.
Greffier, M. Duplessis.
Commis-greffier, M. Henri Warin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Lemaire, bâtonnier.	Delattre fils.	Coppens.
Debret.	Lœurs.	De Clebsattel.
Kien.	Lardeur.	

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	E. Tetut.	Rischmann.
Hovelt jeune ✲.	Carpentier.	Robin.
Boutillier.	Dufour.	

Huissiers.

MM.	MM.
Vollaeys, à Dunkerque.	Marcant, à Bergues.
Calbet, id.	Baron, à Bourbourg.
Breyne, id.	Delahaye, id.
Delanghe, id.	Dewinter, id.
Lelièvre, id.	Stranne, à Gravelines.
N...	Deprez, à Hondschoote.
N...	Marchand, à Rexpoëde.
Béthune, à Bergues.	Casella, à Watten.
Brousse, id.	Schelle, à Wormhoudt.
Dupuy. id.	Decoopman, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Liebaert. — Suppléans, MM. Beck et Delattre. — Greffier, M. Vitest. — Huissier audiencier, M. Delanghe.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléans, MM. Vaillant et

Digitized by Google

Willems. — Greffier, M. Demey. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkergue.

MM. Vaillant. — Beck, certificateur. — Poulain. — Demeyer. — Vandewynckel aîné. — Ed. Hovelt, certificateur.

Commissaires-priseurs, MM. Evrard et Naghel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M Caigniez. — Suppléans, MM. Guilbert et Minaert. — Greffier, M. Wyts. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel, certificateur. — Delaroière. — Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✲ ✲. — Suppléans, MM. Buret et Vercoutre. — Greffier, M. Dewinter-Baude. — Huissiers audienciers, MM. Dewinter et Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vigoureux. — Warin, certificateur, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléans, MM. Daullé et Demarle. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. N...., certificateur. — Waguet, à Gravelines.

Digitized by Google

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Boutillier. — Suppléans, MM. Cornette et Pauwels. — Greffier, M. Goudaert. — Huissier audiencier, M. Deprez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Zoete, certificateur, Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Leys. — Suppléans, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Dezwarte, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et Decoopman.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Leenhouder, certificateur, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les jeudis, vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mardis pour les rapports du juge d'instruction.

Président, M. Tiffret.

Juges, MM. Joëts, — Leclercq, juge d'instruction, — Quenson.

Juges suppléans, MM. Vandewalle, Henri, — Pasquier, — Bollaert.

Procureur du Roi, M. Loingeville.

Substitut, M. Lallier.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Digitized by Google

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Pierre Vandewalle. — Bollaert. — Duvet. — Charles Vandewalle. — Deschodt.

Avocat stagiaire.

M. Pinchon.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Pasquier.	Ruyssen.
Leleu.	Berteloot.	Kien.

Huissiers.

MM.	MM.
Réant père, à Hazebrouck.	Testelin, à Bailleul.
Halinck, id.	Decuyper, à Cassel.
Decool, id.	Venière, id.
Chieux, id.	Delannoy, à Merville.
Bruneel, id.	Vanvergelot, id.
Devos, id.	Servant, à Steenvoorde.
Réant fils, id.	Jourdain, id.
Stove, à Arnèke.	N.....
Stevenoodt, à Bailleul.	N....
Crendale, id.	N....

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Podevin. — Suppléans, MM. Huyghe et Charles Pouvillon. — Greffier, M. Boulangier. — Huissier audiencier, M. Réant père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Massiet. — Suppléans, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Waeterloot, à Hazebrouck.	Degroote, à Wallon-Cappel.
Smagghe, cert.r, id.	David, à Caëstre.
N..... id.	Deram, à Steenbecque.
Fachau, à Renescure.	

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Vitse.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Jtsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemacker, Charles. — Suppléans, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Stevenoodt.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Louis Decoussemacker. — Suppléans, MM. Lotthé et Edmond Decoussemacker. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Crendale.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.		MM.
Stoppelgast, cert.,	à Bailleul.	Portebois, à Nieppe.
Decoussemacker,	id.	Plouvier, à Steenwerck.
Declercq,	id.	Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Wyts. — Suppléans, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. — Huissier audiencier, M. Venière.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Digitized by Google

Notaires du canton de Cassel.

MM.	MM.
Debandschoewercker, certificateur, à Cassel.	Venem, à Cassel.
Binaut, id.	D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Charles, à Estaires. — Suppléans, MM. Olivier et Duquenne. — Greffier, M. Arnoult, à Merville. — Huissier audiencier, M. Vanvergelot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.	MM.
Verhaeghe, cert., à Merville.	Salomé fils, à Estaires.
Leturgie, id.	Duflos, id.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville. — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléans, MM. Cazein et Victor Morel. — Greffier, M. Popelier. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoutte, — Haeu, certificateur, à Steenvoorde, — Debaecker, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✲.

Vice-président, M. Lorain fils, ✲.

Juges, MM. Danel, ✲, — Boutry, — Dubois, — Planchat.

Juges d'instruction, MM. Fievet, — Dufresne.

Juges suppléans, MM. Delefosse, — L. Defontaine, ✲, — Roussel, — Bourdon.

Juges honoraires, MM. Lejosne, — Wartel.

Procureur du Roi, M. G. Menche.

Digitized by Google

Substituts, MM. Delespaul, — Decaudaveine.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-greffiers, MM. Bruneau, — Lutun, — Horrie.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Delefosse, bâtonn.r	Blondeau.	Delannoy.
Doyen.	Gennevoise.	Thery.
Roussel.	Bougenier.	Mourcou.
Brielman.	Legrand.	

Avocats stagiaires.

MM. Gamonet, — Leglay.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
L. Desrousseaux.	Hurtrel.	Lemoine.
Louage.	Duchaufour.	Samin.
Desmazières.	Ad. Cousin.	
J.-B. Desrousseaux.	Flamen.	

Huissiers.

MM.		MM.
Ernoud,	à Lille.	Lécutier, à Lille.
Brixy,	id.	Lezier, à Lannoy.
D'heunin,	id.	Régnault, à Armentières.
Defrance,	id.	Lestoquoy, à Haubourdin.
Desante,	id.	Durot, à Pont-à-Marcq.
Th. Lefebvre,	id.	Couvreur, à Quesnoy.
Mas,	id.	Planque, à La Bassée.
Payelle,	id.	Chaperon, à Roubaix.
Agache,	id.	Tiberghien, id.
Mallet,	id.	Sailly fils, à Seclin.
Séb. Defrance,	id.	Dumoulin, à Cysoing.
Merlin,	id.	Delahaye fils, à Tourcoing.
Soudan,	id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléans, MM. Félix Dehau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Brixy.

Digitized by Google

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à deux heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lefebvre. — Suppléans, MM. Carlier et Cousin. — Greffier, M. Duretz. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléans, MM. Doyen, ancien notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléans, MM. Hinault et Lefranc, à Wazemmes. — Greffier, M. Tison. — Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléans, MM. Cogez l'ainé et Doyen, avocat. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Mallez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Delerue,	à Lille.	Mélot, cert.,	à Lille.
Delahaye,	id.	L. Desrousseaux, cert.,	id.
Carlier,	id.	Deledicque,	id.
Gruloy,	id.	Leclercq, cert.,	id.
Dehau, Félix,	id.	Bonnier,	id.
Dujardin,	id.	Pajot, cert.	id.
Serrurier,	id.	Barué,	id.
Desmottes, cert.,	id.	Deleruyelle, cert.,	id.
Coustenoble,	id.	Duhayon, à Ronchin.	
Mas, cert.,	id.	Flory, à Wambrechies.	

Digitized by Google

Commissaires-priseurs.

MM.	MM.
Delfosse, à Lille.	Delaby, à Lille.
Olivier, id.	Binauld, id.
Bauduin, id.	

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Planchon.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléans, MM. Ghesquier et Viart-Delacroix. — Greffier, M. Duthoit. — Huissier audiencier, M. Regnault.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, certificateur, — Boussemaer, à Armentières, — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Baron, à Armentières.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Poutrain. — Suppléans, MM. Lezaire, à Cysoing, et Delanoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Lezaire, cert., à Cysoing, — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléans, MM. Lepoutre et Butin. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lestoquoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Digitized by Google

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.	MM.
Coppin, cert., à Haubourdin.	Brice, à Radinghem.
Lesage, à Lomme.	Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléans, MM. Durant et Beghin. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Roussel, certificateur, — Mannier fils, à La Bassée, — Picquet, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✻, à Ascq. — Suppléans, MM. Reuflet et Mulle. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Lezier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au mardi, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy, — Reuflet, certificateur, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M Delannoy, à Ennevelin. — Suppléans, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Durot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. Reuflet, certificateur, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. — Suppléans, MM. Lelong et Lienart. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Digitized by Google

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, certificateur, à Quesnoy ; — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Mimerel. — Suppléans, MM. Dazin et Cuvru-Desurmont. — Greffier, M. Werquin. — Huissier audiencier, M. Chaperon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, certificateur, — Cottignies, — Crousse, à Roubaix. Commissaire-priseur, M. Marcotte.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Tresca-Baudelet. — Suppléans, MM. Claeys et Duburcq. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, certificateur, — Héroguer, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléans, MM. Leloir et Édouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cospain. — Suppléans, MM. Motte fils aîné et Wattine-Dervaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.	MM.
Defontaine, à Tourcoing.	Adam, à Linselles.
Delahaye, certificateur, id.	Rouzé, à Roncq.
Bernard, à Tourcoing.	Moroy, à Marcq-en-Barœul.

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, — Mourette, à Tourcoing.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont aussi portées aux audiences du samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le mercredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Cacheux, ✲, juge d'instruction, — Quecq, — Asselin.

Juges suppléans, MM. Douay-Mallet, — Leroy, — Fénélon Farez.

Procureur du roi, M. Pley.

Substitut, M. Mastrik.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Douay-Mallet.	Wilbert.	Babeau.
Goussaut.	Cotteau.	Vitrant.
Moniez.	Mouton.	Demadre.
Leroy, Henri.	Bouly, Fortuné.	Lobry.
Farez, bâtonnier.	Lancelle.	
Renard.	Leroy, Jean-Louis.	

Digitized by Google

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Legrand.	Farez, Eugène.
Durieux.	Buzin.	Foulon.
Caudron-Bouly.	Bouchez.	N....

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Deladeuille, à Cambrai.
Daigremont, id.	Thieullet, id.
Bommier, id.	Picart, à Quiévy.
Houriez, id.	Salé, au Catteau.
Harduin aîné, id.	Fontaine, id.
Boudry, dit Daniau, id.	Molinier aîné, à Walincourt.
Hulot, id.	Aug.te Molinier, id.
Tournay, id.	Bultez, à Marcoing.
Bertin, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléans, MM. Goussaut et Renard. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Hulot et Thieullet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, pendant les premier et troisième trimestres, et aux jeudis, à neuf heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu.— Juge de paix, M. Lobry. — Suppléans, MM. Duchange et Savary. — Greffier, M. Delaistre. — Huissiers audienciers, MM. Houriez et Deladeuille.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures, à l'hôtel de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Tabary, à Cambrai.	Piettre, à Cambrai.	Déjardin, à Cambrai.
Leroy, cert., id.	Savary, id.	Duchange, id.
Foulon, id.	Defrémery, id.	Douay, cert., id.

Commissaires-priseurs, MM. Bouly, — Renard, à Cambrai.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléans, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audiencier, M. Picard, à Quiévy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au lundi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Lefebvre, à Avesnes-lez-Aubert, — Huet, certificateur, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléans, MM. Boudard et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.	MM.
Bricout, au Catteau.	Flayelle, cert., au Catteau.
Deudon, id.	N...., à Catillon.
Carlier, id.	

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléans, MM. Taisnes et Desmarest. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry, — Decaisne, certificateur, à Clary, — Milot, à Walincourt.

Digitized by Google

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. de Villepin. —Suppléans, MM. Trocmez et Bouchez.—Greffier, M. Dauchez. — Huissier audiencier, M Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières, — N...., certificateur, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléans, MM. Lobry et N....—Greffier, M. Taisne. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur, certificateur,—Lallier, certificateur, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis aux rapports du juge d'instruction; les mercredis aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.
Juge, M. Marit, — Juge d'instruction, M. Hennebert.
Juge honoraire, M. Bevière.
Juges suppléans, MM. Maurice Hannoye, — Guillemin, — Désiré Hannoye.
Procureur du roi, M. Cochet-d'Hattecourt.
Substitut, M. Malotau de Guerne.
Greffier, M. Jonquoy.
Commis-greffiers, MM. Dubois, Lebeau.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Digitized by Google

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.
Casimir Lebeau, à Avesnes.	Maurice, à Avesnes.
Clavon, id.	Prosper Hannoye, id.
Guillemin, id.	Meunier, id.
Désiré Hannoye, id.	Auguste Lebeau, id.

Avocats stagiaires, MM. Lebeau, Isidore, — George.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Paul.	Pillot.	Pecard.
Lavice.	Jules Hannoye.	N...

Huissiers.

MM.	MM.
Cambrelin fils, à Avesnes.	Bailly, à Maubeuge.
Derely, id.	Guillain fils, id.
Lebrun, id.	Courtin, id.
Carniaux, id.	F. Delsart, au Quesnoy.
Dineux, id.	Dugimont, id.
Bernard, à Bavay.	Duchateau, id.
Nicolas Guilain, id.	Guillain, id.
Laurent fils, à Berlaimont.	Liénard, à Solre-le-Château.
Froment, à Landrecies.	Devaux, à Trélon.
Madoulé, id.	Pecquériaux, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. George. — Suppléans, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lebrun.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup, ✲. — Suppléans, MM. Clavon et Davoine. — Greffier, M. Bernadou. — Huissier audiencier, M. Derely.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Digitized by Google

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.		MM.
Evrard, tab. et cert.,	à Avesnes.	Ringuet, à Avesnes.
Davoisne, certificateur,	id.	Lamendin, à Dourlers.
Pasqual,	id.	Antoine, à Etrœungt.
Puyramaure,	id.	Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures. L'adjoint commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Reneau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, N... — Suppléans, MM. Evrard et Colmant. — Greffier, M. Erouard. — Huissiers audienciers, MM. Guilain fils aîné et Bernard.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delbaye, certificateur, — Marchal, tabellion, — Degrelle.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix fils. — Suppléans, MM. Lasnes et N... — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, certificateur, — Emond, à Berlaimont.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléans, MM. Lerch et Ancelet. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Digitized by Google

Notaires du canton.

MM.	MM.
Béthune, cert., à Landrecies.	Ancelet, à Landrecies.
Douay, cert., id.	Lambour, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléans, MM. Duchateau et Baillon.—Greffier, M. Carion.—Huissiers audienciers, MM. Duchateau, — Guillain, — Delsart et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléans, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Vandamme. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Guillain, — Duchateau et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.	MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.	Lustremant fils, à Englefontaine.
Beauvais, cert., id.	Legros, à Gommegnies.
Vallez, cert., id.	

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie.—Suppléans, MM. Caulier et Sorlin.—Greffier, M. Passage. — Huissiers audienciers, MM. Guillain fils, — Bailly et Courtin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Bottieau, à Maubeuge.	Froissard, tabell., à Maubeuge.
Marchant, cert., id.	Wallerand, cert., id.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de dix-huit communes. — Juge de paix, M. Contamine. — Suppléans, MM. Bever et George. — Greffier, M. Michaux. — Huissier audiencier, M. Liénard.

Digitized by Google

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Bever, — Delebecke, certificateur, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes.—Juge de paix, M. Rogier. — Suppléans, MM. Delannoy et Lallou. — Greffier, M. Garbe.— Huissier audiencier, M. Pecqueriaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, certificateur, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Rossignol, — Minart, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Danel, — Dumon, — Bruneau.

Procureur du roi, M. Lucien Lenglet.

Substitut, M. Constant Lagarde.

Greffier, M. Ch. Denisart.

Commis-greffier, MM. Wantiez, — Jonas. — Expéditionnaires, MM. Milliot et Marchand.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Billiet-Blondelu.	Valin.	N.....
Vigneron.	Nutly.	
Sigismond-Leroy.	Régnier.	

Digitized by Google

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois,	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
Biencourt,	id.	Campion,	id.
Boniface père,	id.	Boniface fils,	id.
Sailly,	id.	N...	id.
Boulanger,	id.	Sénéchal,	à Arleux.
Bracq,	id.	Delannoy,	à Marchiennes.
Cuny,	id.	Lemaire,	à Orchies.
Doredonville,	id.	Dubus,	id.
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Déprès. — Suppléans, MM. Leroy, Emmanuel, et Lagache de Bourgies. — Greffier, M. Duhem. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléant, M. de Bailliencourt, dit Courcol. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthillœul. — Suppléans, MM. Deusy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.		MM.	
Custers,	à Douai.	Choque,	à Douai.
Allard,	id.	Valentin, cert.,	id.
Becq,	id.	Tarlier,	id.
Galand,	id.	Duclerfays,	id.
Capon, cert.,	id.	Stiévenart,	id.
De Bailliencourt, dit Courcol, certificateur,	à Douai.		

Digitized by Google

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Lecamus, — Porret, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Boudry, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes.—Juge de paix, M. Piéron, à Cantin. — Suppléant, M. Lepeuple. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple, certificateur, — Wiart, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes.—Juge de paix, M. Foucau. — Suppléans, MM. Thery et Debonte. — Greffier, M. Tellier. — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils, certificateur, et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez. — Suppléans, MM. Herbo-Varlet et Warocquier père. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dubus.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Estevez, — Dubus, certificateur, — Samin, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

Digitized by Google

civiles; les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre de conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer.

Président honoraire, M. Thellier de Poncheville, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de celui de St.-Wladimir, de Russie, ancien procureur du Roi.

Juges, MM. Benoist, — Girard, juge d'instruction, Boulanger, juge.

Juges suppléans, MM. Boca père, — Grar père, — Dupont.

Procureur du roi, M. Courtin.

Substitut, M. de Warenghien.

Greffier, M. Lecomte.

Commis-greffier, M. Hottelart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Danis.	Delannoy, Henri.
Grar père.	Grar fils.	Carpentier.
François.	Regnard.	Girard fils.
Dubois, bâtonnier.	Gobert.	Thellier, Louis.
Dupont.	Boca fils.	Charpentier-Foucler.
Dubus.	Deruesne.	

Avocats stagiaires.

MM. Verdavainne, — Delannoy, César, — Thellier, Amand.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Royer fils.	François fils.
Vast.	Lebarbier	Delsart.

Digitized by Google

Huissiers.

MM.		MM.
Delacourt,	à Valenciennes.	N..., à Valenciennes.
Loth, syndic,	id.	Béthune, à Bouchain.
Tournay,	id.	Vallez, id.
Leflan,	id.	Taquet, à Condé.
Pillion,	id.	Dubois, id.
Carliez,	id.	Horrie-Duwez, à St.-Amand.
Binet,	id.	Godry, id.
Berquet,	id.	Pierre Hédon, id.
Ducret fils,	id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dugimont. — Suppléans, MM. Paillard et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Binet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléans, MM. Lebret et Legrand. — Greffier, M. Gobert. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléans, MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Lempereur. — Commis-greffier, M. Squalard. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.		MM.	
Mabille, cert.,	à Valenciennes.	Combe,	à Valenciennes.
Guislain, cert.,	id.	Lefebvre de Lempire,	id.
Lefebvre, cert.,	id.	Douchy,	id.
Paillard,	id.	Dubois, cert.,	id.
Beauvois,	id.	Boduin,	id.
Dupire fils,	id.		

Digitized by Google

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Boizart, — Dussart, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléans, MM. Dupont et Régnier. — Greffier, M. Déprés, à Bouchain.—Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, cert., — Regnier, — Bouchez fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Duhot. — Suppléans, MM. Pureur et Mention, à Condé.—Greffier, M. Noël fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Warocquier, —Pureur, certificateur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Waché père.—Suppléans, MM. Doutriaux et de Sylva.—Greffier, M. Guislain.—Huissier audiencier, M. Hédon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu — Juge de paix, M. Monchy. — Suppléans, MM. Desespringalle et Dupret. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Digitized by Google

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.	MM.
Baligand père, à Mortagne.	Horrie, à Saint-Amand.
Massart, à Saint-Amand.	Baligand fils, id.
Bossaut, id.	N...., id.

Commissaires-priseurs, MM. Guislain, — Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce ; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Bonvarlet aîné.

Juges, MM. Alard, — Aubert, — H. Féron, — Carlier.

Juges suppléans, MM. Versmée, — Morel, — Petyt.

Greffier, M. Fontemoing.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Auguste Lefebvre.

Juges, MM. Delesalle-Desmedt, — E. Masquelier, — Carpentier-Leperre, — Derode.

Juges suppléans, MM. Th. Barrois, — Masse-Lefebvre, — Cordonnier, — Dambricourt.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Béthune-Houriez, ✲.

Juges, MM. Deleau, — Pagniez-Leleu, — Maréchal fils, — Boitelle.

Juges suppléans, MM. Boniface, Hector, — Lefrançois, — Tordeux.

Greffier, M. Leroy-Tribout.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Edmond Hamoir.
Juges, MM. Debailliencourt, — Delame-Lelièvre, — Direz aîné, — Lefèvre-Coppin.
Juges suppléans, MM. Denoyelle-Joly, — Hocques-Desmazures, — Cailleau, Victor, — Cavrois fils.
Greffier, M. Miot.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord sept conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne.
Membres du conseil, MM. Motte-Duthoit, — Delattre-Libert, — Grimonprez, Eugène, — Degrendel, — Vernier-Delaoutre, — Screpel-Lefebvre.
Suppléans, MM. Duhamel-Housez et Requillart-Desaint.
Secrétaire du conseil, M. Leignel.

LILLE.

Président, M. Derasse. — Vice-président, M. Coingny.
Membres du conseil, MM. Mille, — Machu, — Bacq, — Scrive, — Dubus-Bonnel.
Suppléans, MM. Bottin-Villette, — Lambert.
Secrétaire du conseil, M. Fémy.

CAMBRAI.

Président, M. Casiez-Dehollain. — Vice-président, N....
Membres du conseil, MM. Lemaire-Tofflin, — Drubay, — Van Ruymbecke, — Morelle-Goutière, — Bricout.
Suppléans, MM. Blériot-Legrand, — Wiart.
Secrétaire du conseil, M. Faille.

TOURCOING.

Président, M. Duriez. — Vice-président, M. Nollet-Frys.
Membres du conseil, MM. Ch. Wattinne, — Flipo, Jean-Bap.te, — Jonglez, — Leplat, Jean-Baptiste, — N....
Suppléans, MM. Tiberghien-Delcourt et Caulliez-Petillon.
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidel.

Digitized by Google

DOUAI.

Président, M. Dablaing.
Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Defontaine-Delacroix, — Lepet-Desuede.
Suppléans, MM. Massy-Coupez et Desmaret.
Secrétaire du conseil, M. Lavisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Leblon-Dansette.
Membres du conseil, MM. Six-Philippo, — Reynaert, — Quartier, — N.....
Suppléans, MM. Duhot-Fontaine, — Carpentier-Vanoye.
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

VALENCIENNES.

Président, M. Sirot. — Vice-président, M. Timal-Leroux.
Membres du conseil, MM. Baudrin, — Desenfant, — Henri Voog, — Val.
Suppléans, MM. Place, — Linglet.
Secrétaire du conseil, M. Lemaire.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.
Le comte Corbineau (G. O. ✲), pair de France, lieutenant-général, commandant la division.
Baron de Varaigne (O. ✲), colonel, chef de l'état-major général de la 16.e division.
Cabour-Duhay (O. ✲), chef d'escadron, sous-chef d'état-major.
Copineau, ✲, capitaine aide-de-camp.
Bernard, ✲, capitaine au corps royal d'état-major.
Delattre, ✲, idem.
Richard, ✲, idem.
Poulle, ✲, idem.

Digitized by Google

Première subdivision.

MM.

Le vicomte de Rigny (C. ✲), maréchal-de-camp, commandant le département.

Liron d'Airoles, ✲, capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Stoffel (O. ✲), colonel, commandant de place.

Albert (O. ✲), chef d'escadron, major de place.

Bouillon, ✲,
Petit, ✲,
Detrimont, ✲, } capitaines, adjudans de place.

Egrez,
Bourdeix, } lieutenans, adjudans de place.

Michel, ✲, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Lebeuf (O. ✲), chef de bataillon, commandant de la citadelle.

Bourdon, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De la Serre (C. ✲), colonel, commandant de place.

Ladent, ✲, capitaine,
Schivre, idem,
Bourgogne, ✲, lieutenant, } adjudans de place.

Mirande, adjudant sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Cicéron (O. ✲), colonel, commandant de place.

François, ✲, capitaine,
Biron, ✲, lieutenant, } adjudans de place.

Allemand, ✲, lieutenant, commandant le fort Louis.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

De Reyniac (C. ✲), colonel, commandant de place.

Pianelli, ✲, capitaine,
Mayeur, lieutenant, } adjudans de place.

Ancenot, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

Gaillard, ✲ ✲, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

Digitized by Google

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Laborde (O. ✲), lieutenant-colonel, commandant de place.
Pellieux, ✲, capitaine, } adjudans de place.
Amat de Loupiac, ✲, capitaine, }
Delaroche, ✲, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Le prince de Santa-Croce (C. ✲), colonel, commandant de place.
Godet, ✲, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Faure de St.-Roman (O. ✲), chef de bataillon, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Doutrelaine (O. ✲), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Chas (O. ✲), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Vincent (O. ✲), chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Delafontaine, ✲, major, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Lapasset, ✲, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Hamon, ✲, chef de bataillon, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Le maréchal-de-camp Marion (C. ✲), commandant l'école d'artillerie.
Guillot (O. ✲), lieutenant-colonel, commandant en second.
Perin, ✲, capitaine, aide-de-camp du général commandant.

Digitized by Google

MM.

Avignon, professeur de sciences appliquées.
Wallet, Charles, professeur de dessin.
Tisserand, répétiteur de sciences appliquées.
Ravier, garde d'artillerie de première classe.
Gagnard, ✲, idem de deuxième classe.
Decherf, ✲, maître artificier.

FONDERIE.

MM.

Dussaussoy (O. ✲), colonel, directeur.
Rabaïoye, ✲, capitaine de première classe, sous-directeur.
David, capitaine de première classe.
Demasur, Mouchel, De Beaulaincourt, Sorin, ✲, De Maingoval, } capitaines de deuxième classe.
Logerot, garde d'artillerie de deuxième classe.
Goblet, idem.
Loubry, contrôleur.
Peroquin, contrôleur adjoint.
Clause, maître ouvrier.
Romagnies, ✲, capitaine, régisseur.
Binet, contrôleur.
Brassart, trésorier.
Hubert, contrôleur-adjoint.

MANUFACTURE ROYALE D'ARMES DE MAUBEUGE.

MM.

Bousson, ✲, chef d'escadron, directeur de la manufacture.
Gaudin, ✲, capitaine en premier, sous-directeur.
Boucheron, Montmayeur, } capitaines d'artillerie, adjoints.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Baron de la Grange (C. ✲), colonel, directeur,
Gérard (O. ✲), lieutenant-colonel, sous-directeur,
Latache, ✲, capitaine,
Perrayon, ✲, capitaine en second, } à Lille.
Lamboley, ✲, capitaine en 1.er, commandant l'artillerie, à Bergues.
Robert (O. ✲), chef d'escadron, comm.t l'artillerie, à Dunkerque.
De Laire, ✲, capitaine en 1.er, comm.t l'artillerie, à Gravelines.

Digitized by Google

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Evain (C. ✲), colonel, directeur,
Besaucèle (O. ✲), lieutenant-colonel, sous-dir.r,
Thiery, ✲, capitaine en premier,
Fontaine, ✲, idem,
Bertin, ✲, idem,
Dupont, ✲, capitaine en second,
Ravaut, ✲, idem,
Ackermann, ✲, idem,
Gaudelet, ✲, idem,
} à Douai.

Bézault (O. ✲), chef d'escadron, comm.t l'artillerie, à Cambrai.
Planchenault, ✲, capitaine, idem.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Henraux (O. ✲), colonel, directeur,
N...., sous-directeur,
Rollée de Baudreville, cap. en second, adjoint,
Dupire, idem, idem,
Ternet, ✲, idem, en résidence fixe,
} à Valenciennes.

Vuillemot, ✲, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Maubeuge.
Cothereaux (O. ✲), chef d'escadron, commandant l'artillerie,
Perrin, ✲, capitaine,
} à Condé.

Doisy de Villargennes, ✲, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
Cyvoet, ✲, capitaine, commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Coste, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Bouchain.
Billaudel, ✲, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Landrecies.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

MM.

Maillard d'Ontot (C. ✲), colonel, directeur des fortifications,
De Morlaincourt (O. ✲), lieutenant-colonel, ingénieur en chef,
Frémont, ✲, capitaine en premier,
Delespaul, ✲,
Calop,
Coffinières,
} capitaines en second,
} à Lille.

Digitized by Google

PLACE DE DOUAI.

MM.
Paris, ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef,
Berthelot, ✲, capitaine en premier,
Prost, idem,
Madaule, capitaine en second,
Vignon, idem,
} à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Vaneechout, ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Noizet de Saint-Paul, capitaine.
Schœlcher, idem.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Pastey, ✲, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Picot, capitaine en premier.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.
Pichot Lamabilais, ✲, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Tournois, capitaine en second.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Honoré (O. ✲), ingénieur en chef.
Rolland, ✲,
Lebleu,
} capitaines en second.

PLACE DE BERGUES.

M. Lelièvre, ✲, capitaine, chef du génie.

PLACE DE GRAVELINES.

MM.
Gageot, ✲, capitaine, chef du génie.
Rivaud de la Raffinière, capitaine en second.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. de Cossigny (C. ✲), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Leroux-Douville, ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Beauvalet, capitaine en second.
Lafont, idem.
Baudesson de Richebourg, idem.

Digitized by Google

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Dupont de l'Etang, ✲, lieutenant colonel, ingénieur en chef.
Rambault, capitaine en second.
Regnard Gironcourt, idem.

PLACE D'AVESNES.

MM.
Négrier, ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Bodson de Noirfontaine, ✲, capitaine en premier.
Chauwin, capitaine en second.

PLACE DE LANDRECIES.

MM.
Loppé, ✲, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Duchemin, capitaine en second.

PLACE DU QUESNOY.

MM.
Juhel, ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Gauché Chaumont, capitaine en second.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRES.

M. Durand, commissaire pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
M. Cohendet, ✲, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.
M. Bonnier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpétriers du département du Nord.

MM.
Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Lefebvre fils, à Cambrai, pour les cantons de Cambrai, Marcoing, Carnières et Clary.
Lefebvre père, à Valenciennes, pour les cantons de Valenciennes, de Bouchain et du Quesnoy.
Veuve Thiebaut, à Douai, pour les cantons de Douai et d'Orchies.
Moulan, à Avelin, pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Vahé-Debray, à Roubaix.

Digitized by Google

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.
Lasalle (C. ✲), intendant de la 16.e division militaire.
Bénard (O. ✲), sous-intendant, } à Lille.
Defarge, ✲, idem, }
Dubois, ✲, sous-intendant, à Douai.
Armand (O. ✲), sous-intendant, à Maubeuge.
Orville (O. ✲), sous-intendant, à Valenciennes.
Laselve, ✲, sous-intendant, à Dunkerque.
S.te-Chapelle, ✲, sous-intendant, à Cambrai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
De Chamberet (O. ✲), médecin en chef, 1.er profess., }
Dupuis, ✲, médecin ordinaire, professeur, }
Vaillant, médecin-adjoint, }
Trachez, ✲, chirurgien en chef, 1.er professeur, }
Murville, chirurgien-major, professeur, }
Daenzer, ✲, pharmacien en chef, 1.er professeur, } à Lille.
Millot, pharmacien aide-major, professeur, }
Léonard fils, chirurgien aide-major, }
Lustreman, idem, }
Champouillon, pharmacien aide-major, }

Officiers d'administration.

MM.
Bilco, ✲, officier, principal comptable.
Candelé, adjudant d'administration de 1.re classe.
Lescouvé, idem.
Rouzé, adjudant d'administration de 2.e classe.
Corroyez, idem.
Charil, idem.
Candelé fils, sous-adjudant.
Léo fils, idem.
Amy, idem.
Pasquet de Leyde, aumônier.

Magasin principal des hôpitaux militaires.

MM.
Daucourt, ✲, officier d'administration, comptable, } à Lille.
Hubert, sous-adjudant, }

Digitized by Google

Magasin de campement et d'habillement.

MM.
Allais, agent comptable,
Delecourt, commis de 2.e classe,
Betzeller, commis de 3.e classe,
} à Lille.

Service des subsistances militaires.

MM.
Bourquenot, ✲, directeur,
Leblond, commis de 1.re classe,
Alquié, commis de 2.e classe,
Power, commis de 2.e classe,
Alquié, agent comptable des vivres,
} à Lille.

Service des fourrages.

M. Lefebvre, garde-magasin, à Lille.

Service du chauffage.

M. Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.
Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin fils, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Florent, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Dupont, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Vignard, ✲, médecin ordinaire,
Bobillier, ✲, chirurgien-major,
Lefebvre, ✲, chirurgien aide-major,
Cogez, pharmacien aide-major,
} à Dunkerque.

Officiers d'administration.

MM.
Clérambout, officier comptable,
Laurent, adjudant de 1.re classe,
Bassel, adjudant de 2.e classe,
Brunelet, sous-adjudant,
} à Dunkerque.

Digitized by Google

Service des subsistances.

M. Gérard, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Delaforge, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Herpin, ✲, médecin ordinaire,
Tournel, chirurgien aide-major,
Muller, chirurgien aide-major,
Redouin, pharmacien aide-major,
} à Cambrai.

Officiers d'administration.

MM.
Darcy, ✲, officier comptable,
Bourdin, adjudant d'admin.on de 1.re classe,
Darcy, adjudant d'administ.on de 2.e classe,
Cussey, sous-adjudant d'administration,
Vallez, aumônier,
} à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Desgruseilliez, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

M. Defrance, entrepreneur.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Marbotin, médecin ordinaire,
Guillemard, ✲, chirurgien-major,
Comte, pharmacien-major,
Miramond, chirurgien aide-major,
Carron, pharmacien aide-major,
} à Valenciennes.

Digitized by Google

Officiers d'administration.

MM.

Chevillart, officier comptable,
Pierron, adjudant de 1.re classe,
Lecorbeillier, ✲, adjudant de 2.e classe,
Bonard, idem,
Delcepé, sous-adjudant,
Duminil, aumônier,
} à Valenciennes.

Service des vivres.

M. Richomme, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Maizière, entrepreneur.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain.

M. Goblet, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Thouin, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Rossignol, ✲, médecin ordinaire,
Bourdin, ✲, chirurgien-major,
De Beaunez, chirurgien aide-major,
Coquelet, pharmacien aide-major,
} à Maubeuge.

Officiers d'administration.

MM.

Reis, adjudant d'administration de 1.re classe,
Royer, adjudant d'administration de 2.e classe,
Durand, sous-adjudant,
Honneteaux, aumônier,
} à Maubeuge.

Digitized by Google

Service des vivres-pain.

M. Bisiaux, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Lucq, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Mereaux, garde-magasin.

GENDARMERIE DEPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont MM.

Gougeon, ✲, chef d'escadron commandant, } à Lille.
Le Mire, ✲, lieutenant-trésorier, } à Lille.
De Garros, lieutenant, } à Lille.
Delfosse, lieutenant à Dunkerque.
Denu, ✲, lieutenant, à Hazebrouck.
Romand, lieutenant, à Cambrai.
Mauduit, lieutenant, à Avesnes.
Janssens, ✲, lieutenant, à Douai.
Blocaille, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 33 brigades, dont 30 à cheval et 3 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à Dunkerque. — Commandant, M. Sas, maréchal-des-logis.
Une à Bergues. — Commandant, M. Bertelle, maréchal-des-logis.
Une à Gravelines. — Commandant, M. Delaporte, brigadier.
Une à Hazebrouck. — Command., M. Canut, maréchal-des-logis.
Une à Bailleul. — Commandant, M. Lamory, brigadier.
Une à Steenvorde. — Commandant, M. Lemaire, brigadier.
Une à Cassel. — Commandant, M. Richard, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Riquet, brigadier.
Trois à Lille. — Commandans, MM. Ducret, maréchal-des-logis; Guibou, brigadier; Delaide, brigadier.
Une à Roubaix. — Command.t, M. Bernard, maréchal-des-logis.
Une à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Strub, brigadier.
Une à Armentières. — Commandant, M. Navarre, brigadier.
Une à Haubourdin. — Commandant, M. Papillon, brigadier.
Une à Cambrai. — Commandant, M. Dreux, maréchal-des-logis.

Digitized by Google

Une au Catteau. — Commandant, M. Carpeza, brigadier.
Une à Solesmes. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une à Avesnes. — Commandant, M. Caron, maréchal-des-logis.
Une à Maubeuge. — Commandant, M. Thomassin, ✲, maréchal-des-logis.
Une à Trélon. — Commandant, M. Ficquenet, brigadier.
Une à Landrecies. — Commandant, M. Deligny, brigadier.
Une au Quesnoy. — Commandant, M. Machu, brigadier.
Une à Bavay. — Commandant, M. Vilbas, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château — Commandant, M. Marescaux, maréchal-des-logis.
Deux à Douai. — Commandans, MM. Carré, maréchal-des-logis; Dubureq, brigadier.
Une à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à pied à Marchiennes. — Commandant, M. Jacot, brigadier.
Une à Valenciennes. — Commandant, M. Leborgne, maréchal-des-logis.
Une à Bouchain. — Commandant, M. Vinoy, brigadier.
Une à Condé. — Commandant, M. Bailleux, brigadier.
Une à Saint-Amand. — Commandant, M. Meyer, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agens du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Ph. Ducler, ✲, commissaire de la marine de 1.re classe, chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
Descroix, sous-commissaire de 2.e classe, chargé de l'inscription maritime.
Hermel, commis principal, chargé des revues, armemens, approvisionnemens et subsistances.
Maugue, id., chargé du contrôle.
Quiquet, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef du service de la marine et secrétaire du conseil d'administration.
Morette, commis de 2.e classe, employé au bureau de l'inscription maritime.
Duchesne, commis de 3.e classe, employé au contrôle.
Delaporte, id., chargé des fonds et employé au secrétariat du chef du service de la marine.

Digitized by Google

Plouvier, commis de 3.e classe, employé au bureau de l'inscription maritime.
Godin, syndic des marins, à Dunkerque.
Gallet, ✲, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.
Meneboo, médecin, chargé du service de santé de la marine.
Cuel, ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.
Lefevre, architecte de la marine.
Demaison, piqueur affecté aux travaux maritimes.
Petit-Genet, ✲, professeur d'hydrographie.
N...., officier de la gendarmerie.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.
Quehen, commis principal, chargé des classes.
Gontier, syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.
Marbaisse, capitaine de 1.re classe.
Dupays, capitaine de 2.e classe.
Lavallée, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissemens de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israëlites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archevêché de Paris.

Evêque. — M. le baron Louis Belmas (C. ✲).

Digitized by Google

Vicaires-généraux. — MM. Delautre, Athanase-Léon, — Duhot, Grégoire-Joseph.

Secrétariat de l'évêché. — MM. Duprez, Jean-Louis, chanoine, secrétaire-général ; — Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire.

Officialité. — MM. Delautre, official ; — N...., promoteur ; — Picavez, greffier.

Jours d'audience de Mgr. l'évêque. — Les mardi et jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six.

Chapitre. — MM. Goulard, Albert-Eugène ; — Filhol, Pierre ; — Bonce, Benoît-Félicien ; — Deswaenes, J.-B.-Casimir ; — Dupont, Louis-Joseph ; — Rigaut, J.-B. ; — Michel, Alexis-Joseph ; — Duprez, Jean-Louis ; — Piquet, Louis, chanoines.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs. — MM. Bury, Emmanuel ; — Herlemont, François ; — Cailliau, Pierre-Benoît ; — Dupont, Alexandre-César ; — Gonthier, Eloi-Joseph.

Économe. — M. Lagatie, Pierre-Jacques.

Nombre d'élèves : 187.

Petit séminaire.

Supérieur. — M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs. — MM. Félix, Célestin-Joseph ; — Fournet, Thomas ; — Dujardin, Jean-Baptiste ; — Cudot, Myrthil-Jules ; — Neuwe, Célestin.

Nombre d'élèves : 111.

Bureau administratif des deux séminaires.

Président. — Mgr. l'évêque.

Vice-président. — L'un des vicaires-généraux.

Membres. — MM. Dupont, chanoine-trésorier ; — Duprez, chanoine-secrétaire ; — Leleu, supérieur du grand séminaire ; — Desrousseaux, supérieur du petit séminaire ; — Lagatie, économe du grand séminaire.

Digitized by Google

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissemens de sous-préfecture, sauf les arrondissemens de Lille et d'Avesnes qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivans :

Canton d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure, Morbecque.
——— de Cysoing, ——— Templeuve.
——— de Pont-à-Marcq, ——— Mons-en-Pév.
——— de S.t-Amand (r.-g.) ——— Lecelles.
——— d'Avesnes-Sud, ——— Etrœungt.
——— du Quesnoy-Ouest, ——— Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'évêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Palmaert, doyen-curé de Saint-Éloi.
Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Jonghes, doyen-curé de St.-Waast, à Bailleul.
Arrondissement de Lille, 1.re section, M. Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille.
Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Deleruyelle, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille.
Arrondissement de Cambrai. — M. Piquet, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.
Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Desmoutiers, doyen-curé de Landrecies.
Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.
Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.
Arrondissement de Valenciennes. — M. Pique, doyen-curé de Notre-Dame, à Valenciennes.

Digitized by Google

DOYENS-CURÉS.

Bergues, M. Vandeputte.
Bourbourg, M. Dedecker.
Dunkerque, Saint-Éloi, M. Palmaert.
——— St.-Jean-Baptiste, M. Stoven.
Gravelines, M. Gobrecht.
Hondschoote, M. Vandenbussche.
Wormhoudt, M. Dumoulin.
Bailleul, St.-Amand, M. Dehaene
——— St.-Waast, M. Jonghes.
Cassel, M. Deconynck.
Hazebrouck, M. Debreyne.
Merville, M. Deloux.
Morbecque, M. Berten.
Steenvoorde, M. Vandevelde.
Armentières, M. Cateaux.
Bassée (La), M. Gérin.
Haubourdin, M. Bellain.
Lannoy, M. Dumez.
Lille, Ste.-Cather., M. Wicart.
——— St.-Etienne, M. Lefebvre.
——— La Magdeleine, M. Savin.
——— St.-Maur., M. Deleruyelle
——— Saint-Sauveur, M. Lecœuvre, ✲.
Mons-en-Pévèle, M. Ghemar.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Leleu.
Roubaix, M. Haeu.
Seclin, M. Platevoet.
Templeuve, M. Desreumaux.
Tourcoing, Saint-Christophe, M. Deregnaucourt.
Tourcoing, Saint-Jacques, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., M. Piquet.
——— St.-Géry, M. Lenglet.
Carnières, M. Bresson.
Catteau (Le), M. Delabre.
Clary, M. Maréchal.
Marcoing, M. Salez.
Solesmes, M. Jourdain.
Avesnes, M. Denis.
Bavay, M. Tilmant.
Berlaimont, M. Fournier.
Etrœungt, M. Saudemont.
Gommegnies, M. Collet.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (Le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Larsonneur.
Arleux, M. Quiquempoix.
Douai, Notre-Dame, M. Flory.
——— St.-Pierre, M. Semaille.
———St.-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Charles.
Bouchain, M. Défontaine.
Condé, M. Croquey.
St.-Amand, M. Joffrain.
Lecelles, M. Lahaye.
Valenciennes, Saint-Nicolas, M. Lefebvre.
——— Notre-Dame, M. Pique.
———St.-Géry, M. Lebrun.

Nota. Les noms de MM. les desservans sont indiqués dans le tableau statistique qui se trouve à la fin du volume.

Digitized by Google

CONGREGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOMS de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Dunkerque	Pénitentes récollectines	Instruction des jeunes filles.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Clairisses anglaises	Idem.
Gravelines	Sœurs de la Providence	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Cassel	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem.	Soin des vieilles femmes.
Lille	Ursulines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Idem.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de charité	Idem.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai (hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès	Soin des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Cateau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles
Avesnes (hospice)	»	Soin des malades.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Orchies (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

Digitized by Google

2.e SECTION. — *Communautés dépendant d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Dunkerque (Hospice) .	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	D nkerque.....	Idem.....	Soin des malades.
Lille....	Lille (Hospice-Général).	Idem...	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaerts)	Idem.....	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.ce)	Sœurs de l'Enf.-Jésus	Soin des malades.
Paris....	Lille.....	Sœurs du Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille.....	Sœurs de la S.te-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice).....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin desv. et ins. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).....	Idem.....	Soin des vieillards.
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Sœurs de la Charité..	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambrai (secours à dom)	Idem..	Idem.
Avesnes..	Anor...	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Landrecies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Maubeuge (hospice)...	Idem.....	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Portieux.	Trélon.....	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre de personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales; mais il existe trois oratoires à Lille, Quiévy et Walincourt.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille; — Levavasseur, dit Druelle, à Quiévy; — Larchévêque, à Walincourt.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, N....

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de Cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.	MM.
Gratet-Duplessis, ✲, recteur.	Vasse de St.-Ouen, inspecteur.
Landon, inspecteur.	Chatain, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.
Gratet-Duplessis, ✲, recteur, président.
Landon, Vasse de Saint-Ouen, } inspecteurs.
Deforest de Quartdeville, ✲, premier président de la cour royale.
Nepveur, ✲, procureur-général.
Le baron de Guerne, ✲, maire de Douai.
Le comte de Montozon, membre de la chambre des députés.
Farez, ✲, président de chambre à la cour royale.
Preux, avocat-général et membre du conseil municipal.
Duthillœul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal de Douai.
L'abbé Vinay, proviseur du collège royal.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales.
Jannet, professeur de rhétorique.

Digitized by Google

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur des études.
Courtades, professeur de philosophie.
Jannet, professeur de rhétorique.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales.

COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

MM.	MM.
L'abbé Vinay, proviseur.	Lazerat, aumônier.
Nicolet, censeur.	Campion, économe.

Sciences.

MM.
Courtades, prof. de philosophie.
Rezillot, chargé de l'histoire.
David, prof. de sciences phys.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.
Maugin, prof. d'histoire natur.
Bouché, prof. de langue angl.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, professeur d'écriture.

Lettres et langues anciennes.

MM.
Jannet, prof. de rhétorique.
Delage, prof. de seconde.
Cattant, prof. de troisième.
Cadart, prof. de quatrième.
Lingrand, ✲, prof. de cinq.me
Sauty, chargé prov.t de la 6.me
Lobry, maître élém. (2.e année.)
Lemarre, chargé provisoirem.t du cours de 1.re année.

Maîtres d'étude.

MM. Sueur, Denissel, Dave, Cointe, Depasse, Vallé; maître d'études supplémentaire, N...
Médecin, M. Maugin, — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 49; boursiers communaux, 14; pensionnaires libres, 99; externes, 100.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de St-Cyr, au collège royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. l'abbé Vinay, proviseur.

MM.	MM.
Jannet, prof. de littérature.	Delage, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie.
Avignon, prof. de math. spéc.	Wallez, professeur de dessin.
Warmé, prof. de math. élém.	

Digitized by Google

COLLÈGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Gachet, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Morelle, régent de philosophie.	Théry, régent de cinquième.
Ribeaucourt, régent de mathématiques et de physique.	Lefebvre, régent de sixième.
Sueur, régent de mathématiques élémentaires.	Demarquette, rég. de septième.
Chon, régent d'histoire.	Granofski, géométrie descript.
Descamps, régent de rhétorique.	Lemaire, dessin linéaire.
Ansiaux, régent de seconde.	Devreux, langue anglaise.
Broudehoux, régent de trois.me	Vandenbossche, langue allem.
Faucompré, régent de quatr.me	Sproit, comptabilité commerc.
	Kuhlmann, chimie.

Maîtres d'étude.

MM. Raviez, Deneckre.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 50; externes, 250.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Boutoille, principal.

Professeurs.

M.	M.
Jacquerye, régent de mathém.	Blary, régent de cinquième, sixième et septième.
Le principal, régent de seconde, de troisième et de quatrième.	

Nombre d'élèves : pensionnaires, 2; externes, 20.

COLLÈGE COMMUNAL DE TOURCOING.

M. Nimal, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.	Pruvost, régent de 6.e et 7.e
Basier, régent de 4.e et 5.e	Chanvan, régent de mathématiques.

Maître d'étude, M. Nimal, Louis.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4; externes, 40.

Digitized by Google

COLLÈGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. Joly, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Boone, régent de 3.e, chargé de la 4.e et de la 5.e Bomart, régent de 4.e, chargé de la 6.e et de la 7.e	Le principal, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : externes, 18.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Duchatelet, principal.
Dufestel, sous-principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de rhétorique et de seconde. Boutoille, régent de 3.e Chatain, régent de 4.e Warin, régent de 5.e	Ortille, régent de 6.e Decroix, régent de 7.e Gruart, régent de 8.e Dufestel, régent de mathématiques et de physique.

Maître d'études, N.....
Nombre d'élèves : pensionnaires, 40 ; externes, 62.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. Coache, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde, de 3.e et de mathématiques.
Robert, régent de 4.e, 5.e, 6.e et 7.e

Maître d'étude, M. Debusschère.
Nombre d'élèves : externes, 20.

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. l'abbé Branquart, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e Gourmez, régent de 5.e et 6.e	Lallart, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 24 ; externes, 56.

Digitized by Google

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boone, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e	Serleys, suppléant du rég. de 7.e et des classes élémentaires.
Deroo, régent de 5.e et 6.e.	

Nombre d'élèves : externes, 26.

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. Selosse, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 5.e et 6.e
Bailleul, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 3; externes, 25

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Thibaut, régent d'histoire et de philosophie.	Maignien, régent de rhétorique.
Vanwtberghe, régent de mathématiques spéciales et de physique.	Lefrancq, régent de seconde
Gourdin, régent de mathématiques élémentaires.	Fliniaux, régent de troisième.
	Bouchez, régent de quatrième.
	Clochez, régent de cinquième.
	Cousin, régent de sixième.
	Hacot, régent de septième.

Maîtres d'étude : MM. Prudhomme, Remant, Leclercq.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 56; externes, 90.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. Thomas, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e	Watelle, régent de 7.e et 8.e
Le principal, rég. de 5.e et 6.e	

Nombre d'élèves : pensionnaires, 11; externes, 27.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Brunnin, principal.

Digitized by Google

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.
Thomassin, régent de 4.e et 5.e
Bourgeois, régent de 6.e

MM.
Carton, régent de septième.
Dugauquier, régent de mathématiques et maître d'étude.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 56; externes, 63.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Grisel, principal.

Professeurs.

MM.
Bebin, rég. de 3.e et 4.e
Duwez, rég. de 5.e et 6.e
Lecamus, régent de mathémat.

M.
Le principal, chargé des classes élémentaires.

Maître d'étude : M. Poiteau.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 18; externes, 16.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Cailleau, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.
Leclercq, régent de quatrième et cinquième.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 13; externes, 27.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, principal.

Professeurs.

MM.
Maugeard, rég. de philosophie.
Charles, rég. de mathémat.
Cordival, rég. de rhétorique.
Vallé, rég. d'histoire.
Gourdin, rég. de seconde.

MM.
Gambart, régent de 3.e
Pircker, régent de 4.e
Lempereur, régent de 5.e
Petit, régent de 6.e

Maîtres d'étude, MM. Devred, Capelle, Vallez.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 42; externes, 90.

Digitized by Google

École spéciale de commerce annexée au collège.

MM.	MM.
Charles, mathématiques.	Cordival, rhétorique et littérature.
Petit, langue française.	Lachèze, physique et chimie appliquées aux arts.
N.....	Martel, droit commercial.
Dereux, géographie et histoire.	
Marouset, commerce.	

Nombre d'élèves : 30.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 4.e et 5.e
Joffrain, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 6; externes, 37.

COLLÈGE COMMUNAL DE CONDÉ.

M. Baisiez, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, régent de 4.e	Descamps, régent de 7.e et 8.e
Duwez, régent de 5.e et 6.e	

Maîtres d'étude : MM. Rouzé, Gibson, Vaillant.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 11; externes, 73.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Lille, M. Paradis, officier de l'Université, 40 élèves; sourds-muets, 3.
A Esquermes, M. Derode, 45 élèves.
A Valenciennes, M. Lecasse, 18 élèves.

MAÎTRES DE PENSION.

A Gravelines, M. Selingues; 15 élèves.
A Quaëdypre, M. l'abbé Devin, 51 élèves.
A Lille, MM. Fourmariez, 26 élèves. — Maignien, 30 élèves. — Mullié, 59 élèves. — Durr, 20 élèves. — Fiévet, 50 élèves. — Faucheux, 15 élèves. — Pochet, 10 élèves.
A Haubourdin, M. Pilate, 24 élèves.

Digitized by Google

A Cambrai, MM. Fliniaux, 63 élèves. — Dumon, 30 élèves. — Bouzeran, 12 élèves. — Vallez, 30 élèves.

A Landrecies, M. Courboulis, 37 élèves.

A Douai, MM. Chemet, 81 élèves. — Bilbaut, 40 élèves. — Régulier, 50 élèves. — Després, 40 élèves.

A Valenciennes, MM. Moneuse, 56 élèves. — Degaulle, 15 élèves.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié, 17 élèves. — Fourmariez, 14 élèves.

A Cambrai, MM. Vallez, 10 élèves. — Alvin, 20 élèves.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des collèges, soit royaux, soit communaux.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

CLASSES D'ADULTES.

Un arrêté du conseil royal de l'instruction publique, du 22 mars 1836, sur l'établissement des classes d'adultes, porte ce qui suit :

Tout instituteur primaire ou toute autre personne munie d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité est apte à tenir une classe d'adultes, moyennant l'autorisation préalable du recteur de l'académie; la demande de l'autorisation devra être appuyée d'un avis motivé du comité local, d'une délibération du comité d'arrondissement, d'un plan du local visé et certifié par le maire de la commune et d'un programme des leçons qui seront données dans ladite classe.

L'instruction dans les classes d'adultes ne pourra porter que sur les matières comprises dans les 2.e et 3.e § de l'article 1.er de la loi sur l'instruction primaire, ou sur les développemens industriels qui auront été autorisés, conformément au 4.e § dudit article, selon les besoins et les ressources des localités.

Chaque comité local déterminera les jours de travail et de vacances, et les heures d'entrée et de sortie.

L'âge d'admission dans les classes d'adultes est fixé à 15 ans au moins pour les garçons, et à 12 ans au moins pour les filles; chaque comité local sera juge des exceptions qui pourront être faites à cette règle.

Digitized by Google

Il ne sera permis sous aucun prétexte de réunir dans une même classe des adultes des deux sexes.

Chaque comité local dressera un projet de réglement d'études et de discipline qui sera soumis à l'examen du comité d'arrondissement et à l'approbation du recteur, en conseil académique.

ÉCOLES DE FILLES.

Une ordonnance royale portant réglement sur les écoles primaires de filles a été rendue à la date du 23 juin 1836. Voici ses principales dispositions :

L'instruction primaire dans les écoles de filles est élémentaire ou supérieure.

L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les élémens du calcul, les élémens de la langue française, le chant, les travaux d'aiguille et les élémens du dessin linéaire.

L'instruction primaire supérieure comprend, en outre, des notions plus étendues d'arithmétique et de langue française, et particulièrement de l'histoire et de la géographie de la France.

Dans les écoles de l'un et de l'autre degré, sur l'avis du comité local et du comité d'arrondissement, l'instruction primaire pourra recevoir, avec l'autorisation du recteur de l'académie, les développemens qui seront jugés convenables selon les besoins et les ressources des localités.

Pour avoir le droit de tenir une école primaire de filles, il faudra avoir obtenu : 1.° un brevet de capacité; 2.° une autorisation pour un lieu déterminé.

Il y a deux sortes de brevets de capacité, les uns pour l'instruction primaire élémentaire, les autres pour l'instruction primaire supérieure.

Aucune postulante ne sera admise devant la commission d'examen si elle n'est âgée de 20 ans au moins. Elle sera tenue de présenter : 1.° son acte de naissance; si elle est mariée, l'acte de célébration de son mariage; si elle est veuve, l'acte de décès de son mari; 2.° un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune ou de chacune des communes où elle aura résidé depuis trois ans.

L'autorisation nécessaire pour tenir une école primaire de filles sera délivrée par le recteur de l'académie.

Cette autorisation sera donnée après avis du comité local et du comité d'arrondissement, sur la présentation du brevet de capacité et d'un certificat attestant la bonne conduite de la postulante depuis l'époque où elle aura obtenu le brevet de capacité.

Digitized by Google

L'autorisation de tenir une école primaire ne donne que le droit de recevoir des élèves externes ; il faut, pour tenir pensionnat, une autorisation spéciale.

Nulle école ne pourra prendre le titre d'école primaire communale qu'autant qu'un logement et un traitement convenables auront été assurés à l'institutrice, soit par des fondations, donations ou legs faits en faveur d'établissemens publics, soit par délibération du conseil municipal.

Lorsque le conseil municipal allouera un traitement fixe suffisant, la rétribution mensuelle pourra être perçue au profit de la commune, en compensation des sacrifices qu'elle s'impose.

Seront admises gratuitement à l'école publique les élèves que le conseil municipal aura désignées comme ne pouvant payer aucune rétribution.

Dans les lieux où il existera des écoles communales distinctes pour les enfans des deux sexes, il ne sera permis à aucun instituteur d'admettre des filles, et à aucune institutrice d'admettre des garçons.

Les institutrices appartenant à une congrégation religieuse dont les statuts régulièrement approuvés renfermeraient l'obligation de se livrer à l'éducation de l'enfance, pourront être autorisées par le recteur à tenir une école primaire élémentaire, sur le vu de leurs lettres d'obédience, et sur l'indication, par la supérieure, de la commune où les sœurs seraient appelées.

L'autorisation de tenir une école primaire supérieure ne pourra leur être accordée sans que la postulante justifie d'un brevet de capacité du degré supérieur obtenu dans la forme et aux conditions prescrites.

Les comités locaux et les comités d'arrondissemens établis en vertu de la loi du 28 juin 1833, exerceront sur les écoles primaires de filles les attributions énoncées par ladite loi.

Les comités feront visiter les écoles primaires de filles par des délégués pris parmi leurs membres ou par des dames inspectrices.

Il y aura dans chaque département une commission d'instruction primaire, chargée d'examiner les personnes qui aspireront aux brevets de capacité.

Les examens auront lieu publiquement.

Des dames inspectrices pourront faire partie desdites commissions.

Ces commissions délivreront des certificats d'aptitude d'après lesquels le recteur de l'académie expédiera le brevet de capacité sous l'autorisation du ministre.

Digitized by Google

COMITÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, M. le ministre de l'instruction publique a, par décision du 15 novembre même année, déterminé le nombre et la circonscription des comités d'instruction primaire du département du Nord.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.
A Bergues. — Un comité pour les cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt.
A Bourbourg. — Un comité pour les cantons de Bourbourg et Gravelines.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.
A Bailleul. — Un comité pour les deux cantons de Bailleul.
A Cassel. — Un comité pour les cantons de Cassel et de Steenvoorde.
A Merville. — Un comité pour le canton de Merville.

Arrondissement de Lille.

A Lille. — Un comité pour les cinq cantons de Lille et le canton d'Haubourdin.
A Armentières. — Un comité pour les cantons d'Armentières et de Quesnoy-sur-Deûle.
A Seclin. — Un comité pour les cantons de La Bassée, Seclin, Cysoing et Pont-à-Marcq.
A Roubaix. — Un comité pour les cantons de Lannoy et Roubaix.
A Tourcoing. — Un comité pour les deux cantons de Tourcoing.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai. — Un comité pour les deux cantons de Cambrai et le canton de Clary.
Au Catteau. — Un comité pour les cantons du Catteau, de Carnières et de Solesmes.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes. — Un comité pour les cantons d'Avesnes, Berlaimont, Solre-le-Château et Trélon.
A Maubeuge. — Un comité pour les cantons de Maubeuge et Bavay.

Digitized by Google

Au Quesnoy. — Un comité pour le canton de Landrecies et les deux cantons du Quesnoy.

Arrondissement de Douai.

A Douai. — Un comité pour tout l'arrondissement.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes. — Un comité pour les trois cantons de Valenciennes et le canton de Bouchain.
A Condé. — Un comité pour le canton de Condé.
A St.-Amand. — Un comité pour les deux cantons de St.-Amand.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissemens d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord. — M. Carlier.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Boulanger, directeur-économe.

Le directeur enseigne la morale, l'écriture, la géographie et l'histoire.

Maîtres adjoints.

MM.
Boulanger fils, — lecture, grammaire, méthode.
David, — mathématiques, arpentage, levée des plans.
L'abbé Lazerat, — religion, histoire sainte.
Mortreux, — dessin linéaire.
Brovellio, — chant.
Valentin, — greffe, taille des arbres.

Nombre d'élèves : 36.

Le conseil général a arrêté, dans sa session de 1836, que les vingt-une demi-bourses fondées par l'école normale primaire seront désormais divisées en huit bourses entières et cinq demi-bourses.

Le conseil a voté en outre les sommes suivantes en faveur de cette école :

Digitized by Google

Achat de mobilier pour l'école normale.....	5116	58
—— de livres pour la bibliothèque.....	150	»
—— d'instrumens.....	107	50
—— de livres pour distributions de prix.....	107	50
Indemnité aux instituteurs qui fréquentent les cours de l'école.....	2000	»

ÉCOLE COMMUNALE DE SOURDS-MUETS A LILLE.

Comité de surveillance.

MM.
Le maire de Lille, président.
Verley, adjoint, vice-président.
Lefebvre, doyen-curé de Saint-Étienne, trésorier.
Leglay, archiviste du département.
Vanackere père, libraire.
Lorain fils, vice-président du tribunal civil.
Musias, ancien notaire.

Professeur.

M. Massieu, élève de l'abbé Sicard.

Le conseil général, dans sa dernière session, a porté de 8 à 14 le nombre de bourses entretenues dans cet établissement par le département et a voté à cet effet un crédit de 8,750 francs.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Des fonds ont aussi été accordés pour les écoles primaires. Outre le complément des dépenses ordinaires des écoles communales, le conseil général a voté les articles ci-après :

Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation des maisons d'école.....	35,000	»
Don à la caisse d'épargne et de prévoyance des instituteurs publics.....	1,500	»
Subvention aux communes pour livres d'école à donner aux élèves indigens.....	6,000	»
Subvention pour l'établissement et l'entretien de classes d'adultes.....	1,000	»
Encouragemens, prix et récompenses aux instituteurs et à ceux de leurs élèves qui se sont le plus distingués.....	1,200	»
Pour l'établissem.t et l'entretien des salles d'asile.	1,000	»
Subvention spécialement affectée aux écoles de filles.....	6,000	»
Encouragement pour les institutrices qui se sont le plus distinguées.....	1,000	»

Digitized by Google

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A L'ÉPOQUE DU 15 DÉCEMBRE 1836.

ARROND.s	NOMBRE D'ÉCOLES		ENSEIGNEMENT MUTUEL.			ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.			ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL.			NOMBRE de COMMUNES	
	de garçons	de filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Filles.	privées d'instituteurs.	privées d'institutrices.
Dunkerque...	100	42	13	430	275	109	4000	2500	20	1510	1220	»	28
Hazebrouck..	79	22	5	130	50	86	3860	3000	10	750	800	»	20
Lille.....	237	140	35	1180	700	272	8540	4280	70	5500	2400	3	35
Cambrai.....	150	62	13	600	320	162	6000	3425	37	2825	1850	2	56
Avesnes.....	220	60	28	880	600	197	7015	3500	55	4200	2180	2	82
Douai.....	105	75	15	500	340	138	5280	2450	27	2300	1700	»	10
Valenciennes.	142	66	24	760	446	158	5800	3250	26	2310	1850	2	14
TOTAUX...	1033	467	133	4480	2731	1122	40495	22405	245	19395	12000	9	245

Digitized by Google

RÉSUMÉ :

Il résulte du tableau qui précède qu'il existe dans le département :

133 écoles d'enseignement mutuel ayant un nombre d'élèves de	7211
1122 écoles d'enseignement simultané, id.	62900
245 écoles d'enseignement individuel, id.	31395
Total pour l'instruction primaire, 1500 écoles et	101506 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfans enseignés dans les établissemens supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collège royal	262
Collèges communaux	1255
Institutions particulières et pensionnats	931
Pensionnats de demoiselles approximativement.	5000
On trouve pour résultat total une quotité de	108954
Le nombre d'enfans de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ	170000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,56.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfans susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

Arrondissemens.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.	*Observations.*
Dunkerque	16414	9935	1 à 1,65	
Hazebrouck	17875	8590	1 à 2,08	
Lille	50620	22600	1 à 2,27	
Cambrai	26195	15020	1 à 1,74	
Avesnes	21881	18375	1 à 1,19	
Douai	15873	12570	1 à 1,26	
Valenciennes	21142	14416	1 à 1,47	
TOTAUX	170000	101506	1 à 1,56	

Ainsi l'arrondissement d'Avesnes est celui dans lequel l'instruc-

Digitized by Google

tion primaire est le plus répandue, et l'arrondissement d'Hazebrouck celui où elle a le moins d'extension.

DISTRIBUTIONS DE MÉDAILLES.

Des encouragemens ont été accordés en 1835, en vertu d'une décision de M. le ministre de l'instruction publique, aux instituteurs qui se sont distingués par leur zèle et la bonne tenue de leurs écoles.

Médailles d'argent.

MM.
Vieillard, Claude, directeur des écoles chrétiennes, à Dunkerque.
Dufossé, Irma, instituteur primaire, à Bourbourg.

Médailles de bronze.

D.elle Lemaire, institutrice, à Dunkerque.
MM.
Manotte, instituteur, idem.
Demaegt, id., à Petite-Synthe.
MM.
Debaecker, id., à Coudekerque.
Morel, institut., à Brouckerque.
Caffiaux, idem, à Ruesnes.
Gombert, idem, à Fournes.

Mentions honorables.

MM.
Quiquel, institut., à Dunkerque.
Maeght, id., à Coudekerque-Br.
Lenanker, id., à Grande-Synthe.
Masson, instituteur, à Saint-Pierre-Brouck.
MM.
Sœur S.te-Catherine, de la Congrégation de l'Enfant-Jésus, à Bourbourg.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Par arrêté de M. le préfet, du 6 juillet 1830, il a été créé une commission de sept membres pour l'examen des titres et de la capacité des personnes qui postulent le diplôme de maîtresse ou sous-maîtresse d'institution ou de pension.

Cette commission se compose ainsi qu'il suit :

MM.
Le maire de Lille, président.
Vanhœnacker, ✲, conseiller de préfecture.
Revoire, ✲, négociant.
Brigandat, docteur en médecine.
Gachet, principal du collège.
Barrois, négociant.

La commission s'assemble le premier jeudi de chaque mois, à midi, à la préfecture.

Digitized by Google

Voici la nomenclature des établissemens d'instruction de cette catégorie qui existent dans le département du Nord.

A Dunkerque, M.me Herrewyn ; — M.elle Gallois ; — M.elle Laveran.

A Bergues, M.me Journet.

A Bailleul, M.elle Théry.

A Cassel, M.elle Spilleux.

A Hazebrouck, M.elles Anselme et Famechon.

A Renescure, M.elle Martel.

A Steenvoorde, M.elles Levasseur.

A Lille, les Dames du Sacré-Cœur ; — M.elle Samain ; — M.mes Comère ; — M.elle Legrand ; — M.elles Luiset ; — M.me Possoz ; — M.elle Guyot ; — M.elle Mullié ; — M.elle Chipre ; — M.elle Servatius ; — M.elle Empis ; — M.elle Delacroix ; — M.elle Lalleman ; — M.elles Delecourt ; — M.elle Faucompré ; — M.elle Humbert ; — M.elles Lecointe ; — M.elles Lepers et Duchatel ; — M.elle Malemprée ; — M.me Mallarmée-Clainpanain ; — M.elle Masurel ; — M.elle Barrieux ; — M.elle Barsanty ; — M.elle Henry ; — M.elle Lefebvre ; — M.mes Lehman et Duval ; — les Sœurs N.-D. des Anges.

A Allennes-lez-Marais, M.elles Garin.

A Ascq, M.elles Crucq et Reynart.

A La Bassée, M.elle Naninck ; — M.elle Després.

A Esquermes, les Dames Bernardines.

A Fournes, M.elle Gombert.

A Haubourdin, M.elle Legrand.

A Lannoy, M.elles Bomart et Couvreur.

A Loos, M.elle Duval.

A Marcq-en-Barœul, M.elle Empis.

Aux Moulins, M.elle Bonnier ; — M.elle Lorthiois.

A Roubaix, M.elle Bottin ; — M.mes Deredder ; — M.elle Florin ; — M.elles Laignel.

A Tourcoing, M.mes Mutuel ; — les Dames du couvent de N.-D. des Anges.

A Wazemmes, M.elle Fremaux ; — M.elle Thuys ; — M.elle Marcotte.

A Cambrai, M.elles Lefebvre ; — M.elles Fourmant ; — M.elle Boulet ; — M.me Durot ; — M.elles Morlay ; — M.me Caron ; — M.elles Perriquet ; — M.elle Wallers ; — M.elle Danchin ; — M.elle Thomas ; — M.elle Arbinet.

A Avesnes, les Sœurs de la Providence ; — M.me Nicolas.

A Anor, Sœurs de S.te-Thérèse, Legrand et Soyez.

A Bavay, Sœur Lefebvre.

A Eppe-Sauvage, Sœur de S.te-Thérèse, Catherine Carlin.

Digitized by Google

A Fourmies, Sœur de S.te-Thérèse, Henriette Fauconnier.
A Frasnoy, Sœurs idem.
A Glageon, Sœur idem, Élisabeth Dulorois.
A Landrecies, M.elle Cleret.
A Maubeuge, M.elle Joré; — les Sœurs de la Providence.
Au Quesnoy, M.elle Dupont; — M.elle Barré.
A Solre-le-Château, M.elle Élisa Marit.
A Trélon, M.elle Claro; — M.elle Henri; — Sœurs de la Providence.
A Cuincy, M.elle Boudailliez.
A Douai, M.mes Mairesse et Verbrouck; — M.elle Henriette Anicot; — M.elle Thérèse Anicot; — M.elle Delecambre; — M.elle Possoz; — M.elle Vagnaire; — M.elle Mariage; — M.elle Vertu; — M.elle Allard; — M.elle Laurant; — M.elle Maneyer; — M.elle Després; — les Sœurs de la Providence; — les Dames de Flines.
A Orchies, Sœur Emmanuelle Clouez.
A Beuvrages, M.me Joly, née Musin.
A Condé (hameau de Bon-Secours), M.elle Thouesny; — M.elle Bouillon; — M.elle Bossel.
A Fresnes, M.me Willaume; — M.me Gavelle; — M.elle Pelsez.
A Saint-Amand, M.elle Gonez; — M.me Bouillon.
A Saint-Saulve, M.elle Cathelotte.
A Valenciennes, les Dames Ursulines; — M.elle Terf; — M.elles Lalou et Forfer; — M.elle Tassin; — M.elle Carez; — M.elles Chermiset; — M.elle Dechy.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux

Digitized by Google

de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM. Bigo, maire, président; — Tilloy-Casteleyn, trésorier; — Legrand-Mallet; — Bonnier d'Hennequin; — Hiolle; — Danel; — Cousin; — Crespel, Félix; — Bruté; — Delespaul.

Secrétaire, M. Winter.

Professeurs.

Chant, classe de goût, M.elle Florin.
Classe de vocalisation, M.elle Florin.
Cl. de solfège pour les hommes, M. Leplus.
Suppléant, M. Printemps.
Classe de solfège pour les demoiselles, M. Lavainne.
Suppléant, M. Printemps.
Classe de piano, M. Ferdinand Lavainne.
Classe élémentaire de piano, M.elle E. Michelet.
Cl. de violoncelle, M. Baumann.
Suppléant, N....
Classe de violon, M. Muller.
Suppléant, M. Lefranc.
Cl. d'instrumens à vent (basson et clarinette), M. Baumann.
Suppléant, N....

Commission des écoles académiques.

MM.
Lenglard, vice-président.
Grodée, conseiller municipal.
Reynart, propriétaire.
Bonnier fils, cons. du musée.
Davainne, ingénieur.

MM.
Barrois, François.
Verly fils, architecte.
Jouffroy.
Bernard, capitaine d'état-major.
Fremont.

École de dessin ombré. — MM. Liénard, peintre, directeur; — Cadet de Beaupré, professeur.

Ecole de modelure. — M. Cadet de Beaupré, professeur.

Ecole de dessin linéaire. — M. Granofski, professeur.

Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique. — M. Granofsky, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective. — M. Lemaire-Dequersonnière.

Digitized by Google

Cours de physique. — M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures. — M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique. — M. Thém. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

Cours de clinique. — Partie médicale, M. Brigandat. — Partie chirurgicale, M. Jacques Brissez.

DUNKERQUE.

Ecole de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtimens du collège et entretenue par la marine. — M. Petit-Genet, ✲, professeur.

Ecole communale de dessin. — M. Dubuisson, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Develle, professeur.

CAMBRAI.

École de musique.

MM.	MM.
Delattre, professeur de violon.	Thomas, professeur de piano et d'instrumens à vent.
Duez, professeur de violoncelle.	
Tronville, professeur de solfège et de vocalisation.	

Académie de dessin. — MM. Berger, directeur; — Grohain, professeur.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.	MM.
De Guerne, ✲, maire, président.	Fouquay, memb. du cons. mun.
Bommart-Paix, propriétaire.	Luce, propriétaire.
Demasur, membre du conseil municipal.	Bommart, Anacharsis, négoc., membre du conseil municipal.

Cours d'anatomie. — M. Tesse, docteur en méd., professeur.

Cours de botanique. — M. Maugin, docteur en méd., professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. — M. Mallet, architecte, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Mallet, professeur.

Ecole de dessin. — MM. Wallet, professeur; — Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

Ecole de dessin pour la broderie. — M. Robaut, professeur.

Ecole de peinture. — M. Wallet, professeur.

Ecole de modelure. — M. Moreau, professeur.

Ecole d'écriture. — M. Carrière, professeur.

Digitized by Google

École de musique.

MM.	MM.
Ponce, professeur de l'art du chant.	Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Mouton, professeur de solfège.	Heisser, prof.r de violoncelle.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.	Nourit fils, professeur de cor.
	Hellebecque, prof.r de flûte.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs.— MM. Flamme, ✲, maire, présid.; — Hécart, secrétaire perpétuel; — Bodard; — De Mathieu; — Léonce de Fieuzal; — Rousseau; — Piérard; — Lebarbier père; — Dubois; — Barré; — Cellier; — Leconte; — Dinaux, Arthur; — Pottier; — Bernard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillans.

Professeurs.

MM.	MM.
Potier, professeur de peinture.	Bernard - Langlet, professeur d'architecture.
Léonce de Fieuzal, professeur de sculpture.	Huelle, professeur d'écriture.

Ecole de droit commercial. — M. Grar, avocat.
Ecole de physique. — M. Evrard.
Ecole de chimie. — M. Evrard.
Cours public de géométrie appliquée aux arts. — M. Bernard.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Il en existe cinq dans le département, savoir : à Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque est riche de vingt-quatre mille volumes, classés avec ordre d'après les cinq grandes divisions bibliographiques généralement suivies : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Elle est placée dans un vaste et beau local. Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions

Digitized by Google

du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque de Lille est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

MM. Lafuite, ✠ ✲, bibliothécaire.
Deperne, sous-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Cette bibliothèque, riche en bons ouvrages et tenue bien en ordre, se compose de plus de vingt-sept mille volumes, dont le catalogue est terminé depuis plusieurs années.

A la sollicitation de M. D'haubersart, député de l'arrondissement de Cambrai, il vient d'être fait don à la bibliothèque de cette ville, par MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, d'une quantité considérable d'ouvrages qui ajouteront à l'importance de cet établissement.

Bibliothécaire, N....— Sous-bibliothécaire, M. Wiart.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient près de cinq mille volumes, classés avec ordre et dont le catalogue est formé.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

La bibliothèque de Douai ne le cède pas à celle de Lille pour le nombre des ouvrages et pour l'ordre parfait dans lequel ils sont classés. On y compte trente mille ouvrages, dont six cents manuscrits. Plusieurs de ces derniers sont regardés comme très-précieux.

Les jours d'ouverture sont les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, quoique moins nombreuse que les précédentes, ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt. Les livres qui la composent sont classés dans un ordre exact.

Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Conservateur, M. Leroy ainé.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par la munificence des autorités, le zèle de la société des sciences et les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.	MM.
Macquart, président.	Verly fils, architecte.
Degland, secrétaire.	Borelly, ✲, insp.r des douanes.
Desmazieres, négociant.	Kuhlmann, profess. de chimie.
Bailly, docteur en médecine.	

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de

Digitized by Google

Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Musias, ancien notaire ; — Lestiboudois (Th.), docteur en médecine ; — Legrand, avocat ; — Verly, architecte ; — Liénard, peintre.

DOUAI.

Le musée de Douai, qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissemens de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potier-Valery.

Membres de la commission du musée.

MM.
Le baron de Guerne, ✲, maire, président.
Becquet de Mégille, ✲, président honoraire.
Cocqueau, pharmacien.
Duquesne-Dapsens, propriétaire.
Quenson, conseiller à la cour royale.
Reytier, docteur en médecine.
De Warenghien, ✲, ✲, ancien maire.
Potier-Valery, secrétaire et conservateur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un

Digitized by Google

nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur, M. Caruel.

Douai a aussi une troupe sédentaire qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur provisoire, N....

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Billon et Dehouck.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1836 :

Administration	9	Education	26
Agrément (ouvrages d')	40	Géographie	2
Agriculture	3	Histoire	11
Almanachs	42	Horticulture	3
Archéologie	1	Littérature	4
Art militaire	1	Mémoires	7
Biographie	4	Poésies	3
Catalogues de livres, etc	32	Politique	4
Chansons (recueils de)	11	Religion (heures, livres de piété, etc.)	80
Commerce	2	Sciences et arts	20
Classiques	31	Statistique	2
Economie	7		

Le nombre total de ces ouvrages est de 373.

Digitized by Google

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel ; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du roi ; Leleux ; Parvillez ; Reboux-Leroy ; Vanackere fils ; Bronner-Bauwens ; Lefort fils ; Durieux.

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Bergues. — M. Focqueur.

A Cassel. — M. Wackernie.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant. (Ce dernier n'exerce toutefois que la librairie.)

A Douai. — M. Deregnaucourt.

A Cambrai. — MM. Hurez ; Chanson.

A Avesnes. — M. Viroux.

A Maubeuge. — M. Levêque.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Anzin. — M. Boucher-Moreau.

Imprimeurs.

A Lille. — Imprimeurs typographes : MM. Jacqué; Libert; Castiaux, Louis. — Imprimeurs en lithographie : MM. Salomé ; Jouvenel ; Lustreman ; Mayeur ; Zévort ; Durieux, Émile.

A Roubaix. — MM. Beghin, typographe; Reboux, lithographe; Hennion, id.

A Tourcoing. — M. Pruvost, imprimeur en lithographie.

A Dunkerque. — MM. Drouillard ; Lorenzo ; Wanwormhoudt, imprimeur du roi ; V.e Weins, née Berycke; V.e Lorenzo ; Torris, imprimeur en lithographie ; Pieters, idem ; Lorenzo, Jacques-Emmanuël ; Lalou.

A Bergues. — MM. Barbez; Serleys, imprimeur en lithographie.

A Hazebrouck. — M. Guermonprez.

A Avesnes. — M. Carton.

A Douai. — MM. Carpentier ; Vinois, imprimeur du roi ; Crepeaux ; Jacquart ; Robaut, imprimeur en lithographie ; Adam.

A Valenciennes. — MM. Henri, imprimeur du roi; Prignet; Bécar, imprimeur en lithographie; Giard, idem.

Libraires.

A Lille. — MM. Vanackere père ; Castiaux fils ; Martin-Delahaye ; Petit-Pillot ; Laurent ; Laurent fils ; Petitot ; M.elle Fremaux; Leleu ; Duquesne ; Libert ; Debaralle.

A Armentières. — M. Delecambre.

A Haubourdin. — Mme Schoutter.

Digitized by Google

A Tourcoing. — MM. Pruvost ; Lepers ; Catteau.
A Roubaix. — M. le chevalier Préville ; Mme Beghin.
A Dunkerque. — MM. Lancel ; Chenevier ; Mlle Laurenz ; MM. Lorenzo, Octave-J.-Emm. ; Olivier ; Lachèvre ; Gillet.
A Bergues. — MM. Serleys ; Boone.
A Bourbourg. — M. Vandenbrouque.
A Gravelines. — M. Leys.
A Hazebrouck. — Mlles Delessue ; MM. Debuscheire ; Réant.
A Cassel. — M. Bachelet ; Mlle Aernouts.
A Estaires. — M. Nicaise.
A Cambrai. — Mmes V.e Hurez ; V.e Giart ; MM. Lesne-Daloin ; Tafflin, Amand ; Hattu, Amand.
Au Catteau. — MM. Bonnaire ; Terrin.
A Solesmes. — MM. Delsart ; Piettre.
A Avesnes. — MM. Brunnin ; Michaux aîné.
A Bavay. — MM. Lequien ; Boucher, Auguste.
A Maubeuge. — M. Wallerant fils ; Mlle Virlet.
A Landrecies. — MM. Bonnaire ; Deloffre ; Crapilliez.
Au Quesnoy. — Mme V.e Delsart ; M. Dupont.
A Trélon. — M. Garbe.
A Douai. — MM. Dubourg-Delannoy ; Lemâle ; Foucart ; Bettremieux ; Bourseul ; Contrejean ; Jacquart ; Vinois fils ; Obez ; Thorez.
A Valenciennes. — Mme V.e Carpentier ; MM. Giart ; Viart ; Giart aîné ; Boucher ; Giard ; François ; Lemaître ; Marlier ; Alexandre ; Lemaire ; Binois ; Hourdequin ; Caullet.
A Condé. — M. Durigneux.
A Saint-Amand. — MM. Druon ; Lejeune ; Alker-Chotteau.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel, imprimeur du roi.
L'Echo du Nord, chez Leleux, imprimeur.
Le Nord, chez Bronner-Bauwens, imprimeur.
La Gazette de Flandre et d'Artois, chez Cailleaux-Lecocq, imprimeur.
La Revue du Nord, recueil mensuel et littéraire, chez Vanackere, imprimeur.
L'Echo Phalanstérien, journal de l'association communale, chez Vanackere, imprimeur.
A Dunkerque. — La Dunkerquoise, chez Drouillard, imprimeur.

Digitized by Google

Le journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire. chez Vanwormhoudt, imprimeur.

La Vigie, journal de l'arrondissement de Dunkerque, chez Lalou, imprimeur.

A Hazebrouck. — La feuille hebdomadaire d'Annonces judiciaires, administratives, commerciales, affiches et avis divers, chez Debaecker, imprimeur-libraire.

L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck, chez Guermonprez, imprimeur.

A Cambrai. — La gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai, chez Chanson, imprimeur.

La Feuille de Cambrai, chez M.me V.e Hurez, imprimeur.

L'Émancipateur, chez Chanson, imprimeur.

La Revue Cambrésienne, journal d'annonces et de littérature, chez Lesne-Daloin, imprimeur.

A Avesnes. — Le Glaneur, feuilles d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur.

L'Observateur de l'arrondissement d'Avesnes, chez Viroux, imprimeur.

A Douai. — La Feuille d'Affiches et d'Annonces de l'arrondissement de Douai, chez Carpentier fils, imprimeur.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur.

Le Libéral du Nord, chez Jacquart, imprimeur.

A Valenciennes. — Le Courrier du Nord, chez Henri, imprimeur du roi.

L'Echo de la Frontière, chez Prignet, imprimeur.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.

Le baron Louis Belmas (C. ✲), évêque de Cambrai.

Deforest de Quartdeville (O. ✲), 1.er président de la cour royale.

Nepveur, ✲, procureur général.

Digitized by Google

Le comte Corbineau (G. O. ✲), lieutenant-général c.t la division.
Le baron Méchin (G. O. ✲), préfet du département.
Le vicomte de Rigny (C. ✲), maréchal-de-camp, commandant le département.
Corne, président du tribunal de première instance de Douai.
Lenglet, procureur du roi près le même tribunal.
Morand, ✲, sous-préfet de Douai.
De Guerne, ✲, maire de Douai.
Le général Marion (C. ✲), commandant de l'école d'artillerie de Douai.
De Reyniac (✠ C. ✲), colonel, commandant la place de Douai.
Duplessis, ✲, recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.
Le duc de Raguse.
Le comte Siméon, min. d'État.
D'haubersart, pair de France.
Taranget, ✲, inspect.-général honoraire de l'université.
Dewarenghien, ✠ ✲, propriét.
Reytier, doct. en méd., à Douai
Fouquay, propriétaire, à Douai.

MM.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Lambert, ✲, président à la cour royale.
Tressignies, artiste vétérinaire.
Daix-Deshayes, banquier.
Courtin, cons. à la cour royale.

Fonctionnaires de la société.

MM.
Taranget, ✲, prés. honoraire.
Quenson, président.
Preux, 1.er vice-président.
Becquet de Mégille, 2.e vice-pr.

MM.
Minart, secrétaire-général.
Lamarle, secrétaire-adjoint.
Foulon, économe.
Daix-Deshayes, trésorier.

Membres résidans.

MM.
Durand-d'Élecourt, ✲, conseiller à la cour royale.
Lefebvre de Trois-Marquet, conseiller à la cour royale.
Quenson, idem.
Delepouve, idem.
Bagnéris, docteur en médecine.
Debailliencourt, notaire royal.
Maugin, docteur en médecine.
Preux, avocat-général à la cour royale.
Bigant, conseiller, idem.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Marescailles de Courcelles, ✲, propriétaire.

Digitized by Google

MM.

Le baron de Lagrange (O. ✲), colonel d'artillerie.
Plazanet (✠ O. ✲), lieutenant-colonel du génie en retraite, ancien député.
Desfontaines d'Azincourt (O. ✲), propriétaire, colonel de la garde nationale.
Dubois, Auguste, ✲, sous-intendant militaire.
Minart, juge d'instruction.
Cocqueau, pharmacien.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales au collège royal.
Bruneau, avocat à la cour royale.
Lagarde, substitut du procureur du roi.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✠ O. ✲), lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de la fonderie royale.
Delecroix, ✲, avocat à la cour royale, bâtonnier de l'ordre.
Comte de Montozon, député.
Baron de Guerne, ✲, propriétaire.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Leroy de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, conservateur des eaux et forêts.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Moniez, fabricant de sucre indigène.
Hibon, avocat-général à la cour royale.
Deleplanque, artiste vétérinaire.

Garde des archives et de la bibliothèque de la société. — M. Brassart.

Primes et médailles décernées par la société en 1836.

Les médailles et primes accordées par la société en 1835, et mentionnées dans le dernier annuaire, ont été remises à ceux qui les avaient obtenues, dans la séance publique du 13 juillet 1836.

Dans cette séance, la société a de plus décerné les récompenses suivantes :

Concours d'histoire.

A M. Lebon, propriétaire, à Haubourdin, membre correspondant, une médaille d'or pour un mémoire sur l'histoire de la Flandre wallonne de 1566 à 1667.

A M. Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul, une grande

Digitized by Google

médaille d'argent pour une histoire de Bailleul et lieux environnans, depuis Jules-César jusqu'à nos jours.

Concours de bestiaux.

A M. de Boutteville, propriétaire et maire, à Hornaing, une médaille d'or pour la présentation du plus beau taureau.

A M. Bazin, cultivateur et maire, à Landas, une grande médaille d'argent pour la plus belle vache.

A M. Béhague, cultivateur et maire, à Waziers, une grande médaille d'argent pour le plus beau bélier.

A M. Dovilers, propriétaire, à Montigny, une mention honorable pour un beau bélier.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Leglay, archiviste du département du Nord.
Vice-président, M. Lestiboudois, Thémistocle, doct.r en médecine.
Secrétaire-général, M. Davaine, ingénieur des ponts et chaussées.
Secrétaire de correspondance, M. Legrand, Pierre, avocat.
Trésorier, M. Borelly, ✲, inspecteur des douanes.
Bibliothécaire, M. Vaillant, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Godin, ✲, ancien chirurgien-major.
Peuvion, adjoint.

Membres titulaires.

MM.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre, professeur à l'école de dessin.
Lestiboudois, Thémist., prof.r de botanique.
Musias, ancien notaire.

MM.
Verly fils, architecte.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Murville, profess. d'anatomie à l'hôpital militaire.
Bailly, docteur en médecine.
Heegman, négociant.
Barrois, négociant.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.

Digitized by Google

MM.
Dambricourt, négociant.
Delattre, négociant.
Hautrive, docteur en médecine.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, imprimeur.
Dourlen fils, doct.r en médecine.
Moulas, propriétaire.
Vaillant, médecin, professeur à l'hôpital militaire.
Legrand fils, avocat.

MM.
Marquet, ✲, dir.r de la maison de Loos.
Borelly, ✲, insp.r des douanes.
Mullié, maître de pension.
Davaine, ingénieur des ponts et chaussées.
Leglay, archiviste du départ.t
Benvignat, architecte, à Lille.
Dujardin, docteur en médecine, idem.

Membres associés agriculteurs.

MM.
Hochart, à Hallennes.
Lecomte, à Bousbecque.
Descamps, à Croix.
Delobel, à Sailly-lez-Lannoy.
Heddebault, à Faches.
Loridan, à Flers.
Beghin, à Thumeries.
Adam, à Aubers.
Wattelle, à Radinghem.
Pottier, à Allennes.
Delecourt, Louis, à Lomme.
Delecourt, J.-B., à Lomme.
Lepers, François, à Croix.
Desquiens, J., à Ascq.
Mortreux, à Gondecourt.
Debuchy, à Noyelles.

MM.
Cordonnier, à Anstaing.
Lefebvre, à Ronchin.
Chuffart, à Ascq.
Despature, à Marcq-en-Barœul.
Masquillier, à Willems.
Liénard, à Annappes.
Bonte, à Flers.
Lefebvre, Julien, à Hem.
Duhayon, à Ronchin.
Havez, à Ascq.
Desurmont, à Tourcoing.
Masquelier, à Saingbin.
Collette, à Baisieux.
Charlet, à Houplines.
D'Hespel, à Haubourdin.

Les prix suivans ont été décernés dans la séance publique du 29 juillet 1836 :

Houblonnières.

1.° Une prime de 200 fr. à M. Jean-Baptiste Castel, brasseur, à Hellemmes, pour avoir établi, en 1835, une houblonnière de la contenance de 20 ares ;

2.° Une prime de 150 fr. à M. Jean-Baptiste Dhalluin, cultivateur, à Marcq-en-Barœul, pour avoir planté, en 1835, 10 ares de houblon à tiges blanches ;

3.° Une prime de 50 fr. à M. Ernest Bauduin, brasseur, à Wavrin, pour avoir augmenté de 26 ares sa belle houblonnière ;

4.° Une prime de de 50 fr. à M. François Leclercq, brasseur,

Digitized by Google

à Hem, pour avoir augmenté son ancienne houblonnière de 20 ares de houblon français.

Expériences agronomiques.

Une médaille d'argent à M. Jean-Baptiste Dhalluin, de Marcq-en-Barœul, pour avoir continué ses expériences comparatives sur l'action fertilisante de plusieurs amendemens.

Plantation du blé en lignes.

1.° Une médaille d'argent de la valeur de 75 fr. à M. Louis Béghin, cultivateur, à Hem;

2.° Une médaille d'argent de la valeur de 75 fr. à M. Jean-Baptiste Dhalluin, de Marcq-en-Barœul;

3.° Une médaille d'argent de la valeur de 75 fr. à M. Edouard Flament, cultivateur, à Quesnoy-sur-Deûle.

Instrumens aratoires.

1.° Une médaille de 200 fr. à M. Jean-Louis Desplanques, charron, à Hem, pour avoir perfectionné un *semoir régulateur à cylindre;*

2.° Une médaille d'encouragement à M. François-Louis Leroy, cultivateur, à Aubers, pour avoir présenté une *herse-semoir* de son invention;

3.° Une médaille d'argent de la valeur de 75 fr. à M Jean-Baptiste Dhalluin, cultivateur, à Marcq-en-Barœul, ayant importé dans l'arrondissement de Lille un instrument propre à planter et déplanter les perches des houblonnières.

Taureaux, Génisses.

1.° M. Julien Lefebvre, cultivateur, à Hem, propriétaire du plus beau taureau présenté au concours, a mérité la prime de 300 fr.;

2.° La plus belle génisse de race hollandaise pure ayant été présentée par M. Benjamin Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois, la première prime de la valeur de 150 fr. lui est accordée;

3.° La seconde prime, de la valeur de 100 fr., est accordée à M. Henri Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois, pour avoir présenté au concours la plus belle génisse après la précédente;

4.° Une médaille d'argent est décernée à M. Louis Lepers, de Wazemmes, qui a présenté une belle génisse de race hollandaise-flamande;

5.° Une médaille d'argent à M. Louis Delecourt, de Lomme, pour avoir introduit dans l'arrondissement une vache suisse d'une beauté rare;

Digitized by Google

6.° Une médaille d'encouragement à M. Louis Heddebault, d'Houplin, qui a présenté au concours une génisse de race croisée.

Béliers.

Une médaille d'encouragement est accordée à M. Waymel, fermier, à La Chapelle-d'Armentières, possesseur de deux béliers de race hollandaise destinés à opérer, par le croisement, l'amélioration de son troupeau.

BERGERS ET MAÎTRES-VALETS.

La Société, voulant récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et des maîtres-valets de l'arrondissement de Lille, a fondé différens prix qui ont été décernés dans la même séance :

Bergers.

1.° Le sieur Étienne Gillon, depuis quarante-quatre ans berger en la commune d'Emmerin, et conduisant depuis dix-neuf ans le troupeau de M. Debuchy, a mérité la récompense due à ses bons et loyaux services : une houlette d'argent lui est accordée ;

2.° Deux médailles d'encouragement sont accordées à M. Louis Noé, dirigeant depuis vingt-neuf ans le troupeau de la ferme de Nomain, et à M. Ferdinand Poulain, berger depuis dix-huit ans chez M. Dutilleul, fermier, à Gruson.

Maîtres-valets.

1.° Les épis d'argent proposés en prix au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter les travaux agricoles, ont été mérités par le sieur François Marquillies, âgé de 80 ans, demeurant depuis soixante-quatre ans dans la ferme de la *Cour-d'Ennetières*, à Ennetières-en-Weppes ;

2.° Une fourche d'argent est accordée au sieur Pierre-Joseph Wattelle, depuis soixante ans maître-valet chez M. Ducroquet, cultivateur, à Marcq-en-Barœul ;

3.° Une médaille d'argent à Hilaire Guilbert, depuis cinquante-deux ans maître-valet chez M. Jean-Baptiste Ramery, fermier, à La Chapelle-d'Armentières ;

4.° Une médaille d'argent à Maximilien Fruit, depuis quarante-quatre ans maître-valet chez M. Desfontaines, fermier, à Bouvines ;

5.° Une médaille d'argent à Jean-Baptiste Martin, depuis quarante-deux ans maître-valet chez M. Pierre Thevelin, fermier, à Ennevelin ;

6.° Une médaille d'argent à Bruno Coustenoble, depuis trente-

Digitized by Google

huit ans maître-valet chez M. Guillaume Loridant, cultivateur, à Erquinghem-sur-la-Lys;

7.° Une médaille d'argent à Jean-Baptiste Macau, depuis trente-six ans maître-valet chez M. Pierre Foutry, cultivateur et meunier, à Bourghelles;

8.° Une médaille d'argent à Louis Cuvelier, depuis trente-deux ans maître-valet chez M. André Meurisse, fermier, à Anstaing;

9.° Une médaille d'argent à Alexis Charlet, depuis trente-un ans maître-valet chez M. Becquart, cultivateur, à Englos;

10.° Une médaille d'argent à Michel Castelman, depuis trente ans maître-valet chez M. Libert, fermier et maire de la commune de Gruson.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, fondée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers de bureau.

MM.

Leroy, avocat, président.
Debeaumont, vice-président.
Vallez, trésorier.
Lenglet, secrétaire annuel pour la section des sciences.
Cambay, secrétaire adjoint.

MM.

Déjardin, Adolphe, secrétaire annuel pour la section des lettres.
Wiart, secrétaire adjoint.
Wilbert, Alc., archiviste.

Membres résidans.

MM.

Asselin, juge.
Le baron Belmas (C. ✲), év. de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✲, membre du conseil municipal.
Boileux aîné, architecte.
Boucher, régent de 4.e
Cacheux, juge d'instruction.
Cambay, docteur en médecine.
Cambrai, doct. en médecine.
Callory, avoué.
Debaralle, architecte.

MM.

Debeaumont, doct. en médec.
Defrémery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, recev. municipal.
Delloye, négociant.
De Noyan, ✲, propriétaire.
Douay, Fénélon, notaire et membre du cons. municipal.
Delannoy, Ed., négociant.
Déjardin, Clément, adjoint au maire.
Déjardin, Adolphe, notaire.

Digitized by Google

MM.
Desfeux, capitaine du génie.
Evrard, Cléomède.
Evrard, cons. des hypothèques.
Feneuille, pharmacien.
François-Deloffre, maire.
Gourdin, reg. de mathémat.
Hardy, docteur en médecine.
Lallier, Amédée, avocat.
Lefebvre, principal du collège.
Lefranc, régent de seconde.
Leglay, docteur en médecine.
Leroy-Bocquet, artiste vétérinaire.
Lenglet, docteur en médecine.
Leroy, H., avocat, adjoint au m.
Lequenne, direct. d'une école d'enseignement mutuel.
Maignien, régent de rhétorique.
Petit de Bantel, ✲, sous-préfet.
Pley, procureur du Roi.
Quecq, juge.
Ruelle, docteur en médecine
Taffin-Sauvage, propriétaire.
Tordeux, pharmacien.
Vallez, membre du conseil municipal.
Wilbert, avocat.
Foulon, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Berger, direct. de l'école communale de dessin.
Wiart, sous-bibliothécaire.

Membres correspondans agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Chopin, à Doignies.
Desmoutier, à Viesly.
Desvignes, à Iwuy.
Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.
Devred, à Flines.
Farez, à Villers-Plouich.
Telliez, à Carnières.

La société a mis au concours les prix ci-après, qui seront décernés dans sa séance du 15 août 1837.

Poésie.

Une lyre d'argent à l'auteur de la meilleure pièce de vers, dont le sujet est laissé au choix des concurrens.

Eloquence.

Une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet: *De la domination des Espagnols dans le Cambresis.*

Prix de vertu.

Une ordonnance royale du mois de juin 1836 a autorisé la société d'Emulation de Cambrai à accepter le legs d'une somme de 600 francs, fait par le sieur Coupigny, pour, cette somme, être remise comme prix de vertu à l'auteur de la plus belle action qui sera parvenue à sa connaissance depuis 1830.

Digitized by Google

On ne peut qu'applaudir à de semblables actes, qui rappellent la belle fondation de l'illustre Monthyon.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talens et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.	MM.
De Guerne, ✲, maire, présid.t	Demasur, propriétaire.
De Warenghien, ✲, pr., vice-pr.	Lambert, ✲, avocat-général.
Duthillœul, juge de paix, secrét.	Bigant, conseiller à la cour r.
Mellez, brasseur, trésorier.	Taffin, propriétaire.
Duplessis, recteur de l'Acad.	Bruneau, avocat.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.	MM.
De Guerne, ✲, maire, président.	Duthillœul, juge de paix.
De Warenghien, vice-président.	Honoré, Victor, brasseur.
Poteau, A., fabr. d'huile, secrét.	Pilate, secrétaire de la mairie.
Campion-Fleurquin, secrét.-ad.	Beghin, ébéniste.
Pinquet, brasseur, trésorier.	Houcke, fabricant
Campion, économe du collège r.	Bertout, écon. de l'Hôtel-Dieu.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.	MM.
Taranget, ✲, docteur en méd., président honoraire.	Tesse, docteur en médecine, archiviste.
Maugin père, maître en chir., membre honoraire.	Reytier, docteur en médecine.
Escalier père, pharmacien, id.	Bagnéris, idem.
Beaulieu, id. id.	Lequien, idem.
Gronnier, docteur en médecine, président.	Gelez, idem.
Escalier fils, idem, secrétaire.	Cocqueau, pharmacien.
Maugin, idem, trésorier.	Duhem, docteur en médecine.
Delannoy, pharm., économe.	Fontaine, idem.
	Cramette, idem.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, M. de Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.
Vice-présidens, MM. Courtin, procureur du roi, et A. Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.
Secrétaire, M. Grar, Édouard, avocat, idem.
Secrétaire-archiviste, M. Deffaux, secrétaire de la mairie, idem.
Trésorier, M. Rousseau, géomètre, idem.

Membres titulaires de droit.

M. le sous-préfet de l'arrondissement.
M. le maire de Valenciennes.

Membre honoraire.

M. Hécart, homme de lettres, à Valenciennes.

Membres titulaires.

MM.

De Mathieu, propriétaire, à Valencienues.
Grar, Edouard, avocat, idem.
Grar, Numa, agriculteur manufacturier, à Artres.
Bouton, rédacteur du Courrier du Nord, à Valenciennes.
Dewarenghien, substitut du procureur du roi, idem.
Lebret, notaire, idem.
Rousseau, géomètre, idem.
Hocques, agriculteur et manufacturier, idem.
Bécar, peintre.
Thiébaut, docteur en médecine.
Jennings, agent général des mines, à Anzin.
Marbotin fils, docteur en médecine, à Valenciennes.
Courtin, procureur du roi, idem.

Digitized by Google

MM.

Tancrède, fabricant de produits chimiques, à Marly.
Hamoir, Amédée, agriculteur et manufacturier, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.
Devred, ex-agriculteur, à Saint-Saulve.
Castiaux père, ingénieur aux mines d'Anzin.
Bernard, architecte, à Valenciennes.
Castiaux fils, ingénieur aux mines d'Anzin.
Meilhan, médecin vétérinaire, à Valenciennes.
Royer, avoué, idem.
Degaule, élève de l'école des chartes, idem.
Lefebvre, géomètre, idem.
Deffaux, secrétaire de la mairie, idem.
Evrard, professeur de chimie, idem.
Hamoir, Alphonse, directeur du musée d'hist. naturelle, à Marly.
Delannoy, Henri, avocat, à Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil de Valenciennes.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collège de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à St.-Saulve.
Dumont, maître de forges, député, à Valenciennes.
Gallois-Mailly, directeur des douanes, idem.
Jaussand, Auguste, avocat, idem.
Dereusme, avocat et homme de lettres, idem.

ASSOCIATION LILLOISE

Pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragemens; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner, elle-même, ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Digitized by Google

Membres du conseil administratif de l'association.

MM.

Leglay, archiviste du département, président.
Gachet, principal du collège, vice-président.
Brun-Lavainne, archiviste de la ville, secrétaire-général.
Descamps, régent de rhétorique, bibliothécaire-archiviste.
Beaussier, ✲, directeur de la monnaie.
Blanquart-Evrard, négociant.
Bruneel, Henri, idem.
Delattre-Guichard, idem.
Fiévet-Chombart, ✲, propriétaire.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Kolb-Bernard, négociant.
Lallou, peintre.
Lemesre du Brulle, propriétaire.
N.....
Serrurier, notaire, trésorier.

SECOURS PUBLICS.

Une instruction de M. le ministre de l'intérieur, du 20 novembre 1836, donnée pour l'exécution de l'ordonnance royale du 29 novembre 1831, règle les attributions des économes des hospices et les formes de leur comptabilité.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hôpitaux généraux; sept hôpitaux de malades; un hospice pour les malades, les vieillards et les orphelins; six hospices pour les vieillards et orphelins; dix-neuf hospices destinés spécialement aux vieillards, et huit hospices pour les orphelins.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice :

Digitized by Google

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1836. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	RESSOURCES. Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	31	32	40	103	21772 39	»	21772 39
Bourbourg (id.).....	»	29	20	49	10453 50	»	10453 50
Dunkerque (h. gén.)..	57	75	142	274	31493 25	45000 »	76493 25
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	»	65	20	85	9362 48	3000 »	12362 48
Cassel (id.).....	1	20	»	21	5370 75	2000 »	7370 75
Idem (pauvre école)..	»	»	25	25			
Hazebrouck (h. civil.)	»	91	»	91	8220 81	6000 »	14220 81
Idem (maison des mal.)	9	»	»	9			
Rubrouck (idem)....	»	»	»	»	175 »	»	175 »
Steenvoorde (h. civ.).	»	36	»	36	5132 11	»	5132 11
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	»	79	29	108	17697 52	3300 »	20997 52
Bassée (La) (id.)....	»	»	12	12	5731 80	»	5731 80
Comines (id.).....	20	»	»	20	12203 30	»	12203 30
Haubourdin (id.).. . .	»	12	»	12	3209 48	»	3209 48
Lille (hosp. général.)	»	1100	269	1369			
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	247	»	»	247			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	62	55	117	454965 40	77000 »	531965 40
Id. (hospice Gantois)	»	116	»	116			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	59	59			
Id. (Béguinage).....	»	14	»	14			
Roubaix (hosp. civil.)	»	93	34	127	27639 90	»	27639 90
Seclin (hôp. de mal.).	50	»	»	50	29694 87	»	29694 87
Tourcoing (v. femm.)	»	38	»	38	11844 18	800 »	12644 18
Idem (orphelins)....	»	»	12	12			
Wattrelos (hosp. civ.)	»	21	»	21	6535 36	»	6535 36
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	128	186	314	114564 83	»	114564 83
Id. (hôp. de malades)..	93	»	»	93			
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	58	58			
A REPORTER...	508	2011	961	3480	771957 93	137100 »	909057 93

Digitized by Google

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1836. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	RESSOURCES. Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Report....	508	2011	961	3480	771957 93	137100 »	909057 93
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	16	15	»	31	19584 95	»	19584 95
Landrecies (idem)...	»	36	»	36	4984 »	»	4984 »
Maubeuge (idem)....	14	29	13	56	17064 92	»	17064 92
Id. (fond.on Gippus)..	»	22	»	22			
Le Quesnoy (hosp. c.)	5	13	18	36	18104 68	»	18104 68
Solre-le-Château (id.)	»	10	»	10	333 15	»	333 15
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	305	143	448	190044 74	28000 »	218044 74
Idem (Hôtel-Dieu)...	125	»	»	125			
Orchies (vieillards)..	5	23	»	28	11403 62	»	11403 62
Idem (orphelines)....	»	»	15	15			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (vieill.).	»	30	»	30	11468 57	»	11468 57
Idem (orphelins).	»	»	9	9			
Condé (h. des veuv.)..	»	9	»	9	1275 25	1000 »	2275 25
Valenciennes (h. gén.)	»	236	45	281			
Idem (Hôtel-Dieu)...	31	»	»	31			
Idem (orphelins). .	»	»	27	27	139215 95	»	139215 95
Idem (chartriers)....	»	31	»	31			
Idem (Hôtellerie)....	»	184	»	184			
Total.....	704	2954	1231	4889	1185437 76	166100 »	1351537 76

Le revenu total de 1,351,537 fr. 76 cent., réparti sur les 4889 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 276 fr. 45 cent., et par journée, 75 cent. 74 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigens. La plupart de ces établissemens possèdent des biens provenant d'anciennes fondations et dont les revenus sont

Digitized by Google

employées tant en distributions d'argent, d'alimens, vêtemens et effets de couchage, qu'en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Le nombre et les ressources de ces établissemens sont indiqués dans le tableau ci-après :

Arrondissemens.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	94431 56	24880 »	119311 56
Hazebrouck.....	53	71356 11	55160 »	126516 11
Lille.....	131	230937 24	126660 »	357597 24
Cambrai.....	101	160937 15	400 »	161337 15
Avesnes.....	132	127932 24	2050 »	129982 24
Douai.....	58	83793 84	14665 »	98458 84
Valenciennes.....	77	144782 58	29050 »	173832 58
Totaux.....	611	914170 72	252865 »	1167035 72

Le revenu total des établissemens charitables du département s'élève à la somme de 2,518,573 fr. 48 cent.

Une partie de ce revenu est constituée en rentes 5 % sur l'État :

Les hospices en possèdent pour.....	186,174 »
Les bureaux de bienfaisance, pour.....	147,704 »
Ensemble.....	333,878 »

qui, au pair, représentent un capital de 6,775,560 francs.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

Dunkerque. — *Hospices.* — MM. Artaud ; — Lieven, Constant ; — Alisse, Adolphe ; — Philippe, Laurent ; — De St.-Hilaire.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Pruvost, ✲, receveur ; — Verhaeghe, secrétaire.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Digitized by Google

Bergues. — *Hospices.* — MM. Duhamel, Eugène; — Clays-Vanderhulst; — Vernaelde, Philippe; — Demeunynck-Bouten; — Pyotte-Vermullen.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Modewyck, receveur; — N...., secrétaire.

Bourbourg. — *Hospices.* — MM. Debernes, Pierre-Louis; — Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse; Buret, Louis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Vandenbrouque, receveur et secrétaire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Hazebrouck. — *Hospices.* — MM. Delhomel, Prosper; — Merchié, Laurent; — Sepieter, Jos.; — Dekytspotter, Joseph; — Pouvillon, Charles.

Bureau de bienfaisance. — MM. Papegaey, Louis; — Vandamme, Maurice; — Vitse, Henry; — Spanneut, Charles; — Houvenaghel, Joseph.

M. Salomé, receveur.

Bailleul. — *Hospices.* — MM. Flahaut, Robert; — Decoussemacker, Jos.; — Decoussemaecker, Jean; — Decoussemaecker, Benoît; — Cleenewerck père.

Bureau de bienfaisance. — MM. Deswaerts, Ange; — Cortyl, Charles; — Liefooghe; — Vanmerris, Louis; — Bollaert-Derycke.

MM. Deswarte, receveur; — Leroy, secrétaire.

Cassel. — *Hospices.* — MM. Moreel-Liot, vice-président; — Chevalier, François; — Lauwerière, Louis; — Decoster, Denis; — Deberre, Xavier.

Bureau de bienfaisance. — MM. Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Malot, Henri; — Binaut, Louis; — Vandamme, Joseph.

M. Cortyl, receveur.

Rubrouck. — *Hospices.* — MM. Dumoulin, François; — Marcotte, Benoît; — Cocquet, Antoine; — Aernouts, Martin; — Laurent, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dalle, Jos.; — Drieux, Louis; — Leurs, Dominique; — Dufour, Pierre; — Bogaert, Louis.

Steenvoorde. — *Hospices.* — MM. Revel, Germain; — Klein, André; — Cousin, Jean-François; — Serlooten, François; — Verhille, Cornil.

Bureau de bienfaisance. — MM. Parmentier, Louis; — Dewitte, Benoît; — Vanbambecke, Bernard; — Leureele, Joseph; — Savaete, André.

M. Rouzé, receveur.

Digitized by Google

Arrondissement de Lille.

Lille. — *Hospices.* — MM. Danel, Louis; — Delefosse; — Mariage-Bonte; — Lefebvre; — Bommart-Crépy; — Brame, Louis; — Dumon, Edouard.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy; — Doyen; — Mazurel; — Thurin; — Blocquel.

MM. Montigny-Champon (O. ✲), receveur; — Lefebvre, contrôleur; — Petit, secrétaire de la commission des hospices; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Armentières. — *Hospices.* — MM. Delangre-Delahaye; — Musin-Lespagnol; — Leblon-Dansette; — Loridan, Julien; — Baron-Quennelle.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Marcotte, receveur et secrétaire.

La Bassée. — *Hospices.* — MM. Lepez, Constant; — Alavoine-Delos; — Poissonnier, Auguste; — Hanguillart, André; — Proost-Wallerand.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin; — Cordier-Lambert; — Beaucamp, Hubert; — Largent, Amand; — Legrand, François.

M. Denabrif, receveur.

Comines. — *Hospices.* — MM. Cateau, Pierre; — Herrengt, Albert; — Waché, Bernard; — Meurillon, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cateau, Antoine; — Capelle; — Goeman, Pierre; — Lesaffre-Brel; — Roger, Augustin; — Rembry, Jean-Baptiste; — Devos, Jean-Baptiste.

MM. Ghesquière, receveur de l'hospice; — Meurillon, receveur du bureau de bienfaisance; — Delvaux, secrétaire.

Haubourdin. — *Hospices.* — MM. Robart père; — Poulet-Six; — Cordonnier-Liénard; — Wicart, Etienne; — Campbell d'Achimbrecq.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labbe, Auguste; — Bigo-Clarisse; — Fichaux, Alexandre; — Petit Pareydt; — Testelin, Alexandre.

M. Delannoy, receveur.

Roubaix. — *Hospices.* — MM. Hertogh, Camille; — Motte-Duthoit; — Wattine-Wattel; — Defrenne, Paul; — Cavrois-Grimonprez.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart; — Crombet-Delplanque; — Wattine-Bredart; — Screpel-Lefebvre; — Casse, Jean.

MM. Leconte, receveur; — Lanvin, secrétaire.

Seclin. — *Hospices.* — MM. Descloquement, Alexandre; —

Digitized by Google

Dujardin, François; — Bocquet, François; — Vandenbogaert, Ernest; — Houzé, Pierre-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis; — Desclo-quement, Henri; — Deloiseau, Louis; — Mollet, Séraphin; — Duriez-L'hermitte.

MM. Louart, receveur; — Labbe, secrétaire de la commission des hospices.

TOURCOING. — *Hospices.* — MM. Desurmont, François; — Du-quesnoy-Delepoulle; — Wattine, Louis; — Motte fils aîné; — Bigo, Auguste.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe; — Desur-mont-Wattine; — Dervaux, Jean; — Caulliez-Nollet; — Delan-noy, François.

M. Duchatel, receveur et secrétaire.

WATTRELOS. — *Hospices.* — MM. Agache-Duthoit; — Meurisse, Pierre; — Dubrulle, Louis; — Delecroix-Destombes; — Beny, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labis, Jean-Baptiste; — Cre-pel, Jean-Baptiste; — Beny, Louis; — Delpire, Apollinaire; — Delecroix, Pierre-François.

MM. Fourlinnie, receveur; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI. — *Hospices.* — MM. Foulon; — Leroy, Auguste; — Vallez; — Quecq; — N....

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur; — Caudron, contrôleur; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES. — *Hospices.* — MM. Piérart-Ohry; — Clavon, Au-gustin; — Tordeux, Emile; — Leloup, Antoine; — Houzé, Victor.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Michaux aîné, receveur.

LANDRECIES. — *Hospices.* — MM. Fostier, Elie; — Briatte, Ignace; — Laurent, Hubinet; — Motte, Henri; — Froment, Pierre.

Bureau de bienfaisance. — MM. Goutin, Alphonse; — Béthune, Pierre-Joseph; — Poupliée, Alexis; — Botteaux, Alexis; — Lerch, Jean.

M. Descamps, receveur.

MAUBEUGE. — *Hospices.* — MM. Lagorce-Pinon; — Decarnières-Pouillaude; — Autier, Joseph; — Sculfort, Vulgis; — Quivy, Florimond.

Digitized by Google

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Lucq, receveur; — Chef, secrétaire.

Le Quesnoy. — *Hospices.* — MM. Tessier, Jean, ✲; — Margerit, Jean, ✲; — Crapet, Emmanuel; — Piette, Hippolyte; — Dorey, ✲.

Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin; — Vallez, André; — Chevray, Jean, ✲; — Rigolet, Jean-Baptiste; — Lehodey, Jean.

MM. Baillon, receveur; — Petit de Thivanche, secrétaire.

Solre-le-Chateau. — *Hospices.* — MM. Pamart, Xavier; — Bernard, Augustin; — Liénard, Joseph; — Huriau, Zéphirin; — Bernard, Louis-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis; — Huriau, Zéphirin; — Barthélémi, Cyprien; — Pamart, Xavier; — Bernard, Augustin.

M. Gérard, receveur.

Arrondissement de Douai.

Douai. — *Hospices.* — MM. Remy de Rombauld; — Leboucq de Ternas; — Nepveur, Alexandre; — Desfontaines d'Azincourt; — Bruneau.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Fréchar, receveur; — Brassart, secrétaire.

Orchies. — *Hospices.* — MM. Waroquier, Jean-Baptiste; — Delemer, Louis; — Simon-Tréca; — Tréca-Tréca; — Bernard-Deleporte.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Martinache, receveur; — Martin, secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

Valenciennes. — *Hospices.* — MM. Charpentier, Benoît; — Odelant, Antoine; — Miot, Charles; Dugimont, Louis; — N....

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bourdon-Dusart, receveur; — Deldaine, contrôleur; — Canonne, secrétaire.

Saint-Amand. — *Hospices.* — MM. Delecourt-Legrand; — Simon, Auguste; — Vanlooy, Henri; — Meurice; — Davaine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart; — Bouillon; — Courtecuisse, François; — Desilve, Pierre; — Chotteau, Michel, ✲.

M. Mériaux, receveur.

Condé. — *Hospices.* — MM. Blanchart, Dominique; — Mention, Jean-Baptiste; — Wattiau, Augustin; — Petit, Guillaume; — Caudron, Charles.

Digitized by Google

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
M. Noel, receveur.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pension des enfans trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auquel le service de ces enfans est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfans trouvés et abandonnés pendant l'année 1835.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1835.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1835.
Dunkerque.....	185	93	19	61	198	16185 90
Lille.....	1713	290	150	138	1715	125011 39
Cambrai.....	583	133	76	77	563	43943 87
Douai.....	550	135	76	31	578	47192 21
Valenciennes.....	765	124	93	64	742	64417 52
TOTAUX.. .	3796	775	414	371	3796	296750 89

Ces 296,750 francs 89 centimes, répartis sur le nombre moyen des enfans trouvés et abandonnés, donnent pour chacun et pour l'année une dépense d'environ 78 fr. 38 cent., ce qui équivaut à 6 fr. 54 cent. par mois et par individu.

Il résulte du tableau qui précède que la proportion des décès parmi ces enfans est approximativement de 10 sur 45 à Dunkerque; de 10 sur 145 à Lille; de 10 sur 93 à Cambrai; de 10 sur 221 à Douai et de 10 sur 139 à Valenciennes.

Déplacement des enfans trouvés.

L'autorité administrative s'est occupée en 1836 de la transmutation des enfans trouvés, au moyen d'échanges entre les hospices. Nous jeterons un coup-d'œil sur l'utilité incontestable de cette mesure; mais, avant d'aborder les considérations dont elle est susceptible, nous rappellerons en quelques mots l'historique administratif de ce service de bienfaisance.

Avant l'abolition du régime féodal, les ci-devant seigneurs hauts-justiciers étaient chargés de nourrir et entretenir les enfans ex-

Digitized by Google

posés et abandonnés sur leur territoire. La loi du 10 décembre 1790 les déchargea de cette obligation et statua qu'il serait pourvu provisoirement à la nourriture et à l'entretien de ces enfans de la même manière que pour les enfans aux besoins desquels il était pourvu par l'état. Le mode à suivre pour constater l'état civil des enfans trouvés, et pour leur admission dans les hôpitaux, fut déterminé par une loi du 20 septembre 1792. D'autres lois relatives à la nourriture et à l'entretien de ces enfans furent rendues les 3 avril et 28 juin 1791 et 19 août 1793. Par elles le trésor public fut chargé de rembourser aux hospices par trimestre et d'avance les dépenses de ce service; vint ensuite le décret du 19 janvier 1811 qui coordonna et consacra, sauf quelques exceptions et modifications, les dispositions des lois et réglemens antérieurs. Cet acte du gouvernement réduisit le nombre de tours à un au plus par arrondissement et affecta une somme annuelle de 4 millions au paiement des mois de nourrice et pensions, sauf en cas d'insuffisance à y pourvoir sur les revenus des hospices ou au moyen d'allocations sur les revenus des communes.

Il est évident qu'en diminuant le nombre des asiles ouverts aux enfans trouvés et en limitant le fonds destiné à faire face aux dépenses, l'administration supérieure avait, dès-lors, la pensée d'arrêter l'accroissement des admissions et des frais d'entretien. Les localités se trouvaient intéressées, en effet, à prévenir toute augmentation dont elles devaient supporter la charge. Mais cette barrière était trop faible; les abandons continuèrent à se multiplier, et les choses en vinrent à tel point que l'état se dégagea de l'obligation qu'il s'était imposée. La loi de finances de 1817 supprima le subside annuel de 4 millions, et mit les dépenses de ce service à la charge des départemens, toujours avec le concours des fonds des communes et des hospices.

Nous n'avons pas de documens complets sur le mouvement de la population des enfans trouvés dans toute la France; nous ne pouvons remonter que jusqu'en 1815. Il existait alors 84,500 individus de cette catégorie. En 1834, le nombre en était de 129,600 (1); augmentation : 45,100, ou près de 5 neuvièmes.

Dans le département du Nord, les cinq hôpitaux généraux de

(1) D'après la statistique publiée en 1835 par M. le ministre du commerce, il y a dans toute la France, sur une population générale de 32,569,000 ames, 129,600 enfans trouvés, ce qui fait 1 enfant sur 255 habitans.

Retranchant Paris et Lyon, tout-à-fait hors classe sous ce rapport (le premier a 1 enfant trouvé sur 56 habitans, le second 1 sur 43), on trouve pour les autres départemens 1 enfant trouvé sur 307 habitans.

Suivant cette dernière proportion, le département du Nord ne devrait avoir que 3,264 enfans trouvés; or, il en avait 3,800 en 1836.

Digitized by Google

Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, avaient, en 1810, 2,600 enfans trouvés; ce nombre resta à peu près stationnaire pendant quatre à cinq ans. En 1817, il était déjà de près de 3,000; de là jusqu'en 1823, il s'éleva à 3,500; puis successivement jusqu'en 1827, à plus de 3,800. A cette époque, un agent du ministère de l'intérieur fut chargé d'inspecter le service dans le département, et ses investigations amenèrent la découverte de beaucoup d'abus; plus de 1,000 enfans furent remis à leurs parens. Les effets de cette réforme se firent sentir pendant quelques années; mais les causes d'accroissement reprirent bientôt leur puissance, et c'est ainsi que la population des enfans trouvés est remontée aujourd'hui au point où elle était en 1827, c'est-à-dire à 3,800 (2).

Ce nombre d'enfans, comparé à la population générale du département, équivant à 1 pour 260 habitans, ou près de 4 pour 1,000. Cette proportion serait étonnante, si on ne considérait pas que ce département réunit à un plus haut degré que tout autre pays de France les diverses causes de production et d'accroissement de cette classe d'individus: grandes villes, nombreuses manufactures, agglomérations considérables de populations ouvrières et indigentes, places de guerre où séjournent de nombreuses garnisons, villes maritimes, etc. Dans un pays qui, comme le nôtre, a une grande étendue de frontières, l'apport des enfans trouvés au tour fait accueillir également ceux qui sont nés dans le département et ceux qui viennent de l'étranger. Cependant, tout en faisant la part de ces causes, il n'en est pas moins constant qu'il existe dans les expositions et le service même beaucoup d'abus. Les abandons ne sont si fréquens que parce que les parens ont la certitude, ou au moins l'espoir de connaître les lieux où leurs enfans seront mis en nourrice; mais si cette séparation devait être réelle, si les enfans devaient être envoyés dans des lieux éloignés et qu'il serait impossible de découvrir, cet obstacle ferait certainement reculer bien des mères devant l'idée d'un pareil sacrifice.

Les abus sont de diverses natures:

Ici, ce sont des filles qui font déposer successivement dans la boîte cinq et six enfans, et les font nourrir par l'administration, trouvant ainsi dans une institution toute d'humanité un encouragement à leur débauche;

Là, des mères non indigentes exposent leurs enfans et vendent leur lait à d'autres mères;

Ou bien ce sont des mères qui, par intrigue ou par fraude, ou

(1) Nous avons donné, dans l'Annuaire de 1836, le tableau de cette population, divisée par âge et par sexe.

Digitized by Google

en excitant la pitié des magistrats municipaux ou de quelques agens de l'administration, parviennent à obtenir comme nourrices les enfans qu'elles ont exposés.

Ce sont encore des administrations d'hospices qui, manquant de ressources pour accorder des secours aux enfans de familles indigentes, les font figurer au nombre des enfans trouvés et abandonnés.

Non seulement ces fraudes portent atteinte aux ressources publiques; mais elles entretiennent des habitudes de cupidité et d'immoralité au sein de la classe indigente. Il devenait donc urgent de les réprimer et de les prévenir, ainsi qu'on l'a fait dans beaucoup de départemens.

Les moyens généralement employés pour arriver à ce but consistent dans la suppression de quelques tours et dans le déplacement des enfans par voie d'échange, soit entre les hospices d'un même département, soit avec des départemens voisins. Partout où ces moyens ont été mis en œuvre, ils ont produit immédiatement les résultats les plus satisfaisans; la seule annonce publique du changement prochain de résidence a déterminé une foule de parens et un grand nombre de nourrices à garder gratuitement leurs élèves; de sorte qu'avant même l'exécution de la mesure, la population de cette classe d'administrés s'est trouvée diminuée de moitié et même de trois quarts, ce qui a permis d'opérer des économies considérables dans les dépenses qui grevaient intolérablement les ressources départementales.

On a long-temps hésité à effectuer le déplacement des enfans trouvés, parce que l'on craignait que la fatigue du transport, le changement d'air et d'autres circonstances n'altérassent leur santé, et même n'entraînassent leur mort. L'expérience a heureusement démontré que ces dangers étaient chimériques et que les mesures dont nous parlons, prises avec discernement et avec toutes les précautions qu'exigent l'âge et la santé des enfans, produisaient sans inconvénient d'immenses améliorations.

On a effectivement remarqué que là où les échanges avaient eu lieu, la santé des enfans ne s'en était pas trouvée altérée; qu'aucun accident n'était arrivé, soit pendant le transport, soit par suite du déplacement, et que le chiffre proportionnel des décès n'avait pas été plus élevé pendant l'année de cette opération que pendant les autres.

On a craint encore d'occasionner un certain froissement dans les affections des enfans, en les arrachant à leurs parens adoptifs. Cette séparation est momentanément douloureuse pour quelques-uns, sans doute, mais elle est peu sensible pour la plupart; car il ne faut pas croire que les nourriciers soient tous des gens très-

Digitized by Google

délicats, chez lesquels les élèves trouvent, avec les soins dus à leur jeune âge, un attachement paternel auquel ils sont disposés à répondre. Ce sont généralement des individus qui ne voient dans la charge qui leur est confiée qu'une profession, un métier qu'ils exercent avec le plus de bénéfice, c'est-à-dire avec le moins de soins possibles. La mesure du déplacement, d'ailleurs, n'ôte pas forcément les enfans à ceux qui les ont élevés, puisque les dépositaires ont la faculté de les conserver gratuitement, et qu'en retour de ce sacrifice on leur concède des avantages véritables par les services que ces enfans peuvent rendre à leurs parens adoptifs jusqu'à l'âge de 21 ans, sans jusques-là pouvoir exiger aucun salaire.

Quand on songe que les 3,800 enfans trouvés élevés aux frais du département du Nord forment la 34.e partie de ceux des 86 départemens réunis; qu'une somme de 360,000 fr., y compris les charges imposées aux communes et aux hospices, est consacrée tous les ans à leur entretien; que cette somme est égale au 28.e des dépenses de ce service dans la France entière; que chaque année le conseil général est aux expédiens pour faire face avec les moyens dont il dispose aux nombreux besoins du département, et que toujours il est arrêté dans des opérations utiles par l'obligation de pourvoir par un vote de plus de 200,000 fr. aux frais d'entretien des enfans trouvés, il est impossible de ne pas reconnaître que l'autorité ne pouvait tarder davantage à réformer un état de choses qui non-seulement menaçait d'envahir toutes les ressources départementales, mais constituait une grave atteinte à la morale publique.

L'administration préfecturale a compris le devoir qu'elle avait à remplir en cette circonstance, et qui lui était tracé par les circulaires ministérielles des 21 juillet 1827 et 12 mai 1835. Après avoir consulté le conseil général, et en avoir obtenu une adhésion complète à ses vues, elle a, par un arrêté du 30 juillet 1836, prescrit le déplacement des enfans trouvés au moyen d'échanges entre les hospices.

Des avis publiés dans toutes les communes du département ont averti les pères et mères de ces dispositions.

D'un autre côté, les dépositaires des enfans ont été requis de déclarer s'ils étaient dans l'intention ou de remettre simplement leurs élèves à l'administration, ou de les rendre pour en recevoir d'autres en remplacement, ou de les conserver gratuitement aux conditions ci-dessus indiquées.

Les mutations ordonnées par l'arrêté du 30 juillet ont été mises à exécution dans le mois de novembre dernier; mais elles ont dû être suspendues à cause de la rigueur du froid; elles seront continuées aussitôt le retour de la belle saison.

Digitized by Google

Comme on l'avait prévu, les mesures ont déjà produit leur effet salutaire. Beaucoup de parens ont retiré des hospices les enfans qu'ils y avaient déposés; beaucoup de nourriciers, voulant profiter de la faculté qui leur était accordée, se sont engagés à garder leurs élèves à titre gratuit. L'opération n'étant pas terminée, on ne peut encore connaître le chiffre total et définitif des éliminations; mais tout porte à croire qu'il s'élevera au moins à un millier.

Réformer les abus dans l'intérêt de la morale et produire une réduction convenable dans les dépenses de ce service, tel est le but que l'autorité s'est proposé et qu'elle ne peut manquer d'atteindre. Si, comme tout l'annonce, on obtient par l'emploi de ce moyen une économie d'un quart (et les résultats iront sans doute au-delà), on concevra de quel avantage sera un tel succès puisque le département aura à sa disposition une somme annuelle de 50 à 60 mille francs, qui pourra être appliquée, soit à des monumens d'art, soit à l'ouverture des routes et des canaux que l'état physique de notre contrée et l'activité de notre industrie réclament de toutes parts.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 10 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Voici le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1835.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens ou les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 déc 1835.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	84671	447129 25	84276	438709 75	26429	231945 50
Lille.....	180982	971698 50	178380	954295 »	62062	446838 50
Cambrai....	41151	212078 50	39570	198813 50	14659	88499 50
Douai	38053	227160 »	38802	238446 50	13599	92829 53
Valenciennes	62036	345780 50	59660	330389 50	22496	128310 50
TOTAUX.	406893	2203846 75	400688	2160654 25	139245	988423 53

Digitized by Google

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Beck, directeur; — Willeman, contrôleur.
A Lille. — MM. Lalo, directeur; — Masurel, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contr.
A Douai. — MM. Gantois-Dervaux, dir.; — Rousselot, contr.
A Valenciennes. — MM. Lenglet-Deblonde, directeur; — Deldaine, Amand, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire; — Kien; — Lardeur.
A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Pierre; — Bollaert; — Duvet, Joseph.
A Lille. — MM. Delannoy; — Théry; — Legrand, Pierre.
A Cambrai. — MM. Leroy; — Farez; — Renard.
A Avesnes. — MM. Clavon; — Guillemin, Félix; — Hannoye, Désiré. = Membres adjoints : MM. Maurice et Hannoye, Prosper.
A Douai. — MM. Dumon; — Leroy, Emile; — Danel, Paul.
A Valenciennes. — MM. Dupont; — Dubois; — Delannoy.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissemens publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormhoudt — M.e Leenhouder.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast fils, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E — M.e Portebois, à Nieppe.
——— id. S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel, M.e Dehandschoewerker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.es Waterloot; — Smagghe.

Digitized by Google

Canton de Merville. — M.e Verhaeghe.
——— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier.
Haubourdin. { M.e Binauld, à Wavrin. / M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq.
Cysoing. — M.e Lezaire.
Lille. — M.e Leclercq, pour les hospices de cette ville.
Idem. — M.e Desrousseaux, pour le bureau de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Collette.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Defontaine.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Huet, à Quiévy.
Catteau (Le). — M.es Carlier; — Deudon.
Clary. — M.es Piettre, à Caudry; — Millot, à Walincourt.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Lallier, à Solesmes.
Idem. — M.e Lempereur, idem.
Avesnes (les deux cantons). — M.e Davoine.
Idem (idem). — M.e Pasqual.
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavay. — M.e Legrel.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Emond.
Landrecies. — M.e Béthune.
Idem. — M.e Evrard, à Maroilles.
Maubeuge. — M.e Marchant.
Idem. — M.e Walrand.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.e Vallez.
Le Quesnoy (idem). — M.e Beauvais.
Le Quesnoy-Ouest. — M.e Legros, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.e Stocquelet, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Wiart.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Estevez.

Digitized by Google

Saint-Amand, rive droite. — M.e Massard.
Idem. — M.e Baligand.
Saint-Amand, rive gauche. — M.e Massard.
Bouchain. — M.es Cogé ; — Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.e Dupire.
Idem (idem). — M.e Paillard.
Idem (idem). — M.e Dubois.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfans vivans ; toutes les grandes familles au moins de trois enfans vivans, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la Reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la reine des Français.
Présidente honoraire. — M.me la baronne Méchin.
Présidente. — M.me de Rouvroy.
Vice-présidente. — M.me des Parcqs.
Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.
Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier ; — Dumon cadet ; — Muiron ; — Barbier de la Serre ; — Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. — M.mes Lemoinier ; — Vannière ; — Delespaul ; — Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. — M.mes Constant-Masquelier ; — Delebecque-Barrois ; — Théry-Falligan ; — Roussel ; — Ch. Verley.

4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix ; — Derode aîné.

5.e arrondissement. — M.mes Revoire ; — la baronne d'Assignies ; — Aronio ; — Fruict des Parcqs.

Digitized by Google

CAISSES D'ÉPARGNE.

Une loi du 5 juin 1835 porte ce qui suit :

Toute caisse d'épargne devra être autorisée par ordonnance du Roi, rendue dans la forme des règlemens d'administration publique.

Les caisses d'épargne autorisées par ordonnances royales sont admises à verser leurs fonds en compte courant au trésor public. Elles en recevront un intérêt de quatre pour cent.

Les statuts ne pourront autoriser les déposans à verser aux caisses d'épargne plus de 300 fr. par semaine.

Toutes les fois qu'un déposant sera créancier d'une caisse d'épargne en capital et intérêts composés d'une somme de 3,000 fr., il ne lui sera bonifié sur les sommes qui excéderaient ce maximum aucun intérêt provenant de l'accumulation des intérêts.

Si pour verser au-delà de trois mille francs, le même individu déposait dans plusieurs caisses d'épargne sans avertissement préalable à chacune de ces caisses, il perdrait l'intérêt de tous ses versemens.

Les sociétés de secours mutuels pour les cas de maladie, d'infirmités ou de vieillesse formées entre ouvriers ou autres individus, et dûment autorisées, seront admises à déposer tout ou partie de leurs fonds dans la caisse d'épargne. Chacune de ces sociétés pourra déposer jusqu'à la somme de 6,000 francs.

Les dispositions de l'article 5 sont applicables à ces sociétés dans le cas où pour verser au-delà de 6,000 fr., en principal et intérêt, la même société déposerait dans plusieurs caisses d'épargne sans avertissement préalable à chacune de ces caisses.

Il sera délivré à chaque déposant un livret en son nom, sur lequel sont enregistrés tous les versemens et remboursemens.

Tout déposant pourra faire transférer ses fonds d'une caisse à une autre. Les formalités relatives à ce transfert seront réglées par le ministre des finances.

Seront exempts des droits de timbre les registres et livrets à l'usage des caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne pourront, dans les formes et selon les règles prescrites pour les établissemens d'utilité publique, recevoir les dons et legs qui seraient faits en leur faveur.

Les formalités prescrites par les articles 561 et 569 du code de procédure et par le décret impérial du 12 août 1807, relativement aux saisies-arrêts, seront aplicables aux fonds déposés dans les caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord cinq caisses d'épargne en

Digitized by Google

activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835.

Ces établissemens, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 3 ou 4 pour cent les placemens les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution ne peut manquer d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques là.

Les placemens existant dans les caisses d'épargne au 31 décembre 1835 se divisent ainsi qu'il suit :

	NOMBRE de déposans.	MONTANT des dépôts.
Ouvriers	1110	398268 93
Domestiques	739	275920 76
Employés	286	142534 20
Militaires et marins	140	104834 99
Professions diverses	673	448494 52
Mineurs	760	141876 17
Sociétés de secours mutuels	10	8179 76
TOTAUX	3727	1520109 33

La moyenne des placemens est de 407 fr. 86 c.

Digitized by Google

Voici le résumé des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1835.

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	ouverts.	soldés.	restans au 31 déc.	SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
Dunkerque.	522	338	120	740	178522 54	185834 80	80917 27	9491 29	292931 36
Lille.....	771	1100	314	1557	233729 23	529469 54	126467 38	17972 70	654704 09
Cambrai....	»	337	37	300	» »	64030 »	7181 92	1481 20	58153 23
Douai	561	457	107	851	217028 93	329064 44	115388 70	12733 33	443438 »
Valenciennes.	»	301	22	279	» »	75691 »	5955 45	1147 10	70882 65
	1854	2533	660	3727	629280 70	1169725 78	335910 72	42825 62	1520109 33

SALLES D'ASILE.

LILLE.

Deux salles d'asile ou écoles gardiennes, sur le modèle de celles instituées par M. Cochin, à Paris, ont été établies à Lille par les soins de l'administration locale. Ces établissemens, destinés à soulager les mères de famille indigentes que le soin de leurs jeunes enfans empêche de se livrer au travail, peuvent contenir de 200 à 250 élèves. Ceux-ci y trouvent un local sain, une surveillance attentive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

Les salles d'asile sont placées sous la surveillance de vingt-quatre dames inspectrices dont le tour de service est réglé suivant l'ordre hebdomadaire.

1.re *Salle.*

Institutrice. — M.elle Catherine Dhalluin.
Aide-institutrice. — M.elle Virginie Cebot.

2.e *Salle.*

Institutrice. — M.elle Reine-Barbe Declerck.
Aide-institutrice. — M.elle Anne-Thérèse Declerck.
Institutrice-adjointe. — M.elle Denis.
Une troisième école du même genre va être établie à Lille.

DUNKERQUE.

Une salle d'asile formée sur le même modèle a été ouverte à Dunkerque, le 24 novembre 1835. Déjà plus de 100 enfans y sont admis.

Directrice. — M.elle Tronquée.
Une seconde salle est établie dans la même ville.

VALENCIENNES.

Une salle d'asile est aussi établie à Valenciennes dans les bâtimens de l'hospice général.

Directrice. — M.elle Reverdy.

CAMBRAI.

On projette d'établir une salle d'asile à Cambrai sur le modèle de celle existant à Valenciennes.

Digitized by Google

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de dix, savoir : une maison de justice, à Douai, près la cour d'assises ; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle ; une prison à Lille, pour les condamnés à moins d'un an de détention, et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après), pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

On construit en ce moment sur l'emplacement de la prison du Raspuck, à Lille, un palais de justice et une maison d'arrêt qui servira en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er *octobre* 1836.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS			TOTAL.
		à moins d'un an d'emprisonnem.t	aux travaux forcés.	à la réclusion et à un an et plus d'empris.t	
Douai. — Maison de justice..	72	32	2	13	119
Dunkerque. — Maison d'arrêt.	28	15	»	»	43
Hazebrouck. — Idem.....	71	7	»	4	82
Lille. — Idem.....	6	36	»	»	42
Cambrai. — Idem.....	21	15	»	7	43
Avesnes. — Idem.....	23	11	»	1	35
Valenciennes. — Idem.....	40	14	»	3	57
Prison du Raspuck, transférée provisoirem.t à Hazebrouck.	51	2	1	3	57
Dépôts de sûreté.....	1	»	»	»	1
	313	132	3	31	479

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Lemaire, Paul — Lubert, — Prudhomme, propriétaire, — Schoutter père, rentier, — Chamonin.

Digitized by Google

Hazebrouck — MM. Warein, — Leclercq, juge d'instruction, — Delhomel, Prosper, — Vandewalle, Justin.

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de St.-Maurice, — Carpentier-Leperre, négociant, — Rouvroy de Beaurepaire, — l'abbé Lefebvre, curé de St.-Étienne, — Bernard, Auguste.

Cambrai. — MM. François, maire, — Cotteau, — N. N.

Avesnes. — MM. Guillemin, maire, —Lebeau, avocat, — Evrard, notaire, — Tordeux, — Maurice Bernard, avocat.

Douai. — MM. Fouquay, membre du conseil municipal, — Gantois, directeur du mont-de-piété, — Levêque, ✲, grand-doyen, curé de St.-Jacques, — Bois, adjoint au maire, — Gronnier, ✲, docteur en médecine, — Campion, économe du collège royal, — Mellez, brasseur.

Valenciennes. — MM. Flamme, maire, — Delaunay, curé de Notre-Dame, — Barbotin, — De Matthieu, propriétaire, — Carpentier, ex-notaire, — Kerpaen de Kersalo, — Dumont, propriétaire.

SERVICE DE SANTÉ DES PRISONS.

Maison de justice de Douai.

MM. Escalier, ✲, médecin, — Mouton, chirurgien.

Maison d'arrêt de Dunkerque.

MM. Lebleu, médecin, — Lemaire, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck.

MM. Wandewalle, médecin, — Beesau, chirurgien.

Maison d'arrêt de Lille.

MM. Dourlen, médecin, — Pucelle, chirurgien.

Succursale de la maison d'arrêt à Lille (tour St.-Pierre).

MM. Brigandat, médecin, — Vanderhaghen, chirurgien.

Maison d'arrêt de Cambrai.

MM. Evrard, médecin, — Cambrai, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Avesnes.

M. Saulnier, chirurgien.

Maison d'arrêt de Valenciennes.

MM. Wattecamps, médecin, — Binois, chirurgien.

Digitized by Google

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtimens de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différens genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé à cet effet divers ateliers, tels que filature du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures, ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit de sangles, un matelas, un traversin, une couverture de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 détenus. Sa population effective était au 1.er octobre 1836 de 1,121 individus, dont 854 hommes et 267 femmes; sur ces 1,121 individus, 482 appartenaient au département du Nord; 294 au Pas-de-Calais; 178 à la Somme; 8 à l'Oise; 156 à l'Aisne; 1 aux Ardennes; 1 à la Seine et 1 à Seine-et-Oise.

Employés de l'Administration.

MM.	MM.
Marquet-Vasselot, ✲, directeur.	Guilmot, ✲, médecin.
Leblanc, inspecteur.	Lepoutre, chirurgien.
De Rosny, greffier.	Steffany, pharmacien.
Taffin, aumônier.	Kindt, gardien en chef.
Vidal, commis aux écritures.	

Entrepreneurs des services et travaux.

MM. Alexandre Delier et compagnie.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les revenus publics du département du Nord, pour l'année 1834, se sont élevés à la somme de 42,669,771 francs, suivant le détail ci-après :

Digitized by Google

Contributions directes.....	10,613,815f	»c
Enregistrement, timbre et domaines.....	5,728,460	»
Douanes et sels.....	14,734,875	»
Boissons, droits divers, tabacs en poudres.	7,830,848	»
Postes.....	948,639	»
Coupes de bois.....	1,093,854	»
Bénéfice de la loterie royale.....	75,788	»
Produits divers.....	1,399,804	»
Bénéfice sur la fabrication des monnaies.	243,685	»
	42,669,771	»
Les mêmes produits, pour l'année 1833, ont été de.....	42,765,739	»
La diminution des revenus, en 1834, est donc de.....	95,968	»

Le développement des recettes effectuées sur les contributions et revenus publics se trouve indiqué en tête de chaque administration financière, dans les pages suivantes. A défaut de chapitre spécial pour les produits divers, nous allons faire connaître sommairement ici les produits d'où ces recettes proviennent :

Produits divers.

Produits de revenus publics.....	494,696	»
Produits divers provenant des ministères.	185,584	»
Recettes de diverses origines.....	1,844	»
Produit des amendes de police simple et de police correctionnelle.....	17,228	»
Contravention aux lois de douanes.....	639,121	»
Contravention aux lois sur les contributions indirectes.....	38,163	»
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.....	23,166	»
	1,299,804	»

Paiemens sur les dépenses publiques.

Les paiemens effectués dans le département, en 1834, sur les dépenses publiques, se sont élevés à 32,026,551 francs, suivant le développement ci-après :

Digitized by Google

Dette publique et dotations	3,742,406f	»c
Service de la justice	383,241	»
Instruction publique	62,889	»
Intérieur	2,802,557	»
Commerce et travaux publics	47,055	»
Guerre	12,496,944	»
Marine	190,975	»
Finances	839,495	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	8,740,007	»
Remboursemens et restitutions, non valeurs et primes	2,099,629	»
Services des cultes	621,356	»
TOTAL	32,026,554	»

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1834, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 10,613,815 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissemens publics	6,904,264f	»
Personnelle et mobilière	1,576,235	»
Portes et fenêtres	1,196,418	»
Patentes	915,764	»
Frais de premier avertissement	21,112	»
TOTAL	10,613,815	»
Le montant des cont.ons directes a été, en 1833, de	10,456,794	»
Différence en plus en 1834	157,021	»

La direction du Nord est une des treize directions de 1re classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✲, à Lille.
Inspecteur, M. Foissy, à Lille.
Contrôleur principal, M. Alfred Pigalle, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.	MM.
Behaghel, à Cassel.	Hennet, à Avesnes.
Canquelain, à Cambrai.	Vangraefschêpe, à Bergues.
Durazot, à Douai.	

Digitized by Google

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.	MM.
Dufaux, à Cambrai.	Wable, à Maubeuge.
Carton, au Quesnoy.	Delespaul, à Lille.
De Monchaux, à St.-Amand.	

Contrôleurs de troisième classe.

MM.	MM.
Guerre fils, à Lille.	Lambert, à Lille.
Herbin, à Valenciennes.	Bonnet, à Hazebrouck.

Surnuméraires, MM. Lemaire, — Obled.

CADASTRE.

M. Vachier, géomètre en chef.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances dans le département.

M. Dosne, ✲, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissemens.

MM.	MM.
Dibos, ✲, à Dunkerque.	Dutour, à Avesnes.
Taupin, à Hazebrouck.	Péterinck, à Douai.
Pilvois, à Cambrai.	Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Bouhébent, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Digitized by Google

Développement des droits constatés et perçus en matière de contributions indirectes, pendant l'exercice 1834.

Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	1,537,757	»
Droit de fabrication sur les bières	3,205,080	»
Licences de toute espèce	138,940	»
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises	112,522	»
Cartes	16,260	»
Sels	298	»
Garantie des matières d'or et d'argent	12,522	»
Navigation, bacs non soumissionnés	372,913	»
Dixième du produit des octrois	225,627	»
Timbres de toute espèce	89,162	»
Prélèvemens sur les communes pour frais de casernem.t	113,011	»
Amendes (portion du trésor)	14,140	»
Recettes extraordinaires	10,113	»
Recouvremens sur les avances faites pour divers services.	88,656	»
Tabacs. Vente de tabacs et recettes extraordinaires	1,829,550	»
Poudres. Vente de poudres et recettes extraordinaires	64,286	»
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	7,830,848	»
Les recouvremens effectués en 1833 ont été de	7,025,435	»
Différence en plus en 1834	805,413	»

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. de Dessey du Leyris (✠ O. ✲), directeur du département, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Barthod, à Lille.

Bureaux de la direction.

MM.	MM.
Fondaut, premier commis.	De Trémaudan, cinq.e commis.
Quivault, deuxième commis.	Buchet, sixième commis.
Roger, troisième commis.	Pilard, septième commis.
Roucher, quatrième commis.	Leblond, surnuméraire.

Contrôleurs ambulans.

MM.	MM.
Vigouroux.	Buttet.
Morel.	Bevière.

Ces employés supérieurs sont sans résidence fixe; ils font partie des employés attachés au chef-lieu du département.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Receveur principal et entreposeur de tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Buffin, — Bruneel, à Dunkerque.
M. Liebault, à Bergues.
Contrôleur de la garantie, M. Seguin, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Peters, à Hazebrouck.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmidt, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. de Mercy, à Hazebrouck, — Boichegrain, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.
Receveur principal, M. Petit, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblaremberghe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.	M.
Jaunet, à Lille.	Danvin, à Lille.
Fréchon, à Lille.	

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.
Préposé surveillant de la navigation, M. Bottin, à Lille.

Résidence d'Armentières.

M. Corrion, contrôleur de ville.

Résidence de Roubaix.

M. Boyer de la Gautraye, contrôleur de ville.

Résidence de Tourcoing.

M. Decool, contrôleur de ville.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Royer, à Cambrai.

Digitized by Google

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Duchesne de Marivaux.

Contrôleur de ville, M. Flamand, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Franque, à Avesnes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Barbereau, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Caneau, à Avesnes, Gaudin, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Mangé, à Douai.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.

Contrôleur de ville. M. Schoutetten, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Vantrappen, à Valenciennes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Charpentier-Fouclerc, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Mariage, à Valenciennes, — Guillaumin, à St.-Amand, — Dequevauvillers, à Condé.

Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Valenciennes.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1842 par la loi du 12 février 1835.

Le département du Nord a été autorisé à planter en 1837, 1,210 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,150,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.....	1,088 hectares,	— 2,950,000 k. de tabac.
Hazebrouck..	122	200,000 id.
Total égal..	1,210	3,150,000

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, ✻, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Digitized by Google

Contrôleurs de culture.

de 1.re classe.	*de 2.e classe.*
MM.	MM.
Lenormand.	Delhaye.
Chemin.	Caille.
Danvin.	

Un de ces employés est attaché à chaque magasin; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin N.o 1, à Lille.
Jausserand, id. N.o 2, à Lille.
Vernhières, id. à Dunkerque.
Papier, id. à Merville.
Duchateau, contrôleur du magasin N.o 1, à Lille.
Maillot, id. N.o 2, à Lille.
Masurel, id. à Dunkerque.
Zambeaux, id. à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Régisseur, M. Roucher, à Lille.
Inspecteur, M. Bruté, à Lille.
Contrôleur, M. Allexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Degaulle, à Lille.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes: la direction de Dunkerque comprend huit lieues de côtes maritimes depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et vingt-huit lieues de frontières de terre à partir de la mer jusqu'à Saméon, canton d'Orchies.

La direction de Valenciennes a 30 lieues de frontières; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myryamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

Digitized by Google

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections, sept principalités et onze contrôles de brigades.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections, cinq principalités et neuf contrôles de brigade.

Développement des droits constatés et perçus en matières de douanes, pendant l'année 1834.

DROITS DE DOUANES.	A l'importation	11,639,835f
	A l'exportation	123,884
	Au transit	1,524
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	783
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexport.on des voitures de voyageurs.	1,367
DROITS DE NAVIGATION.	Francisation et transfert de propriété de navires	265
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers	92,297
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	2,323
	Conges des bâtimens français	6,466
	Passe-ports des bâtimens étrangers	381
	Expéditions pour entrée et sortie des navires	4,884
	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	8,238
RECETTES ACCESSOIRES.	Droits de timbre	59,560
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises perçus par supplément; droits de magasinage et décime par franc sur les amendes et doubles droits	6,408
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricans de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles	7,368
	Taxe de consommation des sels	2,779,394
	Total général des recettes	14,734,875

Ces produits appartiennent, 1.° à la direction de Dunkerque, pour 11,782,724 francs, et à chaque principalité de cette direction dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque	7,788,820
de Cassel	17,206
d'Hazebrouck	1,685
d'Armentières	270,197
d'Halluin	1,278,754
de Lille	2,159,380
de Baisieux	266,682
A REPORTER	11,782,724

Digitized by Google

Report.....	11,782,724

2.° A la direction de Valenciennes pour 2.952,151 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.....	1,893,121	
de Valenciennes..	24,432	
de Blanc-Misseron.	585,211	
de Maubeuge.....	190,716	
d'Avesnes	258,371	
	2,952,151, ci.....	2,952,151
Somme égale.....		14,734,875
Les douanes ont produit en 1833.....		15,216,888
Il y a donc, en 1834, diminution de		482,013

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Ferrier, ✲, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Leroy, premier commis; — Philippe, second idem; — Delaetre, troisième idem; — Ménétret, quatrième idem; — Cauchois, cinquième idem; — Rosot, sixième idem; — Martin, septième idem.

MM. Delattre, — Nollen, — Mutez, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

M. Gorjon de Verville, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.

Moissenet, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Chabanel, contrôleur aux entrepôts.
Mogrion, commis principal à la navigation.
Tortel, commis principal à la balance du commerce.

Vérificateurs.

MM. Cauchois, liquidateur; — Cornemont; — Caboche; — De

Digitized by Google

Saint-Amour, — Martin; — Fabre; — Baillon; — Herpin; — Cailliez; — Crepin, aide-vérificateur; — Leroy, idem.

Receveurs aux déclarations.

MM. Legrain; — Perret; — Demol; — Lhermitte.

Commis aux expéditions.

MM. Morel; — Thevenet; — Mathorez, Gustave; — Vanwormhoudt; — Dany; — Mauris; — Réant; — Lauwers, 1.er commis de recette; — Birot de Ruelle, 2.e id..; — Petiaux, commis-adjoint à la balance du commerce; — Foigne, garde-magasin; — Hue, id.

M. Moissenet, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Flahault, receveur; — Dyel des Hameaux, visiteur; — Martin, commis aux expéditions; — Carnin, garde-magasin.

Zuydcoote. — MM. Glenisson, receveur; — Delaunoy, visiteur.

Ghyvelde. — M. Cahagnet, receveur.

Bergues. — MM. Manhes, receveur; — Guericy, visiteur; — Grout, commis aux expéditions.

La Broustraete. — M. Vandeville, receveur.

Hondschoote. — MM. Cousin, receveur; — Delapierre-Grosse, visiteur.

Killemlinde. — M. Fouquet, receveur.

Oost-Cappel. — MM. Hugon, receveur; — Delevaque, visiteur.

Bambecque. — M. Bobier, receveur.

Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.

Zermezeele. — M. Marchand, receveur.

Grand-Millebrughe. — M. Dubourg, receveur.

Petite-Synthe. — M. Bernard, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Dunkerque.

MM.

Tacquet, contrôleur de brigades, à Dunkerque.

Cauchois, lieutenant principal, idem.

Doyelle, idem, idem.

Jumel, lieutenant principal, à Gravelines.

Cauchy, lieutenant d'ordre, à Leffrinckoucke.

Desoutter, capitaine de patache, à Dunkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-

Digitized by Google

Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydcoote.

Contrôle d'Hondschoote.

MM.

Delvaque, contrôleur de brigades, à Hondschoote.
Désoriez, lieutenant d'ordre, à Ghyvelde.
Vandaele, lieutenant d'ordre, à Oost-Cappel.

Ce contrôle comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Contrôle de Bergues.

MM.

Jarry, contrôleur de brigades, à Bergues.
Breda, lieutenant d'ordre, à Grand-Millebrughe.
Duquesne, lieutenant d'ordre, à Zermezeele.

Ce contrôle comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Zermezeele, Wemaers-Cappel et Looberghe.

INSPECTION DE BAILLEUL.

M. de Marcenay, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.

Harlet des Hautes Isles, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Levavasseur, — Parsy, commis aux expéditions.
Chatelain, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel. — M. Lefebure, receveur.
Houtkerque. — M. Delaplace, receveur.
Steenvoorde. — MM. Venet, receveur; — Huin, visiteur.
Labeele. — M. Poullain-Lacroix, receveur.
Boeschêpe. — M. Savy, receveur.
Berthen. — M. Anquetil, receveur.
Caëstre. — M. Foigne, receveur.
La Boutillerie. — M. Bauchet, receveur.
Sailly. — M. Lebon, receveur.
Estaires. — MM. Crochart, receveur; — Archambaut, visiteur.
Merville. — MM. Parsy, receveur; — Morin de la Pillière, visiteur.
Bavinchove. — M. Leleu, receveur.
Fleurbaix. — M. Manhes, receveur.

Digitized by Google

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Bouchez, vérificateur.
Pollet, idem.
De la Chapelle, commis aux expéditions.
Philippe, idem.
Fay, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Lacdorne.—MM. Vanderhaeghe, receveur; — Noirmain, visiteur.
Bailleul. — MM. Vantieghem, receveur; — Gérard, visiteur; — Petit, commis aux expéditions.
Seau. — M. Cadet, dit Degravier, receveur.
Nieppe. — M. Guericy, receveur.
Bizet. — M. Legaigneur, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Cherpa, receveur; — Narrat, visiteur.
Frelinghien. — M. Coffignez, receveur.
Houplines. — M. Saguiez, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur; — Rousset-Pomaret, visiteur.
Deûlémont. — MM. Pion, receveur; — Perin, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Defontaine, receveur.
Quesnoy. — MM. Lefebure, receveur; — Malingre, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Steenvoorde.

MM.
Paulin, contrôleur de brigades, à Steenvoorde.
Decroos, lieutenant d'ordre, à Caëstre.
Collin, lieutenant d'ordre, à Godewaersvelde.
Delval, lieutenant d'ordre, à Houtkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Steenvoorde, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Cassel, Labeele, Boeschêpe, Berthen, Godewaersvelde, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Caëstre et Flêtre.

Contrôle d'Armentières.

MM.
Chabot, contrôleur de brigades, à Armentières.
Leturc, lieutenant principal, à Bailleul.
Vernet, lieutenant d'ordre, à Frelinghien.

Ce contrôle comprend les brigades de Lacdorne, Bailleul, Seau, Steenwerck, Nouveau-Monde, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Bizet,

Digitized by Google

Armentières, Quesnoy, Wez-Macquart, Houplines, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

Canton de Merville.

MM.
Guericy, contrôleur de brigades, à Merville.
Bastien, lieutenant principal, à Hazebrouck.
Arduser, lieutenant d'ordre, à Sailly.

Ce contrôle comprend les brigades de Bavinckhove, Hondeghem, Hazebrouck, Morbecque, La-Motte-aux-Bois, Préavin, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, La Ventie, La Boutillerie et Fleurbaix.

INSPECTION DE LILLE.

M. Borelly, ✲, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.	MM.
Labe, receveur principal.	Rambourg, commis aux expéd.
Haillot, vérificateur.	Saint-Quentin, idem.
Etienne, idem.	Philippe, commis de recette.
Delelis, commis aux expédit.	Temoingt, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Comines. — MM. Parenthou, receveur; — Bouvy, visiteur.
Wervick. — MM. Souplet, receveur; — Morel, visiteur.
Bousbecque. — MM. Vancassel, receveur; — Magnin, visiteur.
Tourcoing. — MM. Dutrembley, receveur; — Appréderis, visiteur; — Direy, visiteur; — Parenthou, commis aux expédit.
Touquet-les-Moutons. — M. Olivier, receveur.
Riscontout. — MM. Fleury, receveur; — Magnin, visiteur.
La Marlière. — M. Blutel, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Desgranges, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.
Faucheur, commis principal à la balance du commerce.
Blouet, vérificateur liquidateur.

Vérificateurs.

MM. Vandenvaero, — Collin, — Coulon, — Demilsan, — Sordot, Exibard, aide-vérificateur.

Digitized by Google

Receveurs aux déclarations.

MM. Lepauvre, — Birot de Ruelle, — Matran.

Commis aux expéditions.

MM. Chaumier, — Sautay, — Lallemant, — Boulay, — Chomel, — Bellon, — Jacquez, — Léo, — Desgranges, — Six.

MM.
Vinchon, premier commis de recette.
Mathorez, deuxième commis de recette.
Godard, — Delaporte, surnuméraires.
Guilleminot, contrôleur aux soudes, à Loos.
Leroy, garde-magasin, à Lille.

BUREAU PARTICULIER DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salamon, receveur; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Glenisson, receveur.
Beaucamps. — M. Thiéry, receveur.
Douai. — MM. Germain, agent de l'administration près les tribunaux; — Cornemont, commis aux expéditions.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Halluin.

MM.
Blanc, contrôleur de brigades, à Halluin.
Maquer, lieutenant principal, à Comines.
Vanheddeghem, lieutenant principal, à Tourcoing.

Ce contrôle comprend les brigades de Bousbecques, Comines, Wervick, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville, Riscontout, La Marlière, Tourcoing, Mouveaux et Touquet.

Contrôle de Lille.

MM.
Pessard, contrôleur de brigades, à Lille.
Doublet, lieutenant principal, à Lille.
Bigotte, lieutenant d'ordre, à Wattignies.

Ce contrôle comprend les brigades de Beaucamps, Haubourdin, Fives, Lille, Lambersart, Les Moulins, Thumesnil, Vendeville, Wattignies, Ennetières et Esquermes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Martin, inspecteur.

Digitized by Google

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.	MM.
Carnaud, receveur principal.	Jacques, commis aux expédit.
Renique, vérificateur.	Moissenet, idem.
Leroy, idem.	Hovelt, commis de recette.
Peyssard, commis aux expédit.	

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Pont-à-Marcq. — M. Thuillier, receveur.
Wattrelos. — MM. Turlutte, receveur; — Rochez, visiteur.
Roubaix. — MM. Déborde, receveur; — Angois, visiteur; — Lebourguignon-Duperré, commis aux expéditions; — Coppin, id.
Lannoy. — M. de Jouault, receveur.
Toufflers. — MM. Huet, receveur; — Lefebure, visiteur.
Leers. — MM. Carnaud fils, receveur; — Labille, visiteur.
Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Leroy, visiteur.
Cysoing. — M. Ménétret, receveur.
Bourghelles. — M. Bouchez, receveur.
Mouchin. — MM. Rolier, receveur; — Casaux, visiteur.
Orchies. — MM. Lesur, receveur; — Blouet, visiteur.
Marchiennes. — M. Forcinal, receveur.
Raches. — MM. Hinet, receveur; — Blanc, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Ascq.

MM.
Grimonprez, contrôleur de brigades, à Ascq.
Guillain, lieutenant principal, à Roubaix.
Prevost, lieutenant d'ordre, à Baisieux.
Bouché, lieutenant d'ordre, à Bouvines.

Ce contrôle comprend les brigades de Wattrelos, Roubaix, Grimaupont, Leers, Lannoy, Toufflers, Ascq, Lesquin (cavalerie), Sailly, Willems, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Sainghin, Bouvines et Cysoing.

Contrôle d'Orchies.

MM.
Wattin, contrôleur de brigades, à Orchies.
Doublet, lieutenant d'ordre, à Mouchin.
Pinteaux, lieutenant d'ordre, à Saméon.
Achtergael, lieutenant d'ordre, à Bachy.

Digitized by Google

Ce contrôle comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Genech, Nomain, Orchies, Ennevelin, Cappelle, Auchy, Planard, Aix, Landas, Saméon, Mouchin et Brillon.

Contrôle de Raches.

MM.

Duval, contrôleur de brigades, à Raches.
Deusy, lieutenant d'ordre, à Bersée.
Douai, lieutenant d'ordre, à Marchiennes.

Ce contrôle comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Vred, Flines, Grande-Rue de Flines, Marchiennes, Warlaing et Raimbeaucourt.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Gallois-Mailly, ✲, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.	MM.
Audenelle, premier commis.	Fournier, cinquième commis.
Teinturier, second commis.	Thiebault, sixième commis.
Pesier, troisième commis.	Mallet, surnuméraire.
Rogier, quatrième commis.	

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Moreau de Montcheuil, inspecteur, à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.	MM.
Coupin, receveur principal.	Chambé, receveur aux déclar.ns
Lajard, sous-inspecteur sédent.	Poitevin, commis aux expédit.
Magnier de Maisonneuve, vér.	Sautteau, id.
Masson, id.	Lelièvre, commis de recettes.
Wilbrood Clery, id.	Rogier, surnuméraire.
Geffroy de Villebranche, id.	

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Rumegies. — MM. Haudry, receveur, — Jehanne de Quéhélec, visiteur.

Maulde. — MM. Hencart, receveur, — Lenepvon de Carfort, visiteur.

Digitized by Google

Mortagne. — MM. Arné, receveur; — Woirhaye, visiteur; — Danton, commis aux expéditions.
Bon-Secours. — MM. Hébert, receveur; — Lafont, visiteur.
Hergnies. — M. Tricot, receveur.
Saint-Amand. — MM. Martin, receveur; Claude, visiteur; — Couvreur, commis aux expéditions; — Jourdan, surnuméraire.
Vieux-Condé. — M. Bourgeois, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Marie Dumesnil, receveur principal, à Valenciennes.
Delas, sous-inspecteur sédentaire.
Girardin, — Denisot, vérificateurs.
Henriet, — Rouger, Teinturier, commis aux expéditions.
Vandeville, commis de recette.
Mulier, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Archen, receveur.
Marly. — M. Guerin, receveur.
Denain. — M. Lefrotter de Kérillis, receveur.
Douchy. — MM. Bejot, receveur; — Schillinger, visiteur; — Delamé, visiteur; — Weyer, commis aux expéditions.
Haspres. — M. Thiebaut, receveur.
Haussy. — M. Bouteleux, receveur.
Vendegies-sur-Ecaillon. — M. Gardin de Classé, receveur.
Sommaing. — M. Derbecq, receveur.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.
Lebrun, receveur principal, au Blanc-Misseron.
Gilardin, sous-inspecteur sédentaire.
Sayvé, — Mineur, — Danel, vérificateurs.
Petit, receveur aux déclarations.
Honoré, — Lecerf, — Delatour Fontanet, commis aux expéditions.
Coupin, commis de recette.
Hermant, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Dupareq, receveur.
Marchipont. — M. Mareschal, receveur.
Sebourg. — MM. Lhote, receveur; — Degagny, visiteur.
Onnaing. — M. Fournier, receveur.

Digitized by Google

SERVICE ACTIF.

Contrôle de St.-Amand.

MM.

Louette, contrôleur de brigades, à Saint-Amand.
Tournay, lieutenant principal, à Condé.
Defontaine, lieutenant d'ordre, à Mortagne.

Ce contrôle comprend les brigades de Rumegies, Lecelles, Maulde, Mortagne, Rosult, Saint-Amand, Hasnon, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Macou, Fresnes, Vicogne (brigade ambulante) et Thivencelles.

Contrôle de Saint-Saulve.

MM.

Leger, contrôleur de brigades, à Saint-Saulve.
Dineux, lieutenant principal, à Valenciennes.
Royer, lieutenant principal, au Blanc-Misseron.
Lemoine, lieutenant d'ordre, à Sebourg.

Ce contrôle comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Sebourgneaux, Marchipont, Sebourg, Bry, Etrœux, Jenlain (brigade ambulante), Saint-Saulve (ambulante), Villers-Pol (cavalerie), Valenciennes et Anzin.

Contrôle de Douchy.

MM.

Bauduret, contrôleur de brigades, à Douchy.
Danel, lieutenant d'ordre, à Sommaing.
Thévenin, lieutenant d'ordre, à Saulzoir.

Ce contrôle comprend les brigades de Rœulx, Hélesmes (brigade ambulante), Abscon (ligne et cavalerie), Sommaing, Denain, Douchy, Maing (brigade ambulante), Haspres, Saulzoir, (ligne et cavalerie), Haussy, Noyelles-sur-Selle (brigade ambulante) et Vendegies-sur-Ecaillon.

INSPECTION DE BAVAY.

M. Mayan, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.

Van Cassel, receveur principal, à Maubeuge.
Bocquet, — Brochard, vérificateurs.
Boutté, receveur aux déclarations.
Meurisse, — Besançon, commis aux expéditions.
Duparcq, commis de recette.

Digitized by Google

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

La Flamengrie. — M. Erouard, receveur.
Bellignies. — MM. Chouffe, receveur ; — Lefebvre, visiteur.
Hon-Hergies. — MM. Fontaine, receveur ; — Hencart, visiteur.
Bavay. — MM. Lesage, receveur ; — Loliot, visiteur ; — La Porte de Beaumont, commis aux expéditions.
Pont-sur-Sambre. — M. Dorgères, receveur.
Villers-sire-Nicole. — M. Thouvenin, receveur.
Malplaquet. — MM. Bertin, receveur ; Evrard, visiteur.
Gognie-Chaussée. — MM. Lefebvre, receveur ; — Smet-Jamar, visiteur.
Bettignies. — MM. Smet-Jamar, receveur ; — Delagarde, visiteur ; — Fournier, Théodore, commis aux expéditions.
Vieux-Reng. — MM. Givon, receveur ; — Rives, visiteur.
Landrecies. — MM. Godde, receveur ; — Delfosse, visiteur.
Le Quesnoy. — M. Brongniart, receveur.
Englefontaine, — M. Rousseau, receveur.
Maroilles. — M. Louette, receveur.
Jeumont. — M. Harou, receveur ; — Demon, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Bavay.

MM.
Coquille, contrôleur de brigades, à Bavay.
Loliot, lieutenant d'ordre, à Hon-Hergies.
Bruyère, lieutenant d'ordre, à La Flamengrie.

Ce contrôle comprend les brigades de la Bocrette, La Flamengrie, Bermeries, Frasnoy, Bettrechies, Bellignies, Bavay, Hon-Hergies, Malplaquet, La Longueville, Pont-sur-Sambre, Berlaimont et Wargnies-le-Petit.

Contrôle de Maubeuge.

MM.
Gilbert, contrôleur de brigades, à Maubeuge.
Lusquin, lieutenant principal, à Maubeuge.
Petit, lieutenant d'ordre, à Bettignies.
Huart, lieutenant d'ordre, à Ferrière-la-Grande.

Ce contrôle comprend les brigades de Gognie-Chaussée, des Mottes, Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Boussois, Marpent, Jeumont, faubourg de Maubeuge, Maubeuge, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Haumont et Beaufort (ambulante).

Digitized by Google

Contrôle d'Englefontaine.

MM.,
Luère, contrôleur de brigades, à Englefontaine.
Choffez, lieutenant principal, à Landrecies.
Marion, lieutenant d'ordre, à Vendegies-au-Bois.

Ce contrôle comprend les brigades de Romeries, Beaurain, Vendegies-au-Bois, Robersart, Baudignies, Le Quesnoy, Louvignies-lez-Quesnoy (cavalerie), Forest (cavalerie), Englefontaine, Locquignol, Les Fontaines, Landrecies et Maroilles.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Dupré de Geneste, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.
Lhote, receveur principal, à Avesnes.
Rocher, vérificateur.
Farez, — Boutté, commis aux expéditions.
Mathieu, commis de recette.
Dorigny, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. — M. Jette, receveur.
Etrœungt. — MM. Schillinger, receveur; — Durut, visiteur.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; — Fecheroulle, visiteur; — Lelièvre, Auguste, commis aux expéditions.
Hestrud. — M. Blancho, receveur.
Beugnies. — M. Morin de la Pillière, receveur.
Clairfayts. — M. Adam, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Defossez, receveur.
Baives. — M. Patel, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Parent, receveur; — Coulon, visiteur.
Trélon. — MM. Godfroy, receveur; — Macqueron, visiteur.
Anor. — MM. Gaspart, receveur; — Forestier, visiteur.
Fourmies. — M. Boillot, receveur.
Sains. — M. Musset, receveur.
Wignehies. — M. Astoin, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Solre-le-Château.

MM.
Michel, contrôleur de brigades, à Solre-le-Château.
Legat, lieutenant d'ordre, à Cousolre.
Divoire, lieutenant d'ordre, à Clerfayts.

Digitized by Google

Ce contrôle comprend les brigades de Cousolre, Colleret, Aibes, Berelles, Solrinnes, Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Felleries, Solre-le-Château et Beugnies (brigade ambulante).

Contrôle de Trélon.

MM.

Delomas, contrôleur de brigades, à Trélon.
Moucheron, lieutenant d'ordre, à Eppe-Sauvage.
Delahaye, lieutenant d'ordre, à Anor.
Gillet, lieutenant d'ordre, à Sains.

Ce contrôle comprend les brigades de Ramousies, Liessies, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Baives, Wallers, Trélon, Glageon (brigade ambulante), Féron, Sains, Ohain, Anor, rue d'Hirson, Fourmies, Wignehies et Semeries.

Contrôle d'Avesnelles.

MM.

Laffeuillade, contrôleur de brigades, à Avesnelles.
Marion, lieutenant principal, à Marbaix.
Odin, lieutenant d'ordre, à Etrœungt.

Ce contrôle comprend les brigades de Marbaix (ligne et cavalerie), la maison Raphael, Avesnes, Haut-Lieu, Etrœungt, La Rouillies, Avesnelles (ligne et cavalerie).

INSPECTION DU CATTEAU.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur divisionnaire.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division, mais bien deux agens de douanes près les tribunaux; l'inspecteur est chargé de surveiller le service ambulant qui se fait sur les derrières du rayon, et le service d'observation établi à Saint-Quentin et à Cambrai.

Service d'observation.

M. Farez, agent des douanes, à Cambrai (employé détaché).
M. Wilbrood Clery, agent des douanes, à St.-Quentin (idem).

Service actif.

MM.

Dewèvre, capitaine, au Catteau.
Crouzet, lieutenant principal, à Aubigny-au-Bac.
Laine, lieutenant d'ordre, au Nouvion.
Boutet, lieutenant d'ordre, à Saint-Quentin.

La ligne spéciale comprend les brigades d'Aubigny-au-Bac, Cambrai, Carnières, Le Catteau et Le Nouvion.

Digitized by Google

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Développement par nature d'actes et de mutations des droits d'enregistrement, constatés pour l'exercice 1834.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	4,494,828f
Greffes, y compris le décime pour franc	47,723
Hypothèques, y compris le décime pour franc	34,482
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, y compris le décime pour franc	73,332
Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,975
Passeports et permis de port d'armes de chasse	64,939
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	6,713
Recouvremens de frais de justice	30,059
Recouvremens de frais de poursuites et d'instances	916
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris	1,695
Timbre non sujet au décime pour franc	653,539
Pêche. (Baux et licences.)	»
Revenus de domaines	18,832
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat	3,799
Rentes. (Arrérages et transferts.)	397
Prix de vente de mobilier et créances exigibles	1,861
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	292,145
Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	317
Domaines et bois engagés ou échangés	»
TOTAL des recettes	5,728,460
Les produits de 1833 se sont élevés à	5,458,645
Il y a, en 1834, une augmentation de	269,815

La direction des domaines de ce département est une des direction de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.
Premier commis de la direction, M. Devienne.
Inspecteurs, MM. Fouant, à Lille ; — Carrey, à Valenciennes.
Vérificateurs, MM. Lejeune, Richard, Arnaud, Dulocle, Leconte, Waymel et Dahirel.
Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Chassin.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Digitized by Google

Première division d'inspection.	*Receveurs.* MM.
Armentières	Collardel.
Cysoing	Laval.
Haubourdin	Cornet.
La Bassée	Lecamus.
Lille. Enregistrement	Dufresneau.
Lille. Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
Lille. Hypothèques	Pieron.
Pont-à-Marcq	Debray.
Quesnoy-sur-Deûle	Artault.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)	Rigaux.
Seclin	Pinart.
Tourcoing (pour les deux cantons)	Dapremont.
Bailleul	Paillard.
Bergues	Delabaere.
Bourbourg (pour les cantons de Bourbourg et Gravelines)	Malot.
Cassel	Malot.
Dunkerque. Enregistrement	Bertrand.
Dunkerque. Domaines et actes judiciaires	Thiery.
Dunkerque. Hypothèques	Ferot.
Hazebrouck. Enregistrement	Suchet.
Hazebrouck. Domaines et hypothèques	Watelet.
Hondschoote	Demool.
Merville	Barizel.
Steenvoorde	Augier de la Terraudière.
Wormhoudt	Trachet.
Deuxième division.	
Arleux	Dalvi.
Bavay	Duvernet.
Bouchain	Lallou.
Condé	Langlet.
Douai. Enregistrement	Déprés.
Douai. Domaines et actes judiciaires	Millochin.
Douai. Hypothèques	Dagincourt.
Le Quesnoy	Dupont.
Marchiennes	Plouvain.
Orchies	Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)	Meurice.
Valenciennes. Enregistrement	Dhaisne.
Valenciennes. Domaines	Cordier.
Valenciennes. Hypothèques	Paillard.

Digitized by Google

		MM.
Cambrai....	Enregistrement.....	Morel.
	Actes judiciaires et domaines..	Audran.
	Hypothèques.....	Evrard.
Carnières.....		Kuss.
Landrecies.....		Cherpin.
Le Catteau (pour les cant. du Catteau et de Clary).		Pierart.
Marcoing.....		Brunet.
Solesmes.....		Delaserre.
Avesnes.	Enregistrement.....	Magnier.
	Hypothèques et domaines.....	Legrand.
Berlaimont.....		Collibeaux.
Maubeuge.....		Mortier.
Solre-le-Château.....		Montée.
Trélon.....		Lenglé.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissemens publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares ; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Vicogne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Développement des ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1834, *effectuées par les agens forestiers.*

935 hectares 28 ares ont été mis en vente. Sur ce nombre 930 hectares 48 ares ont été aliénés pour une somme de.....	920,467f
4 hectares 80 ares sont restés invendus.	
Le taux moyen par hectare du prix des adjudications a été de 990 francs.	
Le nombre des arbres vendus en 1834 a été de 9,445; leur produit s'est élevé à.....	51,985
TOTAL du produit des hectares et des arbres vendus..	972,452

Digitized by Google

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières, elles-mêmes divisées en quatre classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Delattre, Henri, à Douai.

MM.

Petit, garde-général sédentaire, prem. secrét. de la conservation.
Wattiguy, garde à cheval sédentaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissemens de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.

Potonié, inspecteur, chef de service, à Lille.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Valenciennes.
Joly, garde-général, à Raismes
Ribault de Laugardière, garde-général, à Hazebrouck.
Daras, garde à cheval, à l'Hermitage-de-Phalempin.
Simianne, garde-à-cheval, à Lamotte-au-Bois.
Rousseaux, arpenteur forestier de l'inspection, à Valenciennes.
Delestrée, idem, à Raismes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissemens d'Avesnes *et* de Cambrai.

MM.

Le baron de Corbigny, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Avesnes.
Desprez, garde-général, au Locquignol.
Deval, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.
Wattaux, Gabriël, au Quesnoy, } Arpenteurs forestiers
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, } de l'inspection.

Digitized by Google

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Une loi du 31 janvier 1833 porte que les sommes versées aux caisses des agens des postes pour être remises à destination, et dont le remboursement n'aura pas été réclamé par les ayant droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, seront définitivement acquises à l'État.

Développement des droits et produits des postes constatés et perçus, pendant l'exercice 1834.

Produit de la taxe des lettres	866,131
Produit du service rural	38,782
Droit de 5 % sur les articles d'argent	21,969
Produits des places dans les malles-postes	21,627
Recettes extraordinaires	130
TOTAL	948,639
Produits de 1833	928,942
Diminution en 1834	17,226

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Thierry, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente-trois bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me de Laugardière.
Bavay, M.me Splinglard.
Bergues, M.me de Premont.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. Debernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M.elle Vivien.
Condé, M.me Bossel.
Douai, M. Dupont.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. Boulanger.
Estaires, M.me V.e Dehaisne.
Gravelines, M.elle Perrée.
Hazebrouck, M. Decoussemacker.
La Bassée, M.me Delessue.
Landrecies, M.elle Pourcelet.
Le Catteau, M.me Waroquet.
Le Quesnoy, M.me Crinon.
Lille, M. Waresquiel.
Marchiennes, M. Poiteau.
Maubeuge, M. Rojare.
Merville, M.elle Maes.
Orchies, M. Bisez fils.
Pont-à-Marcq, N....
Roubaix, M.me Trousseau.
Saint-Amand, M.e Groborne.
Seclin, N....
Solre-le-Château, M. Grard.
Tourcoing, M. Fleury.
Trélon, M.me de la Potterie.
Valenciennes, M. Pierrot.
Sous-inspecteur, M. Boquet.
Wormhoudt, M. Galle.

Digitized by Google

HOTEL DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1834, dans l'hôtel des monnaies de Lille.

Recettes brutes sur les produits des monnaies.	1,292,739 f
Prélèvemens sur les produits des monnaies.	1,049,054
Bénéfice pour le Trésor public.	243,685
Ce produit, en 1833, a été de.	109,968
Différence en plus en 1834.	133,717

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans l'hôtel des monnaies de Lille, pendant l'année 1835, s'élèvent à 26,709,489 fr.; savoir:

Pièces de 20 francs.	600,400 f
Pièces de 5 francs.	25,485,000
Pièces de 2 francs.	293,172
Pièces de 1 franc.	205,952
Pièces de 1/2 franc.	91,630
Pièces de 1/4 de franc.	33,335
TOTAL.	26,709,489

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1835 à l'hôtel des monnaies de Lille est de 649,543,886 francs 50 centimes.

Personnel de l'hôtel des monnaies de Lille.

MM.
Ph. De Rouvroy, commissaire du Roi.
Beaussier, ✲, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Un arrêté de M. le préfet, du 5 septembre 1835, approuvé par M. le ministre du commerce, le 11 du même mois, détermine le minimum de l'assortiment de poids et mesures dont les personnes assujetties à la vérification périodique dans le département devront être pourvues à raison de leurs professions respectives.

Voici les noms des vérificateurs des poids et mesures du département du Nord.

A Lille, MM. Bonnaire, vérificateur.
——— Soitière, vérificateur-adjoint.
——— Loriaux, aide-vérificateur.
A Dunkerque, M. Dawint, vérificateur.

Digitized by Google

A Hazebrouck, M Deblock, vérificateur.
A Cambrai, M. Protez, idem.
A Avesnes, M. Bevenot, idem.
A Douai, M. Bigand, idem.
A Valenciennes, M. Douchez, idem.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.

Bosquillon, ✲, ingénieur en chef, directeur du départ.t du Nord
Cuel, ✲, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Lamarle, ingénieur ordinaire, à Douai.
Foulon, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Delaserre, ingénieur ordinaire, à Avesnes.
Davaine, ingénieur ordinaire, à Lille.

Conducteurs embrigadés.

MM.	MM.
Thory, à Avesnes.	Lefebvre, à Cambrai.
Macaigne, à Cambrai.	Longuépée, à Douai.
Fallempin, id.	Tortrad, à Landrecies.
Ledoux, id.	Hette aîné, à Valenciennes.

Conducteurs non embrigadés.

MM.	MM.
Merlin, à Lille, pour le service des routes.	Landremont, à Dunkerque, pour le service du port.
Langagne, à Dunkerque, id.	Canonne, idem, id.
Courdent, à Hazebrouck, id.	Duhem, à Lille, pour le service de la navigation.
Gosson père, idem, id.	Boulfroy, à Douai, id.
Gosson fils, à Lille, id.	Wery, à Avesnes, id.
Coupey, idem, id.	Dorchies, à Lille, id.
Potonié, idem, id.	Belanger, à Valenciennes. id.
Hette, J.-Fr., à Cambrai, id.	Depriez, à Dunkerque, id.
Denaulet, idem, id.	Potonié, jeune, à Douai, id.
Labbé, idem, id.	Foveau, à Lille, id.
Dhaisne, à Maubeuge, id.	Lellio, à Cambrai, id.
Merlin, Louis, à Dunkerque, pour le service du port.	

Digitized by Google

Préposés aux ponts à bascule.

MM.	MM.
Testot, à Lille.	Hansénius, ✻, à Avesnes.
Paté, ✻, à Cambrai.	Betrancourt, à Pont-à-Marcq.
Defossez, à Valenciennes.	

Inspecteurs de navigation pour les approvisionnemens de Paris.

MM. Babeau, inspecteur, à Cambrai.
Heurtaux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente, dont quinze routes royales et quinze routes départementales.

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.o 2. *De Paris à Maubeuge et Mons.* — Sa longueur, depuis la limite des départemens de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 27,311 mètres en chaussée pavée et 8,584 en chaussée d'empierrement. Cette route est montueuse et a été mal tracée; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, N° 16. *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,879 mètres, dont 47,046 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement. Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotemens et les fossés.

N.o 17. *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.* — Sa longueur, dans le département, est de 92,993 mètres, dont 81,512 mètres en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierrement. Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.o 25. *Du Hâvre à Lille, par Seclin.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est tout entière en chaussée pavée.

N.o 29. *De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain.* — La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.o 17, dans Cambrai, jusqu'à la limite du département, est de 58,112 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.o 39. *De Mézières à Montreuil-sur-Mer, par La Capelle, Le*

Digitized by Google

Catteau et Cambrai. — Sa longueur, dans le département, est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavé et 10,300 en empierrement.

N.° 40. *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.* — Sa longueur se compose de deux parties : la première, depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle numéro 16, sur un développement de..... 13,890

La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, au-delà de Gravelines, sur une longueur de.... 20,751

} 34,641 mètres.

Cette route est entièrement pavée.

N.° 41. *De St.-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.* — Sa longueur, depuis la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 39,289 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 42. *De Lille à Boulogne, par Cassel.* — Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazewinde et de Cassel jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,990 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.° 43. *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.* — Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 27,944 mètres.

N.° 44. *De Châlons à Cambrai, par Bonavis.* — Cette route s'étend depuis la limite des départemens du Nord et de l'Aisne jusqu'à la route N.° 17, à Bonavis. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée pavée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 45. *De Marles à Saint-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes.* — Sa longueur dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 48. *De Valenciennes à Condé et Audenarde.* — Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 49. *De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavay.* — Sa longueur est de 43,324 mètres, dont 25,859 mètres en chaussée pavée et 17,465 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 50. *De Douai à Arras.* — Sa longueur dans le département du Nord, depuis Douai jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 3,946 mètres entièrement en chaussée pavée.

Digitized by Google

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N.° 1. *De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et Saint-Amand.* — Sa longueur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand, est de 26,093 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 2. *De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.* — Sa longueur, de Lille à la frontière, est de 15,445 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 3. *De Tournai à Douai, par Orchies.* — Sa longueur, à partir de la route royale N.° 17 au-dessous du Mont-Écouvé jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,007 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 4. *De Cambrai à Tournai, par Bouchain, Marchiennes et Orchies.* — Sa longueur, depuis son embranchement sur la route royale N.° 43 de Bouchain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 5. *D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château.* — Sa longueur, depuis la route royale N.° 2 jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont 555 mètres en chaussée pavée, 9,393 mètres en chaussée d'empierrement et 6,380 mètres en lacune.

N.° 6. *De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon.* — Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du Nord, est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée pavée, 19,113 mètres en chaussée d'empierrement et 7,362 mètres en terrain naturel.

N.° 7. *De Condé à Mons, par Quiévrain.* — Cette route a, dans le département du Nord, une longueur de 9,030 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 8. *De Saint-Amand à Condé.* — La longueur de cette route est de 11,496 mètres, dont 4,785 en chaussée pavée et 6,711 en lacune.

N.° 9. *De Lille à St-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.* — Sa longueur, dans le département, est de 49,575 mètres, dont 32,538 en chaussée pavée et 17,037 mètres en lacune.

N.° 10. *De Valenciennes au Catteau, par Querenaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.* — Cette route n'est point encore pavée. Sa longueur est de 29,811 mètres.

N.° 11. *De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.* — La longueur de cette route, dans le département, est de 18,706 mètres; elle est tout en terrain naturel. Ces trois dernières communications ont été classées au nombre des routes départementales, par ordonnance royale du 31 Mai 1833.

Digitized by Google

N.° 12. *D'Avesnes à Berlaimont.* — Sa longueur, dans le département, est de 13,380 mètres, dont 100 mètres en pavage et 13,280 en cailloutis.

N.° 13. *De Maubeuge à Maroilles.* — Sa longueur, dans le département, est de 20,187 mètres, le tout en cailloutis.

N.° 14. *De Lille à Tourcoing, par Croix, l'embranchement du Créchet et Roubaix.* — La longueur de cette route entièrement pavée est de 16,134 mètres.

N.° 15. *De Dunkerque à Furnes (Belgique).* — Sa longueur, dans le département, est de 10,290 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

Une loi a été rendue le 21 Mai 1836 sur les chemins vicinaux. Nous regrettons que l'étendue considérable des dispositions de cet acte important ne nous permette pas d'en donner ici l'analyse.

Chemins vicinaux de grande communication.

Voici la nomenclature des chemins vicinaux déclarés chemins vicinaux de grande communication par le conseil général, en exécution de l'article 7 de la loi du 21 mai 1836.

1.° De Lille à Lannoy.

2.° De Roubaix à St.-Amand, par Hem, Forest, Ascq, Cysoing, Mouchin et Rumegies, avec embranchement de Lannoy à la frontière par Toufflers.

3.° De Lille à la frontière, au lieu dit *Risquons-Tout*, par Tourcoing.

4.° De Roubaix à la frontière, par Wattrelos.

5.° De Douai à Seclin, par Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries et Attiches, avec son embranchement par Phalempin.

6.° De Lomme à Fournes.

7.° De Dunkerque à St.-Omer, par Loon, Bourbourg, Saint-Pierre-Brouck, Holque, *Wattendam* et Watten.

8.° De Bergues à Saint-Omer, par Bierne et Bollezeele.

9.° D'Hondschoote à Watten, le long de la Colme.

10.° De Cassel à Gravelines, par Bourbourg et Looberghe.

11.° De Bailleul à Merville, par *Outersteene* et Vieux-Berquin, avec embranchement sur Estaires par Neuf-Berquin.

12.° De Blaringhem au chemin de Bailleul à Merville, par Sercus, Hazebrouck, Borre, Pradelles, Strazeele et Merris.

13.° De Walincourt à Solesmes, par Clary.

14.° De Cambrai à Solesmes, par Saint-Waast.

15.° De Cambrai à Fins, par Marcoing et Ribécourt.

16.° De Maubeuge à Hirson, par Ferrière-la-Grande, Damousies,

Digitized by Google

Dimechaux, Les Fontaines, Solre-le-Château, Liessies, Trélon, Ohain, Anor et Fourmies.

17.° De Gussignies à Etrœungt, par Houdain, Bavay, Louvignies, Pont-sur-Sambre, Bas-Lieu, Boulogne et le hameau de Warpont.

18.° De Maubeuge à la frontière, dans la direction de Binch, par Elesmes et Vieux-Reng.

19.° D'Arleux à Orchies, par Cantin, Pecquencourt et Marchiennes.

20.° De Valenciennes à Somain, par Petite-Forêt, Aubry, Wallers et Hornaing.

21.° De Saint-Amand à Bouchain, par Millonfosse, Hasnon, Wallers et Rœulx.

22.° De Furnes à Bergues, par Ghyvelde et *Benties-Meulen*.

Nombre et étendue des chemins vicinaux.

Le dépouillement des états relatifs au classement des chemins vicinaux donne le résultat ci-après :

Arrondissemens.	Nombre de chemins vicinaux.	Longueur totale de ces chemins en mètres.	Réduction de cette longueur en lieues de 4 kilom.	Observations.
Dunkerque...	786	1325585	331	Ces chiffres ne sont pas complets, car le classement des chemins de 5 communes est encore à faire.
Hazebrouck...	1088	1795265	448	
Lille.....	1456	1766604	442	
Cambrai.....	1123	1406599	352	
Avesnes.....	1412	1860828	465	
Douai.....	740	810758	203	
Valenciennes.	745	903268	226	
	7340	9868907	2467	

Agens voyers.

Une commission a été nommée par arrêté de M. le préfet du 25 octobre 1836 pour l'examen des candidats qui se sont présentés à l'effet d'obtenir des places d'agens-voyers. La commissiou a terminé ses travaux; mais le choix des agens par l'autorité départementale n'est pas encore connu.

Digitized by Google

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. — Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. — Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. — *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. — *Canal de Bourbourg.*—Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*—Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. — Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres, jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener

Digitized by Google

dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer aux Neufs-Fossés.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Werwick, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.*—Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant, par ses deux extrémités, avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.*—Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire

Digitized by Google

de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* — Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.*—Le canal de la Marque, actuellement en construction, commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume des Pays-Bas.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

Un crédit de 1,800,000 fr. a été ouvert au budget de l'État par la loi du 30 juin 1835, pour le perfectionnement de la navigation de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à la frontière.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au

Digitized by Google

bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

Les travaux de canalisation de la Sambre depuis Landrecies jusqu'à la frontière de la Belgique, commencés dans le courant de 1834, sont terminés.

DESSÈCHEMENT.

Cinq grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissemens de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, et celui des marais de l'Epaix et de Bruai, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces cinq systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés. Les surfaces soumises au dessèchement présentent un total de 47,617 hectares.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, ancien maire de la commune des Moëres.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arron-

Digitized by Google

dissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque, président; — Bray, François; — Torris, à Gravelines; — Hamerel, Jacques-Charles; — Tacquet père.

Conducteur, M. Deterre. — *Percepteur*, M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, à Bourbourg, président; Geerssen, Jacques; — Vanwormhoudt, Charles, à Bourbourg; — Mahieu, propriétaire; — Bachelier-Becke, maire de Capellebrouck.

Conducteur, M. Poncin; — *Percepteur*, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Herwyn, Jean-Bernard, à Bergues, président; — Degravier, Florent, à Steene; — Declebsattel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Didier fils.

Conducteur, M. Planckeel. — *Percepteur*, M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Paul Lemaire, à Dunkerque, président; — Vandercolme père; Daudruy; — Zylof d'Obigny, à Bergues; — Coppens Bernard.

Conducteur. M. Robert. — *Percepteur*, M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres et une superficie de 12,259 hectares.

Digitized by Google

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de 7 membres et nommée par une assemblée composée des 30 propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, président-directeur, à Lallaing; — Leroy de Béthune, avocat à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire, à Lille; — Baron de Bouteville, ✲, maire, à Hornaing; — Petitbois, maire à Hasnon; — Dubois de Mortagne, ✲, propriétaire, à Douai; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Bonnaire, à Douai. — *Conducteur*, M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. M. De Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles; — Renard, à Fresnes.

Conducteur, M. Hette aîné. — *Percepteur*, M. Houzé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Mallet-Dufresnoy. — *Percepteur*, M. Quecq; — *Conducteur*, M. Renard, géomètre.

MINES.

Les concessions de mines dans ce département sont au nombre de huit, savoir: six de charbon et deux de fer.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, M. Cocquerel, à Amiens.

Ingénieur ordinaire des mines; M. Foy, à Valenciennes.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-St.-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Digitized by Google

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain. Cette concession a été accordée à la compagnie d'Anzin, par ordonnance royale du 5 juin 1831.

Concession d'Odomez. — Cette concession, accordée à la même compagnie par ordonnance du 6 octobre 1832, comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Ces mines produisent annuellement trois à quatre millions d'hectolitres de charbon, et l'on y occupe 4,500 ouvriers et 400 chevaux. On y compte 35 puits d'extraction, dont 8 en souffrance, 3 avaleresses, 5 puits d'aérage, 12 machines d'épuisement, et 34 machines d'extraction.

La compagnie des mines d'Anzin, Fresnes, Vieux-Condé, etc., est administrée par un agent général sous la surveillance d'un comité de sociétaires-régisseurs, composé de MM. le comte Hocquart, le prince d'Aremberg, Taffin et Renard.

Agent général, M. Marck Jennings.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Cette mine appartient à une compagnie d'actionnaires.

Il existe 5 puits d'extraction, deux machines à vapeur pour l'épuisement des eaux, une de rotation et deux à chevaux. L'on y emploie environ 500 ouvriers.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Digitized by Google

Cette concession a été accordée à la compagnie Dumas, par ordonnance du 12 Février 1832.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et Compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres carrés, 16 hectares, situés sur Nivelles, Flines, Mortagne, Thun et Château l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance royale du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance royale du 27 mai 1836.

Concession de Marly. — Elle comprend 33 kilomètres carrés 13 hectares, situés sur Monchaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjan, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance royale du 8 décembre 1836.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissemens publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.

Lafuite, ✲, bibliothécaire de la ville, président.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.

Digitized by Google

MM.

Leplus, Victor, architecte de la ville, secrétaire.
Dewarlez, architecte, à Lille.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Henri.
———————— d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
———————— de Lille. — M. Victor Leplus.
———————— de Cambrai. — M. Debaralle.
———————— d'Avesnes. — M. Trussy.
———————— de Douai. — M. Mallet.
———————— de Valenciennes. — M. Vallez.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10; en 1816 il a été transféré à Calais.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et un inspecteur des télégraphes.

Directeur, M. Perrot. — *Inspecteur*, M. Gillet de Laumont.

Digitized by Google

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres.

MM.
Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.
Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

Adjoints.

MM.
Delezenne, pharmac., à Lille.
Duriau fils, id., à Dunkerque.
Gosselet, id., à Cambrai.
Flament, id., à Avesnes.

Neuf officiers de santé, six pharmaciens, sept sages-femmes et un herboriste ont été reçus par le jury dans sa session de 1835.

Liste des docteurs en médecine et en chirurgie, officiers de santé, pharmaciens, dentistes, herboristes et sages-femmes existant dans le département du Nord au 31 décembre 1836.

ARROND.t DE DUNKERQUE.

Docteurs en médecine.

MM.
Bacqueville, à Dunkerque.
Bobillier, idem.
Bouillier, idem.
Caboche, idem.
Clament, idem.
Darras, idem.
Delaroière, à Hondschoote.
Delherbe, à Dunkerque.
Demazière, à Bergues.
Demeunynck, à Bourbourg.
Derenter, à Dunkerque.
Faucon, à Gravelines.
Hilst, à Armbouts-Cappel.
Lebleu fils, à Dunkerque.
Lebleu, Phil., idem.
Lefebvre, idem.
Lemaire, idem.
Menneboo, idem.
Morael, à Wormhoudt.
Vernaelde, Pierre, à Bergues.
Vignard, à Dunkerque.

Officiers de santé.

MM.
Baeckeroot, à Loon.
Charle, à Esquelbecq.
Chocqueel, à Bergues.
Claeys, idem.
Cooche, à Watten.
Debavelaere, à Armbouts-C.-C.
Deleflie, à Watten.
Delylle, à Rexpoëde.
Desaunois, à Warhem.
Gheerbraent, à Herzeele.
Hibon, à Dunkerque.
Lahaye, à Bambecque.
Lahaye, à Rexpoëde.
Laveran, à Dunkerque.
Leborgne, à Bollezeele.
Leclercq, à Pitgam.
Lecomte, à Dunkerque.
Lefebvre, à Bourbourg.
Leprince, à Hondschoote.
Noel, à Gravelines.
Ratel, à Bourbourg.
Schelle, à Wormhoudt.

Digitized by Google

MM.
Thelu, à Dunkerque.
Vandercolme, à Volkerinckhove.
Waelkens, à Uxem.

Pharmaciens.

Debil, à Hondschoote.
Dejumné, à Bergues.
Delattre, à Bourbourg.
Delattre, à Dunkerque.
Demarle, à Gravelines.
Deswaen, à Dunkerque.
Detraux, idem.
Duflo, idem.
Duriau, idem.
Gommers, à Bourbourg.
Leroy, à Dunkerque.
Leroy, Louis, à Gravelines.
Maes, à Dunkerque.
Priem, à Bergues.
Quandalle, à Dunkerque.
Ratel, idem.
Samarcq, idem.
Sapelier, idem.
Stival, idem.
Thibaut, idem.
Vincent, à Bergues.
Wenis, idem.
Wissoel, à Dunkerque.

Sages-femmes.

M.mes
Battée, Franç., à Dunkerque.
Battée, f.e Dejus, idem.
Bonnet, à Warhem.
Braen, à Cappelle-Brouck.
Cockempoo, à Wormhoudt.
Deckmyn, femme Gauwin, à Dunkerque.
Fockedey, à Dunkerque.
Gesset, à Pitgam.
Hennebert, à Bourbourg.
Hièle, à Quaëdypre.
Hocq, f.e Cadicoqx, à Dunkerque.
Jeanson, à Herzeele.
Lambert (V.e), à Petite-Synthe.
Lefebvre, à Gravelines.
Masson, idem.
Meullemestre, à Holque.
Pepin (V.e), à Teteghem.
Pyotte, à Dunkerque.
Rose, à Bergues.
Smagghe, à Esquelbecq.
Smagghe, veuve Hanicau, à Bergues.
Staes, femme Decock, à Hondschoote.
Vanwormhoudt, f.e Boulette, à Bergues.
Wery, à Rexpoëde.

Herboriste.

M. Christiaen, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Docteurs en médecine.

MM.
Beesau, Henri, à Hazebrouck.
Beesau, Philippe, idem.
Cordonnier, à Bailleul.
Debaecker, à Cassel.
Delcambre, à Merville.
Delouf, à La Gorgue.
Demersseman, à Bailleul.
Deroy, à Estaires.
Deschodt, Joseph, à Cassel.
Dousinelle, idem.
Prévost, à Hazebrouck.
Thibaut, idem.
Vandewalle, idem.
Windrif, à Cassel.

Officiers de santé.

MM.
Biache, à Estaires.
Courdent, à Merville.
Debast, à Rubrouck.

Digitized by Google

MM.
Depoortère, à Bailleul.
Devick, à Godewaersvelde.
Dunoyer, à Renescure.
Durant, à Flêtre.
Faveur, Louis, à Nieppe.
Faveur, Pierre, à Steenwerck.
Flahault, Charles, à Bailleul.
Flahault, François, à Meteren.
Hannoire, à Staple.
Hotricq, à Caëstre.
Jacquart, à Sercus.
Koch, à Morbecque.
Laurent, à Steenwerck.
Leurs, à Bailleul.
Lyoen, à Morbecque.
Penant, à Steenvoorde.
Petitpas, à Morbecque.
Poitié, à Vieux-Berquin.
Thobois, à Merville.
Vandenbilcke, à Bavinchove.
Vandromme, à Steenwerck.
Vanuxem, L., à Hondeghem.
Wattelle, à Estaires.
Willebois, à Boëseghem.
Windrif, à St.-Sylvestre-Capp.

Pharmaciens.

MM.
Beesau, à Hazebrouck.
Bon-Vandewalle, idem.
Delie, idem.
Herbout, à Merville.
Lambert, à Cassel.
Soinne, à Estaires.
Vandamme, H., à Hazebrouck.
Vandamme, Joseph, à Cassel.
Vandamme, Louis, à Bailleul.
Vandamme, M., à Hazebrouck.
Verheyleweghen, à Bailleul.

Sages-femmes.

M.mes
Brisse, à Caëstre.
Cuisinier, à Steenwerck.

MM.
Dayez, à Nieppe.
Decoopman, à Arnèke.
Delcambre, à Morbecque.
Delfortry, à Meteren.
Doré, à Steenvoorde.
Dumur, à Blaringhem.
Faveur, Cath., à Steenwerck.
Hanicot, à Hazebrouck.
Hannoire, à Morbecque.
Hubert, à Estaires.
Lemetter, à Hazebrouck.
Martin, à Merville.
Sockeel, à Morbecque.
Strack, à Hazebrouck.
Verheyleweghen, à Bailleul.
Verhiepe, à Cassel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Docteurs en médecine.

MM.
Autier, à Seclin.
Bailly, à Lille.
Bauduin, idem.
Brequin, idem.
Brielman, idem.
Brigandat, idem.
Brissez, idem.
Butin, à Armentières.
Capelle, à Lille.
Cavalier, idem.
Chamberet, idem.
Cornat, à Armentières.
Cuvelier, à Comines.
Dansette, à Armentières.
Degland, à Lille.
Delesalle, idem.
Demortain, idem.
Dourlen, Auguste, à Lille.
Dourlen, idem.
Doyen, idem.
Dubuisset, à Quesnoy-sur-D.
Dujardin, à Lille.
Dupuy, idem.

Digitized by Google

MM.
Faille, à Lille.
Fiévet, idem.
Fontaine, à Roubaix.
Godefroy, à Lille.
Guilmot, à Loos.
Hanguillart, à La Bassée.
Hautrive, à Lille.
Hévin, idem.
Houdoy, à La Bassée.
Latour, à Lille.
Lefebure, idem.
Léonard, idem.
Lespagnol, à Roubaix.
Lestiboudois, J.-B., à Lille.
Lestiboudois, Thém., idem.
Macartan, idem.
Martin, idem.
Masse, idem.
Morel, idem.
Mulle, idem.
Murville, idem.
Pollet, à Tourcoing.
Pucelle, à Lille.
Tilman, idem.
Tison père, idem.
Tison fils, idem.
Vaillant, idem.
Vanderhaghen, id.
Vervier, idem.
Ybert, à La Bassée.

Officiers de santé.

MM.
Beauchamps, à Wattrelos.
Billig, à Bondues.
Billouez, à Wavrin.
Boulanger, à Lille.
Boulongne, à Marquillies.
Bourgois, à Wambrechies.
Brissez, à Lille.
Cadeau, à Tourcoing.
Capon, à Gondecourt.
Capon, à Lille.

MM.
Carlier, à Seclin.
Carpentier, à Aubers.
Cornil, à Annappes.
Costim, à Lille.
Couprant, à Houplines.
Courrière, à Lille.
Crombeck, à Tourcoing.
Cuisinier, à Templeuve.
Cuvelier, à Lille.
Damart, à Sainghin-en-Mélant.
Daubresse, à Erquinghem-Lys.
Deblock, à Flers.
Deblock, François, à Comines.
Deblock, Honoré, à Deûlémont.
Deledeuille, à Haubourdin.
Deledeuille, H., à Mouveaux.
Delemar, à Lille.
Demay, à Wattrelos.
Depetitepierre, à Lannoy.
Dereusme, à Tourcoing.
Desobry, à Mouchin.
Dewaele, à Marcq-en-Barœul.
Dubois, à Mons-en-Pèvèle.
Dubuisset, Louis, à Ronchin.
Dubuisset, J.-B., à Ronchin.
Dumont, à Radinghem.
Duparcq, à Halluin.
Dupas, à Phalempin.
Dupont, à Seclin.
Duriez, à Pérenchies.
Durif, à Tourcoing.
Durif, Henri, à Linselles.
Durot, à Pont-à-Marcq.
Duthoit, à Roubaix.
Facon, à Avelin.
Fava, à Lomme.
Feron, à Aubers.
Foucart, à Haubourdin.
Goutière, à Lille.
Guignon, idem.
Hadoux, à Wazemmes.
Hannoire, à Lille.
Havet, à Templeuve.

Digitized by Google

MM.
Hochart, à La Bassée.
Honoré, à Cysoing.
Huglo, à Fournes.
Laleau, à Willems.
Lantiaux, à Bousbecques.
Ledoux, à Wambrechies.
Legentil, Constant, à Cysoing.
Legourmand, à Frelinghien.
Lepoutre, à Haubourdin.
Lepoutre, Augustin, à Lomme.
Leurent, à Roncq.
Loeil, à Herlies.
Logie, à Wervick-Sud.
Lorthiois, à Provin.
Mallet, à Ascq.
Martin, à Roubaix.
Mathias, à Fretin.
Mayette, à Wattignies.
Moreau, à Hem.
Olivier, aux Moulins.
Ortille, à Fives.
Planque, à Quesnoy-sur-Deûle.
Plays, à Wasquehal.
Pollet, à Fretin.
Quentin, à Verlinghem
Ramette, à Sainghin-en-Wepp.
Reinhold, à Gondecourt.
Roche, à Chéreng.
Roger, à Tourcoing.
Sioen, à Roubaix.
Staes, à Camphin-en-Pévèle.
Stopin, à Hem.
Tabary, à Phalempin.
Verhaeghe, à Wazemmes.
Vornier, à Annœullin.
Wallois, à Ennevelin.

Pharmaciens.

MM.
Barillez, à Lille.
Beghin, à Roubaix.
Brabant, à Lille.
Brame, id.

MM.
Carlier, à Cysoing.
Coustenoble, Mut., à Lille.
Coustenoble, Victor, id.
Debruyn, id.
Delannoy, id.
Delezenne, id.
Demortain, id.
Desespringalle, id.
Despinoy, id.
Dhéré, id.
Douchez, à Seclin.
Dubus, à Wazemmes.
Duhamel, à Lille.
Durif, id.
Eeckman, id.
Fontaine, à Tourcoing.
Jeanson, à Armentières.
Lesoing, à Tourcoing.
Lotar, à Lille.
Meurein, id.
Musin, à Armentières.
Neudin, aux Moulins.
Piètre, à Tourcoing.
Piscart, à Roubaix.
Pollet, à La Bassée.
Potel, à Armentières.
Schoutheer, à Haubourdin.
Simon, à Lille.
Tripier, id.
Wiart, id.

Sages-femmes.

M.mes
Beuvlet, f.e Deleforterie, à Lille.
Bonnel, à Haubourdin.
Bouré, femme Duburcq, à Wazemmes.
Cabo, à Armentières.
Caquant, à Roubaix.
Cardon, à Bousbecques.
Carette, à Bondues.
Carette, f.e Lesage, à Tourcoing.
Clabecq, à Lille.

Digitized by Google

M.mes
Delannoy, à Frelinghien.
Delefortérie, à Fives.
Dellaine, à Seclin.
Denneulin, à Mons-en-Pévèle.
Descamps, à Roubaix.
Desforges, à Gondecourt.
Despret, à Roubaix.
Dhoudain, à La Bassée.
Dubar, à Sainghin-en-Mélantois.
Duchatel, f.e Salliège, à Lille.
Dugarin, à Annœullin.
Francke, à Lille.
Gahide, à Cysoing.
Gremel, veuve Henno, à Wazemmes.
Hadoux, à Lille.
Havez, à Ennevelin.
Herteman, à Comines.
Humez, à Roubaix.
Lambert, à Lannoy.
Laruelle, à Radinghem.
Lequint, f.e Ansiaux, à Lille.
Lerouge, à Wattrelos.
Letombe, à Armentières.
Maréchal, f.e Barat, à Lille.
Martin, à La Bassée.
Meny, f.e Picavet, à Quesnoy.
Montose, à Phalempin.
Noiret, f.e Daveloose, à Lille.
Obin, à Templeuve.
Paturiaux, à Roubaix.
Perrier, à Lomme.
Perron, à Lille.
Perrus, idem.
Persuart, à Roubaix.
Petit, f.e Dusautoir, à Lille.
Pierre, à La Madelaine.
Raux, à Wazemmes.
Rochette, à Linselles.
Satris, à Marcq-en-Barœul.
Satris, Marie, à Wambrechies.
Segard, v.e Dubois, à Tourcoing.

M.mes
Stopin, f.e Boussemart, à Hem.
Torck, femme Hadoux, à Wazemmes.
Valois, à Mons-en-Pévèle.
Wiart, f.e Bauduin, à Lille.

Dentistes.

MM.
Laveran, à Lille.
Latanze, idem.
Lemaire, idem.

Herboriste.

M. Lapierre, à Esquermes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Docteurs en médecine.

MM.
Azambre, à Catillon.
Bayard, Cél., à Viesly.
Belval, au Catteau.
Cambay, à Cambrai.
Cambray, idem.
Carlier, à Solesmes.
Chantreuil, à Cambrai.
Copin, idem.
Debeaumont, idem.
Debeaumont, Sim., au Catteau.
Delporte, à Cambrai.
Evrard, idem.
Faille, idem.
Farez, à Gouzeaucourt.
Gibassier, à Cambrai.
Guyot, à Solesmes.
Hardy, à Cambrai.
Langlet, idem.
Lesage, au Catteau.
Petel, idem.
Robert, à Ligny.
Ruelle, à Cambrai.
Taisne, à Ligny.

Digitized by Google

Officiers de santé.

MM.

Bataille, à Maurois.
Bayart père, à Troisville.
Bombled, à Clary.
Boucher, à Bantouzelle.
Brissez, à Inchy.
Cailliez, à Villers-Outréau.
Carlier, au Catteau.
Carpentier, à Escarmain.
Colmont, à Carnières.
Coquin, à Gouzeaucourt.
Coupé, à Escaudœuvres.
Crinon, à Walincourt.
Danjou, à Ors.
Debail, à Elincourt.
Decarpigny, à Paillencourt.
Delcroix, à Cambrai.
Delporte, idem.
Demal, à Honnecourt.
Derly, à Iwuy.
Derode, à Saulzoir.
Dhouailly, à Crèvecœur.
Dubois, à Villers-Guislain.
Dubuisset, à Avesnes-lez-Aubert.
Flinois, à Walincourt.
Gaudy, à Catillon.
Gérard, à Ors.
Herlin, à Ramillies.
Leclercq, à Vertain.
Legrand, à Honnecourt.
Lemaire, à Gonnelieu.
Lemaire, à Quiévy.
Lenoir, à Caudry
Leroy, à Haussy.
Lobjois, à Saint-Hilaire.
Mairesse, à Marcoing.
Noel, à Busigny.
Pluvinage, à Niergnies.
Ragon, à Fontaine-N.-Dame.
Rappe, à Solesmes.
Richez, Denis, à Caudry.
Richez, J., à Maretz.

MM.

Risbourg, à Pommereuil.
Robert, à Saint-Souplet.
Saintenoy, à Escaudœuvres.
Tamboise, à Bermerain.
Thobois, à Masnières.
Tribout, à Abancourt.
Wagon, à Neuvilly.

Pharmaciens.

MM.

Bocquet, à Cambrai.
Boileux, idem.
Bourgeois, idem.
Buzin, idem.
Carez, idem.
Cordier, idem.
Delehaye, à Catillon.
Delsart aîné, à Viesly.
Dutemple, à Cambrai.
Evrard, idem.
Feneuille, idem.
Fontaine, Félix, à Gouzeaucourt.
Fontaine, Aug., à Solesmes.
Gilis, à Cambrai.
Gosselet, idem.
Laurent-Gomard, au Catteau.
Lozé aîné, idem.
Lozé, Aug, idem.
Maréchal, idem.
Michaux, à Solesmes.
Mignot, à Cambrai.
Obled, idem.
Senez, idem.
Tesson, idem.
Tordeux, idem.

Sages-Femmes.

M.mes

Bertaux, à Cambrai.
Bommier, à Abancourt.
Brillon, à Flesquières.
Claude, Léo.e, à Gouzeaucourt.

Digitized by Google

M.mes
Delhalle, à Crévecœur.
Denneulin, à Caudry.
Desjardin, à Masnières.
Detraint, à Ligny.
Dienne, veuve Brias, à Cambrai.
Druesnes, à Solesmes.
Dubocquet, à Naves.
Fequère, F.e Moreau, à Cambrai.
Germe, Julie, à Viesly.
Grancier, à Fontaine-au-Pire.
Gras, Emélie, à Bermerain.
Grottard, à Basuel.
Grottard, Marie, à Haussy.
Lafineur, à Cambrai.
Leclercq, Adèle, au Catteau.
Leclercq, à Abancourt.
Lefebvre, à Quiévy.
Margerin, à Iwuy.
Maury, femme Bera, au Catteau.
Menissez, à Paillencourt.
Moreau, à Raillencourt.
Meuse, F.e Valez, au Catteau.
Paul, à Avesnes-lez-Aubert.
Prevost, Agnès, à St.-Aubert.
Prevost, Rose, à Carnières.
Ringeval, à Bantouzelle.
Robert, à Busigny.
Robert, à Walincourt.
Senef, F.e Isoré, à Carnières.
Thery, à Villers-Outréau.
Thomas, à Catillon.
Velu, à Villers-Guislai n.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Docteurs en médecine.

MM.
Blanchard, à Maubeuge.
Boulet, idem.
Caverne, à Leval.
Colmant, à Bavay.
Contesse, à Etrœungt.
Crapez, au Quesnoy.
Desmazures, à Bachant.
Dollez, à Landrecies.
Douillez, à Preux-au-Bois.
Eliet, à Avesnes.
Godefroy, idem.
Gravis, à Bavay.
Grepinet, à Landrecies.
Guyot, à Forest.
Hostelart, à La Longueville.
Julien, à Maubeuge.
Lebeau, idem.
Legrain, Charles, au Quesnoy.
Legrain, Isidore; id.
Lustremant, à Wargnies-le-Petit.
Mary, à Berlaimont.
Meurisse, à Fourmies.
Tordeux, à Avesnes.
Vendois, à Maroilles.

Officiers de santé.

MM.
Abrassart, à Taisnières-sur-Hon.
Amas, à Englefontaine.
Bail, à Cousolre.
Beugnies, à Gognie-Chaussée.
Blot, à Marbaix.
Boquet, Const.t, à Gommegnies.
Boquet, au Quesnoy.
Bossus, à Solre-le-Château.
Boucher, à Dourlers.
Carnoye, à Dompierre.
Cathelotte, à Berlaimont.
Chastelain, à Poix.
Chaumont, à Anor.
Contamine, à Solre-le-Château.
Dardenne, à Eppe-Sauvage.
Dassonville, à Floyon.
Dazin, à Gommegnies.
Delahaye, à Wignehies.
Demarez, à Obies.
Druesne, à Beaudignies.
Fontaine, à Frasnoy.

Digitized by Google

MM.
Herbecq , à Avesnes.
Herbecq , à Ferrière-la-Grande.
Hiard , à Pont-sur-Sambre.
Kuntsler, à Maroilles.
Lecobier, à Prisches.
Lixon , à Maroilles.
Luez, à Poix.
Massot , à Beaufort.
Mequin, François , à Etrœungt.
Mequin , Maximilien , idem.
Mochez, à Anor.
Musin , à Jolimetz.
Païen , à Fourmies.
Polot , à Marbaix.
Ravaux , à Felleries.
Ribaucour , à Jenlain.
Ribaucour, Remy, à Villers-Pol.
Robert , à Rousies.
Rogier, à Trélon.
Ronnelle , à Colleret.
Sandrart , à Felleries.
Saulnier, à Avesnes.
Tomboise, à Ruesnes.
Wiart , à Sains.

Pharmaciens.

MM.
Azambre , à Avesnes.
Barthelemy, à Solre-le-Château.
Brabant , au Quesnoy.
Caverne , à Avesnes.
Christ , à Fourmies.
Cocquelet , idem.
Cocquelet , à Solre-le-Château.
Contesse, à Maubeuge.
Coulon , à Gommegnies.
Courtin , à Maubeuge.
Desquesnes , au Quesnoy.
Evrard , à Maroilles.
Flament, à Avesnes.
Gabet , à Landrecies.
Grossier, à Avesnes.
Helle , à Bavay.
Jean , Louis , à Maubeuge.

MM.
Jean , Martial ,à Maubeuge.
Lambert, à Landrecies.
Lambert , à Prisches.
Lamelin, à Berlaimont.
Lenclud , à Englefontaine.
Mailliar, à Maubeuge.
Obled , à Etrœungt.
Rigolet , au Quesnoy.
Rousseau, Alfred , à Trélon.
Rousseau, Hector, à Bavay.
Sueur , à Jenlain.
Toupry, à Trélon.
Tricot , à Maubeuge.

Sages-femmes.

Mesd.
Asclar , à Marpent.
Bara , à Bousies.
Beaubouchez , à Avesnes.
Bélot , F.e Allant, à Berlaimont.
Bera , à Villers-Sire-Nicole.
Bousaire , à Anor.
Brassart , au Quesnoy.
Chimot , à La Longueville.
Darchambaux, à Taisn.-s.-Hon.
Darchambaux , Marg.te, à Poix.
Dienne , à Etrœungt.
Dienne , à Prisches.
Evrard , à Avesnes.
Feydeaux , à Maubeuge.
Galopin , à Jolimetz.
Gotte , à Pont-sur-Sambre.
Hennion , à Gommegnies.
Herman , à Bavay.
Hermand , femme Leclercq , au Quesnoy.
Huart , à Saint-Aubin.
Jacquain , à Beaufort.
Jacquain , à Maroilles.
Lebon , à Avesnes.
Lemoyne , femme Molet , au Quesnoy.
Lixon , à Maroilles.
Mabille , à Wargnies-le-Petit.

Digitized by Google

M.mes

Michenaux, à Maubeuge.
Musse, à Landrecies.
Pinchart, à Gommegnies.
Priez, à Liessies.
Prissette, à Fourmies.
Soissons, à Bavay.
Somain, à Poix.
Stievenard, à Solre-le-Château.
Suris, V.e Longuet, à Ohain.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Docteurs en médecine.

MM.

Bagneris, à Douai.
Bottin, à Somain.
Buisson, à Aniche.
Cochez, à Orchies.
Cramette, à Douai.
Delannoy, idem.
Duhem, idem.
Escaillier. idem.
Fontaine, idem.
Gelez, idem.
Gronnier, idem.
Lefebvre, à Orchies.
Legrand, à Fenain.
Lequien, à Douai.
Lherbier, à Marchiennes.
Maugin, Auguste, à Douai.
Maugin, Jacques, idem.
Mouton, idem.
Petit, à Marchiennes.
Reytier, à Douai.
Simon, idem.
Stievenard, idem.
Taranget, idem.
Tesse, idem.
Tison, à Fenain.

Herboriste.

M. Dhour, à Cuincy.

Officiers de santé.

MM

Abadie, à Marchiennes.
Brissez, à Cantin.
Chemery, à Nomain.
Constant, à Flines.
Couplet, à Lewarde
Deltombe, à Pecquencourt.
Desaintandré, à Marchiennes.
Desobry, à Landas
Fauqueux, à Somain.
Fonbourg, à Raimbeaucourt.
Henne, à Monchecourt.
Hombert, à Douai.
Lamour, à Sin.
Lancry, à Lewarde.
Legentil, à Raches.
Legrand, à Somain.
Louy, à Lécluse.
Ménissez, à Arleux.
Moguez, à Auby.
Normand, à Brunémont.
Tranchant, à Arleux.
Verdière, à Flers.

Pharmaciens.

MM.

Beaulieu, à Douai.
Beaulieu, François, idem.
Bombled, à Orchies.
Bultot, à Douai.
Burgeat, idem.
Cocqueau, idem.
Debout, à Somain.
Delannoy, Louis, à Douai.
Delannoy Henri, idem.
Depoutre, idem.
Deroo, idem.
Deroo, Joseph, idem.
Escaillier, idem.
Huelle, à Orchies.
Largillière, à Marchiennes.
Lemaire, à Douai.
Lenglet, à Orchies.

Digitized by Google

MM.
Midi, Jules, à Douai.
Pecqueur, id.

Sages-femmes.

M.mes
Boudailliez, à Aubigny-au-Bac.
Briez, à Flines.
Colle, à Raches.
Daquin, à Lewarde.
Delaine, à Faumont.
Desbonnet, à Douai.
Dubus, à Marchiennes.
Dupas, à Beuvry.
Gordien, à Douai.
Hanck, à Orchies.
Hanus, à Auberchicourt.
Hennion, à Somain.
Lecouffe, à Dechy.
Macq, à Orchies.
Marin, à Douai.
Martinache, à Hornaing.
Moreau, à Cantin.
Obin, à Nomain.
Rey, à Arleux.
Riquoir, à Douai.
Vainqueur, idem.

ARRONDISSEM.t DE VALENCIENNES.

Docteurs en médecine.

MM.
Bourgogne, à Condé.
Bruneau, à Valenciennes.
Carpentier, à Denain.
Castiau, à Vieux-Condé.
Caudron père, à Condé.
Caudron fils, idem.
Delaunay, à Valenciennes.
Dotier, à Onnaing.
Dusart, à Saint-Amand.
Fava, à Valenciennes.
Gravis, Henri, à Anzin.
Guillemart, à Valenciennes.
Lefebvre, idem.

MM.
Legrand, à Valenciennes.
Marbotin, idem.
Marbotin, Cas., idem.
Petiau, à Saint-Amand.
Raparlier, à Valenciennes.
Wattecamp, idem.

Officiers de santé.

MM.
Beautour, à Bouchain.
Binois, à Valenciennes.
Bissez, à Bouchain.
Bourelle, à Saint-Amand.
Bruneau, à Wallers.
Caullet, à Haspres.
Cranck, à Valenciennes.
Delrot, à Hasnon.
Delzant, à Condé.
Deparis, à Aulnoy.
Deparis, à Valenciennes.
Derly, à Marquette.
Derly, à Avesnes-le-Sec.
Dhaussy, à Maing.
Dutemple, à Valenciennes.
Farez, à Quaroube.
Fourmeau, J.-B., à Rosult.
Fourmeaux, à Hergnies.
Fournier, à Rumegies.
Gravis, Antoine, à Anzin.
Gravis, Antoine, à Fresnes.
Huart, à Avesnes-le-Sec.
Huvelle, à Anzin.
Jacqmart, à Saint-Saulve.
Jauze, à Valenciennes.
Lebreux, à Raismes.
Lecerf, à Wallers.
Loin, à Mortagne.
Mallez, à Denain.
Masse, à Lecelles.
Matton, à Valenciennes.
Nicaise, idem.
Obeux, à Verchin-Maugré.
Pol, à Neuville-sur-l'Escaut.
Ponselet, à Sebourg.

Digitized by Google

MM.
Prignet, à Bruille.
Ridon, à Brillon.
Soleau, à Préseau.
Tamboise, à Valenciennes.

Pharmaciens.

MM.
Bertin, à Valenciennes.
Binois, idem.
Boussin, idem.
Branche, idem.
Bultot, idem.
Cavrois, idem.
Caffiaux, idem.
Delzant, à Anzin.
Déprés, à Bouchain.
Deroo, à Saint-Amand.
Deschamps-Ruefs, à Fresnes.
Desir, à Denain.
Dupont, à Bouchain.
Galonde, idem.
Houzé, à Onnaing.
Julien, à Saint-Amand.
Lante, à Valenciennes.
Milot, idem.
Noel, idem.
Pesier, idem.
Pluchart, à Saint-Amand.
Vandenhouck, à Valenciennes.
Vaniekaut, idem.

Sages-femmes.

M.mes
Bolvin, à Curgies.
Bottin, à Valenciennes.
Bonte, à Maing.
Bonte, femme Desforges, à Valenciennes.
Brunet, à Denain.
Cauvin, à Mortagne.
Cheron, V.e Soleau, à Raismes.
Chotteau, à Saint-Amand.
Contant, à Valenciennes.
Daquin, à Fresnes.
Depinoy, à Quaroube.
Fourmeaux, à Lecelles.
Fourmeaux, Marie, à Rumegies.
Garneret, femme Cappelain, à Vieux-Condé.
Germe, à Valenciennes.
Gilles, à Hasnon.
Gosseaux, à Marly.
Gressier, à Sars-et-Rosières.
Hornez, à Bruille.
Leclercq, femme Debruxelles, à Condé.
Lecouffe, à Marquette.
Lenne, à Valenciennes.
Letombe, à Avesnes-le-Sec.
Letombe, à Haspres.
Leveque, à Saint-Amand.
Masse, à Denain.
Méon, F.e Lenfant, à Condé.
Montuelle, Louise, à Hergnies.
Montuelle, à Wallers.
Morchipont, à Raismes.
Moue, à Vieux-Condé.
Pepin, femme Sauvage, à Valenciennes.
Sauvage, à Condé.
Stievenard, à Anzin.
Tirlan, à Douchy.
Tissenne, veuve Picard, à Mortagne.
Vaquette, à Bouchain.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.
Bailly, docteur en médecine.
Barrois, Théodore, négociant.
Bocquet-Bernard, adj. au maire.
Brigandat, doct. en médecine.

Digitized by Google

MM.
Davainne, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
De Chamberet, ✲, médecin en chef de l'hôpital militaire.
Delezenne, pharmacien.
Delezenne, prof. de physique.
Demesmay, négociant.
Dourlen, méd. des épidémies.
Duhamel, pharmacien.
Kuhlmann, profess. de chimie.
Lestiboudois, Th., doct. en méd.
Loiset, méd. vétér. du départ.t
Murville, chirurgien, professeur adjoint à l'hôpital militaire.
Trachez, ✲, chirurgien en chef de l'hôpital militaire.
Borelly, ✲, insp. des douanes.
Durand, commiss. des poudres et salpêtres.
Kolb, régisseur de la manufacture des tabacs.
Legrand fils, avocat.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Delherbe, docteur en médecine.
Gravez, architecte.
Prudhomme, vice-président de la commission des prisons.
Duriau fils, pharmacien.
Delattre, artiste vétérinaire.
Dupouy aîné, négociant.
Lebleu père, médecin.
Lebleu fils, idem.
Meneboo, idem.
Darras, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien.
Debuyser, négociant.
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prevost, médecin des épidemies, à Hazebrouck.
Salomé, marchand de draps.
Thibaut, docteur en médecine.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Béthune-Houriez, ✲, propr.
Cambrai, docteur en médecine, médecin des épidémies.
Debeaumont, docteur en méd.
Evrard, idem.
Feneuille, pharmacien.
Leroy, Henri, adj. au maire.
Tordeux, pharmacien.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.
Godefroy, méd. des épidémies.
Leloup, juge de paix.
Renau, négociant.
Tordeux, médecin.

Digitized by Google

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.	MM.
André Potteau, négociant.	Escalier fils, méd. des épidémies.
Avignon, professeur de phys. au collège royal.	Fontaine, docteur en médecine.
Beaulieu, pharmacien.	Gelez, idem.
Bris, négociant.	Gronnier, ✲, idem.
Cocqueau, pharmacien, chim.	Lequien, idem.
Cramette, docteur en médecine.	Maugin, idem.
Delannoy, pharmacien.	Reytier, idem.
Duhem, docteur en médecine.	Taranget, ✲, idem.
Escalier père, pharmacien.	Tesse, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.	MM.
Charpentier, docteur en méd.	Grar, Numa, manufact., à Artres.
Charpentier, pharmacien.	Hocques-Demazures, idem.
Delauney, ✲, doct. en méd.	Bernard, architecte.
Demathieu, propr., *président*.	Rousseau, géomètre.
Hazard, J.-B., négociant.	Tancrède, manufact., à Marly.
Deffaut, *secrétaire*.	Gellé, Charles, fabricant.
Marbotin fils, docteur en méd.	Voog, Henri, manufacturier.
Evrard, prof. de ch. et de phys.	

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigens en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM.	MM.
Lemaire, à Dunkerque.	Escalier, à Douai.
Prévost, à Hazebrouck.	Legrand, médecin titulaire, à Valenciennes.
Dourlen, à Lille.	Wattecamps, médecin honoraire, à Valenciennes.
Cambay, à Cambrai.	
Godefroy, à Avesnes.	

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnances du 7 juillet 1824, le siège des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Digitized by Google

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.	MM.
Alard, Philibert, négociant.	Cicéron, colonel, c.t de place.
Laporte, dit Lefebvre, comm.re de police.	Meneboo, docteur en médecine.
Lavenu, capitaine de frégate.	Olivier, prés. hon. du trib. civil.
Debacque, Charles.	Ducler, commissaire en chef de la marine.
Ferrier, ✲, direct.r des douanes.	Lemaire, médecin.

Secrétaire. — M. Tartara.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.	MM.
Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.	Waguet, notaire.
Demarle, Hubert, anc. pharm.	Noël Catrice.
	Secrétaire. — M. Jardon.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1835 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.t	Nombre de naissances en 1835.	Nombre de vaccin.ons opérées en 1835.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individ.s atteints de la petite vérole en 1835.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque.....	3536	2176	10 sur 16	207	36	32
Hazebrouck....	3556	2668	10 sur 14	59	8	17
Lille.....	11073	6239	10 sur 18	36	»	1
Cambrai.....	5358	4143	10 sur 13	243	22	61
Avesnes.....	3607	2858	10 sur 13	»	»	»
Douai.....	3167	1742	10 sur 18	»	»	»
Valenciennes...	4384	3171	10 sur 14	7	»	4
TOTAUX...	34681	22927	10 sur 15	546	66	115

Digitized by Google

Le nombre des enfans vaccinés en 1835 a atteint les deux tiers de celui des naissances, et surpasse de 1,707 le nombre des vaccinations de 1834. Ce sont les arrondissemens de Cambrai et d'Avesnes qui ont fourni le plus et les arrondissemens de Lille et de Douai qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre d'enfans.

On ne lira probablement pas sans intérêt les noms des quatre vaccinateurs qui ont pratiqué le plus grand nombre d'opérations dans chaque arrondissement pendant l'année 1835.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Hibon, officier de santé, à Dunkerque, 441 vaccinations; — dame Hennebert, sage-femme, à Bourbourg, 315; — Thélu, officier de santé, à Dunkerque, 228; — Noel, idem, à Gravelines, 157.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. Penant, officier de santé, à Steenvoorde, 376 vaccinations; — Thobois, idem, à Merville, 329; — Flahaut, idem, à Bailleul, 323; — Koch, idem, à Morbecque, 211.

Arrondissement de Lille. — MM. Delemar, officier de santé, à Lille, 535 vaccinations; — Lespagnol, docteur-médecin, à Roubaix, 402; — Boulenger, officier de santé, à Lille, 300; — Léonard, docteur-médecin, à Lille, 178.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Robert, docteur en médecine, à Ligny, 385 vaccinations; — Carlier, idem, au Catteau, 199; — Lemaire, officier de santé, à Quiévy, 181; — dame Béra, sage-femme, au Catteau, 158.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Julien, médecin, à Maubeuge, 249 vaccinations; — Grépinet, idem, à Landrecies, 220; — Amas, officier de santé, à Engle-Fontaine, 168; — De Mabille, sage-femme, à Wargnies-le-Petit, 164.

Arrondissement de Douai. — MM. Bagnéris, docteur en médecine, à Douai, 198 vaccinations; — Henne, officier de santé, à Monchecourt, 173; — Hombert, idem, à Douai, 139; — Gumez, docteur en médecine, à Marchiennes, 123.

Arrondissement de Valenciennes. — MM. Gravis (Henri), docteur en chirurgie, à Anzin, 302 vaccinations; — Gravis père, chirurgien, à Fresnes, 237; — dame Dubois, sage-femme, à St.-Amand, 235; — Mallez, officier de santé, à Denain, 157.

COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

M.	M.
Demortain, médec., chargé du dépôt du vaccin, président.	Lefebure, ✻, docteur en méd., secrétaire général.

Digitized by Google

MM.	MM.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.	Vanderhaeghen, chirurgien en chef des hospices.
Macartan, médec. des hospices.	Brielman, docteur en médecine.
Dourlen, méd. des épidémies.	Delemar, chirurgien.
Latour, docteur en chirurgie.	Cuvelier, docteur en médecine.
Bailly, docteur en médecine.	Tilman fils, médecin.
Degland, idem.	Tison fils, doct. en médecine.
Morel, docteur en médecine.	Nicolle, commissaire central de police.
Faille, idem.	

Le bureau de correspondance du comité central fait l'office de comité particulier de l'arrondissement de Lille.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.	MM.
Lefebvre, doct. en médecine.	Dupouy aîné, vice-président de la chambre de commerce.
Delherbe, idem.	Cavrois, négociant.
Morel-Darras, négociant.	

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Serpieter, adm. des hospices.	Vandevalle, doct. en médecine.
Prevost, docteur en médecine.	Beesau, chirurgien.
Thibaut, idem.	Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.	M.
Évrard, docteur en médecine.	Faille, médecin et chirurgien.
Debeaumont, idem.	

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.	MM.
Godefroy, méd. des épidémies.	Tordeux, Constant, préposé des hospices de Paris, à Avesnes.
Saulnier, chirurgien-major en retraite.	Puyramaure, propriétaire, négociant.
Hennet, contrôleur des contributions, à Avesnes.	

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.	MM.
Taranget, ✲, doct. en médec.	Gronnier, ✲, doct. en médec.
Reytier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.	Mangin fils, idem.
	Lequien, idem, secrétaire.

Digitized by Google

MM.	MM.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.	Taffin-Mellez, idem.
Tesse, docteur en chirurgie.	Defaux, ✲, conseiller munic.
Deforest de Lewarde, propriét.	Demasure, idem.
Bonnal, membre de la commission des prisons, président.	Fouquay, ancien chef d'instit.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.	MM.
Vattecamps, médecin honoraire des épidémies.	De Matthieu, propriétaire.
Charpentier, méd. titulaire des épidémies.	Legrand, Louis, médecin.
	Désir, Antoine, idem.
	Marbotin, Casimir, chirurgien.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil.
——— au sas octogone.
——— à la citadelle.
——— au Pont-Rouge.
——— au port.
Gravelines, à la mairie.
Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien.
Estaires, chez M. Playout, officier de santé.
Merville, chez M. Courdent, médecin.
Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien.
Lille, chez M. Demortain, médecin.
——— chez M. Tilman, idem.
——— chez M. Cuvelier, chirurgien.
Armentières, à l'hospice civil.
Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine.
Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé.
Frelinghien, chez M. Lecornez, idem.
La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien.
Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé.
Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré; — au bureau de la mairie.
Avesnes, chez M. Azambre.

Digitized by Google

Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien.
Leval, chez M. Caverne, médecin.
Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien.
Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille.
Marchiennes, chez M. Petit, médecin.
Bouchain, à l'hôtel de la Mairie.
Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien.
Condé, chez M. Caudron, médecin.
Valenciennes, au bureau de police de la mairie; — au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il y existe 12 salles de bains, 72 cases de boue et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales.

La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivans :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

Beaucoup de personnes ont fréquenté les eaux de Saint-Amand en 1836. La température peu élevée produite par les vents du sud-ouest qui régnèrent pendant le mois de juin fut peu favorable

Digitized by Google

d'abord au traitement des malades ; mais les chaleurs qui survinrent dès les premiers jours de juillet permirent d'user de tous les moyens thermaux jusqu'à la fin de la saison.

Le tableau ci-après présente le résultat du service de cette année.

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux.		MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
Hommes.	Femmes.		
2	»	Affections cutanées...	Les bains, les boues et l'eau en boisson ont produit quelque amélioration.
1	1	Affections lymphatiq..	Idem.
4	4	Affections nerveuses..	Un de ces malades est parti beaucoup mieux ; les autres simplement mieux par l'effet des douches et des boues.
1	1	Affections herpétiques	L'eau et les bains ont amélioré la situation de ces deux personnes.
1	1	Affection phlegmon.se.	Etaient dans une meilleure disposition à leur départ.
1	1	Affections rhumatism.	Idem.
2	»	Cicatrices adhérentes.	Soulagement produit par l'effet des douches et des boues.
1	»	Cystite chronique....	Parti mieux.
1	2	Diastasis.....	L'usage des douches et des boues ont amélioré leur état.
5	4	Douleurs vagues.....	Ont tous éprouvé du soulagement par l'effet des bains, des boues, des douches et de l'eau prise en boisson.
1	1	Entérite chronique....	L'eau, les bains et les boues ont amélioré la santé de ces malades.
1	3	Entorses.....	Partis mieux par l'effet des boues.
1	1	Gastrite chronique...	Situation améliorée par les bains.
1	1	Gêne articulaire.....	Situation améliorée par les boues.
2	»	Hémiplégie.....	L'un est parti mieux, l'autre sans amélioration.
6	1	Maladies des voies urinaires.....	Un décédé. Les bains et l'eau en boisson ont produit quelque amélioration chez les autres.
31	21		

Digitized by Google

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux.		MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
Hommes.	Femmes.		
R. 31	21		
»	1	Obstruction viscérique.	Les bains ont produit un certain soulagement.
1	»	Paralysie.....	N'a pu être traité.
1	»	Rachitisme.....	Était mieux à son départ.
1	»	Rhénite chronique....	Idem.
1	»	Suite de blessures....	Idem.
»	1	Suite de chutes.....	Idem.
2	»	Syphilis invétérée....	L'usage des boues et des bains a amélioré la situation de ces malades.
1	»	Tuméfaction du genou.	
40	22		
62			

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est affermé par bail de neuf années.

Adjudicataire-directrice. — M.elle Honorine Lemaire.

Médecin inspecteur des eaux. — M. Delaunay, ✲, docteur en médecine.

Une loi du 2 juillet 1835 a cédé gratuitement cet établissement et toutes ses dépendances au département du Nord, à charge de pourvoir à l'exécution des travaux nécessaires à sa restauration.

Le devis dressé pour cette réédification s'élève à la somme de 234,276 fr. 92 c.

MAISONS DE SANTÉ POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS.

Armentières.

La maison de santé d'Armentières est très-vaste et composée de très-beaux bâtimens, de cours et de jardins très-étendus. Elle est située dans un lieu très-sain, près la porte de la ville. Elle est destinée au traitement des hommes atteints de démence.

Cet établissement peut contenir 200 individus.

Digitized by Google

Directeur-économe. — M. Leroy.
Médecin. — M. le docteur Butin.

Il existait dans cet établ.t au 1.er juillet 1835....	180	individus.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1836.....	35	
	215	
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir:		
Par guérison, 16 / Par décès, 24	40	
Reste au 1.er juillet 1836.....	175	

Lille.

Les bâtimens de la maison de santé de Lille ont été complètement restaurés et agrandis. Cet établissement est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Médecin-inspecteur. — M. le docteur Dourlen.
Médecin chargé du service ordinaire. — M. Th. Lestiboudois.

Cette maison avait au 1.er juillet 1835 une population de.....	165	aliénées.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1836.....	25	
	190	
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir:		
Par guérison, 17 / Par décès, 13	30	
Reste au 1.er juillet 1836.....	160	

MAISON DE SANTÉ, DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien sont conduites dans cette maison, où elles sont traitées aux frais de leurs communes ou aux frais du département.

Directeur. — M. Wagon.
Chirurgien. — M. le docteur Latour.

Digitized by Google

Le nombre de femmes et filles traitées en 1836, dans la maison de santé de Lille, a été de 134, savoir :

Existant au 1.er janvier 1836		40
Entrées dans le cours de cette année		94
		134
Sorties par guérison,	114	
——— par décès,	3	117
Reste au 1.er janvier 1837		17

Cette maison a cessé d'exister comme établissement départemental à compter du 1.er janvier 1837. Elle est conservée provisoirement par la ville de Lille pour le traitement des filles qui lui appartiennent.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du roi près la compagnie.—M. Danel.
Directeur.—M. Ch. Bonnier, à Lille.
Sous-directeurs.—MM. de Bertrand, à Dunkerque; — Laureele-Samsoen, à Bailleul; — Maronniez aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes; — Dutrieux, à Landrecies; — Valin, avoué, à Douai; — Boca, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agens principaux de la compagnie. — MM. Loncke et Macartan fils, à Lille, pour les arrondissemens de Lille, Dunkerque et Hazebrouck;—Déjardin, notaire, à Cambrai; — Colinet, commissaire de police, à Avesnes; — Bouvier, à Solre-le-Château; — Dennetière-Legrain, à Douai; — Boca, avocat, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

M. Bernos, ✲, directeur divisionnaire des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme, à Lille.

Agens. — MM. Pieters, à Dunkerque; — Sénéchal, à Bailleul; — Delcroix, receveur municipal, à Cambrai; — Deharme père, à

Digitized by Google

Avesnelles; — Merlin, à Landrecies; — Eraux, notaire, au Quesnoy; — Deusy, à Douai; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie royale.

Agens généraux de la compagnie.—MM. Delattre, à Dunkerque; — Salomé, à Hazebrouck; — Decroix, à Lille; — Lallier, négociant, à Cambrai; — Meunier-Valéry, à Avesnes; — Bourgeois, J.-B., au Quesnoy;—Bever, notaire, à Solre-le-Château;—Dincq, à Douai;—Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur.—M. Montigny-Champon (O. ✲), à Lille.

Sous-Directeurs. — MM. Gallois fils, à Dunkerque; — Deberdt, à Hazebrouck;—Bouly, à Cambrai;—Bevenot, Charles, à Avesnes; — Grard, à Solre-le-Château; — Bourgeois, au Quesnoy; — Daix, à Douai; — Matton, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil, assurance en participation contre l'incendie, rue du Helder, N.° 13, à Paris.

Agens particuliers. — MM. Debertrand, à Dunkerque; — Dufresnoy, à Hazebrouck; — Blanquart frères, à Lille; — Ledouble, à Cambrai; — Dineux, à Avesnes; —Vantier, à Douai; — Dubois-Vanstienvoord, à Valenciennes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

Digitized by Google

RÉCOLTES EN GRAINS FAITES EN 1836 DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT. Nombre d'hectares ensem.cés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1836.	Produit par hectare en 1836.	Produit total de chaque espèce de grains en 1836.	POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la réc.te de 1836.
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment.....	115167	2 »	9, 95	10, 92	21, 84	2515247	74, 40
Méteil.....	13666	2 »	10, 04	10, 72	21, 44	292999	69, 75
Seigle.....	11211	2 »	9, 56	9, 77	19, 54	219062	68, 20
Orge.....	13179	2 »	16, 22	15, 91	31, 82	419355	61, 55
Sarrazin.....	213	1 »	20, 65	22, 50	22, 50	4787	» »
Maïs et millet.....	»	» »	» »	» »	» »	»	» »
Avoine.....	41968	2 40	14, 55	15, 12	36, 30	1523438	43, 95
Légumes secs.....	21970	2 50	8, 35	8, 68	21, 70	476749	» »
Autres menus grains	12699	2 25	8, 87	8, 48	19, 08	242316	» »
TOTAUX.....	230073					5693953	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2177863	10000	230334	83500	2501697
Méteil.....	197987	5000	27332	8500	238819
Seigle.....	98993	5000	22422	57000	183415
Orge.....	»	38600	26864	643000	708764
Sarrasin.....	»	4574	213	»	4787
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1356800	100723	24000	1481523
Légumes secs.	49496	367685	54925	7000	479106
Autres menus grains.....	»	221315	28572	»	249887
TOTAUX...	2514339	2008974	491385	813000	5847698

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1836 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 5,693,953

Et les consommations étant de..... 5,847,698

Il en résulte un déficit de..... 153,745

Équivalant à peu près au trente-septième des produits.

Il y a eu en 1836 1,300 hectares de plus qu'en 1835 dans la quantité de terres ensemencées en grains et autres farineux.

Les semailles avaient souffert du mauvais temps, mais la floraison a très-bien réussi, et un temps favorable a présidé à la moisson.

Les départemens voisins versent une partie de leurs excédans dans celui du Nord ; les transports se font par terre et par eau.

Digitized by Google

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1835, un nombre d'hectares de.....		13096
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 185 hectolitres, ce qui fait pour la totalité.....		2,422,760 h.
La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :		
Pour la nourriture des habitans....	989,938 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	795,000	
Pour les semences.....	130,960	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	100,000	
	2,015,898 h.	2,015,898
Les produits de 1835 présentent conséquemment un excédant de.....		406,852

La consommation en grains et farineux pour la nourriture des habitans est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 20 litres; seigle, 10 litres; légumes secs, 5 litres; pommes de terre, 1 hectolitre. Total par individu et par année : 3 hectolitres 55 litres.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES CONTRE LA GRÊLE,

Pour le département du Nord,

Autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration.

MM.

Baudon ✲, régent de la Banque de France, receveur général du département de la Seine-Inférieure, président honoraire.

A. Beaussier ✲, directeur de la monnaie de Lille, président.

Bocquet-Bernard, propriétaire et négociant, adjoint à la mairie de Lille, membre de la chambre du commerce et du conseil d'arrondissement.

Ed. Defontaine ✲, propriétaire, ex-président du tribunal civil de Lille, membre du conseil général du département.

Léopold De la Chaussée, propriétaire.

Le comte d'Hespel, propriétaire, à Haubourdin, membre du conseil d'arrondissement.

Tilloy, propriétaire et négociant.

Le comte de Vidampierre, ✲ ✲, propriétaire.

Digitized by Google

Censeur.

M. L. Defontaine ✲, propriétaire, ancien notaire, membre du conseil général du département.

Directeur.

M. Loncke-Macartan.

Agens principaux de la compagnie.

MM.

Delaettre, à Dunkerque; Waguet, à Gravelines; De la Royere, à Bergues; Binaut, à Cassel; Vanhoutte, à Steenvoorde; Baelde, à Bailleul; Verhaghe, à Merville; Houzé, à Hazebrouck; Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai; Boca, à Valenciennes; Horrie, à Saint-Amand; Bouchez, à Bouchain; Bruyelle père et Ad. Bruyelle fils, à Cambrai; Hodin, au Catteau; Ringuet, à Avesnes; Sorlin, à Maubeuge; Michaux, à Solre-le-Château.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord trois stations d'étalons royaux, où le public est admis à faire saillir depuis le 1er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

La première est à Lille, dans le ci-devant établissement des haras de Flandre, sous la direction de M. Loiset, agent du dépôt.

La deuxième est à Valenciennes, chez M. Meilhan, vétérinaire, agent de la station.

La troisième est à Bas-Lieu, près d'Avesnes, chez M. Delflache, vétérinaire, agent de la station.

Les deux premières dépendent du dépôt royal d'Abbeville, et la troisième de celui de Braisne.

Le prix de la monte est fixé, savoir : étalon de selle, 12 fr.; de carrosse, d'escadron, 6 fr.; de trait, 4 fr. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf jours en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord 23 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte, dont 6 dans l'arrondissement de Dunkerque, 4 dans celui de Lille, 7 dans celui d'Avesnes, 2 dans celui de Douai, et 4 dans celui de Valenciennes.

Il sera délivré chaque année des primes aux propriétaires de jumens de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise.

Digitized by Google

Les primes seront de 200 à 400 fr., si les jumens réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres (quatre pieds sept pouces) mesurées à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne seront accordées que si la jument est suivie de son poulain de l'année, provenant d'un étalon de pur sang.

Il pourra être aussi accordé des primes de 200 à 300 francs aux jumens indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière une taille d'un mètre cinquante-deux centimètres, lorsque ces jumens seront suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure, appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus seront accordées par le ministre du commerce sur la proposition des inspecteurs-généraux.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre.
——————— d'Hazebrouck. — M. Deschodt.
——————— de Cambrai. — M. Leroy.
——————— d'Avesnes. — M. Delflache.
——————— de Douai. — M. Jouggla.
——————— de Valenciennes. — M. Meilhan.

Liste des vétérinaires brevetés des écoles royales, exerçant dans le département du Nord.

MM.	MM.
Cornette, Jean, à Wylder.	Legrand, à Armentières.
Declercq, à Hazebrouck.	Pommeret, à Roubaix.
Deschodt, id.	Baledent, à Wazemmes.
Salomé, à Bailleul.	Farez, à Cambrai.
Pommeret, à Lille.	Deloffre, Emmanuel, idem.

Digitized by Google

MM.	MM.
Jacquemart, au Catteau.	Courtin, à Maubeuge (méd. vét.)
Gaveriaux, idem.	Joveniaux, à Poix.
Maniez, à Rumilly.	Bois, à Saint-Remi-Mal-Bâti.
Delfolie, à Quiévy.	Fontaine, à Wargnies-le-Grand.
Mignot, à Banteux.	Delplanque, à Douai.
Mignot, fils, idem.	Delrue, à Marchiennes.
Lobry, à Villers-Plouich.	Bissez, à Bouchain.
Bertoux, à Solesmes.	Mariage, idem.
Triboux, à Hem-Lenglet.	Larsile, à Condé.
Callet, à Landrecies.	Laderrière, à Onnaing.
Jacquemart, à Maresches.	Hyolle, à Valenciennes.
Cauderlier, à Maroilles.	

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis long-temps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et arts de Lille, et la société d'émulation de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet ; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.	MM.
Ferrier, ✲, dir. des douanes, pr.	De Buyser, aux Moëres.
Degravier, Florent, à Steene.	Baelen, à Wormhoudt.

Digitized by Google

Société d'Hazebrouck.

MM.

Cappon, François, président, à Vieux-Berquin.
Clenewerck, Henri, propriétaire, vice-prés., à Hazebrouck.
Dekytspotter, Henri, secrétaire, à Steenvoorde.
Clodorez, Dominique, trésorier, à Hazebrouck.
Cortyl, Benoît, à Bailleul.
Deschodt, Louis, à Hazebrouck
Clodorez, Phil., à Morbecque.
Leroy, René, à Lynde.
Debruyne, Jacques, à Borre.
Inglard, Louis, à Steenbecque.

MM.

Dequidt, François, à Sainte-Marie-Cappel.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Maerten, Liévin, à Strazeele.
Joye, Octave, à La Gorgue.
Senellart, Philippe, à Merville.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.
Deseure, Louis, à Meteren.
Inglaere, Louis, à Wallon-C.
Vangraefschêpe, Emmanuel, à Winnezeele.
Villette, Auguste, à Pradelles.

Société d'Avesnes. — Associés ordinaires.

MM.

Godefroy, médecin, à Avesnes, président.
Dollez, médecin, à Landrecies, vice-président.
Guillemin, Joseph, à Avesnes, secrétaire.
Tordeux, Emile, propriétaire, à Avesnes, secrétaire-adjoint.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes, trésorier.
Leloup, juge de paix, à Avesnes, bibliothécaire.
Havée, André, propriétaire, à Boulogne.
Houzé, secrétaire de la sous-préfecture, à Avesnes.
Bevierre, marchand brasseur, à Etrœungt.
George, cons.-gén. et juge de paix, à Avesnes.
Devise, propriét., à Avesnes.
Legrand, César, à Fourmies.
Legrand, Théophile, idem.
George, Xavier, percepteur, à Solre-le-Château.

MM.

Leroux, négociant, à Avesnes.
Lenglet, Arsène, maire, à Jolimetz.
Maillard, Joseph, propriétaire, à Avesnes.
Pillot, Edm., avoué, à Avesnes.
Duchastelet, propriétaire, à Avesnelles.
Dequesnes, Valery, géomètre, à Avesnes.
Caverne, J.-B.te, pharmacien, à Avesnes.
Azambre, J.-B.te, id., à Avesnes.
Grossier, Alexandre, idem, à Avesnes.
Flament, Constant, idem, à Avesnes.
Hennet, contrôleur des contributions directes, à Avesnes.
Chas, commandant de place, à Avesnes.
De Roisin, propr., à Boussières.
Guillemin, Adolphe, négociant, à Avesnes.

Digitized by Google

Associés libres.

MM.
Depreseau, prop., à Dompierre.
Roussel, propriétaire, à Beaurieux, près Solre.
Baillon, maire du Quesnoy.
Guyot, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriét., au Favril.
Fournier, propr., à Beaufort.
Mary, Adr., maire, à Aymeries.
Manesse, maire, à Bermeries.
Lottiau, propriétaire, à Gognie-Chaussée.
Evrard, Désiré, prop., à Aibes.
Evrard, Emile, idem, idem.
Delannoy, propriét., à Wallers.
Fiévet, pépiniériste, à Louvroil.
Fauville, Nicolas, propriétaire, à Saint-Waast.

MM.
Piérart, propriétaire, à Louvignies-Quesnoy.
Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies-le-Graud.
Cordier, Zacharie, à Salesches.
Mercier, Basile, propriétaire, à Noyelles.
Valin, à Willies.
Delannoy, maire de Trélon.
Vendois père, maire, à Maroilles.
Rousseau, maire, à St.-Hilaire.
Culhat, propriétaire, à Avesnes.
Barbier, de la Serre, propriét.re à Trélon.
Hazard, propriétaire, à....
Lecocq, ancien juge de paix, à Eppe-Sauvage.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importans services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur. — M. le baron Méchin (G. O. ✲), préfet.
Président. — M. le lieutenant-général comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✠, officier de l'ordre de Guillaume, etc.)
Vice-président. — M. Borelly, ✲, inspecteur des douanes.
Secrétaire-général. — M. Doyen, docteur en médecine.
Secrétaire-rédacteur. — M. Paillard fils.
Archiviste. — M. Yon.
Trésorier. — M. Jouffroy.

Digitized by Google

Conseil d'administration.

MM.	MM.
Champon-Demailly.	Fays cadet.
Chevalier.	Genin (✠ O. ✲), colonel en retr.
Courrière, chirurgien.	Grodée-Alavoine, négociant.
Danel, imprimeur.	Lecreux, Jules.
Demortain, doct. en médecine.	Lefebvre-Heegmann, idem.
De Rouvroy (le C.te), (O. ✲).	Mullié, maître de pension.
Desmazières, propriétaire, à Lambersart.	Néve, négociant.
Desmottes, négociant,	Pottier-Wattrelos, idem.
Dhénin, propr., à Esquermes.	Rouzière-Cavalier, négociant.
Dubus fils.	Smet, Henri, propriétaire.
Dumaisniel (le C.te), ✲.	Tripier-Jonglez, négociant.
Duriez, propriétaire.	Vanderhelle, propriétaire.

Exposition de plantes en 1836.

Deux expositions de fleurs ont eu lieu en 1836 : l'une au 1.er mai, jour de la fête du Roi, et l'autre pendant les fêtes anniversaires des journées mémorables de juillet. Beaucoup d'horticulteurs et d'amateurs de Lille, des environs et même de la Belgique ont concouru à ces expositions, qui n'ont été ni moins brillantes ni moins remarquables que celles des années précédentes.

Les prix décernés par la société d'horticulture ont été distribués dans la séance publique du 28 juillet 1836.

Collections de belles plantes fleuries, distinguées par leur belle culture, leur diversité et leur nombre.

Premier prix : Médaille d'or, M. Verleeuwen.

Deuxième prix : Médaille d'argent, M. Verschaffelt.

Troisième prix : Médaille d'argent, M. Danel.

Médaille d'argent décernée à M. Verschaffelt pour la fleur la plus remarquable parmi les plus nouvelles (*le Catasetum novum*) mis en concours avec les *Lilium aurantiacum* de MM. Vanderhelle et Smet ; les *Phlox dromondii*, *Acropera loddigesii*, *Oncidium flexuosum*, *Nierembergia calycina*, de M. Vangeert ; *Gesneria splendens*, *Catleya loddigesii*, *Wachlenbergia capillaris*, de M. Verleeuwen.

Médaille d'argent décernée à M. Smet pour la culture du *Lilium eximium*, mis en concurrence avec les *Cyrtopodium flavum*, *Oncidium papillo*, *Catleya forbesii*, de M. Verschaffelt ; *Ixora coccinea*, *Oncidium flexuosnm*, *Myrthus tomentosa*, *Clivea nobilis*, de M. Verleeuwen ; *Gesneria Cooperii*, de Vangeert.

Digitized by Google

Médaille d'éloignement décernée à M. Verschaffelt, comme ayant exposé plus de plantes que ses concurrens.

Médaille d'argent décernée à M. Jacques, jardinier en chef du roi, à Neuilly, pour l'exposition du *Rheum australe*, dont cet horticulteur a fait connaître l'utilité, en adressant au jury la plante, les graines, les pétioles, et un pot de gelée composée avec ces derniers.

Médaille d'argent décernée à M. Mallet, d'Esquermes, pour l'apport aux marchés de ses belles plantes d'orangerie.

La commission des marchés, ayant remarqué que les plantes nouvelles avaient été moins nombreuses que l'année précédente, a décidé qu'il ne serait point décerné de médailles pour cet objet; elle a reconnu, néanmoins, que MM. Seulin, Fondeur et Carpentier, ont droit à une mention honorable.

EXPOSITION D'AUTOMNE (1835).

Médaille d'argent décernée à M. Desmazières pour la collection de fruits les plus remarquables par leur nouveauté.

Médaille d'argent décernée à M.me Lefebvre-Heegmann pour la beauté de ses fruits.

Médaille de bronze décernée à M. Desvachaux de la Buissière pour la collection la plus remarquable en fruits nouveaux, après celle de M. Desmazières.

Médaille de bronze décernée à M. Descamps, de Mérignies, pour la collection de fruits la plus distinguée, après celle de M.me Lefebvre-Heegmann.

Médaille de bronze décernée à M. Dumont, de Comines, pour une série nombreuse et variée de fruits et de légumes.

Collections de tulipes.

Premier prix : M. le général baron de Jouffroy, à Lille.

Deuxième prix : M. Lefebvre-Heegmann.

Deux troisièmes prix ont été obtenus par MM. Lecreux et Desmottes-Paquet.

Collections d'œillets.

Premier prix : obtenu par M. Ducasse, receveur des douanes, à Armentières.

Une médaille accordée à M. Poirel pour le plus beau gain.

Digitized by Google

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissemens dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département, pendant l'année 1835.

8 ÉTABLISSEMENS DE 1.re CLASSE.

2 amidonneries; — 1 verrerie; — 1 triperie; — 1 fabrique de toiles cirées; — 1 fabrique de toiles cirées et de cuirs vernis; — 1 porcherie; — 1 usine pour la réduction des cendres d'orfèvre et l'affinage des métaux.

238 ÉTABLISSEMENS DE 2.me CLASSE.

63 fabriques de sucre indigène; — 6 raffineries de sucre; — 9 ateliers de salaison de poissons; — 4 distilleries de genièvre; — 1 fonderie de fer; — 8 briqueteries permanentes; — 12 fours à chaux permanens; — 4 fabriques de chandelles; — 22 fabriques de charbon animal;—76 machines à vapeur à haute pression; — 8 tuileries; — 16 machines à vapeur à moyenne pression; — 1 fabrique d'huile; — 2 fabriques de poteries; — 1 corroierie; — 1 fabrique de blanc de céruse;—1 fonderie de suif au bain-marie; — 2 fabriques de pipes; — 1 fabrique de gaz hydrogène.

144 ÉTABLISSEMENS DE 3.me CLASSE.

8 brasseries; — 2 dépôts de fromages; — 117 briqueteries temporaires;—2 moulins à huile;—4 teintureries;—4 machines à vapeur à basse pression; — 1 savonnerie; — 1 abattoir public; — 1 fabrique de potasse; —3 fonderies au creuset; — 1 fabrique de calcination de l'ocre jaune.

En tout 390 établissemens répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissemens: Dunkerque, 37; — Hazebrouck, 2; — Lille, 116; — Cambrai, 25; — Avesnes, 30; — Douai, 23; — Valenciennes, 157.

Ce nombre diffère de 176 en plus d'avec celui des établissemens autorisés en 1834.

Il existait dans ce département, au 31 décembre 1836, 389 machines à vapeur, dont 320 françaises, 55 belges et 14 anglaises. Ces 389 machines sont desservies par 502 chaudières, dont 423 françaises, 58 belges et 21 anglaises.

Plus: 196 chaudières seules, dont 176 françaises, 6 anglaises et 14 belges.

Digitized by Google

Les 389 machines à vapeur sont ainsi réparties :

Filatures de coton, laine, lin	134
Moulins à blé et à huile	25
Sucreries	103
Exploitation des mines	68
Hauts-fourneaux, forges, fonderies, etc	16
Industries diverses, telles que fabriques de céruse, de chicorée, de papiers, scieries, élévation d'eau	43
	389

Des 196 chaudières seules, 186 sont employées dans des fabriques de sucre indigène, les 10 autres fonctionnent dans des distilleries, teintureries et ateliers d'apprêteurs de toiles et d'étoffes.

FABRIQUES DE SUCRE INDIGÈNE.

Le nombre des fabriques de sucre indigène établies dans le département du Nord était au 31 décembre 1835 de 143, ainsi réparties dans les sept arrondissemens : Dunkerque, 9; — Hazebrouck, 1; — Lille, 37; — Cambrai, 19; — Avesnes, 11; — Douai, 20; — Valenciennes, 46.

Ce nombre s'est considérablement accru en 1836: il s'élevait au 31 décembre de ladite année à 224, dont 12 dans l'arrondissement de Dunkerque; 1 dans celui d'Hazebrouck; 68 dans celui de Lille; 26 dans celui de Cambrai; 19 dans celui d'Avesnes; 26 dans celui de Douai et 72 dans celui de Valenciennes.

Voici la nomenclature des propriétaires de ces établissemens :

MM.
F. Degravier, à Steene.
Deschodt, Coffyn-Spins et Bigorgne fils, à Teteghem.
Regodt, à Armbouts-Cappel.
Garnot et C.e à Petite-Synthe.
Dewilde, à Saint-Momelin.
Monnier, à Coudekerque-Br.
Wilbien, à Bourbourg-Camp.
Poncin-Spyns et C.e, à Bourbourg-Campagne.
Bigorgne père, à Dunkerque.
Bachelier et C.e, à Bergues.
Belle, Gommers et Deterre, à Bourbourg.

MM.
Demersseman et C.e, à Hondschoote.
Cortyl, Vanmerris et Comp.e, à Bailleul.
Wery-Cogez, à Hellemmes.
Taffin-Peuvion, à Lesquin.
Desurmont-Carton, à Roncq.
Lenglart, à Fives.
Philippo, à Allennes-les-Marais.
Joseph Coget, à Thumeries.
Alexandre Coget, à Marquillies.
Parrayon Champon, à Mérignies.
Candelier fils, à Salomé.

Digitized by Google

MM.
Barrois, Wyttenbach et C.e, à Marcq-en-Barœul.
Heddebauldt, à Faches.
Lemaire-Druelle, à Bauvin.
Demesmay frères, à Templeuve.
Lefebvre, à Mons-en-Pévèle.
Dilly, à Phalempin.
Bériot et C.e, aux Moulins.
Lienard, à Fives.
Mahieu et Beghin, à Illies.
Duchange-Danniaux, à Wazemmes.
Bernard frères, à Santes.
Vanderstraeten et Caron, à Lille.
Droulers-Agache et C.e, à Annappes.
Danniaux et C.e, à Wambrech.
Dewilde-Grimbert, à Armentières.
Houvenaghel, à Bauvin.
Gery Delemer, à Wazemmes.
Blancho et Nottelle, à la Chapelle-d'Armentières.
Daveluy et Mas, à Hem.
Tiers frères, à Roubaix.
Gapan et C.e, à Cappelle.
Droulers-Dubois, à Wasquehal.
Rosseuw-Tilloy, à Fournes.
J.-B. Coget, à Phalempin.
Dansette, à Houplines.
Lefort, à Bauvin.
Vallois, à Phalempin.
Lecomte et C.e, à Salomé.
Desmazières, à la Magdeleine.
Lagache-Lecherf, à Lille.
Ledoux, à Carnin.
Collette, à Seclin.
Baudoux, à Phalempin.
Butin, à Haubourdin.
Delinselle et Frémaux, à Cysoing.

MM.
Dewarlez frères et Lecarpentier, à Deûlémont.
Delannoy, père et fils, à Avelin.
V.e Pecqueur et C.e, à Moncheaux.
Dupont, à Pont-à-Marcq.
Bonzel, à Haubourdin.
Duthoit, à Hem.
Barberie, Defive et Hanguillart, à Salomé.
Delannoy, à Wahagnies.
Legrand, idem.
Legroux, idem.
Vallois, idem.
Flinois et C.e, à Tourmignies.
Duriez, Desmazières et Maillart, à Seclin.
Lambelin, à Bondues.
Verley, à Haubourdin.
Blanquart, Dubuisset et C.e, à Lezennes.
Bonte, à Chemy.
Vandonghen, à Bondues.
Debeaulaincourt, à Herlies.
Lefebvre, Placide, à Salomé.
Durivaux, à Sainghin-en-Mélantois.
Parsy, à Annœullin.
Houzé de l'Aulnoit, à Wazemmes.
Lemaire-Requillart, à Mouveaux.
Casteleyn, Tilloy et C.e, à Bois-Trancourt, hameau de Cambrai.
Denimal, à Vendegies.
Hyolle et Cuvelier, à Sommaing.
Bethune, à Etrun.
Ledoux-Casier, à Neuville-St.-Remy.
Debaralle et Henri, à Crévecœur.

Digitized by Google

MM.
Dejardin et Desvigne, à Raillencourt.
Béthune et Desvigne, à Thun-Saint-Martin.
Ledoux et Leleu, à Neuville-Saint-Remy.
Legris, à Haynecourt.
Crassier frères, à Doignies.
Lallier, à Cambrai.
Dehollain et Crépin, à Noyelles.
Hyolle et Bertherand, à Sommaing.
Faille-Delabre et C.e, à Cantaing.
Vallet et Hollande, à Briastre.
Richez et Rappe, à Solesmes.
Dollez, Auguste, à Crévecœur.
Dailliard-Bris, à Noyelles.
Tilloy frères, à Carnières.
Caille-Défontaine, à Gonnelieu.
Desert, à Vertain.
Pecqueur, à Marcoing.
Delsarte frères, à Beaurain.
Macarez, à Capelle.
Mériaux, à Saulzoir.
Lemonnier, à Sars-Poteries.
Lefebvre-Carpentier, à Villers-P.
Jacques, à Bavay.
Bayart, à Elesmes.
Cirier-Delvigne, à Fontaine-au-B.
Douai-Macarez, à Ghissignies.
Lhotellerie, Roussel et Bayart, à Maubeuge.
Lambour, à Orsinval.
Sohier, à Solre-le-Château.
Baillion, au Quesnoy.
Carpentier, à Villers-Pol.
Bracq, à Robersart.
Lernoud et Blary, à Bry.
Lernoud, Joseph, idem.
Riche, Mathieu et Letot, à Bersillies.
De Louvencourt, à Louvigies-Bavay.

MM.
Lebeau et Sorlin, à Eclaibes.
Dubreuille et Defitte, à Wargnies-le-Grand.
Quivy, à Villers-Sire-Nicole.
Houdart, à Villers-au-Tertre.
Monnier et Gantois-Dervaux, à Douai.
Obert, à Waziers.
Cocquelet, à Cantin.
Pieron et Guilbert, idem.
Ledoux, idem.
Pierache, Wyns et C.e, à Bugnicourt.
Momal et Tréca, à Monchec.t.
Chartier, Hippolyte, à Aniche.
Desmoutier, à Faumont.
Bommart, à Douai.
Lanvin et C.e, à Aniche.
Dubois, idem.
Cocquelet fils, à Auberchicourt.
Jacquart, à Guesnain.
Momal, Auguste, à Monchec.rt
Jacquart et C.e, à Dechy.
Georges et Lanvin, à Fressin.
Leglay, Julien, à Arleux.
Baucq et Guilbert, à March.es.
Momal frères, à Monchecourt.
Dupas, Momal et Blanchart, à Monchecourt.
Leglay et Wiart, à Arleux.
Bachelet, à Arleux.
Quennesson, Jacques et Lacouture, à Bugnicourt.
V.e Lecq, à Lambres.
Leduc et Locqueneux, à Artres.
Dhaussy, idem.
Grard et Voog, idem.
Dronsart, à Bouchain.
Bethune-Bruneau, idem.
Gosselin, Legrand et C.e, à Curgies.
Deroy et Gauvion, à Denain.
Cheval et Thellier, à Etrœux.

Digitized by Google

MM.
Blanquet et Harpignies, à Famars
Giraud-Cuvelier, à Marly.
Hyolle, à Monchaux.
Brabant frères, à Onnaing.
Stievenard, à Curgies.
Freville et C.e, à Onnaing.
Moreau, Auguste, idem.
Remy et Willot, idem.
Carlier, Carpentier et Lefebvre, à Préseau.
Glineur, à Quaroube.
Brasme et Biskère, à St-Saulve.
Moreau, J.-B., idem.
Moreau, François, idem.
Hamoir, à Saultain.
Pilliot, à Verchin.
Labure, à Wavrechain - S.-F.
Bonniau et Gosselin, à Escaudain.
Crespin, à Haulchin.
Jacquemart, Joly et C.e, à Rombies.
Lequipart, à Thiant.
Fournier, à Trith-Saint-Leger.
Peniaux et Maurice, à Valenciennes.
Trinquet, Charles, idem.
Trinquet-Leroy et Dutemple, id.
Meyer-Lorrieux, à Bouchain.
Hallette-Hyolle, idem.
Pasquier et C.e, à Crespin.
Crespin et C.e, idem.
Dupont et C.e, à Maing.
Milot-Duplat et C.e, idem.
Gouvion, à Trith-St.-Leger.

MM.
Delcourt, à Trith-St.-Leger.
Tancrède-Hyolle, à Marly.
Macarez, à Denain.
Deslinsel, idem.
Monfort-Gillard, à Quiévrechain.
Cachera et C.e, à Aulnoy.
Fauville-Mathieu, à Neuville.
Devemy, à Avesnes-le-Sec.
Petit-Lefebvre, à Condé.
Miroux, Cauvez et C.e, à Bruay.
Dayez, à Saint-Saulve.
Lecerf et Rappez, à Onnaing.
Deleau, à Vicq.
Cornu fils, à Condé.
Lecocq, à Quiévrechain.
Fréaut, à Raismes.
Leroy, à Marquette.
Baillet, à Denain.
Carbonnelle et Dutemple, à Hérin.
V.e Thomas, à Crespin.
Plouvier, à Lecelles.
Joisse frères, à Crespin.
V.e Vasin, à Onnaing.
Parent et Pureur, à Douchy.
Gostiaux, à Onnaing.
Casin, idem.
Mocq, à Haulchin.
Ravat, Morelle et C.e, à Haspres.
Defline et C.e, à Fresnes.
Delepine, à Sebourg.
Mahieu et Lenclud, à Hasnon.
Monchaux et Gosselin, à Préseau.
Leriche, à Verchin-Maugré.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1836.

1.° Le sieur Tripier, Florimond, de Lille, auquel il a été délivré, le 27 octobre 1835, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour des procédés économiques de graissage des laines.

Digitized by Google

2.° Le sieur Dubrulle, lampiste, à Lille, auquel il a été délivré, le 6 novembre 1835, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention qu'il a pris, le 22 Juin 1833, pour une nouvelle lampe qu'il nomme lampe Dubrulle.

3.° Le sieur Lefèvre-Fiévet, serrurier-poëlier, à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 31 décembre 1835, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un poële économique à l'usage des familles pauvres et des ouvriers.

4.° Le sieur Jannin, ferblantier-lampiste, à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 19 Janvier 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un nouveau système d'éclairage, au moyen de lampes dites Carcel.

5.° Le sieur Gourdin-Rimette, charron, à Gravelines, auquel il a été délivré, le 25 janvier 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour une charrue-semoir.

6.° Le sieur Kuhlman, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 15 mars 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour un procédé d'extraction du jus de betteraves.

7.° Le sieur Bonnair, demeurant à Vaucelles, commune de Crévecœur, auquel il a été délivré, le 27 Avril 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour une machine destinée à dégrossir, doucir et polir les glaces.

8.° Le sieur Degobart-Pierart, négociant, à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 18 mai 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour un camion bas, à roues de chasse et essieu coudé, pour un ou deux chevaux, la charge d'un cheval pouvant être de 3,500 kilogrammes.

8.° Le sieur Taquet, contre-maître, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 8 juin 1836, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de quinze ans qu'il a pris le 27 octobre 1835, pour diverses améliorations apportées dans la fabrication des sucres indigènes et exotiques.

10.° Le sieur Crucq, fondeur, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 13 juillet 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour une cuvette hermétique qu'il nomme *cuvette souterraine*.

11.° Le sieur Pelletan, professeur à la Faculté de médecine de Paris, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 5 août 1836, le certificat de ses deux demandes : 1.° d'un brevet d'invention de dix ans, pour un nouveau procédé d'épuisement de la pulpe de betterave, au moyen de l'eau froide ou chaude, sous le nom de

Digitized by Google

levigateur ; 2.° d'un brevet de perfectionnement et d'addition à ce titre.

12.° Les sieurs Machu et Black, fabricans de tulles, à Lille, auxquels il a été délivré, le 27 août 1836, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour un système de fabrication de tulles à points d'esprit unis et à bandes sur mécaniques circulaires.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a, dans le département du Nord, deux chambres de commerce : l'une à Lille et l'autre à Dunkerque ; une troisième chambre de commerce a été établie à Valenciennes, pour les arrondissemens de Valenciennes et d'Avesnes, par une ordonnance royale du 19 novembre 1836, qui supprime en même temps la chambre consultative des arts et manufactures de Valenciennes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président; — Delesalle-Desmedt, vice-président; — Charvet-Barrois; — Fevez-Debully; — Bocquet-Bernard; — A. Mimerel; — Tilloy-Casteleyn; — Dambricourt; — Th. Barrois; — Th. Rouzé; — Charvet-Defrenne; — A. Richebé; — Kolb-Bernard; — Beaussier; — Derode; — Demesmay aîné.

Secrétaire de la chambre, M. Desrousseaux.

DUNKERQUE.

MM. Dupouy aîné, président; — L. Debaecque; — Aubert; — Gourdin-Coquelle; — Morel-Darras; — H. Feron; — Pelletreau; Mailhos père; — Dessurne.

Secrétaire de la chambre, M. A. Lemaire.

VALENCIENNES.

MM. Hamoir aîné, président; — Blanquet; — Ch. Gellé; — Debailliencourt; — Hamoir-Boursier; — A. Rhoné; — Harpignies; — Dumont; — Nicolle-Carpentier.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix ; voici la nomenclature des membres qui les composent :

Digitized by Google

TOURCOING.

MM. Cordonnier, maire, président; — Duriez, Benj.; — Delobel-Desurmont; — Wattinne-Dervaux; — Motte fils aîné; — Wattine, Louis; — Masurel, Carlos.

ROUBAIX.

MM. Nadaud, président; — Lefebvre-Horrent; — A. Mimerel; — Cuvru-Dazin; — Grimonprez-Bossut; — Wattinne-Brédart.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 29 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une Banque dans la ville de Lille.

RÉGENS.—MM. Beaussier, président;—L. Brame;—A. Charvet; — Cuvelier-Brame; — A. Desmazières; — Huet-Colombier; — J. Marracci; — Th. Rouzé; — Ch. Verley.

CENSEURS. — MM. A. Bernard; — Charvet-Barrois; — Urbain Lethierry.

Directeur. — M. Alex. Delehaye.

Contrôleur. — M. Delaserre.

Caissier principal. — M. Fiévet-Delemer.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre Bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Cailliez, syndic; — Hubert, adjoint; — Herrewyn, idem; — Debaecker; — Carlier aîné; — Salomé aîné; — Gauwin; — Sergent-Debaecque; — Vandewalle fils; — Blomme fils; — Vandercolme fils; — Sapelier.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du roi, du 4 mars 1830, a fixé à dix le nombre des agens de change à Lille:

MM. Ducas, syndic; — Durieux, adjoint; — Verbiest, adjoint; —Jacquart; — Bronchin; — Lefebvre; — N...; — N...; — N...; — N...

Il y a, en outre, dix courtiers de commerce:

MM. Sloovère, syndic; — Guilbert, adjoint; — Blancho; — Durieux; — Herbaut; — Dequen; — Roland; — Coquelle; — Détrez; — Cocural-Dorcy.

Digitized by Google

BOURSE DE DOUAI.

Trois agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce :

MM. Choquet ; — Courtray ; — Barré-Bris.

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agens de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NÉCROLOGIE.

BOULET.

Jean-Baptiste-Josse Boulet, docteur en médecine à Lille, a terminé son honorable carrière en cette ville, le 24 juin 1835, à l'âge de 76 ans.

Né à Hesdin (Pas-de-Calais), Boulet fut mis de bonne heure aux études classiques : il y fit des progrès rapides et attira bientôt l'attention des hommes instruits. On le destinait à l'état ecclésiastique; mais il s'y refusa : il devait figurer dans le monde d'une tout autre manière.

Son père, homme d'une instruction solide et rare, ne le contraignit point dans ses inclinations. Il l'envoya à Paris pour y faire ses études médicales. Il se fit remarquer par une grande justesse d'esprit, et bientôt le célèbre Desault fit de son élève son ami. La grande facilité qu'il avait d'écrire et de rendre ses idées d'une manière claire et précise, lui valut le titre de principal rédacteur du journal de chirurgie de son maître. Sa première éducation médicale fut donc à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le célèbre Desault faisait l'honneur et la gloire de la chirurgie.

Lorsque le ministre de la guerre voulut envoyer dans les armées et les hôpitaux militaires des hommes instruits choisis dans les hôpitaux civils de Paris, Desault désigna Boulet, qui servit en qualité de chirurgien de première classe dans les hôpitaux de l'armée, puis dans ceux de Lille, et fut, en 1796, nommé en qualité de professeur à l'hôpital militaire de la même ville. Bientôt après, il quitta le service et se fixa définitivement à Lille, comme chirurgien civil. C'est dans cette ville qu'il professa les principes du plus célèbre chirurgien de l'Europe ; il eut une foule de jeunes gens qui l'entourèrent et profitèrent sous lui des excellentes leçons qu'il tenait du grand maître.

Ses premiers pas dans la pratique civile ont été heureux comme

Digitized by Google

ils devaient l'être; de là la jalousie qui lui a valu une foule de tracasseries suscitées par des hommes qui ne pouvaient s'élever jusqu'à lui; mais l'opinion publique en a bientôt fait justice, et l'on a reconnu l'homme réellement instruit, bon, humain et désintéressé.

Bien connu et apprécié des autorités locales, il fut nommé par M. le ministre de l'intérieur médecin en chef de la maison de détention établie à Loos, où il exerça jusqu'à ses derniers momens.

Boulet avait une grande étendue de connaissances: la lecture d'ouvrages choisis, dans tous les genres, a fait toute sa vie sa passion dominante; aussi avait-il une érudition rare. L'étude des langues lui était extrêmement facile; aussi y a-t-il excellé. La dissertation latine qu'il a faite et soutenue à la Faculté de médecine de Paris, en est la preuve; les professeurs des langues grecque et latine en ont été surpris. Ce travail extraordinaire a donné lieu à quelques critiques d'exercer leurs plumes; mais force est restée à la dissertation.

Son travail sur les langues anciennes et modernes est immense; il a exigé une foule de combinaisons qu'une tête, même bien organisée, n'aurait pu soutenir. Ce travail, s'il eût pu être terminé, aurait occupé une belle place dans la littérature.

Boulet joignait les qualités du cœur à celles de l'esprit. Il était bon, désintéressé, obligeant, franc, et ne connaissait point ce savoir-faire qui fait la fortune de l'intrigant et de l'ignorant; aussi sa clientèle ne lui a-t-elle jamais rapporté que ce qu'il fallait pour vivre modestement. La ville de Lille a perdu en lui un excellent médecin, un savant et un vrai citoyen.

FOUGEROUX DE CAMPIGNEULLES.

A.e-Maurice Fougeroux de Campigneulles, né à Montreuil-sur-Mer le 3 ventose an 4 d'une famille distinguée de cette ville, annonça de bonne heure et par de brillantes études faites successivement aux Pères de la Foi de Montdidier et au collège Stanislas de Paris, les ressources intellectuelles que la nature avait mises en lui.

Doué d'une constitution physique des plus fortes, il possédait une rare facilité au travail, une mémoire des plus heureuses et l'une de ces imaginations brûlantes qui n'entreprennent rien qu'avec passion, mais souvent avec succès.

Nommé en 1818 substitut du procureur du Roi, à Montreuil, il sollicita bientôt après une place de conseiller-auditeur à la cour royale de Douai; ses démarches ne furent point alors couronnées de succès; mais en 1821, il fut appelé aux fonctions de substitut du procureur-général et devint enfin, en 1826, conseiller à ladite

Digitized by Google

cour, poste qu'il occupa pendant dix ans, et où il se distingua, comme il l'avait fait au parquet, par une élocution fleurie, chaleureuse, abondante et toujours par sa grande facilité au travail, qui lui permettait d'aborder toutes les matières.

Fougeroux de Campigneulles était membre correspondant des sociétés savantes de Saint-Quentin et de Cambrai, membre honoraire de la société des antiquaires de la Morinie, et correspondant de la société Génevoise dite de la Paix Générale. Il faisait partie, depuis le 24 décembre 1821, de la société royale d'agriculture, sciences et arts de Douai, dont il fut élu secrétaire-général à trois reprises différentes, et chaque fois il répondit à la confiance de ladite société par un zèle et une capacité qui reçurent ses félicitations.

De Campigneulles, n'étant encore qu'étudiant en droit, composa en 1815 plusieurs pièces de vers latins qu'il produisit au cours public de M. Tissot, et qui obtinrent de cet illustre professeur et de son auditoire les éloges les plus mérités. Il s'esseya plusieurs fois aussi sur la lyre française, mais avec moins de succès, quoique toujours avec talent. Son ode sur la prise d'Amiens par Henri IV est une composition lyrique pleine de verve et qui a laissé après elle des souvenirs.

En 1828, il publia un projet de code sur la chasse, avec un exposé de ses motifs et un résumé de notre législation actuelle. Ce travail fut regardé comme une œuvre éminemment utile par les nombreux matériaux qui s'y trouvent rassemblés et coordonnés, par les graves questions qui y sont débattues et les modifications avantageuses que renferme une partie de ses *dispositions* de détail.

Ce n'est pas seulement comme jurisconsulte, poète et littérateur que de Campigneulles s'est acquis une réputation distinguée; il a su la couronner de la palme de l'histoire. Ainsi, vers 1832, vivement ému, un jour, au spectacle affligeant d'un nouveau duel au milieu d'une chambre législative et d'un mandataire de la nation frappé à mort par un autre député; excité par les conseils du docte M. Leglay et la lecture de son ouvrage sur les duels judiciaires dans le Nord de la France, il se mit à écrire sur cette matière, et fit un discours qu'il envoya en 1833 au concours d'éloquence ouvert par la société d'émulation de Cambrai, où il obtint la couronne académique.

Toutefois, les limites d'un discours avaient paru trop resserrées devant l'immensité de la matière: on lui conseilla de donner à son travail le développement et le titre d'une histoire des duels. Il se mit dès-lors en quête de documens, en recueillit de toutes parts, en combina les dates, les résultats et publia successivement, en

Digitized by Google

1835, les deux volumes de son ouvrage sur les duels anciens et modernes. Ce travail a été jugé par nos littérateurs les plus distingués digne à tous égards des suffrages publics dans l'intérêt de la science comme de la morale.

Malheureusement la santé de M. de Campigneulles, agitée coup sur coup par des événemens et des travaux de tous genres, ne put résister à tant de fatigues réunies. Une sombre exaltation et parfois un affaissement d'esprit avaient succédé à son imagination vive et brillante; il était devenu taciturne, indifférent à ce qui se passait autour de lui, sa tête était pleine de noires idées qui lui présentaient partout des déceptions, des élémens de ruine, et lui faisaient regarder la mort même comme la seule chose désirable. Il combattit de tous ses efforts cette maladie déplorable et se disposait même à l'aller soumettre à l'épreuve du sol natal, lorsqu'à l'heure du départ, le 24 mai 1836, une arme qu'il retrouve sous la main le frappe tout-à-coup de vertige, et seul, hors de lui-même en ce fatal moment, il met fin à son existence, laissant dans la chambre voisine une épouse qui était pour lui, comme il le redisait la veille encore, si admirable de dévouement, de bonté, et ici bas un père, une jeune et intéressante famille qu'il aimait, comme son épouse, de toute la sensibilité de son ame.

La capacité remarquable de M. de Campigneulles, son érudition variée, ce qu'il y avait en lui d'obligeant, de dévoué, de passionné même, ont laissé de profonds souvenirs parmi les personnes qui l'ont connu. Sa mort est pour les lettres, comme pour la magistrature, une perte véritablement grande.

LAMBERT.

Lambert, Augustin, né à Landrecies le 10 fructidor an 13, d'une famille respectable, mais peu favorisée de la fortune, sentit de bonne heure qu'il devait n'attendre que de ses efforts une position dans la société.

Après avoir terminé ses études, Lambert montra un goût décidé pour la médecine; en 1825, il sollicita et obtint une place de chirurgien surnuméraire à l'hôpital militaire de Lille. Il s'y fit remarquer par sa conduite et son application, et en 1827, il fut commissionné chirurgien sous-aide. En avril 1830, au moment où nos légions s'assemblaient pour aller conquérir Alger, il fut désigné pour faire partie de l'expédition. Il resta dans la colonie jusqu'en 1834, époque à laquelle il revint à Toulon comme aide-major au 67.e de ligne.

Jusque-là Lambert, n'avait rien fait d'assez éclatant pour être distingué de ses collègues, la science, le zèle, le dévouement, le courage militaire étant le partage des officiers de santé de l'armée

Digitized by Google

française : seulement il était reconnu digne d'appartenir à cette classe intéressante de nos guerriers qui montre le calme et le courage le plus héroïque, en affrontant froidement la mort pour soigner les défenseurs de la patrie ; sur les lieux mêmes où le projectile meurtrier les atteint.

Mais Lambert ne se borna pas à remplir ses devoirs, son humanité courageuse devait se manifester d'une manière éclatante dans diverses circonstances qui, hélas ! lui furent enfin si fatales.

Le 22 juin 1834, peu de mois après sa rentrée en France, il se promenait près de la mer, avec deux officiers du 67.e, quand tout-à-coup deux hommes qu'il avait vus quelques instans avant se jeter à l'eau pour se baigner se mirent à pousser des cris de détresse. Plus de 400 personnes étaient présentes, toutes encourageaient de la voix et du geste les deux baigneurs en danger, mais aucune n'allait à leur secours. Cependant le péril devient de plus en plus menaçant ; quelques minutes encore et ces infortunés vont périr. Lambert alors, n'écoutant que sa philantropie, emporté par un mouvement irrésistible, se précipite dans la mer et nage vers le point où il avait vu l'un de ces hommes disparaître sous la vague, au moment où l'autre regagnait la rive après mille efforts. Il reste là un moment, puis ne le voyant pas revenir à la surface, il prend le parti de plonger ; il plonge deux fois sans succès ; enfin à la troisième fois, il est plus heureux, il aperçoit le noyé au fond de la mer, et à l'aide du pied il le fait remonter, lui passe un bras autour du corps, et nage de l'autre en se dirigeant vers le rivage, où il le dépose. Toutefois sa mission n'était pas terminée, l'asphyxie avait été presque complète ; il fait transporter *le noyé* dans une maison voisine et là, lui prodiguant tous les secours empressés de son art, il le rappelle à la vie.

Cette belle action valut à son auteur les éloges de ses chefs et une médaille d'or que lui accorda M. le ministre de la marine Duperré.

Un an jour pour jour s'était écoulé depuis que Lambert avait sauvé le caporal Jaubez, lorsque le fléau asiatique vint exercer ses ravages sur la malheureuse population de Toulon. Au solstice d'été, sous le ciel de feu qui donne à cette partie de la Provence la température d'une plage africaine, la maladie devait sévir avec rigueur. Elle plongea les habitans dans la stupeur par son effrayante intensité. Pendant 17 jours, Lambert, avec un courage surhumain et un dévoûment sublime, vola au secours des cholériques ; servant tour-à-tour de chirurgien, d'infirmier, de médecin, de pharmacien, se multipliant pour sauver ses semblables, il apparaissait comme un ange tutélaire au milieu des salles d'hôpitaux, des chambrées de casernes, partout enfin où les malades

Digitized by Google

gisaient. Jusque-là son impassibilité dans le plus horrible danger, sa force d'âme, qui communiquait à ses facultés physiques une puissance inaccoutumée, l'avaient préservé du mal qui décimait la population; mais enfin une imprudence qui eut pour cause sa trop grande abnégation de lui-même et l'ardeur hors mesure qu'il apportait à courir au chevet des moribonds, lui coûta la vie. Le corps échauffé par la fatigue, par des veilles presques continuelles, il fut appelé un matin pour soigner quelques nouveaux cholériques. Il était à jeun; il oublia ou il négligea de déjeûner avant de sortir. Arrivé dans une atmosphère viciée et infectée, avec les miasmes délétères qu'exhalaient les sujets atteints, il respira la mort. Le 7 juillet 1835, il succomba après douze heures de souffrances horribles qu'il supporta avec son courage ordinaire. Sa mort fut un deuil pour la garnison, mais sa famille seule connaît toute l'étendue de la perte qu'elle a faite dans cet homme généreux. Lambert était doué des meilleures qualités du cœur. Sa carrière entière présente une suite non interrompue de sacrifices dans l'offrande desquels il trouvait sans doute le bonheur. Il se privait de tout ce qui ne lui était pas strictement nécessaire pour envoyer des secours à ses parens, que le malheur accable depuis longtemps. Fils généreux, il se serait reproché la moindre dépense inutile, sachant son père dans le besoin : l'honneur, la vertu, la piété filiale furent ses guides constans. Ce généreux citoyen est vivement regretté de toutes les personnes qui l'ont connu. Quant à sa famille, elle est inconsolable du coup funeste qui lui enlève à la fois un membre honorable et un bienfaiteur.

PASCAL-LACROIX (1).

Jean Pascal-Lacroix, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de diverses sociétés savantes, et ancien président de la Société d'émulation de Cambrai, est mort le 7 septembre 1836, à la ferme des Angles, commune de Crévecœur, à l'âge de 65 ans.

Né à Arles, en Provence, le 4 août 1771, il avait depuis très long-temps fait du Cambrésis sa patrie d'adoption. Vieux soldat de l'empire, après avoir fait les guerres de la république et du consulat, il vivait retiré à la campagne, s'occupant de la culture des lettres, au milieu de ses travaux rustiques et des soins qu'entraînait sinon pour lui, du moins pour ses proches, une industrie agricole; il tirait gloire du titre qu'il s'était lui-même décerné et qu'il affectionnait par-dessus tout, celui de soldat laboureur.

Pascal-Lacroix joignait à l'érudition la plus vaste l'imagination

(1) Cet article a été extrait, avec l'agrément de l'auteur, de la notice nécrologique publiée en septembre 1836 par M. F. Delcroix.

Digitized by Google

la plus vive, dont il avait peine à régler les écarts. C'est surtout comme bibliophile qu'il conviendrait de le considérer. Presque tous les livres qui furent en sa possession ont été enrichis d'une foule de notes, souvent curieuses, écrites de sa main, et qu'on recherchera plus tard, comme donnant du prix à ces volumes. Ainsi que Paul-Louis Courrier, qui fut son compagnon d'armes et son ami, il avait parcouru l'Europe avec nos immortelles phalanges, s'enquérant comme lui des bibliothèques, avide pour son compte personnel des véritables et solides conquêtes de l'instruction et du savoir. La belle Italie, si chère à sa jeunesse, avait été pour Pascal-Lacroix une source féconde d'observations ; ses souvenirs l'y reportaient sans cesse. Dans les dernières années de sa vie, pour occuper l'activité dévorante de son esprit, tromper ses douleurs et la fièvre de son insomnie, il se plaisait à consigner ces beaux souvenirs en des lettres, restées manuscrites, qu'il adressait à un ami.

Quoiqu'entouré des soins les plus multipliés, et malgré tous les secours de l'art, une maladie cruelle le minait depuis 1829, une maladie de cœur dont il prédit souvent comme prochain le terme inévitable. Ses souffrances physiques étaient de beaucoup augmentées par ses dispositions morales, ingénieux que nous sommes à nous créer des peines. Il s'est enfin éteint, doucement et sans effort, avec le calme du juste, lui chez qui les lumières étaient loin d'avoir affaibli la pensée religieuse, lui qui avait voué une sorte de culte, basé sur la reconnaissance, au livre admirable de *l'Imitation*, dont il posséda jusqu'à trente-sept éditions différentes, et dont il fit toujours le compagnon de ses heures solitaires.

Les qualités chaleureuses, l'aménité, la franchise de Pascal-Lacroix donnaient à cet homme distingué une physionomie à lui, un caractère tout-à-fait à part : il était bon, sensible, éclairé, compatissant pour autrui, aussi sa mort a excité d'unanimes regrets.

Pascal-Lacroix a publié : *Notice biographique sur Jacques-Chrisostôme Ruffin, abbé de Vaucelles ; — la Vie champêtre, ode imitée de l'abbé Parini ; — Rapport sur la Bibliographie cambrésienne de M. Arthur Dinaux ; — Compte rendu des travaux de la Société d'émulation ; — Notice nécrologique sur M. le chevalier Dupuy, chef de bataillon au corps royal du génie ; — Rapport sur le Concours d'éloquence* (éloge du cardinal Pierre d'Ailly) *; — Rapport sur les travaux de la Société d'émulation de Cambrai, sciences historiques ; — Sur la presqu'île de Sirmion*, où fut la maison de Catulle, *extrait d'un ouvrage inédit sur les critiques de Bayle ; — Lettre à un jeune magistrat du département du Nord ; — Notice sur M. le baron de Stassart ; — Notice nécrologique sur A.-F. Hurez, imprimeur, à Cambrai.* La plupart de ces productions ont

Digitized by Google

été insérées dans les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, et dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique.

Il a laissé manuscrits les ouvrages suivans, dont plusieurs inachevés : Des *Recherches sur les Frères de la Vie commune*, regardés comme les premiers imprimeurs dans le nord de la France; une *Dissertation concernant les éditions qui ont paru postérieurement au livre de M. Barbier sur les soixante traductions de l'Imitation de Jésus-Christ;* une *Dissertation sur le livre intitulé:* Guillelmi Durandi rationale divinorum officiorum; grand in-fol., imprimé à Mayence en 1459, édition sortie des presses de Fust et Schœffer; des *Annotations critiques et littéraires sur le Dictionnaire de Bayle, commenté par l'abbé Joly;* une *Notice sur le Sanctiniana;* une *Dissertation*, en forme de lettre, *sur Halitgaire, évêque de Cambrai, en* 817; une *Notice sur la personne et les ouvrages de Laserna Santander;* et d'autres *notices* encore *sur Madaluffe*, célèbre peintre de plafonds et de fresques qui habitait Cambrai, sa patrie, en 835; *sur Denys Hangart,* docteur en théologie, né à Cambrai vers le milieu du 16.e siècle; *sur Gilles Boileau de Bullion,* intendant militaire à Cambrai, qui vivait également au 16.e siècle, auteur de plusieurs ouvrages de droit, de littérature et d'histoire.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1836, à la délivrance de trente-deux médailles d'argent décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 1,135 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à quarante-neuf individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1836, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département se sont élevés à 141,476 fr.; savoir:

Pour les hospices, à.....	9,135 fr.
Pour les bureaux de bienfaisance, à.....	92,210
Répartis entre 18 communes, dont 5 de l'arrondissement de Lille;—4 d'Hazebrouck;—1 d'Avesnes; — 3 de Cambrai; — 3 de Dunkerque; — 1 de Douai; — 1 de Valenciennes.	
Pour les fabriques d'églises, à.....	40,131
Total.....	141,476 fr.

Digitized by Google

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1836.

54 fraudeurs de tabac ;—116 vagabonds, mendians, gens sans aveu ;—122 individus à défaut de papiers réguliers ou voyageant sans passe-ports ;—121 condamnés ;—95 déserteurs ;—15 condamnés libérés ayant enfreint leur ban ;—77 individus en vertu de mandats d'amener ;—111 prévenus de vol ;—19 de rébellion envers la douane et la gendarmerie ;—22 de voies de fait ;—83 de délits forestiers ;—3 de menaces d'incendie ;—5 de tentative de viol ;—6 d'infanticide ;—2 d'assassinat ;—3 d'escroquerie ;—2 d'abus de confiance ;—4 d'incendie ;—4 aliénés ;—20 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ;—11 perturbateurs du repos public.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.....	895
Il a été, en 1835, de.....	1,123
Différence en moins en 1836.....	228

SUICIDES.

Le nombre de suicides a été, en 1836, de 75 : ce chiffre présente, sur celui de 1835, une différence en moins de 3.

De ces 75 suicides, 11 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; 9 dans celui d'Hazebrouck ; 27 dans celui de Lille ; 4 dans celui de Cambrai ; 10 dans celui d'Avesnes ; 4 dans *celui* de Douai, et 10 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 5 en janvier ; 8 en février ; 8 en mars ; 4 en avril ; 12 en mai ; 7 en juin ; 10 en juillet ; 5 en août ; 4 en septembre ; 4 en octobre ; 4 en novembre et 4 en décembre.

Les mois de février, mars, mai et juillet sont ceux où les suicides ont été plus fréquens.

Au nombre des suicidés se trouvaient 51 hommes, dont 3 de moins de 20 ans ; 6 de 20 à 30 ans ; 14 de 30 à 40 ans ; 13 de 40 à 50 ans ; 10 de 50 à 60 ans ; 5 de 60 à 70 ans ; 20 femmes, dont 6 de 20 à 30 ans ; 2 de 30 à 40 ans ; 4 de 40 à 50 ans ; 2 de 50 à 60 ans, et 6 de 60 à 70 ans, et 4 militaires de 25 à 40 ans.

Des 75 suicidés, 41 se sont noyés ; 18 se sont pendus ; 10 se sont brûlé la cervelle ; 3 se sont coupé la gorge ; 2 se sont jetés par une fenêtre, et 1 s'est asphyxié.

Digitized by Google

Voici le tableau des incendies arrivés en 1836 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes	»	1	3	2	»	»	»	6
Maisons	3	»	12	6	4	1	3	29
Chaumières	»	»	5	5	»	»	»	10
Granges	»	»	1	2	1	1	3	8
Ecuries	»	»	1	1	2	»	»	4
Fournil	»	1	1	»	»	»	1	3
Moulins à vent	»	»	»	1	»	»	»	1
Meules de blé	»	»	1	»	»	»	3	4
Raffinerie de sucre	»	»	1	»	»	»	»	1
Etable	»	»	»	1	»	»	»	1
Hangar	»	»	»	1	»	1	»	2
Incendies attribués à la malveillance	»	1	»	2	»	»	1	4
Incencies attribués au feu du ciel	»	»	1	1	1	»	1	4

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 7 arrondissemens, 60 cantons et 659 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissem.t,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	132	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	117	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	66	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 183
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	657	682	25	»	8346
Abscon.	V.	Bouchain.	939	997	58	»	9733
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	355	370	15	»	5003
Aix.	D.	Orchies.	962	960	»	2	9973
Allennes-lez Mar.	L.	Seclin.	796	814	18	»	8913
Alnes.	D.	Marchiennes.	278	521	243	»	2598
Amfroipret.	A.	Bavay.	269	300	31	»	2271
Anhiers.	D.	Douai-N.	347	385	38	»	2877
Aniche.	D.	Douai-S.	1926	1807	»	119	12036
Annappes.	L.	Lannoy.	1650	1664	14	»	20476
Anneux.	C.	Marcoing.	482	496	14	»	7559
Annœullin.	L.	Seclin.	3053	3178	125	»	20581
Anor.	A.	Trélon.	2552	2670	118	»	15931
Anstaing.	L.	Lannoy.	470	461	»	9	5648
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	4255	4182	»	73	19794
Arleux.	D.	Arleux.	1744	1755	11	»	17799
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	613	696	83	»	11768
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	279	303	24	»	6685
Armentières.	L.	Armentières.	6338	6512	174	»	63652
Arnèke.	H.	Cassel.	1493	1498	5	»	21307
Artres.	V.	Valencienn.-S.	552	666	114	»	6993
Ascq.	L.	Lannoy.	1536	1628	92	»	15204
Assevent.	A.	Maubeuge.	132	138	6	»	2239
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	935	932	»	3	11315
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	471	475	4	»	3816
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	1241	1205	»	36	11343
Aubers.	L.	La Bassée.	1457	1558	101	»	18458
Auby-au-Bac.	D.	Arleux.	1214	1186	»	28	5870
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	711	773	62	»	7273
Auby.	D.	Douai-O.	968	953	»	15	9394
Auchy.	D.	Orchies.	1409	1431	22	»	11059
Audencourt.	C.	Clary.	254	255	1	»	2554
Audignies.	A.	Bavay.	162	178	16	»	3522
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	1143	1218	75	»	10250
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	165	172	7	»	4377
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1570	1649	79	»	23260
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	671	756	85	»	10996
Avesnes.	A.	Avesnes.	3166	3030	»	136	28265
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	1607	1567	»	40	15346
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	2535	2553	18	»	11717
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	462	496	34	»	7979
Aymeries.	A.	Berlaimont.	202	219	17	»	4233
Bachant.	A.	Berlaimont.	674	688	14	»	7964
Bachy.	L.	Cysoing.	877	905	28	»	8368
Bailleul.	H.	Bailleul.	9823	9911	88	»	105751

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ıal.	Lesne.	Cayez.	Moulins.	Dufour.
ɔe.	Cambrai.	Lespagnol.	Dupont.	Loriaux.
in.	Evrard.	Duez.	Renon.	Remont.
hy.	Depret.	Roget.	Cotteau.	Erchinger.
ppo.	Cuvelier.	Leclercq.	Paix.	Faucompré.
t.	Mazaingue.	N.....	Cacherat.	Midavaine.
.	Bouchez.	Hornez.	Jenicq.	Couez.
ont.	Dupuis.	N.....	Dislère.	Dupuis.
in.	Caron.	Taffin.	Leroy.	Dubroux.
de Brigode.	Mathieu.	Gahide.	Delecourt.	Duquesne, Hachin.
ry.	Panien.	Leduc.	De Fénérolles.	Blas.
n.	Parsy fils, Pecquenr.	Laurent.	Panckoucke.	Carré, Prevost.
ret.	Bernaille, Brassart.	Vallez.	Staincq.	Liber-Jacquot.
gremont.	Clerbaux.	V. Chéreng.	Behague.	Pollet.
ieu.	Jenard, Gravis.	Trehou.	Gellé.	Pantignies, Dubois.
ay.	Lepeuple.	Quiquempoix.	Lemaire.	Trémont, Barthelier.
.	Debavelaere.	Dewaele.	Dutil.	Dehaezenberghe.
ieu.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Linis.
quier.	Butin, N....	Cateaux.	Cogniart.	»
en.	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Godré.
c.	Masson.	Herbage.	Fromont.	Plouchard.
let.	Renard.	Boutry.	Delecourt.	Courier.
é.	Daynez.	V. Boussois.	Quivy.	Papin.
nan.	Roger.	Dutriez.	Delannoy.	Denneullin.
ibersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Moulins.	Dumont.
uelet.	Lemaire.	Lefranc.	Leroy.	Dufour.
ercq.	Cordonnier.	Nanninck.	Delegrange.	Dannelle.
iez.	Carpentier.	Desmarescaux.	Peugniez.	Lacherez.
.	Pillion.	Rocquet.	Gellé.	Depret.
uez.	Dumarquez.	Simon.	Locoge.	Haccart.
ois.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Romptcau.
sse.	Basquin.	V. Inchy.	Henry.	Doise.
net.	Détourbe.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
ux, J.-B.	Cacheux.	Dutemple.	Froment.	Serret.
seau.	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lecourt.
el.	Dujardin.	Gombert.	Delannoy.	Lambert.
rme.	Evrard.	Dereyne.	Houzé.	Dumat.
emin.	Bernard, Davoine.	Denis.	Houzé.	Noyon, Rousseau.
my.	Dufresne.	Desnoyelles.	Richir.	Blavier.
illière.	Canonne, Derieux.	Joly.	Millet-Tellier.	Gernez.
ge.	Courbet.	V. Niergnies.	Ducamp.	Dassonville.
.	Bassecourt.	Carlier.	Hennet.	Lecourt.
ade.	Lemaire.	Lecompte.	Hennet.	Courtin.
.	Chuffart.	Carette.	Fievet.	Bocquet.
ghel.	Lotthé, Vandaele.	Jonghes, Dehaene.	Decoussemacker.	Lahaine, Blondel.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAL des contribu.s directes pour 1[illegible]
Baisieux.	L.	Lannoy.	1808	1849	41	»	180[illegible]
Baives.	A.	Trélon.	333	324	»	9	24[illegible]
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	1139	1164	25	»	19[illegible]
Banteux.	C.	Marcoing.	661	728	67	»	70[illegible]
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	476	484	8	»	40[illegible]
Bantouzel.	C.	Marcoing.	920	925	5	»	85[illegible]
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	369	393	24	»	7[illegible]
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	921	996	75	»	65[illegible]
Bauvin.	L.	Seclin.	970	972	2	»	66[illegible]
Bavay.	A.	Bavay.	1635	1650	15	»	12[illegible]
Bavinchove.	H.	Cassel.	1056	1003	»	53	13[illegible]
Bazuel.	C.	Le Catteau.	1112	1167	55	»	106[illegible]
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	754	766	12	»	97[illegible]
Beaufort.	A.	Maubeuge.	861	967	»	106	114[illegible]
Beaumont.	C.	Le Catteau.	686	716	30	»	4[illegible]
Beaurain.	C.	Solesmes.	356	377	21	»	21[illegible]
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	608	651	43	»	54[illegible]
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	276	306	30	»	3[illegible]
Beauvois.	C.	Carnières.	913	968	55	»	50[illegible]
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	360	395	35	»	4[illegible]
Bellignies.	A.	Bavay.	612	712	100	»	66[illegible]
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	223	245	22	»	3[illegible]
Bergues.	Dk.	Bergues.	5962	5968	6	»	64[illegible]
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	2068	2128	60	»	18[illegible]
Bermerain.	C.	Solesmes.	1220	1203	»	17	74[illegible]
Bermeries.	A.	Bavay.	280	383	103	»	55[illegible]
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	1615	1683	73	»	16[illegible]
Bersillies.	A.	Maubeuge.	207	204	»	3	30[illegible]
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	584	565	»	19	84[illegible]
Bertry.	C.	Clary.	1602	1829	227	»	103[illegible]
Béthencourt.	C.	Carnières.	1040	1095	55	»	76[illegible]
Bettignies.	A.	Maubeuge.	147	160	13	»	39[illegible]
Bettrechies.	A.	Bavay.	304	345	41	»	39[illegible]
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	478	481	3	»	63[illegible]
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	865	870	5	»	69[illegible]
Beuvry.	D.	Orchies.	2027	2038	11	»	14[illegible]
Bévillers.	C.	Carnières.	1032	1005	»	27	65[illegible]
Bierne.	Dk.	Bergues.	501	496	»	5	15[illegible]
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	476	532	56	»	62[illegible]
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	1800	1803	3	»	265[illegible]
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	398	383	»	15	59[illegible]
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	1935	1975	40	»	20[illegible]
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	997	1014	17	»	129[illegible]
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	1662	1708	46	»	311[illegible]
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	2841	2851	10	»	344[illegible]

Digitized by Google

NOMS DES

laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ez.	Prévost.	Pollin.	Behague.	Belair.
art.	Moreau.	V. Wallers.	Fosset.	Carpentier.
eyne.	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
in.	Bernard, O.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
ou.	Bernard, F.	Minaux.	Deleroix.	Sourmais.
t.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
ux.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Quertimont.
rdin	Deparis.	Tranchant.	Pierart.	Cuisinier.
ire.	Bottelle.	Grauwin.	Panckoucke.	Lecuppre.
z.	Evrard.	Tilmant.	Daire.	Caille, Delbauve.
aert.	Vandewalle.	Deman.	Merchier.	Devinck.
nes.	Denise.	Guyon.	Lempereur.	Tellier.
alle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
court.	Massot.	Dhaussy.	Lebeau	Leclercq.
iin.	Bourlet.	V. Inchy.	Henry.	Leclercq.
rte.	Caffeau.	Moncomble.	Fromen-Sartiaux.	Druesne.
is.	Duchene.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
obaulx.	Trouillez.	N.....	George.	Barbier.
emez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
.	Delfosse.	Pol.	Parent.	Marissal.
t.	Lerat.	Delvallée.	Daire.	Decamps.
.	Rousie.	Pouille.	George.	Colmant.
zemacker.	Fockedey, Vermullen.	Vandeputte.	Herwyn.	"
.	Paul.	Fournier.	Hennet.	Taulet, Dangers.
ird.	Lenglet.	Cousin.	Moreau.	Darcheville, Carlier.
sse.	Postiau.	V.Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
.	Ricourt.	Regniez.	Chardot.	Cecchy.
d.	Wattremez.	v. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
z.	Verstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Debuysser.
ye.	Basquin.	Druesnes.	Molaud.	Taine.
y.	Pamart.	Basuyau.	Henry.	Bourdon.
.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.
rbaix.	Reumont.	Cailliez.	Jenicq.	Delvigne.
d.	Herlach.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Prissette.
.	Rachet.	Prevost.	Gellé.	Bascly.
it.	Delgrange.	Bouillon.	Cotteau.	Hemal, Graveline.
i.	Bricourt.	Bécar.	Delsart-Beauvais.	Proye.
y.	David.	Osten.	Legrand.	Ryckebusch.
.	Marcotte.	V. Socx.	Legrand.	Desaffre.
r.	Dormion.	Cadet.	Dewitte.	Lefort.
eau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay.	Bisiaux.
en.	Meelis.	Vinckel.	Lecœuche.	Waeles.
.	Delbende.	Minne.	Leblond.	Cornet.
kerckhove	Vanheeghe.	Vandercolme.	Leurs.	Vermeersch.
quiel,	Leroux, Lecat.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Lutun.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1836.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	803	800	»	3	11472
Bouchain.	V.	Bouchain.	1183	1148	»	35	21779
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	397	411	14	»	9023
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	2378	2527	149	»	25291
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	2040	2231	191	»	29973
Bourghelles.	L.	Cysoing.	1086	1121	35	»	10101
Boursies.	C.	Marcoing.	811	811	»	»	11380
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	1937	1917	»	20	15150
Bousies.	A.	Landrecies.	1577	1665	88	»	12878
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	624	635	11	»	6203
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	326	318	»	8	3070
Boussières.	A.	Berlaimont.	177	173	»	4	3068
Boussières.	C.	Carnières.	758	773	15	»	5898
Boussois.	A.	Maubeuge.	355	352	»	3	5679
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	1836	1900	64	»	13533
Bouvines.	L.	Cysoing.	521	548	27	»	5515
Briastre.	C.	Solesmes.	782	788	6	»	8155
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	710	769	59	»	4104
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	893	912	19	»	11416
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	411	407	»	4	7518
Bruay.	V.	Valencien.-N.	1907	1966	59	»	13001
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	665	679	14	»	6163
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	1919	2156	237	»	13542
Brunémont.	D.	Arleux.	585	573	»	12	2811
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	368	403	35	»	3191
Bugnicourt.	D.	Arleux.	720	729	9	»	10236
Busigny.	C.	Clary.	2275	2359	84	»	20037
Buysscheure.	H.	Cassel.	903	875	»	28	11398
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	1653	1636	»	17	22688
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	799	838	39	»	10879
Cambrai.	C.	Cambrai.	17646	17846	200	»	127876
							127872
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	884	866	»	18	14852
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	1448	1449	1	»	14416
Cantaing.	C.	Marcoing.	655	709	54	»	10132
Cantin.	D.	Arleux.	806	806	»	»	16674
Capelle.	C.	Solesmes.	346	315	»	31	4402
Capinghem.	L.	Armentières.	318	328	10	»	14307
Cappelle.	L.	Cysoing.	1367	1437	70	»	14571
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	959	1046	87	»	13989
Carnières.	C.	Carnières.	1344	1426	82	»	11364
Carnin.	L.	Seclin.	427	438	11	»	4774
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	1701	1759	58	»	22356
Cassel.	H.	Cassel.	4234	4495	261	»	36378
Catillon.	C.	Le Catteau.	3151	3201	50	»	37410

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ebruynne.	Vanneufville.	Flotten.	Verlynde.	Spillemacker.
ouchez.	Canonne.	Defontaine.	Minne.	Bourgeois.
attiau.	Lemoine.	Vallez.	Estassin.	Moutier.
igoureux.	De Bernes.	Dedecker.	Spilleux.	
uf.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Spilleux.	Vandewalle, Govart.
elecourt.	Lecocq.	Bussières.	Fievet.	Leturcq.
eleau.	Boufflers.	Caudrelier.	Truchet.	Falempin.
eclercq.	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
ruvot.	Dumont.	Mariage.	Dutemple.	Maréchal, Gosse.
atagne.	Mortier.	Coupé.	Renon.	Bever, Quertin.
ennoch.	Vantrop.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
e Roisin fils.	Forest.	Locquet.	Crapez.	Derombies.
edieu.	Vitoux.	N....	Millet-Tellier.	Couvez.
issiau.	Guillaume.	Duhoo.	Lebrun.	Rabonniaux.
erosne.	Brontin.	Dehot.	Cacherat.	Crunelle.
effontaine.	Delemar.	Dupire.	Fievet.	Tiery.
itrant.	Dubuisson.	Gouttières.	Delsart-Beauvais.	Malart.
lartin.	Debrabant.	Moreau.	Gnislain.	Hennocq.
hysel.	Debavelaere.	Cornette.	Fleurynck.	Dumas.
ecroo.	Blanckaert.	V. Volckerinckhove	Lorenzo.	Emery.
assonville.	Frappart.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
esage.	Gosselin.	Vaillant.	Thurin.	Dubus.
amberlin.	Delcourt.	Becquet.	Brasselet.	Cambier, Bouchez.
icheux.	Leconte.	Devred.	Lemaire.	Leteneur.
auvage.	Delhaye.	Desprez.	Leurs.	Lecoge.
ucas.	Mailly.	Lecardez.	Pengniez.	Dhollande.
oizot.	Lucquet.	Renaux.	Hodin.	Vilette, Druon.
itse.	Cooche.	Degrendel.	Merchier.	Serdobbel.
avaete.	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
oyez.	Andron.	Dhaussy.	Bonnay.	Meriaux.
rançois-Deloffre.	Leroy.	Lenglet.	De St.-Aubin.	Daillez.
	Déjardin.	Piquet.	De Pancy.	Decisy.
elacourt.	Cornillot.	Guerin.	Panckoucke.	Desplanque.
e Brigode.	Fievet père.	Remi.	Behague.	Delbassée.
aux.	Faille.	Jacquart.	De Fénérolles.	Mallet.
ocquelet.	Tantart.	Quiquempoix.	Desuède.	Bauduin.
oirette.	Poirette.	V. Escarmain.	Moreau.	Semaille.
enoyelle.	Ridez.	V. Lomme.	Lambert.	Hereng.
ichelle.	Dufossé.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
achelier-Bèke.	Wissocq.	Beccue.	Vanwormhout.	Marquilly.
olmont.	Mériaux.	Lancelle.	Bonnay.	Molard.
edoux.	Thery.	Dorchies.	Panckoucke.	Fusenne.
acourte.	Ravaux.	Danjou.	Estassin.	Prissette.
uvet.	Staelen, Decoster.	Deconynck.	Dekytspotter.	Dernedt, Vandercruysse.
enise,	Marchant, Debarbieux.	This.	Leblond.	Wallet, Fortez.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1836.
Cattenières.	C.	Carnières.	822	863	41	»	6610
Caudry.	C.	Clary.	3343	3193	»	150	17529
Caullery.	C.	Clary.	595	626	31	»	3437
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	663	673	7	»	8497
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	280	300	20	»	3998
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1889	1958	49	»	29750
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	890	980	90	»	7081
Chemy.	L.	Seclin.	419	400	»	19	7244
Chéreng.	L.	Lannoy.	1302	1295	»	7	9525
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	67	75	8	»	912
Clary.	C.	Clary.	2036	2170	134	»	14341
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	436	461	25	»	4767
Cobrieux.	L.	Cysoing.	378	409	31	»	4011
Colleret.	A	Maubeuge.	1014	999	»	15	12412
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	5316	5418	102	»	52407
Condé.	V.	Condé.	5350	5297	»	53	41977
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	448	455	7	»	14301
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1402	1533	131	»	17018
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	180	187	7	»	3451
Cousolre.	A.	Solre-le Chât.	1220	1186	»	34	10563
Coutiches.	D.	Orchies.	2102	2112	10	»	17292
Craywick.	Dk.	Gravelines.	245	266	21	»	5531
Crespin.	V.	Condé.	1419	1528	109	»	17861
Crévecœur.	C.	Marcoing.	2001	1946	»	55	39983
Crochte.	Dk.	Bergues.	735	757	22	»	13527
Croix.	A.	Landrecies.	503	482	»	21	3873
Croix.	L.	Roubaix.	1284	1456	172	»	11507
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	792	781	»	11	10520
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	853	882	29	»	10219
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	379	366	»	13	4504
Cysoing.	L.	Cysoing.	2465	2707	242	»	33577
Damousies.	A.	Maubeuge.	227	239	12	»	3199
Dechy.	D.	Douai-Sud.	1279	1321	42	»	11802
Déhéries.	C.	Clary.	61	52	»	9	1636
Denain.	V.	Bouchain.	1601	3200	1599	»	19509
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	2168	2158	»	10	25085
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	252	250	»	2	2380
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	377	411	34	»	4683
Doignies.	C.	Marcoing.	797	817	20	»	9906
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	1020	998	»	22	12710
Douai.	D.	Douai.	18793	19173	380	»	121516
							122988
Douchy.	V.	Bouchain.	1420	1515	95	»	15114
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	738	840	102	»	9140
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	253	250	»	3	5433

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
llant.	Dumont.	Engels.	Ducamp.	Lentier.
ıthier.	Milot, Legrand.	Brassart.	Henry.	Lecluselle.
ez.	Vitou.	Soyez.	Moland.	Vitou.
›rdain, L.	Dhordain, F.	Pagniez.	Bonnay.	Colentier.
oy, Alph.	Leroy, François.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
on.	Fouant.	Joire.	Cogniard.	Descamps.
ıberlin.	Wambecq.	Vaillant.	Brasselet.	Noyelle.
val.	Caby.	Caudrelier.	Paix.	Legroux.
nt.	Duquesnoy.	Jaclin.	Béhague.	Dujardin.
selet.	Bultieaux.	V. Obrechies.	Lebeau.	
ıarest.	Millot.	Maréchal.	Moland.	Cardon, Bonneville.
ınecart.	Lernout.	Dumont.	George.	Begrand.
ıquier.	Lemerre.	Barbieux.	Fievet.	Laignel.
alle.	Petit.	Fromont.	Renon.	Contesse.
ıbin.	Herrengt, Cuvelier.	Reniez.	Parvillez.	Béhague, Capron.
vaux.	Caudron, Pureur.	Croquey.	Michaux.	Gilmant, Bavay.
ien-Bennynck.	Vanpoperynghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
iveau-Beyaert.	Verbrugghe.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey.
e.	Coppin.	V. Lambres.	Desnède.	Coppin.
ecq.	Henry.	Lefranc.	Renon.	Pelsez, Cognaux.
'telette.	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
ıaert.	Denis.	Blaevoet.	Demarle.	Marle.
haye.	Giraud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Drouart, Chevalier.
ıotte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumotiez.	Gaillard, Dhouailly
denoot.	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
on.	Thierry.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
ınnoy.	Agache.	Devrainne.	Delos-Questroy	Vandamme.
y.	Godin.	Lamorisse.	Locoge.	Anicot.
ent.	Cloez.	Prévost.	Desilve.	Coppin.
ne.	Balique.	V. Bantigny.	Delcroix.	Sandras.
nons.	Fievet.	Tribonte.	Fievet.	Duthoit, Herrengt.
ıesnil.	Gibon.	Genain.	Lebeau.	Jouniaux.
quart.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dervaux, Mahieu.
ıdeaux.	Huart.	V. Malincourt.	François.	Delbart.
insel.	Baillet.	Bonte.	Broquet.	Tetard, Coupe.
dermersch.	Philippo.	Mallarme.	Denorguet.	Lemahieu, Delesalle.
r.	Willot.	V. Dimont.	Lebeau.	Lequeux.
mas.	Maillard.	Dupont.	Lebeau.	Lequeux.
langer.	Devillers.	Lecerf.	Truchet.	Rossignol.
it.	Carpentier.	Ravaux.	Colas.	Lequime.
Guerne, ✲.	Delecroix, ✲.	V. Page 220.	Cavrois.	Crombet.
	Bois.		De Nuncques.	N....
igny.	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Dinaut, Capliez.
ıun.	Démoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Lemaire.
haecke.	Desmidt.	Venant.	Fleurynck.	Deschodt.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1837.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	24937	23808	»	1129	146997 f. 142659
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	710	708	»	2	12816
Ecaillon.	D.	Douai-S.	635	607	»	28	7491
Eecles.	A.	Solre-le-Chât.	161	164	3	»	1335
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	276	303	27	»	4020
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	148	154	6	»	2641
Eecke.	H.	Steenvoorde.	1144	1215	71	»	20351
Elincourt.	C.	Clary.	1230	1491	261	»	9469
Elesmes.	A.	Maubeuge.	453	464	11	»	7390
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	34	45	11	»	5466
Emmerin.	L.	Haubourdin.	1161	1206	45	»	9171
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	1572	1680	108	»	9434
Englos.	L.	Haubourdin.	326	356	30	»	4107
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	1789	1771	»	18	26465
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1684	1741	57	»	18045
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	823	872	49	»	10076
Erchin.	D.	Arleux.	492	496	4	»	7348
Eringhem.	Dk.	Bergues.	655	641	»	14	12413
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	253	244	»	9	3959
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	2053	2010	»	43	31015
Erre.	D.	Marchiennes.	922	948	26	»	6125
Escarmain.	C.	Solesmes.	1015	1005	»	10	7360
Escaudain.	V.	Bouchain.	1130	1226	96	»	14719
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	1289	1382	93	»	9282
Escaupont.	V.	Condé.	671	627	»	44	4457
Escobecque.	L.	Haubourdin.	285	277	»	8	4369
Esnes.	C.	Clary.	1315	1344	29	»	14935
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	1804	1893	89	»	22095
Esquerchin.	D.	Douai-O.	548	603	55	»	7361
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	1642	1645	3	»	21145
Estaires.	H.	Merville.	6504	6657	153	»	70064
Estourmel.	C.	Carnières.	614	625	11	»	6047
Estrées.	D.	Arleux.	1018	969	»	49	7984
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	302	308	6	»	3184
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	1987	2060	73	»	28753
Etrœux.	V.	Valenciennes-E.	407	439	32	»	8023
Etrun.	C.	Cambrai-E.	554	557	3	»	4168
Ewars.	C.	Cambrai-E.	503	524	21	»	3670
Faches.	L.	Lille-S.-E.	1692	1883	191	»	13640
Famars.	V.	Valenciennes-S.	457	546	89	»	5953
Faumont.	D.	Orchies.	1399	1457	58	»	12504
Favril.	A.	Landrecies.	798	807	9	»	9516
Féchin.	D.	Arleux.	1110	1155	45	»	7020
Feignies.	A.	Bavay.	1620	1769	140	»	19316

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
naire, ✲.	Gallois, ✲.	Palmaert.	Sainsere, Marc.	»
	N.	Stoven.	De Montépin.	»
Palmaert.	Spanneut.	Bollengier.	Iserby.	Bose.
uriez.	Masclet.	Desmaretz.	Thurin.	Marchand.
uillet.	Meunier.	V. Solrinnes.	George.	Louette.
sset.	Gillet.	V. Limont-Font.	François	Delcambre.
tant.	Vincent.	V. St.-Remi-Ch.	François.	Delforge.
audt.	Stoffaes.	Maes.	Debrock.	Verhille.
prez.	Claisse.	Bocquet.	François.	Gibot.
art.	Favarcq-Crussolle.	Michel.	Fournier.	Deguilage.
ontaine.	Remy.	V. Aniche.	Brassclet.	Cramette.
uchy.	Casier.	Desplanques.	Follet.	Pottier.
pez.	Taquet.	Bourlet.	Riquet.	Michaux.
angre.	Delaval.	Honoré.	V. Fievet.	Carrelier.
oubaix.	Leuridan	Delesalle.	V. Fievet.	Leclercq.
abelin.	Favier.	Lefils.	Delannoy.	Leperre
aux.	Moutié.	Delsaux.	Fosset.	Hotelart.
lanc.	Jouvenet.	V. Roucourt.	Dupret.	Manille.
oulter.	Menneboo.	Venant.	Leurs.	Buyck.
idan.	Delepierre.	V. Hallennes.	V. Fievet.	Baillieux.
elis.	Deron.	Devisscher.	Cogniard.	Marescaux, Cousin
rlet.	Delin.	Locquet.	Copin.	Gillon.
oy.	Basuyau.	Bailleul.	Moreau.	Fosse.
ca.	Caulier.	Lefebvre.	Dupont.	Hernequet.
selet.	Ségard.	Malaquin.	Bonnay.	Dantin.
uillard.	Morchipont.	Noclercq.	Bruneau.	Senocq.
eforterie.	Fortries.	V. Radinghem.	V. Fievet.	Ghesquiers.
ionne.	Rubin.	Duhot.	Carron.	Drecque.
mbier-Batteur.	Deswarte père.	Coudewylle.	Deswarte.	Drieux.
narquez.	Sebert.	V. Cuincy.	Locoge.	Carlier.
vost.	Sarrazin.	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier.
oichez.	Duflos, Detournay.	Dourlers.	Ducatez.	P. Dhaisne, Justin.
ichard.	Dassonville.	»	Ducamp.	Basquin.
lez.	Drancourt.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
velle.	Bernier.	Desprez.	Lecerf.	Duquesnoy.
ard.	Godbille.	Saudemont.	Bevenot.	Bosquette.
val.	Lambour.	Pamart.	Desilve.	Breucq.
au.	Boda.	Cranck.	Moulins.	Turotte.
nscourt.	Salez.	Lansel.	Delcroix.	Potiez.
ldebault.	Lamblin.	Clinquet.	Follet.	Desoubry.
nem.	Goffart.	Jean Lebœuf.	Froment.	Modeste.
ot.	Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.
nesse.	Poupelle.	Mathon.	Descamps.	Waroquier.
uis.	Hame.	Chalant.	Peugniez.	Volkerick.
reau.	Riche.	Longuet.	Lion.	Gray, Fromont.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAU des contribu directe pour 18
Felleries.	A.	Avesnes-N.	1650	1738	88	»	1573
Fenain.	D.	Marchiennes.	1914	1920	6	»	1028
Ferin.	D.	Douai-S.	642	626	»	16	747
Féron.	A.	Trélon.	589	639	50	»	1066
Ferrière la Grande	A.	Maubeuge.	1021	1161	140	»	1118
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	700	718	18	»	583
Fives.	L.	Lille-N.-E.	1520	1563	43	»	2200
Flaumont et Waud.	A.	Avesnes-N.	412	422	10	»	544
Flers.	L.	Lannoy.	1658	1769	111	»	1837
Flers.	D.	Douai-O.	916	922	6	»	997
Flesquières.	C.	Marcoing.	804	810	6	»	846
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	1184	1205	21	»	1563
Flines les-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	1832	1885	53	»	1518
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	3241	3471	230	»	2131
Floursies.	A.	Avesnes-N.	220	233	13	»	382
Floyon.	A.	Avesnes-S.	1394	1469	75	»	1497
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	963	1040	77	»	874
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	1116	1198	82	»	869
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	1476	1475	»	1	1477
Forenville.	C.	Cambrai-E.	54	67	13	»	347
Forest.	L.	Lannoy.	600	694	94	»	3001
Forest.	A.	Landrecies.	1365	1456	91	»	887
Fourmies.	A.	Trélon.	2247	2450	203	»	1206
Fournes.	L.	La Bassée.	1385	1437	52	»	2088
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	489	479	»	10	515
Frelinghien.	L.	Armentières.	2369	2237	»	132	2804
Fresnes.	V.	Condé.	3868	3693	»	175	2063
Fressies.	C.	Cambrai-O.	844	851	7	»	588
Fressin.	D.	Arleux.	784	806	22	»	888
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	1963	1948	»	15	2208
Fromelles.	L.	La Bassée.	1326	1348	22	»	1503
Genech.	L.	Cysoing.	1126	1124	»	2	900
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	448	460	12	»	494
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	1362	1522	160	»	1530
Glageon.	A.	Trélon.	1128	1211	83	»	897
Golewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	1821	1836	15	»	1985
Gœulzin.	D.	Arleux.	963	968	5	»	834
Gognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	610	723	113	»	730
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	2950	2960	10	»	1797
Gondecourt.	L.	Seclin.	1601	1588	»	13	1605
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	893	889	»	4	569
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	2010	2142	132	»	1435
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	1000	1108	108	»	1250
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	4193	4542	349	»	2741
Gruson.	L.	Lannoy.	393	398	5	»	641

Digitized by Google

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
rez.	Dubray.	Becart.	Vandermarcq.	Hazard, Dieu.
m.	Beffe.	Dupuis.	Copin.	Leclercq.
e.	Mullet.	Blondel.	Desuède.	Jovenet.
mont.	Guérit.	Cappelliez.	Staincq.	Fontaine.
avay.	Nenillet.	Minguet.	Lebrun.	Liénard.
t.	Huftier.	Fontaine.	Lebrun.	Hanuothiaux.
iebé.	Lienart.	Delecourt.	Cuvelier.	Tierce.
ont.	Pasqual.	Dauverchain.	Houzé.	Savoye.
in.	Briffaux.	Dhalluin.	Cuvelier.	Houzé.
quette.	Dehours.	Destombes.	Locoge.	Bauduin.
ez.	Jardez.	Moriancourt.	Fesneau.	Chauwin.
ille.	Gantois.	Vanmerris.	Baelde.	Herreman.
ez.	Piqué.	Raout.	Baligand.	Seruzelle.
nd.	Dubrnille, Larose.	Legrain.	Courtin.	Delbaye, Mortelette
n, Alex.	Renou, Auguste.	V. Semousies.	Wargnies.	Druart.
lle.	Bosquette.	Bucquoy.	Bevenot.	Marion.
.	Pothier.	Desprez.	Descamps.	Baudry.
mbois.	François.	Vitoux.	Carron.	Soupart.
en.	Lavalard.	Crepin.	De Fénérolles.	Machet, Poirette.
e.	Herbert.	V. Seranvillers.	Ducamp.	Cambay.
u.	Petit.	Néauport.	Delecourt.	Chuffart.
ogne.	Bricourt.	Musin.	Dutemple.	Lebon.
and.	Mercier.	Lancelle.	Staincq.	Prince.
age.	Mulier.	Maes.	Delegrange.	Copin.
roix.	Deltour.	Collet.	Lecerf.	Barbé.
ure.	Demon.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
	Seguin, Dervillez.	Ledent.	Brunean.	Legrand, Drumont
alier.	Lefebvre.	Humez.	Moulins.	Cachera.
in.	Després.	Durot.	Peugniez.	Taisne.
sre.	Collette.	Champeaux.	Pauckoucke fils	Potier, Duflos.
is.	Leuridan.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
enne.	Menet.	Merlier.	Delannoy.	Brunfaut.
y.	Houx.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Loris.
	Jordaens.	Aernouts.	Fonteyne.	Decoutter.
.	Detrait.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
.	Tellie.	Delessue.	Debrock.	Doutreland.
uet.	Parsy.	Michel.	Desuède.	Deloffre.
nies.	Paternost.	Gonnelieu.	Fournier.	Nouspann.
seau.	Leveeq, Colmant.	Lescuyer.	Lecerf.	Payen, Rousseau.
onnier.	Delmotte.	Jaclin.	Paix.	Cliquennois, Stenkes.
ore.	Villetard.	Laumondays.	Carron.	Lucas.
nt.	Leroy.	Chretien.	Carron.	Cattelain.
ein.	Morael.	Deduystche.	Gallois.	Bal.
pentry.	Waguet, Lesur.	Gobrecht.	Demarle.	Daullé, Lemaitre.
t.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 183
Guesnain.	D.	Douai-S.	495	497	2	»	7157
Gussignies.	A.	Bavay.	420	441	21	»	4428
Hallennes L.-Haut.	L.	Haubourdin.	474	505	31	»	10145
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	3750	4240	490	»	26579
Hamel.	D.	Arleux.	541	550	9	»	4933
Hantay.	L.	La Bassée.	437	472	35	»	4279
Hardifort.	H.	Cassel.	553	554	1	»	9031
Hargnies.	A.	Berlaimont.	489	481	»	8	4380
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	2685	3059	374	»	13079
Haspres.	V.	Bouchain.	2726	2701	»	25	17664
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	2151	2345	194	»	22787
Haucourt.	C.	Clary.	404	425	21	»	4253
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	467	502	35	»	6363
Haussy.	C.	Solesmes.	2708	2722	14	»	17838
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	416	390	»	26	6977
Haumont.	A.	Maubeuge.	777	900	123	»	11179
Haveluy.	V.	Bouchain.	689	653	»	36	5970
Haverskerque	H.	Merville.	1864	1933	69	»	16904
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	527	513	»	14	8790
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	7522	7674	152	»	80458
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	520	532	12	»	2686
Hélesmes.	V.	Bouchain.	760	849	89	»	6977
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	665	666	1	»	8505
Hem.	L.	Lannoy.	1986	2070	84	»	22320
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	682	738	56	»	5844
Hergnies.	V.	Condé.	2213	2359	146	»	11582
Herlies.	L.	La Bassée.	1098	1065	»	33	14513
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	811	877	66	»	7545
Herrin.	L.	Seclin.	333	319	»	14	3499
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	1905	1843	»	62	28665
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	365	403	138	»	3991
Holque.	Dk.	Bourbourg.	357	407	50	»	4070
Houdeghem.	H.	Hazebrouck-N.	1375	1425	50	»	22218
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	3833	3903	70	»	44908
Honhergies.	A.	Bavay.	1030	1072	42	»	14196
Honnechy.	C.	Le Catteau.	941	1025	84	»	6921
Honnecourt.	C.	Marcoing.	1417	1422	5	»	15488
Hordain.	V.	Bouchain.	1248	1201	»	47	9822
Hornaing.	D.	Marchiennes.	912	947	35	»	9034
Houdain.	A.	Bavay.	845	865	20	»	12545
Houplin.	L.	Seclin.	1069	1143	74	»	11187
Houplines.	L.	Armentières.	1985	2070	85	»	28047
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	1338	1346	8	»	19910
Hoymille.	Dk.	Bergues.	500	505	5	»	10639
Illies.	L.	La Bassée.	1285	1338	53	»	16337

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Ducatillon.	Poulet.	Rigaut.	Dupret.	Paris.
e Fourmestraulx.	Wibaille.	Lavachin.	Jenicq.	Delhaye, Cordier.
remeecque.	Potier.	Becuwe.	Bailleul.	Peskens.
emeester.	Ollivier, Danse.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Desmaitre.
eWarenghien	Duconseil.	V. Arleux.	Lemaire.	Remi.
elemer.	Mortelecque.	N...	Denabrif.	Polvêche.
ronckaert.	Beurey.	Camerlynck.	Ruckebusch.	Vanhove.
révot.	Happlencourt.	Hannequart.	Crapez.	Rousseau.
etitbois.	Delrot, Lenclud.	Hédon.	Guislain.	Prevost, Legrand.
aulet.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Cacheux, Valengin.
....	N....	Bellain.	Bailleul.	Dô.
anthier.	Decaudin.	V. Esnes.	Carron.	Petit.
respin.	Mocq.	V. Thiant.	Broquet.	Durot.
Villiot.	Leclercq, Tondeur.	Bracq.	Gaffet.	Giraud, Lefebvre.
efrancq.	Cartignies.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
ricourt.	Leroy.	Vallez.	Crapez.	Lespilette.
loreau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	Larcanchet.
ruvost.	Cappoen.	Vestel.	Leblond.	Meurillon.
ovillers.	Herbert.	Dollez.	Bonnay.	Delache.
leenewerck.	Prevost, Pasquier.	Debreyne.	Smagghe.	Ducuyper, Paresys.
esnes.	Guyot.	Lecompte.	Pavot.	Dreumont.
arlez.	Mahelle.	Delforge.	Dupont.	Terard.
ucatillon.	Wery-Cogez.	Duthoit.	Delecourt.	Debeune.
raquaval.	Leclercq.	Deltour.	Semet.	Dupire.
aude.	Dupas.	Tartulier.	Moulins.	Foveau.
efernez.	Dupriez.	Clarisse.	Michaux.	Bezin, Jurion.
hombart.	Legillon.	Leroy.	Brasme.	Behague.
heillier.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Jonglet.
hretien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Druon, Leclercq.
leem.	Vanlerberghe.	Decraemer.	Dehorter.	Looten.
harlet.	Gérard.	Carion.	George.	Raux.
hys.	Cleuet.	Cailleau.	Dehorter.	Kyndt.
ryoen.	Declerck.	Deblonde.	Cnapelynck.	Beugin.
oppens.	Vercamer, Cornette.	Vandenbussche.	Salomé.	Boulogne, Vanoosten.
erat.	Mahille.	Ficheux.	Haca.	Stievenart.
fchain-Blutte.	Cotteau-Lemaitre.	Manet.	Hodin.	Bodechon.
ancourt.	Boitelle.	Capèle.	Carron.	Labbé.
ardel.	Lefebvre.	Leclercq.	Brasselet	Fontaine.
e Bouteville.	Lubrez.	Appourchaux.	Copin.	Faidherbe.
ecuyer.	Colin.	Largillière.	Daire.	Gérard, Flinois.
urot.	Lienart.	Delécluse.	Paix.	Leprêtre.
Voussen.	Delannoy.	Damman.	Fliniaux.	Bataille.
luylle.	Hebben.	Devos.	Ruckebusch.	Vandewalle.
auden.	Dawyndt.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
ewismes.	Roussel.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddez.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAL des contributions directes pour 183
Inchy.	C.	Le Catteau.	1419	1575	156	»	8261
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	3458	3557	99	»	21009
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	881	959	78	»	7857
Jeumont.	A.	Maubeuge.	764	729	»	35	8108
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	964	1005	41	»	7072
Killem.	Dk.	Hondschoote.	1383	1377	»	6	18363
La Bassée.	L.	La Bassée.	2480	2485	5	»	21995
La Flamengrie.	A.	Bavay.	348	411	63	»	3003
La Gorgue.	H.	Merville.	3225	3238	13	»	31607
Lallaing.	D.	Douai-N.	1559	1612	53	»	8534
La Longueville.	A.	Bavay.	1197	1198	1	»	18714
Lambersart.	L.	Lille-O.	940	966	26	»	16828
LaMagdelaine.	L.	Lille-C.	788	925	137	»	9838
Lambres.	D.	Douai-O.	800	782	»	18	15033
Landas.	D.	Orchies.	2368	2405	37	»	18481
Landrecies.	A.	Landrecies.	3726	3679	»	47	34200
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	375	403	28	»	4430
Lannoy.	L.	Lannoy.	1355	1392	37	»	9374
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	666	656	»	10	5882
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	444	477	33	»	5549
Le Catteau.	C.	Le Catteau.	5946	6015	69	»	52055
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2132	2230	98	»	24228
Lécluse.	D.	Arleux.	1708	1639	»	69	7916
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	1344	1461	117	»	29581
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	739	719	»	20	11456
Leers.	L.	Lannoy.	1821	1991	170	»	14033
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	285	293	8	»	4434
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	668	623	»	45	7831
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	3191	3281	90	»	26267
Lesdain.	C.	Marcoing.	953	964	11	»	9637
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	995	991	»	4	17600
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	670	767	97	»	9243
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	»	3130	»	»	25590
Lesquin.	L.	Seclin.	1118	1180	62	»	17569
Leval	A.	Berlaimont.	469	498	29	»	6719
Lewarde.	D.	Douai-S.	1186	1163	»	23	9207
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	1051	1136	85	»	6608
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	369	411	42	»	2385
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	1015	1113	98	»	6175
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	526	585	59	»	6617
Ligny.	C.	Clary.	1428	1577	149	»	11608
Ligny.	L.	Haubourdin.	128	129	1	»	1640
Lille.	L.	Lille.	69073	72005	2932	»	3428[illegible]
							364[illegible]
							370098

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ɔet.	Basquin.	Comond.	Henry.	Gérard.
vigne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Carion.	Trannoy, Troyon.
ıtineau.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Cordier.
thier.	Poulet.	Lecuyer.	Tretan.	Blanchart.
glet.	Dutrieux.	Mallet.	Riquet.	Delattre.
ɛyman.	Couvreur.	Depoorter.	Salomé.	Verley.
ant.	Candelier.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
ɔux.	Collet.	Bringoux	Jenicq.	Dhellême.
toir.	Lequien, Taffin.	Delahaye.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
Montozon.	Vion.	Lebon.	Dislère.	Lefebvre.
audin.	Lotteau.	Lebon.	Lion.	Derombies.
risse.	Selosse.	Becuwe.	Messean.	Delespaul.
ers.	Bonnier.	Fontaine.	Cuvelier.	Fussiez.
y.	Leeq.	Rocquet.	Desuède.	Lefebvre.
n.	Dubois, ✲.	Douai.	Cotteau.	Descarpentries, Fabre.
ez.	Ancelet, Béthune.	Desmoutiers.	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
neulin.	Plachez.	Dubusche.	Chardot.	Chrétien.
ent.	Thieffry.	Dumez.	Semet.	Herbaut.
tesse.	Hédon.	Anselot.	Bevenot.	Wery.
bvre.	Cauchy.	V. Flers.	Locoge.	Desmaretz.
aux-Morcrette	Colomb, Lozé.	Delabre.	Joveneau.	Despinoy, Hernoux.
chart.	Legrand.	Lahaye.	Derkenne.	Choteau.
art, ✲.	Viart.	Agache.	Lemaire.	Demaret.
estelandt.	Debroucker.	Leurèle.	Lorenzo.	Persyn.
dermarcq.	Senaeme.	Dejonghes.	Deswarte.	Dequidt.
mnoy.	Despres.	Lefrançois.	Semet.	Jonville.
oo.	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
ier.	Bartier.	Serleys.	Delegrange.	Marescaux.
lion.	Guinet, Brabant.	Tilmant.	Dupont.	Carlier, Dupont.
bvre.	Potin.	Trupin.	Dumotiez.	Wartelle,
se.	Besse.	Desforges.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
engier.	Gilles.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
y.	Morelle, Olivier.	N....	Bonnet.	Guilluy, Neuviarts.
nerre.	Damide.	Wgeux.	Panckoucke fils	Stevens.
ant.	Hanont.	Fontaine.	Hennet.	Contesse.
vaux.	Herenguez.	Pottier.	Dupret.	Rinchevalle.
bvre.	Wardavoir.	Bonnier.	Delecourt.	Dufour.
ret.	Lahannier.	Décaudin.	George.	Haudry.
en.	Rigaumont.	Biziau.	Fosset.	Florentin.
ngin.	Barbet.	Faidherbe.	Minne.	Dieuleau.
oy.	Soyez.	Lefebvre.	Carron.	Levêque.
ecourt.	Ridon.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
».	Roussel.	V. page 220.	Dujardin	»
	Bocquet-Bernard.		Dibos, ✲.	»
	Verley, Richebé.		De la Bouglie.	»

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAU des contributi directes pour 183
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	501	504	3	»	5264
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	3547	3681	134	»	30855
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	680	683	3	»	8217
Loffre.	D.	Douai-S.	185	186	1	»	3880
Lomme.	L.	Haubourdin.	2067	2181	114	»	25714
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	568	573	5	»	7604
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	1328	1408	80	»	18363
Loon.	Dk.	Gravelines.	1634	1662	28	»	20820
Loos.	L.	Haubourdin.	1564	1891	327	»	19523
Lourches.	V.	Bouchain.	184	739	555	»	3399
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	553	568	15	»	7612
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	986	1060	74	»	8540
Louvil.	L.	Cysoing.	611	626	15	»	5288
Louvroil.	A.	Maubeuge.	670	727	57	»	7201
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	955	907	»	48	14199
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	958	1072	114	»	8255
Maing.	V.	Valenciennn.-S.	1467	1571	104	»	13571
Mairieux.	A.	Maubeuge.	479	485	6	»	6185
Malincourt.	C.	Clary.	907	910	3	»	10160
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	840	890	50	»	7787
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	2505	2614	109	»	18779
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	452	454	2	»	4688
Marcoing.	C.	Marcoing.	1508	1490	»	18	16993
Marcq.	D.	Arleux.	455	488	33	»	9307
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	3132	3348	216	»	36592
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	348	389	41	»	4754
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	755	761	6	»	5230
Maretz.	C.	Clary.	1983	2107	124	»	13589
Marly.	V.	Valenciennn.-E.	1006	1106	100	»	14749
Maroilles.	A.	Landrecies.	2219	2183	»	36	31858
Marpent.	A.	Maubeuge.	494	502	8	»	4422
Marquette.	L.	Lille-O.	1316	1366	50	»	17139
Marquette.	V.	Bouchain.	1616	1657	41	»	11299
Marquillies.	L.	La Bassée.	1051	1135	84	»	11057
Masnières.	C.	Marcoing.	1397	1507	110	»	12911
Masny.	D.	Douai-S.	892	874	»	18	11869
Mastaing.	V.	Bouchain.	648	742	94	»	8992
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	6240	6363	123	»	53870
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	1249	1341	92	»	5656
Mauroy.	C.	Le Catteau.	722	725	3	»	3846
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	812	969	157	»	8496
Mecquignies.	A.	Bavay.	1021	945	»	76	6389
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	958	1002	44	»	12087
Merckeghem.	Dk	Wormhoudt.	742	732	»	10	12384
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	1308	1257	»	51	19169

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ret.	Vandermarcq.	Dennetières.	François.	Lemire.
bel.	Lefebvre, Duquesnoy	Guichard.	Delesalle.	Herbeaux, Deltour.
aye.	Corduant.	Balligand.	Riquet.	Boutteau.
rand.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont
ne.	Ducrocq.	Houcke.	Lambert.	Wattelle.
ıier.	Desbonnets.	Vandeville.	Messéan.	Aberlant.
semacker.	Bauraet.	Caillié.	Vanwormhout.	Raeckelboom.
)s.	Geerssen.	Dedigneul.	Demarle.	Pruvost.
rel-Dubarcq.	Duvernay.	Lemahieu.	Bailleul.	Odent.
q.	Fleury.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Dupont.	Caron.
eau.	Gravis.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
ıeau.	Watremetz.	Deleau.	Dupont.	Delette.
ide.	Doignies.	Delemer.	Fievet.	Ghillain
aux.	Desenfans.	V. Hautmont.	Quivy.	Lallemant, Delgorge
en.	Courtois.	Denecker.	Dewitte.	Wils.
ılechin	Echevin.	Decarnin.	Semet.	Deconrchelle.
n.	Lefebvre.	Bricourt.	Dumetz.	Jesupret.
in.	Dassonville.	V. Élesmes.	Fournier.	Cagniaux.
blon.	Laude.	Havet.	François.	Mortier.
	Dieu.	Delattre.	Colas.	Juniet.
bier.	Théry, Leclercq.	Messager.	Cacherat.	Pierreuse, Cocquiau.
ıin.	Lesens.	V. Rieulay.	Cacherat	Dubois.
et.	Boulanger.	Salez.	Fesneau.	Harfaux.
t.	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Dubois.
s.	Despatures-Leroy.	Delannoy.	Delos-Questroy	Rousselle.
ınc.	Longueval.	Caniva.	Gallois.	Gauduin.
ham.	Sueur.	Bajou.	Pierart.	Monjean.
ırdin.	Lefebvre.	Hilst.	Hodin.	Pierrard.
que.	Bertoud.	Dutemple.	Desilve.	Louchaux.
lois.	Fournier.	Gobert.	Canderlier.	Jean, Vendois.
ıequart.	Lanthier.	V. Jeumont.	Lebrun.	Wallène.
ffre.	Lecat.	Delannoy.	Darcy.	Desbonnets.
leur.	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Desvignes.
nbart.	Brunel.	Descamps.	Brasme.	Leroy.
a.	Bail.	Soufflet.	Dumotiez.	Moreau.
nette.	Laurent.	Dubrule.	Thurin.	Bizé.
on.	Lemirre.	Deligne.	Minne.	Consille.
.-Léger, ✠	Broisa, Bottieau.	Bevenot.	Quivy.	Delgorge, Foret.
z.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
lle.	Lagouge.	Copin.	Hodin.	Leriche.
sse.	Canonne.	Lesage.	Leblond.	Lacoche.
ı.	Boucher.	Lemaire.	Crapez.	Bourlard.
ırmignies.	Roger.	Crépy.	Delannoy.	Gaultier.
taille.	Laleuw.	Devos.	Leurs.	Hugoo.
ter.	Osten.	Debaudt.	Verlynde.	Roseau.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAL des contributions directes pour 18
Merville.	H.	Merville.	5864	6058	394		69159
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	2368	2514	150		33161
Millam.	Dk.	Bourbourg.	801	825	24		13647
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	516	540	24		3058
Mœuvres.	C.	Marcoing.	897	883	»	14	8729
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	551	599	48	»	6749
Monchaux.	V.	Valenciennes-S.	404	413	9	»	5566
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	918	896	»	22	8437
Monchecourt.	D.	Arleux.	662	700	38	»	10138
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	803	807	4	»	8111
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	1647	1707	60	»	18033
Montay.	C.	Le Cateau.	314	348	34	»	5340
Montigny.	C.	Clary.	826	856	30	»	7334
Montigny.	D.	Douai-S.	859	806	»	53	7841
Montrécourt.	C.	Solesmes.	327	320	»	7	3799
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	3979	4127	148	»	31610
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	110	105	»	5	1877
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	1318	1220	»	98	6386
Mouchin.	L.	Cysoing.	1221	1213	»	8	13349
Moustier.	A.	Trélon.	264	263	»	1	3363
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	1919	1954	35	»	14145
Naves.	C.	Cambrai-E.	972	989	17	»	8578
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	1376	1466	90	»	13719
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	191	193	2	»	1636
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	616	646	30	»	3945
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	2039	2065	26	»	18763
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	710	709	»	1	4453
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	558	627	69	»	7001
Neuvilly.	C.	Le Cateau.	1814	1896	72	»	13243
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	3221	3379	158	»	43165
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	439	471	32	»	3653
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	1423	1571	148	»	6865
Nomain.	D.	Orchies.	2126	2323	197	»	28210
Noordpeene.	H.	Cassel.	1410	1442	32	»	10090
Noyelles.	A.	Berlaimont.	496	491	»	5	10358
Noyelles.	C.	Marcoing.	571	584	13	»	7115
Noyelles.	L.	Seclin.	352	411	59	»	4431
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	669	678	9	»	6584
Obies.	A.	Bavay.	1054	1110	56	»	8411
Obrechies.	A.	Maubeuge.	298	289	»	9	3792
Ochtezeele.	H.	Cassel.	545	541	»	4	10182
Odomez.	V.	Condé.	166	252	86	»	2139
Ohain.	A.	Trélon.	983	1025	42	»	6262
Oisy.	V.	Valenciennes-S.	153	143	»	10	2906
Onnaing.	V.	Valenciennes-E.	2712	2786	74	»	22200

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
haeghe.	Delassus, Boudville, ✲.	Deloux.	Devirgile.	Pruvost, Hautecœur.
art.	Deswarte.	Baelde.	Baelde.	Wexsteen, Desvigne.
erin.	Fenaert.	Deschoodt.	Dehorter.	Vanneufville.
rabant, A.	Debrabant, L.	V. Hasnon.	Guislain.	Hire.
efroy.	Labalette.	Remy.	Truchet.	Ringeval.
taine.	Mary.	Delvallée.	François.	Bernier.
is.	Hyolle.	V. Maing.	Dumetz.	Claisse.
lvin.	Durieux.	Colliot.	Chardot.	Bauduin.
ial.	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Vilette.
as.	Delemar.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Duponchel.
bvre.	Valois.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
n.	Danjou.	Denoyelle.	Joveneau.	Thieulleux.
seau.	Denoyelle.	Basuyau.	Moland.	Hutin.
net.	Devillers.	Sion.	Thurin.	Jovenet.
bre.	Devigne.	V. Saulzoir.	Gaffet.	Dhaussy.
y.	Lefebvre, Boddaert.	Berten.	Travet.	Depecker, Leveeque.
que.	Morchain.	V. Tilloy.	Delcroix.	Dupont.
ngue.	Dumont.	Dame.	Baligand.	Delmotte.
lle.	Choteau.	Direz.	Delannoy.	Gravéline.
art.	Canard.	V. Eppe-Sauvage	Fosset.	Bry.
	Lecroard.	Deleruyelle.	Delesalle.	Catel.
brine.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Louis.
tz.	Dedours.	Arnould.	Vermersch.	Simoen.
dehoux.	Coquelet.	Derome.	Crapez.	Gray.
un.	Capelle	Delvigne.	Pavot.	Cattelain.
tem.	Glorieux.	Roget.	Thurin.	Malfait.
ntaine.	Pluvinage.	Wattel.	Bonnay.	Morchain.
ent.	Cauchy.	Raviart.	Broquet.	Payen.
ez.	Ledieu.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cayrot.
lessauge.	Portebois, Vanmerris.	Bollengier.	Rouzé-Duflos.	Lemaire, Gondezeene.
mont.	Briez.	Broutin.	Ducamp.	Maillot.
ier.	Dumetz.	Nollet.	Derkenne.	Promond.
ue.	Wacquier.	Pollet.	Bocquet.	Riquier, Leleu.
n.	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Amoureux.
ibre.	Gomez.	Bucquoy.	Cauderlier.	Gomez.
er.	Cureur.	Bonduelle.	Fesneau.	Hillaire.
mitte.	N....	Dubar.	Follet.	Robert.
ez.	Payen.	Caudron.	Richer.	Fontaine.
lart.	Deghaye.	Bringoux.	Crapez.	Dupont.
et.	Baudart.	Carton.	Lebrun.	Bertaux.
ns.	Cambie.	Leps.	Campagnie.	Chieux.
net.	Patoir.	V. Fresnes.	Michaux.	Patoir.
teau.	Delcourte.	Delattre.	Desroches.	Jonnequin.
ux.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Marissal.
on, C.	Plichon, J.-B., Huart.	Bliecq.	Queeq.	Finet, Sodoyez.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAL des contributions directes pour 183
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	533	505	»	28	6014
Orchies.	D.	Orchies.	3425	3484	59	»	26898
Ors.	C.	Le Catteau.	1989	1970	»	19	14174
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	478	503	25	»	3940
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	877	859	»	18	8030
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	1007	1002	»	5	13144
Oxelaere.	H.	Cassel.	486	496	10	»	8088
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	1116	1125	9	»	9808
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	1334	1300	»	34	11088
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	808	802	»	6	8854
Péronne.	L.	Cysoing.	522	530	8	»	3697
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	636	625	»	11	6592
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	1402	1531	129	»	12200
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	1311	1346	35	»	12333
Pitgam.	Dk.	Bergues.	1716	1726	10	»	29803
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	1686	1771	85	»	10500
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	1164	1148	»	16	7335
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	714	764	50	»	8059
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	1159	1212	53	»	13535
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	219	255	36	»	3576
Pradelles.	H	Hazebr.-Sud.	341	372	31	»	6050
Premesques.	L.	Armentières.	949	1047	98	»	12311
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	1434	1532	98	»	10975
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	1540	1577	37	»	6600
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	448	432	»	16	4204
Prisches.	A.	Landrecies.	1548	1600	52	»	14476
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	689	677	»	12	5581
Proville.	C.	Cambrai-O.	461	482	21	»	7984
Provin.	L.	Seclin.	1094	1108	14	»	6508
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	1964	1979	15	»	34891
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	1930	2027	97	»	20815
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	415	445	30	»	4810
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D	4209	4207	»	2	47536
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	282	289	7	»	2913
Quiévrechain.	V.	Valenc.-Est.	672	739	67	»	7062
Quiévy.	C.	Carnières.	2516	2611	95	»	19663
Raches.	D.	Douai-Ouest.	1006	1131	125	»	7356
Radinghem.	L.	Haubourdin.	1171	1254	83	»	17739
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	721	746	25	»	9469
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	1935	1970	35	»	19918
Rainsart.	A.	Trélon.	271	269	»	2	3090
Raismes.	V.	St.-Amand r.d.	2375	2508	133	»	21757
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	438	484	46	»	7699
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	564	629	65	»	4422
Recquignies.	A.	Maubeuge.	307	326	19	»	3989

BIBLIOTHECA BODLEIANA

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
breyne.	Desmedt.	Florisoone.	Deroubaix.	Becue.
per.	Dedeuxville, Delemer.	Charles.	Bocquet.	Dubus, Henno.
njou.	Pierchon.	Mercier.	Lempereur.	Burillon.
rlier.	Dupire.	V. Villerspol.	Pierart.	Rousseau.
ampon.	Pollart.	Heroguer.	Chardot.	Lefebvre.
n Ingelandt.	Gaymay.	Blaevoet.	Ruckebusch.	Boidin.
Lencquesaing.	Costenoble.	Réant.	Dekytspotter.	Wyon.
tar.	Delmotte.	Dillies.	Moulins.	Laurent.
rode, ✲.	Bernard.	Chevalier.	Thurin.	Lion, Boutry.
iquembergue	Bouchery.	Maréchal.	Lambert.	Prevot.
febvre.	Delevalle.	Desplanques.	Panckoucke fils.	Rochart.
mpret.	Maillard.	V. Aubry.	Gellé.	Delhaye.
egherman.	Bayard.	Emery.	Gallois.	Deprey.
udoux.	Delval.	Bafaleur.	Panckoucke.	Candillier.
clerc.	Dewaele.	Hopsomer.	Fleurynck.	Swyngedauw.
rbonnier.	Jouveneau.	Caffiau.	Pavot.	Briatte, Pavot.
nné.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Carpentier.
rot.	Caby.	Desprez.	Delannoy.	Wartelle.
ssy.	Delforge.	Drubay.	Hennet.	Lefebvre, Lefebvre fils.
leroix.	Delsart.	V. Villereau.	Riquet.	Delattre.
teman.	Villette.	Janssen.	Verlynde.	Houvenaghel.
tin.	Delobel.	Gerin.	Lambert.	Fouquart.
uffart.	Tacquet.	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
pret.	Naveau.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
nchicourt	Lecouvez.	Descamps.	Lecerf.	Caudron.
ssart.	Godfrin.	Collet.	Estassin.	Brassart, Navarre.
rmant.	Michel.	Pennequin.	Dumetz.	Vilcot.
ne.	Crépin.	Gosselin.	De Fénérolles.	Richard.
obois.	Cambier.	Delaeter.	Panckoucke.	Duriez.
aetre.	Deniele.	Serleys.	Debreyne.	Réveillon.
sonville.	Gernez.	Ricourt.	Quecq.	Brasseur, Dochez.
nboise.	Dabencourt.	V. Artres.	Dumetz.	Goulard.
ércq-Rouzé.	Chaponniere, Berthe	Leleu.	Denorguet.	Dhalluin, Ghesquier
sselet.	Gilloteau.	V. Aibes.	Renon.	Suin.
quier.	Lecocq.	Quesnoy.	Bruneau.	Merlin.
folie.	Méresse, Davaine.	Ravaux.	Millet-Tellier.	Gressillon, Leroy.
isse.	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Lafosse.
t.	Leroy.	Saumade.	V. Fievet.	Carrière.
vigne.	Panien.	V. Sailly.	Bonnay.	Groisse.
uis.	Guisselin.	Herrengt	Courtin.	Beghin.
let.	Bastiens.	Soufflet.	Vandermar c q.	Fauconnier.
drin.	Douchy.	Desruelles.	Gellé.	Lekieffre, Paquet.
ne.	Dupont.	Carette.	Delcroix.	Segard.
odème.	Naveaux.	Garçon.	Vandermarcq.	Fontaine.
sselet.	Laloyaux.	Fromont.	Lebrun.	Doucement.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1838
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	1670	1648	»	22	23681
Renmont.	C.	Le Catteau.	736	800	64	»	5138
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	1958	1963	5	»	25769
Ribécourt.	C.	Marcoing.	702	714	12	»	9040
Rieulay.	D.	Marchiennes.	387	400	13	»	2282
Rieux.	C.	Carnières.	1710	1781	71	»	9934
Robersart.	A.	Landrecies.	243	254	11	»	2817
Rœulx.	V.	Bouchain.	861	1109	248	»	7199
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est.	414	426	12	»	7522
Romeries.	C.	Solesmes.	776	831	55	»	7786
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	1326	1425	99	»	14634
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	2935	3098	163	»	26323
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	858	942	84	»	7714
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	1443	1488	45	»	13568
Roubaix.	L.	Roubaix.	18187	19455	1268	»	91894
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	235	246	11	»	1500
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	318	303	»	15	5415
Rousies.	A.	Maubeuge.	389	439	50	»	7261
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	194	196	2	»	3464
Rubrouck.	H.	Cassel.	1429	1516	87	»	22591
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	500	447	»	53	6586
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g	1619	1523	»	96	12949
Rumillies.	C.	Marcoing.	1579	1790	211	»	11441
Sailly.	C.	Cambrai-O.	504	547	43	»	5209
Sailly.	L.	Lannoy.	853	749	»	104	9288
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	1528	1675	147	»	18923
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	2010	2057	47	»	18197
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	1212	1256	44	»	13340
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	8734	8956	222	»	67735
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	538	588	50	»	9883
St.-Aubert.	C.	Carnières.	2249	2330	81	»	12783
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	725	702	»	23	9455
St.-Benin.	C.	Le Catteau.	484	550	66	»	4731
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	272	268	»	4	4539
S Hilaire.	A.	Avesnes-Nord	645	655	10	»	10692
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	1725	1850	125	»	10089
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	982	994	12	»	12634
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	925	957	32	»	13616
St.-Martin.	C.	Solesmes.	630	601	»	29	4927
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	227	283	56	»	4905
St Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	466	502	36	»	7162
St. Python.	C.	Solesmes.	1617	1594	»	23	11048
St.-Remy-Chauss.	A	Berlaimont.	702	689	»	13	5290
St.-Remy-mo-bru.	A.	Maubeuge.	347	399	52	»	4889
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	1147	1355	208	»	20523

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ckeel.	Degay.	Cattoir.	Iserby.	Montague.
ibot.	Langlet.	Selliez.	Hodin.	Tirlot.
eprez.	Verrièle.	Marissaele.	Deroubaix.	Terssen.
éfontaine.	Boitelle.	Coupé.	Fesneau.	Carré.
esens.	Wilbaut.	Leclercq.	Thurin.	Williatte.
efebvre.	Demory.	Br. ssou.	Carion.	Paris.
anderperg.	Hallez.	V. Preux-au-B.	Dutemple.	Blehaut.
obert.	Doyen.	Monier.	Minne.	Legrand.
elbove.	Alglave.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
aillaux.	Druesne.	Poretz.	Froment-Sartiaux.	Lengrand.
ubuisset.	Spriet.	Monchy.	Panckoucke fils.	Desquiens.
hesquiere.	Destombes, Dupont.	Delobel.	Thurin.	Cochon, Catteau.
ernard.	Magrès.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre.
egrand.	Dupret.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
....	N....	Haeu.	Leconte.	Ramser, Decarne.
lament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Delette.
essaint.	Debève.	Delesalle.	Dupret.	Pontrain.
homas.	Hosselet.	Leconte.	Lebrun	Devaux.
andrieux.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Quinet.
hondt.	Marcotte.	Debreyne.	Campagnie.	Pierens.
atte-Bruno.	Bruyère.	Hutin.	Piérart.	Delsart.
emory.	Gardin.	Balligand.	Derkenne.	Fleury.
eriche.	Boulanger.	Segard.	Dumotiez.	Perriez.
esvignes.	Legrand.	Deguine.	Bonnay.	Locquet.
ouzé.	Rohart.	Dassonville.	Semet.	Cardon.
escamps.	Delebarre.	Waroquiez.	Panckoucke fils.	Lecomte.
illeville.	Duban.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
eurisse.	Maufroy.	Tanières.	Vandermarcq.	Watris, Eliet.
terlin-Dubois.	Pilette, Debettignies.	Joffrain.	Fleury.	Farfinaux, Broutin.
adenne.	Laignel.	V. Lambersart.	Messéan.	Legris.
anonne.	Flament.	Delacour.	Carion.	Moreau.
odeliez.	Bruyère.	Huart.	François.	Legry.
osset.	Millot.	V. St.-Souplet.	Joveneau	Chaumont.
ouf.	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Caron.
ronchart.	Juniet.	Demon.	Houzé.	Limosin.
largerin.	Jocaille,	Brachelet.	Millet-Tellier.	Gabet, Ruffin.
illiau, L.-E.	Billiau, L.-A.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
equidt.	Quaeybeur.	Huyghe.	Dekytspotter.	Luteyn.
elchaye.	Lecerf.	V. Bermerain.	Moreau.	Lemoine.
astier.	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Cocart.
anderbaghen.	Louf.	Rouyssen.	Vanwormhout.	Bigot.
ardon.	Douay.	Gransart.	Froment-Sartiaux.	Druart.
uilbert.	Lapostelle.	Carlier.	Colas.	Lemaire.
uste, Casimir.	Juste, Julien	Coppée.	François.	Lemire.
oreau.	Dutrieux.	Ferlin.	Desilve.	Lallemaud.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1836
St.-Souplet.	C.	Le Catteau.	1991	2157	166	»	11539
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	1139	1147	8	»	14815
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	1438	1473	35	»	7709
St.-Waast.	A.	Bavay.	583	625	42	»	7312
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	532	548	16	»	4974
Salomé.	L.	La Bassée.	716	746	30	»	8196
Saméon.	D.	Orchies.	1701	1760	59	»	13088
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	394	385	»	9	6022
Santes.	L.	Haubourdin.	1462	1483	21	»	17037
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	560	558	»	2	3773
Sars Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	866	979	113	»	7777
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	363	382	19	»	6224
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	665	800	135	»	10370
Saulzoir.	C.	Solesmes.	2159	2213	54	»	14688
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	1441	1699	258	»	21356
Seclin.	L.	Seclin.	2829	2954	125	»	38224
Selvigny.	C.	Clary.	652	749	97	»	6397
Semeries.	A.	Avesnes-N.	690	711	21	»	8531
Semousies.	A.	Avesnes-N.	280	300	20	»	2892
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	772	786	14	»	6179
Sequedin.	L.	Haubourdin.	567	587	20	»	9901
Séranvillers.	C.	Carnières.	572	605	33	»	5294
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	584	578	»	6	8528
Sin.	D.	Douai-N.	2738	2857	119	»	17634
Socx.	Dk.	Bergues.	771	769	»	2	14340
Solesmes.	C.	Solesmes.	4995	4997	2	»	34639
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	2477	2559	82	»	18982
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	191	219	28	»	2680
Somain.	D.	Marchiennes.	2452	2535	83	»	15037
Sommaing.	C.	Solesmes.	466	505	39	»	3869
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	558	648	90	»	9087
Staple.	H.	Hazebrouck-N	1152	1130	»	22	17351
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	2144	2090	»	54	22136
Steene.	Dk.	Bergues.	739	845	106	»	14658
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	4022	4023	1	»	47310
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	4747	4784	37	»	57737
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	602	576	»	26	8253
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	972	951	»	21	10536
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	1296	1386	90	»	18257
Templemars.	L.	Seclin.	773	811	38	»	8387
Templeuve.	L.	Cysoing.	2752	2886	134	»	34354
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	575	624	49	»	13375
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	1933	2076	143	»	24072
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	945	953	8	»	10036
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	1122	1187	65	»	13619

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
queneux.	Caille.	Lambert.	Joveneau.	Teillet.
exsteen.	Maes.	Deschildt.	Boidin.	Collaert.
ar.	N....	Blanquart.	Millet-Tellier.	Noulin.
ville.	Decrouez.	Delbaye.	Jenicq.	Dehaut.
langé.	Delcroix.	Dorchies.	Pavot.	Lefebvre.
nel.	Lemaire.	Robichez.	Denabrif.	Lecocq.
ingue.	Herbomez.	Accart.	Cotteau.	Doby.
eux.	Boudailler.	V. Blécourt.	Bonnay.	Regnier.
evallé.	Coustenoble.	Leblan.	Pivion.	Delevallé.
tin.	Sauvage.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
k.	Dubois.	Blaise.	Lebeau.	Houssin.
nent.	Lenclud.	Foucart.	Hennet.	Cartignies.
lier.	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Desfossez.
logne.	Mériaux.	Lefebvre.	Gaffet.	Seillier, Lacroix.
acoste.	Lengrand.	François.	Desilve.	Houzé, Dupont.
oguer.	Sproit, Labbe.	Placievoet.	Paix.	Lagache, Martin.
aplace.	Noclerc.	Brassart.	Carron.	Defontaine.
taine.	Gérard.	Duquesne.	Vandermarcq.	N. ..
aux.	Descamps.	Botteaux.	Wargnies.	Bosseau.
erf.	Bruyère.	Pierchon.	Pierart.	Soleil.
ng.	Despatures.	Palliez.	Bailleul.	Dupuis.
in.	Courtin.	Coullemont.	Ducamp.	Rose.
man.	Justice.	Cousin.	Dewitte.	Boddaert.
quart, ✲.	Annache, Cogez.	Dumet.	Dislère.	Mortelette, ✲, Delattre.
pentier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
ry.	Petit, Bertoux.	Jourdain.	Fromeni-Sartiaux.	Demain, Dormignies.
ebecke.	Thieuleux.	Gérard.	George.	Grard, Tellier.
son.	Mangin.	Selliez.	George.	Thomas.
lin.	Lesens.	Rener.	Copin.	Prevost, Morelle.
lle.	Semaille.	Lecq.	Moreau.	Bertin.
dron.	Wemaere.	Monté.	Dutil.	Lecae.
ez.	Vanbremersch.	Hidden.	Cnapelynck.	Debadts.
St.-Quentin.	Coubronne.	Porreye.	Leturgie.	Dehandt.
uont.	Dupuy.	Storme.	Dutil.	Fournier.
ein.	Dewitte, Parmentier.	Vandevelde.	Rouzé.	Pourmente, Heneman.
thé.	Barbry, Thery.	Roelans.	Rouzé-Duflos.	Haverlans, Montagne.
ton.	Vandervalle.	Huyghe.	Verlynde.	Wils.
laincourt.	Michaux.	Musin.	Colas.	Baude.
tier.	Gravis.	Millot.	Haca.	Largillière.
e.	Gossart.	Lefebvre.	Follet.	Dhilly.
atte.	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Despret.
gghe.	Boone.	Treutenaere.	Boidin.	Durez.
oers.	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
uipart.	Fontaine.	Descarpentries.	Dumetz.	Dromby.
oir.	Legrand.	Verhille.	Leblond.	Pihen.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAL des contributions directes pour 183
Thivencelles.	V.	Condé.	478	508	30	»	5063
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	746	782	36	»	7400
Thun.	V.	St-Amand r.g.	921	1109	188	»	3710
Thun-Levèque.	C.	Cambrai-E.	736	678	»	58	7554
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	817	882	65	»	7270
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	231	266	35	»	4140
Tilloy.	D.	Marchiennes.	502	514	12	»	4930
Toufflers.	L.	Lannoy.	577	619	42	»	5703
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	17973	19966	1993	»	159435
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	503	502	»	1	4665
Trélon.	A.	Trélon.	1674	1850	176	»	22706
Tressin.	L.	Lannoy.	410	422	12	»	4655
Trith-S.-Léger	V.	Valenciennn.-S.	1661	1768	107	»	14867
Troisvilles.	C.	Le Catteau.	1621	1902	281	»	10684
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	436	430	»	6	6571
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	18953	19489	536	»	1384[illegible] 144017
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	1104	1116	12	»	10225
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	1021	1098	77	»	6770
Vendeville.	L.	Seclin.	342	444	102	»	4401
Verchin et Maugré	V.	Valenciennn.-S.	1173	1194	21	»	12398
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	1738	1771	33	»	22963
Vertain.	C.	Solesmes.	982	1011	29	»	7643
Vicq.	V.	Condé.	852	844	»	8	5217
Viesly.	C.	Solesmes.	2373	2526	153	»	13387
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	3517	3552	35	»	38684
Vieux-Condé.	V.	Condé.	3976	3865	»	111	14800
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	312	330	18	»	4816
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	782	912	130	»	9954
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	882	939	57	»	8028
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	448	449	1	»	6730
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	158	170	12	»	3340
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	1309	1338	29	»	11856
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	1984	2028	34	»	13190
Villers-Outréau.	C.	Clary.	2438	2568	130	»	12053
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	853	886	33	»	10396
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	1421	1484	63	»	11895
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	1313	1329	16	»	12019
Vred.	D.	Marchiennes.	1095	1141	46	»	3808
Volckerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	940	933	»	7	18313
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq.	631	682	51	»	7021
Walincourt.	C.	Clary.	1928	1837	»	91	13075
Wallers.	A.	Trélon.	480	516	36	»	3867
Wallers.	V.	Valenciennn.-N.	2879	2926	47	»	25315

Digitized by Google

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
aire.	Lenglet.	V. Crespin.	Bruneau.	Gosset.
et.	Boutry.	Gamelin.	Chardot.	Delattre.
iart.	Hourdeau.	Gourdin.	Baligand.	Bourdon.
mme.	Boulet.	Delattre.	Carion.	Bugnicourt.
tin.	Guidez.	Fromentel.	Carion.	Bury.
eu.	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Plateau.
rabant.	Delavigne.	V. Brillon.	Cacherat.	Couvez.
attre.	Mullier.	Méplaux.	Semet.	Perche.
donnier.	Desurmont, L.	Philippe.	Nepveur.	»
	Masurel fils.	Deregnaucourt.		»
deville.	Havez.	Dumortier.	Delannoy.	Facq.
annoy.	Ansiau.	Larsonneur.	Desroches.	Bourgeois.
ahaye.	Mullier.	V. Ascq.	Béhague.	Wanhout.
taine.	Dupas.	Décaudin.	Froment.	Quiquempoix, Oliveau.
ard.	Vitaux.	Griffon.	Henry.	Devigne.
dschoote.	Davrou.	Gambien.	Fonteyne.	Jubert.
mme, ✲.	Dupont, Bultot.	V. page 220.	Marissal.	Delcourt.
			Pigalle.	Menneveux.
tier.	Doison.	Velut.	Pavot.	Bauduin.
emple.	Druesnes.	Dehaine.	Moreau.	Boucly.
blin.	Leclercq.	V. Lesquin.	Follet.	Caby.
ussy.	Bailleux.	Maréchal.	Richir.	Lenne.
blin.	Dutoit.	Dalennes.	Messéan.	Lambin.
don.	Deparis.	Henno.	Gaffet.	Malaquin.
au.	Collet.	Delcroix.	Quecq.	Carpentier.
reux.	Canonne.	Midavaine.	Delsart-Beauvais.	Chatelain.
roote.	Cappon, Lagersie.	Ruyssen.	Vermersch.	Lobbedez, Brisse.
sseau.	Potaux, Lesueur.	Drumez.	Michaux.	Rousselot, Arménie.
chant.	Minaire.	V. Boussières.	Crapez.	Derombies.
ré.	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chretienot, Doué.
tay.	Haca.	Druez.	Dupont.	Maricelle.
dart, ✲.	Delille.	V. Monchecourt	Peugniez.	Allard.
y de Campeau.	Hurteaux.	V. Somain.	Copin.	Bourgeois.
cq.	Place.	Leisne.	François.	Lemaire, Dambrine.
é.	Denis.	Canonne.	Carion.	Wilbert.
on.	Wargniez.	Pouillaude.	Carron.	Desenne.
he, L.	Puche-Taisne.	Wasson.	Fesneau.	Noblecourt.
entier.	Lancel.	Coquelet.	Pierart.	Nison.
ieux.	Delepoulle.	Choquet.	Tretan.	Mathieu.
rges.	Desor.	Vanreust.	Thurin.	Denecuvillers, Poquet
lenkerckhove.	Blanckaert.	Vandamme.	Lorenzo.	Dewaele.
lois.	Monnier.	Delehaye.	Chardot.	Davril.
dinier.	Taisne-Faucheux.	Portier.	François.	Proye.
lly.	Baudry.	Hannoteau.	Fosset.	Duval.
llez.	Patoir, Dumez.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1832.	au 1.er janvier 1837.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAL des contributions directes pour 183
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	653	650	»	3	9919
Wambaix.	C.	Carnières.	607	643	36	»	7063
Wambrechies.	L.	Lille-O.	3322	3403	81	»	42108
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	713	764	51	»	3797
Wannehain.	L.	Cysoing.	318	362	44	»	4720
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	693	665	»	28	6019
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	772	792	20	»	6947
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	2524	2574	50	»	33964
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	326	327	1	»	5679
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	80	107	27	»	2933
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	740	705	»	35	6843
Wasquehal.	L.	Roubaix.	1590	1672	82	»	17856
Watten.	Dk.	Bourbourg.	1106	1116	10	»	13682
Wattignies.	A.	Maubeuge.	227	230	3	»	3852
Wattignies.	L.	Seclin.	1857	2031	174	»	13677
Wattrelos.	L.	Roubaix.	6791	7300	509	»	42071
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	173	187	14	»	2461
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	539	550	11	»	5665
Wavrin.	L.	Haubourdin.	2622	2672	50	»	23173
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	8621	6932	»	1689	42198
Waziers.	D.	Douai-N.	836	886	50	»	9029
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	557	545	»	12	7148
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	1570	1683	113	»	17027
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	947	884	63	»	13679
Wicres.	L.	La Bassée.	252	249	»	3	5884
Wignehies.	A.	Trélon.	2106	2134	28	»	15496
Willems.	L.	Lannoy.	1735	1905	170	»	14147
Willies.	A.	Trélon.	498	495	»	3	2570
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	1457	1370	»	87	20203
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	4020	3895	»	125	51381
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	405	408	3	»	3588
Wylder.	Dk.	Bergues.	324	344	20	»	5214
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	1775	1805	30	»	28553
Zermezeele.	H.	Cassel.	437	430	»	7	7645
Zuydcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	339	318	»	21	1779
Zuytpeene.	H.	Cassel.	918	941	23	»	17195

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Dassonneville.	Degroote.	Mantel.	Cnapelynck.	Herreman.
Courtecuisse.	Lasselin.	Crépin.	Ducamp.	Tofflin.
Flory.	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Cousin.
Ducouvent.	Lesur.	N. ..	Cacherat.	Houdart.
Heddebault.	Pollet.	V. Bachy.	Fievet.	Dumoulin.
Dervaux.	Dremaux.	Motte.	Lecerf.	Lelièvre.
Prevot.	Deltour.	Ravaux.	Lecerf.	Blondeau.
Vanhoucke.	Vandenbussche et Desaunoy.	Decaestecker.	Demasur.	Cnockaert.
Horrent.	Lehoucq.	V. Deülémont.	Parvillez.	Descamps.
Delebecque.	Ghestem.	V. Deülémont.	Parvillez.	Descamps.
Tondeur.	Soyez.	Vendeville.	Brasselet.	Dufour.
De Grimbry.	Dumortier.	Ducastillon.	Delos-Questroy.	Blanc.
Massart-Leys.	Hellebois.	Aernout.	Dehorter.	Delaplace, Fossaert.
Bultiaux.	Carnoye.	V. Damousies.	Lebeau.	Jouniaux.
C.te du Maisniel	Weymel.	Gecraert.	Follet.	Carlier.
Bettremieux-Villoquez.	Meurisse-Lemaire. Agache-Duthoit.	Seingier.	Leconte.	Meurice, Lepers.
Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Lefebvre.
Lahure.	Tondeur.	V. Wasnes-au-B	Brasselet.	Boubert.
Binauld.	Cambier.	Gadenne.	Pivion.	Delesalle.
Sarrazin-Moreau.	Lecherf, Mullié.	Honoré.	Bonnet.	Plet, Dupire.
Béhague.	Poulet.	Chavatte.	Dislère.	Lemaire.
Devos.	Masset.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrock.
Vanelslande, J.	Vanelslande, J.	Roussel.	Parvillez.	Ferrant, Debay.
Duwel.	Debreyne.	Vanbever.	Deroubaix.	Vandewalle.
Chombart.	Debarge.	N.....	Brasme.	Leroy.
Demorgny.	Pieton.	Gillon.	Stainecq.	Jouniaux.
Delerue.	Boutemy.	Cousin.	Behague.	Watteau.
Boutée.	Apetsal.	V. Liessies.	Lebrun.	Stoclet.
Sockeel.	Wyckaert.	Herreman.	Ruckebusch.	Wexsteen.
Blanckaert.	Seize, Berten.	Dumoulin.	Evrard.	Faveresse, Brenne.
Dewynter.	Vergriete.	Colaert.	Dehorter.	Pauwels.
Desmyttère.	Verrièle.	Devoele.	Debreyne.	Renou.
Vanhaecke.	Dubois.	Dellessue.	Deswarte.	Denys.
Walspeck.	Dehaene.	Decaestecker.	Campagnie.	Toussart.
Fonteyne.	Bardoulant.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
Vernimmen.	Baudens.	Parein.	Merchier.	Berteloot.

Digitized by Google

NOM

des

COMMUNES.

Wallon-Cappel.
Wambaix.
Wambrechies.
Wandignies et H.
Waunehain.
Wargnies-le-
Wargnies-le-P
Warhem.

Warnêto
Warnêto
Wasnes-a
Wasquel
Watten.
Wattig
Wattig
Wattre

Wavre
Wavre
Wavr
Waz
Waz
Wem
Wer
We
Wi
W
W
W
V

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

Académie de Douai... ..... page 223
Administrations financières..... 285
Administration militaire..... 218
Administration municipale..... 149
Agens-voyers..... 318
Agriculture..... 351
Analyse des principaux votes du conseil général en 1836..... 109
Arrestations faites par la gendarmerie..... 378
Art vétérinaire..... 356
Artillerie (directions d')..... 207
Association lilloise..... 261
Assurances contre l'incendie..... 350
Assurances contre la grêle..... 354
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour royale..... 176
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour royale..... 177
Banque de Lille..... 369
Belles actions, traits de courage, etc. 377
Bibliothèques publiques..... 243
Boîtes fumigatoires pour les noyés et les asphyxiés..... 345
Bourses de commerce..... 369
Brevets d'invention..... 366
Budget départemental..... 126
Bureaux de bienfaisance..... 264
Bureaux de la préfecture..... 142
Cadastre..... 288
Caisses d'épargnes..... 279
Chambres de commerce..... 368
Chambres consultatives des man.res 368
Chefs d'institution..... 229
Chemins vicinaux..... 317
Collège royal de Douai..... 224
Collèges communaux..... 225
Comités consultatifs..... 276
Comités d'instruction primaire.... 233
Commerce. — Industrie..... 362
Commissaires de police..... 160
Commissaires-priseurs. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... page 221
Conseil général du département... 99
Conseils d'arrondissement..... 146
Conseil de préfecture..... 99
Conseils des prud'hommes..... 203
Conseils de salubrité publique.... 339
Contribut. directes (direct. des)... 287
Contributions indir. (direction des). 288
Corps royal des ponts et chaussées. 313
Cour royale de Douai..... 174
Culte catholique..... 217
Culte hébraïque..... 222
Culte protestant..... 222
Décanats..... 219
Députés du département..... 95
Dessèchemens..... 322
Diocèse de Cambrai..... 217
Dons et legs..... 377
Douanes (direction des)..... 292
——— de Dunkerque..... 294
——— de Valenciennes..... 301
Eaux et boues de Saint-Amand.... 346
Eaux et forêts (administration des). 309
École communale de sourds-muets à Lille..... 235
École normale du département.... 234
École royale d'artillerie de Douai.. 206
Écoles spéciales communales..... 240
Enfans trouvés et abandonnés.... 270
Enregistrement et domaines (direction de l')..... 307
Épidémies..... 341
État-major des places..... 205
État militaire de la 16.e division... 204
Fabriques de sucre indigène..... 363
Fonderie de Douai..... 207
Garde nationale..... 165
Gendarmerie départementale..... 215
Génie (directions du)..... 208
Grandes routes..... 314
Haras..... 355
Hôpitaux militaires..... 211
Hospices..... 262
Hôtel des monnaies..... 312

Digitized by Google

Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Imprimerie et librairie..... page 247
Instruction primaire..... 230
Instruction publique 223
Intendance..... 211
Jardins botaniques..... 246
Journaux et écrits périodiques.... 249
Jury médical..... 328
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Ligne télégraphique..... 327
Liste des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département du Nord. 328
Liste électorale..... 96
Mairies..... 150
Maison centrale de détent. de Loos. 285
Maison de santé pour le traitement des aliénés..... 348
Maison de santé pour le traitement des vénériennes..... 349
Maîtres de pension..... 229
Manufacture royale d'armes de Maubeuge..... 207
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 324
Marine..... 216
Mines de houille..... 324
Moëres..... 322
Monts-de-piété..... 275
Musées..... 245
Navigation..... 319
Nécrologie..... 370
Notaires. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Notaires des hospices, etc..... 276
Notices historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement d'Avesnes..... 11
Octrois..... 162
Ordre judiciaire..... 174
Ordre politique..... 95
Organisation administrative..... 99
Organisation financière..... 288
Pensionnats de demoiselles..... 238
Poids et mesures..... 312
Police sanitaire..... page 341
Population..... 88
Postes aux lettres..... 311
Poudres et salpêtres..... 210
Préfecture..... 99
Prisons..... 283
Receveurs municipaux..... 162
Récoltes en grains de l'année 1836. 352
Revenus communaux..... 161
Routes départementales..... 316
Routes royales..... 314
Sages-femmes..... 346
Salles d'asile..... 282
Santé publique..... 328
Sciences et arts..... 240
Secours publics..... 262
Sociétés d'agriculture..... 357
Société de charité maternelle..... 278
Société d'horticulture..... 359
Société de médecine..... 259
Sociétés savantes..... 250
Sous-préfectures..... 146
Suicides..... 378
Tabacs..... 291
Tableau des incendies arrivés en 1836..... 379
Théâtres..... 247
Travaux communaux..... 164
Travaux d'hospices..... 164
Travaux publics..... 326
Tribunaux de commerce..... 202
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..... 177
——— Hazebrouck..... 180
——— Lille..... 183
——— Cambrai..... 189
——— Avesnes..... 192
——— Douai..... 196
——— Valenciennes..... 198
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 342
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 324
Vallée de la Scarpe..... 323
Watteringues..... 322

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

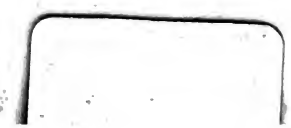

Digitized by Google